

Commune de Fresnoy-La-Rivière

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1



NOTICE EXPLICATIVE

INTRODUCTION

Les objectifs de la Modification du Plan Local d'Urbanisme

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme de Fresnoy-la-Rivière, approuvé par le Conseil Municipal en date du 23 octobre 2013, a pour objet principal :

- Modification de l'ER6 (réduction de la superficie de l'ER)
- Modifications du règlement (établissement d'une bande de constructibilité,...)

Conséquences de la Modification

La présente procédure de Modification n'entraînera qu'un changement de zonage mineur et des modifications d'ordre réglementaire pour l'ensemble des zones urbaines.

Conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, la présente procédure de Modification du Plan Local d'Urbanisme :

- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.
- Ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Contenu du document

Les prescriptions projetées dans le cadre de la Modification du Plan Local d'Urbanisme sont traduites :

- dans le plan de zonage
- dans les Emplacements Réservés
- dans le règlement

Ces nouvelles dispositions se substituent aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 23 octobre 2013, qui restent applicables pour le reste du territoire communal.

PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS

La modification a 2 objectifs :

- Eviter les dérives en matière de division parcellaire ;
- Permettre aux nouvelles constructions en UA de s'implanter en retrait de la voie ;
- Permettre la réhabilitation du presbytère, actuellement contraint par un Emplacement Réserve.

1. Eviter les dérives en matière de division parcellaire

Les divisions en drapeau tendent à déséquilibrer le tissu urbain existant en construisant un double rideau d'habitation. La non-préservation des cœurs d'ilots remet en question le paysage urbain traditionnel du village.

De plus, l'espace urbain qui en découle entraîne fréquemment des conflits de voisinage, dus à une intimité non respectée et parfois des contraintes de servitudes de passage.

Afin d'éviter des sur-divisions de parcelles, et des divisions en drapeau, une bande de constructibilité a été mise en place, de façon à limiter l'implantation de constructions à une bande de 30 m depuis l'alignement. Les bâtiments annexes ne sont pas soumis à cette règle, de façon à permettre une certaine souplesse pour la construction d'abris de jardins, et de garages.

2. Permettre la réhabilitation du presbytère

Le presbytère est une propriété communale. Le bâtiment est aujourd'hui en mauvais état et nécessite des travaux de réhabilitation, que la commune n'a pas les moyens financiers d'entreprendre.

Ce bâtiment présente un intérêt patrimonial.



Le seul moyen d'assurer la préservation et la valorisation de ce bâtiment de qualité est donc de pouvoir le céder à un tiers privé, pour qu'il prenne à sa charge les travaux de réhabilitation.

Pour cela, il est nécessaire de le céder avec sa parcelle de jardin. Les parcelles cadastrées AB 350 et 351, doivent donc être retirées de l'Emplacement Réservé n°6 (destiné à l'agrandissement du cimetière).

Ces deux parcelles conserveront leur vocation de jardin, le zonage du PLU restant inchangé (zone Nv, correspondant à une zone de préservation des espaces naturels), par conséquent, toute nouvelle construction y est interdite.



Situation du presbytère

Justification des modifications réglementaires

Articles UA2 et UB2 :

Dans le cadre des projets de lotissement sans réalisation de partie commune, les règles du PLU s'appliquent sur tous les lots y compris ceux déjà bâtis.

Objectif : Eviter les divisions de terrain à bâtir sans prendre en compte le règlement du PLU.

Article UA6 :

La construction principale doit être édifiée, par le mur pignon ou par le mur gouttereau :

- à l'alignement,
- ou avec un retrait de 3 mètres minimum par rapport à l'alignement.

A l'exception des abris de jardin et de l'extension d'un bâtiment existant.

Aucun point d'un bâtiment principal ne pourra être situé à plus de 30 m de la limite des voies publiques existantes.

Au-delà de cette limite, seuls des bâtiments annexes peuvent être implantés.

Objectif : Limiter les divisions de terrain et les constructions en double rideau

MODIFICATION DU REGLEMENT

(NB : Les ajouts apparaissent en grisé, les suppressions sont barrées)

UA 2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Sont autorisées sous conditions, les occupations et utilisations du sol ci-après :

- Les installations classées ou non, dans la mesure où il n'en résulte pas pour le voisinage des dangers ou nuisances occasionnés par le bruit, la poussière, les émanations d'odeurs, la fumée, les rejets gazeux, la circulation, les risques d'incendie ou d'explosion,
- L'extension ou la modification des installations existantes, classées ou non, à condition qu'il n'en résulte pas pour le voisinage une aggravation des dangers ou nuisances,
- Les installations classées soumises à simple déclaration, liées directement à l'agriculture ou à l'élevage sous réserve du respect des dispositions de l'article 3 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976 pour la protection de l'environnement,
- La reconstruction des bâtiments existants en cas de sinistre à égalité de surface hors oeuvre nette (SHON) à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme,
- Les bâtiments et installations artisanales sous réserve des mêmes conditions que l'alinéa 1 du présent règlement et leur intégration au paysage urbain.
- Les constructions liées ou nécessaires au fonctionnement des équipements d'infrastructure, de voirie et réseaux divers sous réserve de leur intégration paysagère.

REPLACE PAR :

Sont autorisées sous conditions, les occupations et utilisations du sol ci-après :

- Les installations classées ou non, dans la mesure où il n'en résulte pas pour le voisinage des dangers ou nuisances occasionnés par le bruit, la poussière, les émanations d'odeurs, la fumée, les rejets gazeux, la circulation, les risques d'incendie ou d'explosion,
- L'extension ou la modification des installations existantes, classées ou non, à condition qu'il n'en résulte pas pour le voisinage une aggravation des dangers ou nuisances.

- Les installations classées soumises à simple déclaration, liées directement à l'agriculture ou à l'élevage sous réserve du respect des dispositions de l'article 3 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976 pour la protection de l'environnement,
- La reconstruction des bâtiments existants en cas de sinistre à égalité de surface hors oeuvre nette (SHON) à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme,
- Les bâtiments et installations artisanales sous réserve des mêmes conditions que l'alinéa 1 du présent règlement et leur intégration au paysage urbain.
- Les constructions liées ou nécessaires au fonctionnement des équipements d'infrastructure, de voirie et réseaux divers sous réserve de leur intégration paysagère.

Dans le cadre des projets de lotissement sans réalisation de partie commune, les règles du PLU s'appliquent sur tous les lots y compris ceux déjà bâtis.

UB 2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières.

Sont autorisées sous conditions particulières, les occupations et utilisations du sol ci-après:

- Les activités de bureaux, de services, de commerces pourront s'exercer à l'intérieur de la construction à usage d'habitation et de ses annexes.
- La reconstruction des bâtiments existants en cas de sinistre à égalité de surface hors oeuvre nette (SHON).
- les constructions liées ou nécessaires au fonctionnement des équipements d'infrastructure, de voirie et réseaux divers.

REPLACE PAR :

Sont autorisées sous conditions particulières, les occupations et utilisations du sol ci-après:

- Les activités de bureaux, de services, de commerces pourront s'exercer à l'intérieur de la construction à usage d'habitation et de ses annexes.
- La reconstruction des bâtiments existants en cas de sinistre à égalité de surface hors oeuvre nette (SHON).
- les constructions liées ou nécessaires au fonctionnement des équipements d'infrastructure, de voirie et réseaux divers.

Dans le cadre des projets de lotissement sans réalisation de partie commune, les règles du PLU s'appliquent sur tous les lots y compris ceux déjà bâtis.

UA 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

La construction principale doit être édifiée par le mur pignon ou par le mur gouttereau, à la limite d'emprise de la voie publique, à l'exception des abris de jardin et de l'extension d'un bâtiment existant.

En secteur UAf :

- Les bâtiments à usage agricole seront implantés à moins de 100 mètres de la voie publique.

REPLACE PAR :

UA 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

La construction principale doit être édifiée, par le mur pignon ou par le mur gouttereau :

- à l'alignement,
- ou avec un retrait de 3 mètres minimum par rapport à l'alignement.

A l'exception des abris de jardin et de l'extension d'un bâtiment existant.

Aucun point d'un bâtiment principal ne pourra être situé à plus de 30 m de la limite des voies publiques existantes.

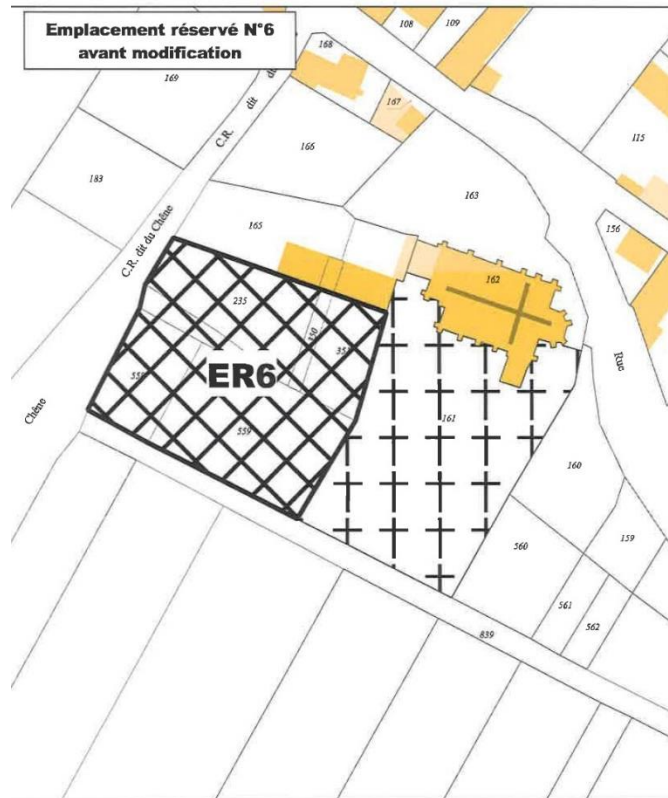
Au-delà de cette limite, seuls des bâtiments annexes peuvent être implantés.

En secteur UAf :

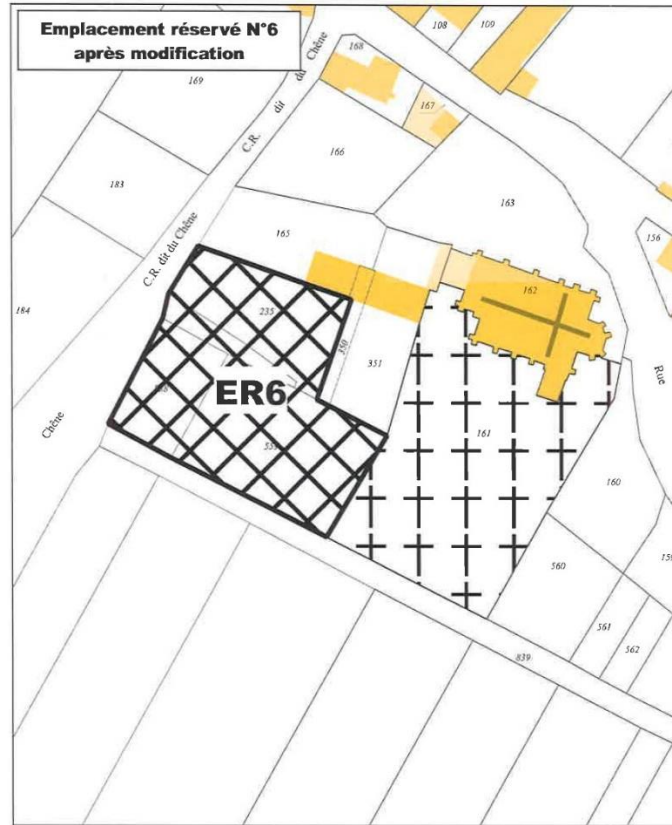
- Les bâtiments à usage agricole seront implantés à moins de 100 mètres de la voie publique.

MODIFICATION DU ZONAGE

AVANT MODIFICATION :



APRES MODIFICATION : Réduction de l'Emplacement Réservé n°6



Modification de la superficie de l'ER 6 :

AVANT MODIFICATION :

DESTINATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
Extension du cimetière : ZA 559 ZA 558 AB 235 AB 350 AB 351	2318 m ²	Commune

APRES MODIFICATION :

DESTINATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
Extension du cimetière : ZA 559 ZA 558 AB 235	1837 m ²	Commune

COMMUNE DE
FRESNOY-LA-RIVIERE
(OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

R A P P O R T
D E P R E S E N T A T I O N

4

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.R.L. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37*

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Aspects généraux	I
Le P.L.U. de Fresnoy	II
Contenu du document	III

PREMIERE PARTIE - LES GRANDES ORIENTATIONS

Chapitre I - L'état initial du site.....	
Présentation de la commune	1
I. Le cadre historique	3
<i>I.1. Aperçu historique</i>	3
<i>I.2. Eléments patrimoniaux</i>	4
II. Analyse de l'environnement communal	6
<i>II.1. Le cadre physique</i>	6
<i>II.2. Le cadre biologique</i>	13
<i>II.3. Le cadre anthropique</i>	33
III. Les paysages naturels	35
<i>III.1. Définition du paysage</i>	35
<i>III.2. Le Contexte : grand paysage</i>	35
<i>III.3. Les unités de paysage</i>	35
<i>III.4. Analyse visuelle</i>	41
IV. Analyse urbaine et architecturale.....	44
<i>IV.1. Analyse morphologique</i>	45
<i>IV.2. Analyse pittoresque</i>	54
V. La population et son cadre de vie	76
<i>V.1. Démographie</i>	76
<i>V.2. Logement</i>	81
<i>V.3. Population active</i>	86
<i>V.4. Equipements et commerces</i>	92
<i>V.5. Circulations et réseau viaire</i>	93
<i>V.6. Circuits touristiques</i>	95
VI. Bilan du POS actuel.....	95

Chapitre II - Bilan et objectifs	
I. Bilan du diagnostic	97
II. Le cadre supra-communal.....	100
III. Le parti d'aménagement	101
<i>III.1. Présentation du parti d'aménagement</i>	101
<i>III.2. Besoin en logement d'ici 2015-2020</i>	101
<i>III.3. Option démographique retenue</i>	103
<i>III.4. Compatibilité avec les textes législatifs concernant l'environnement et l'urbanisme</i>	104

DEUXIEME PARTIE - JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU P.L.U.

Introduction	105
Chapitre I - Les zones urbaines	106
I. La zone UA.....	107
<i>I.1. Caractéristiques de la zone</i>	107
<i>I.2. Objectifs de la zone</i>	119
<i>I.3. Justification des grandes caractéristiques réglementaires</i>	109
II. La zone UB.....	110
<i>II.1. Caractéristiques de la zone</i>	110
<i>II.2. Objectifs de la zone</i>	111
<i>II.3. Justification des grandes caractéristiques réglementaires</i>	111
III. Répartition des superficies	113
 Chapitre II - Les zones à urbaniser	 114
 Chapitre III - Les zones agricoles et naturelles	 121
I. La zone A	121
<i>I.1. Superficie de la zone</i>	122
II. La zone N	122
III. Répartition des superficies	125

Chapitre IV - Dispositions diverses	126
I. Les Espaces Boisés Classés (EBC)	126
I.1. Situation des EBC	127
I.2. Différentiel EBC du P.O.S/EBC du P.L.U.....	128
II. Les éléments architecturaux et patrimoniaux remarquables.....	129
Chapitre V - Tableau récapitulatif des surfaces	130
Chapitre VI - Emplacements réservés	131
Chapitre VII - Servitudes d'utilité publique	132
Chapitre VIII - Les contraintes supra communales	133
I. Le SCOT du Valois	133
II. Le SDAGE Seine Normandie	134
III. Le SAGE de la Vallée de l'Automne	135

TROISIEME PARTIE - MISE EN OEUVRE DU PLAN

Introduction	136
Chapitre I - Les implications	137
Chapitre II - Les actions d'accompagnement	138
Chapitre III - Incidences des dispositions du P.L.U. sur l'environnement	140
I. La Commune et l'eau	133
II. la Commune et les milieux naturels	134
III. La Commune et la consommation de terres agricoles	140
IV. la Commune et les risques naturels	141
V. La Commune et le paysage.....	141
VI. la Commune et le patrimoine	142
VII. La Commune et les déplacements	142
VIII. la Commune et le bruit	143
IX. La Commune et la défense incendie	143

Aspects généraux

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), anciennement Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) est l'un des instruments de l'urbanisme issu de la Loi d'Orientation Foncière de 1967 et de la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (loi S.R.U.):

- document juridique, il fixe dans le cadre du Code de l'Urbanisme, notamment de l'article L 110, les dispositions réglementaires relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols,
- outil d'aménagement et de gestion de l'espace, il planifie, maîtrise et ordonne le développement de l'urbanisation sur le territoire communal; il traduit l'organisation du territoire et exprime les objectifs de la politique urbaine de la commune.

Depuis la loi de décentralisation de 1983, le P.L.U. (anciennement P.O.S.) est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Le Conseil Municipal prend les décisions les plus marquantes, le Maire organise le travail et conduit les études. L'élaboration du dossier de P.L.U. peut être confiée à un bureau d'études privé.

L'Etat, la Région, le Département et divers partenaires sont associés à l'élaboration du document qui doit être compatible avec les prescriptions nationales ou particulières des lois d'aménagement et d'urbanisme, avec les orientations des schémas directeurs et prendre en considération les orientations définies par les chartes intercommunales.

Le P.L.U., document d'urbanisme opposable aux tiers, est établi pour une perspective de développement s'étendant sur environ dix à quinze années. Il est adaptable à l'évolution de la commune : ses dispositions peuvent être modifiées ou révisées afin de prendre en compte les nouveaux objectifs municipaux.

Le P.L.U. de Fresnoy la Rivière

La procédure ainsi que les modalités d'Elaboration du PLU ont été prescrites par délibération du Conseil Municipal le 17 novembre 2006.

Le 04 mai 2007, Monsieur le Préfet de l'Oise a porté à la connaissance du Groupe de Travail, les informations nécessaires à l'élaboration du document.

L'élaboration du PLU a été menée dans le respect :

- de la loi de Solidarité et de Développement Urbain (loi S.R.U. du 13 décembre 2000) et de la loi Urbanisme et Habitat (loi L.U.H. du 2 juillet 2003).
- de la lettre de Monsieur le Préfet de l'Oise portant à la connaissance de la municipalité l'ensemble des éléments avec lesquels le P.L.U. de Fresnoy la Rivière doit être compatible ainsi que les informations jugées utiles à l'élaboration du dossier.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été conduite sous l'autorité du Maire, conformément à l'article L 123-3 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes.

Les personnes publiques, autres que l'Etat, consultées pour la révision du PLU ont été :

- M. le Président du Conseil Régional de Picardie,
- M. le Président du Conseil Général de l'Oise,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- Messieurs les Maires des communes limitrophes
- M. le Président de la Communauté de Communes

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme respecte le grand principe d'équilibre entre les deux impératifs de protection et d'aménagement (article R 121.10 du Code de l'Urbanisme) ainsi que l'article R 123.18, alinéa 1, définissant la nature d'une zone urbaine.

Le projet de P.L.U. marque l'aboutissement des études engagées et traduit les propositions faites lors des réunions de travail par la commission municipale d'urbanisme et par le groupe de travail.

Contenu du document

Le présent rapport de présentation concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Fresnoy la Rivière, lequel couvre entièrement le territoire communal.

Le rapport de présentation constitue un élément du dossier du P.L.U., qui comprend en outre :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.),
- les plans de découpage en zones, avec indication des emplacements réservés (E.R.) pour équipements publics et les espaces boisés classés à protéger, à créer ou à conserver,
- le règlement,
- les documents annexes concernant notamment les réseaux publics, les servitudes et les emplacements réservés.

Le rapport de présentation comprend trois parties:

- 1 les grandes orientations,
- 2 les justifications des dispositions du P.L.U,
- 3 la mise en œuvre du plan.

Il fait la synthèse des différents travaux et réunions menés lors de la révision du projet et il justifie les dispositions retenues, notamment :

- la délimitation
 - ✓ des zones constructibles homogènes et leur vocation différenciée,
 - ✓ des zones mises en réserve pour accueillir le développement de l'urbanisation,
 - ✓ des zones protégées en raison de leur qualité particulière,
- les emplacements réservés aux équipements publics et aux installations d'intérêt général,
- les prescriptions réglementaires de l'utilisation et de l'occupation du sol dans chaque secteur spécifique,
- les servitudes d'utilité publique affectant le territoire communal

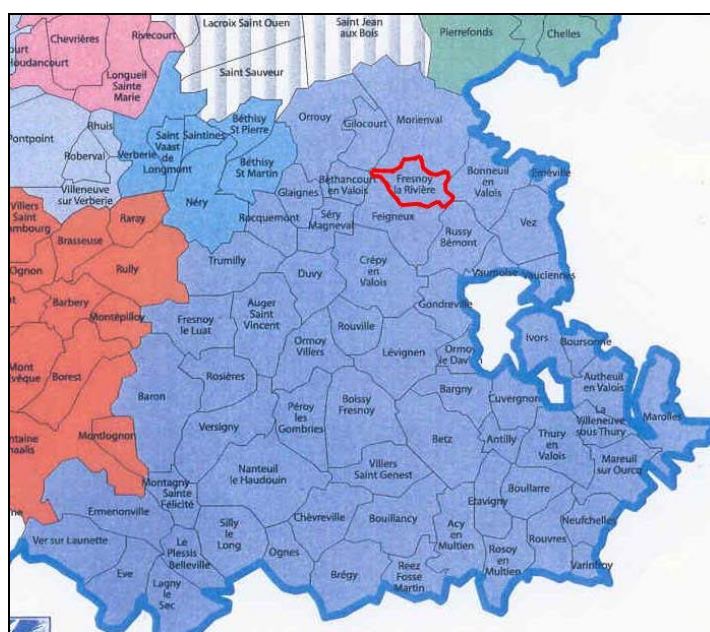
PREMIERE PARTIE

LES GRANDES ORIENTATIONS

CHAPITRE I L'ETAT INITIAL DU SITE

Introduction : Présentation de la commune

La commune de Fresnoy la Rivière se situe au Sud-Est du département de l'Oise. Commune de 652 habitants (INSEE-2004), Fresnoy la Rivière se situe dans le canton de Crépy-en-Valois. C'est une commune rurale qui fait partie de la Communauté de Communes du Pays-de-Valois, créée le 1er janvier 1997, qui comporte 62 communes, et regroupe au total de 50 100 habitants (INSEE RGP1999). Elle est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, toujours en vigueur, qui obéit à un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) géré par l'intercommunalité du Pays du Valois que le PADD intègre dans ses dispositions.



Les communes limitrophes sont :

- au Sud : Russy-Bémont, Feigneux
- au Nord : Gilocourt, Morierval
- à l'Est : Bonneuil en Valois
- à l'Ouest : Béthancourt en Valois

Le Valois est un territoire situé au centre du Bassin Parisien, entre l'Oise, l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais.

C'est une région verte, au passé chargé d'histoire. Forêts et plaines s'y succèdent, semées de villages se rassemblant autour d'une église ou d'un château. Le long de la Vallée de l'Automne, longue de trente cinq kilomètres, surgissent de nombreuses églises et chapelles romanes et gothiques. La grande tradition de l'archerie continue de se pratiquer très largement dans la région (près d'un millier d'archers sont inscrits dans les clubs de l'Oise). De nombreux édifices et lieux touristiques sont à voir ou à visiter : le musée de l'archerie et du Valois à Crépy en Valois, l'abbaye Saint Arnoul, le Donjon de Vez, l'ancienne abbaye de Lieu-Restauré,

l'église de Morienvall, le site gallo-romain de Champlieu, la forêt d'Ermenonville, la Mer de Sable, le château de Versigny...

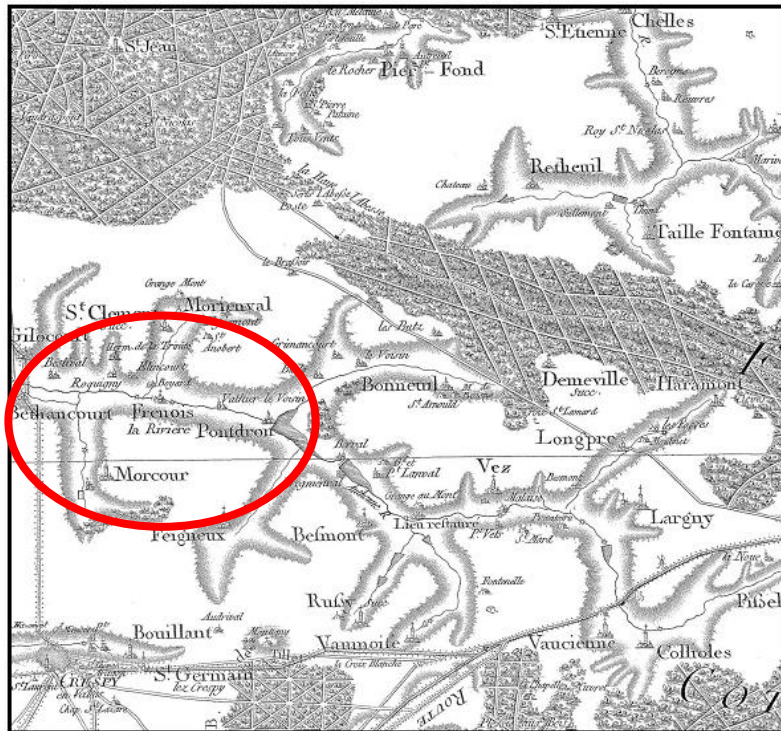
L'intercommunalité est en œuvre dans le Valois depuis plus de vingt ans, au travers notamment de deux SIVOM pour les cantons de Betz et Nanteuil le Haudouin, et de plusieurs SIVU pour celui de Crépy en Valois.

La CCPV est née le 1er janvier 1997 du regroupement des communes des cantons de Betz, Nanteuil le Haudouin et Crépy en Valois.



Remarque : Les distances indiquées concernent la limite de la Communauté de Communes du Pays du Valois à ces villes

I. Le cadre historique



Carte de Cassini XVIIIème siècle

I.1. Aperçu historique

Très longtemps dans l'histoire, jusqu'à la Révolution française, Fresnoy a été soumis à trois pôles d'influence : l'évêché de Soissons, l'évêché de Senlis et l'abbaye de Morienvall. Ainsi Pondron et Fresnoy formaient deux paroisses tournées l'une vers Soissons, la seconde vers Senlis. Les différents secteurs de Fresnoy ont donc toujours été tiraillés entre les diocèse de Senlis, de Soissons, et l'abbaye de Morienvall : Les habitants de Vattier-voisin et de La Pierre Bavoire devaient se rendre aux offices religieux de Morienvall et non de Fresnoy, de même devaient-ils mouler leurs grains au moulin de l'abbaye de Morienvall (actuel Moulin l'Abbesse) et payer les impôts à cette même abbaye ; la ferme de la rue de Flandre, grand domaine agricole, appartenait, elle aussi, aux moniales de Morienvall.

La Révolution a tenté d'organiser Fresnoy plus logiquement : deux communes ont été créées, à Fresnoy et à Pondron, avec mairie et école. Cependant, le quartier de la Vacherie a été rattaché quelque temps à la commune de Morienvall.

En 1825 enfin, à l'occasion d'un premier mouvement de regroupement national, Fresnoy et Pondron fusionnaient pour ne plus former qu'une seule commune, celle que nous connaissons aujourd'hui.

Dans cette commune nouvelle, tout était à organiser : l'Automne, bordée de zones marécageuses, séparait les deux parties du village plus qu'elle ne les unissait.

Le centre du bourg était alors autour de l'église Saint Denis, et c'est là que se sont installées la première école et la première mairie. Les communications entre Fresnoy, Vattier et Pondron étaient malaisées : la route départementale actuelle (D32) n'existait pas, les chemins étaient en très mauvais état, surtout en hiver. Des pétitions ont eu lieu pour installer des écoles à Vattier et à Pondron, pour éviter aux enfants de longs trajets à pied sur des chemins défoncés.

Ce n'est que vers 1850 que la route départementale 32 a été créée, rendant plus aisées les relations entre les différentes parties du village. C'est après la construction de la route que le centre du village s'est déplacé de l'autre côté de l'Automne, avec la construction de l'actuelle mairie-école vers 1860.

Cette histoire mouvementée se lit encore dans l'organisation et dans les mentalités de notre village aujourd'hui : deux églises correspondant aux deux anciennes paroisses de l'ancien régime ; une organisation en trois pôles bien distincts, qui ont toujours vécu chacun leur vie ; l'absence de vrai cœur de village, l'Automne ayant joué un rôle séparateur plutôt qu'unificateur ; la position de l'église Saint Denis, excentrée par rapport à l'organisation actuelle du bourg ; la défiance envers le village de Morienvil, liée aux anciennes relations de domination que faisait peser le pouvoir monastique.

De tout cela, il faut avoir conscience pour organiser le village de demain.

Et puis il y a l'histoire récente, celle d'un village tout entier tourné vers l'agriculture, polyculture-élevage de petites exploitations en fond de vallée, agriculture industrielle sur les plateaux faisant très tôt appel à la main d'œuvre immigrée.

L'équilibre a été rompu dès le début de la révolution industrielle : le village a perdu la moitié de sa population (de 596 habitants en 1846 à 292 en 1968), et la totalité de ses commerces, et de ses activités industrielles et artisanales entre 1850 et 1950.

Ensuite c'est la révolution agricole qui a pris le relais, les exploitations agricoles se sont mécanisées, le terroir a été remembré, l'élevage a disparu, des peupleraies ont remplacé les prairies le long de l'Automne, des bois ont remplacé les pacages sur les coteaux ; les exploitations ont disparu les unes après les autres, laissant dans les centres de Fresnoy, Vattier, et Pondron un magnifique patrimoine de bâtiments ruraux en pierre. Il ne subsiste à ce jour que trois exploitations.

Pendant quelques décennies, des habitations se sont transformées en résidences secondaires, mais bien vite, dès l'ouverture de l'aéroport de Roissy en 1974, de nouveaux habitants sont venus s'installer dans la commune pour lui donner l'aspect qu'elle a aujourd'hui. La population a plus que doublé, passant de 292 habitants en 1968 à près de 650 habitants en 2008. On a construit le long de la départementale 32 à Fresnoy et Vattier, on a bâti sur les zones vertes qui subsistaient dans les centres, puis un lotissement s'est installé près d'Ellincourt, déplaçant le centre de gravité du village vers Morienvil. Pendant 30 ans, l'essentiel de l'action municipale a consisté à accompagner le développement accéléré de Fresnoy.



L'église de Pondron



Rue de la Place à Fresnoy

1.2. Éléments patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux vernaculaires

La commune possède deux constructions classées Monument Historique :

- *L'église de Fresnoy*, classée par arrêté du 10 janvier 1920,
- *L'église de Pondron*, classée par arrêté du 30 janvier 1920

Les éléments patrimoniaux naturels

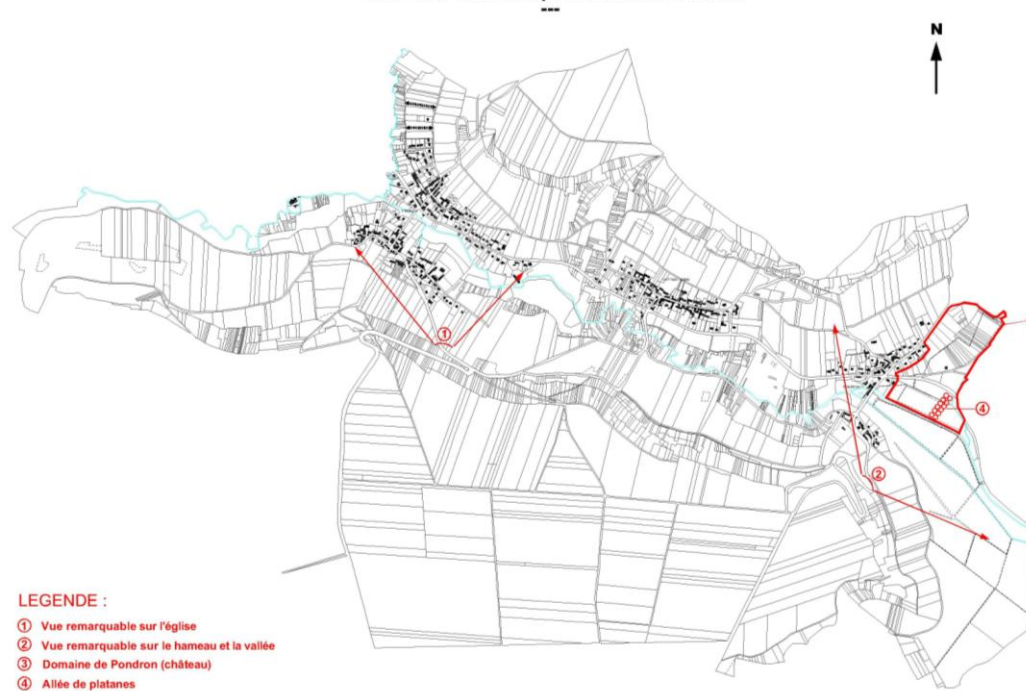
La commune possède plusieurs éléments patrimoniaux naturels :

- Il existe une ZNIEFF de type 1 sur le territoire communal, reconnaissant l'intérêt écologique de la Haute vallée de l'Automne.
- Il existe également une ZNIEFF de type 2 sur le territoire communal, caractérisant la vallée de l'Automne.
- L'ensemble du massif de Retz est classé en ZICO.
- Une partie du territoire comprenant les coteaux de la vallée de l'Automne est classée en ZSC Natura 2000.

Carte des éléments patrimoniaux vernaculaires



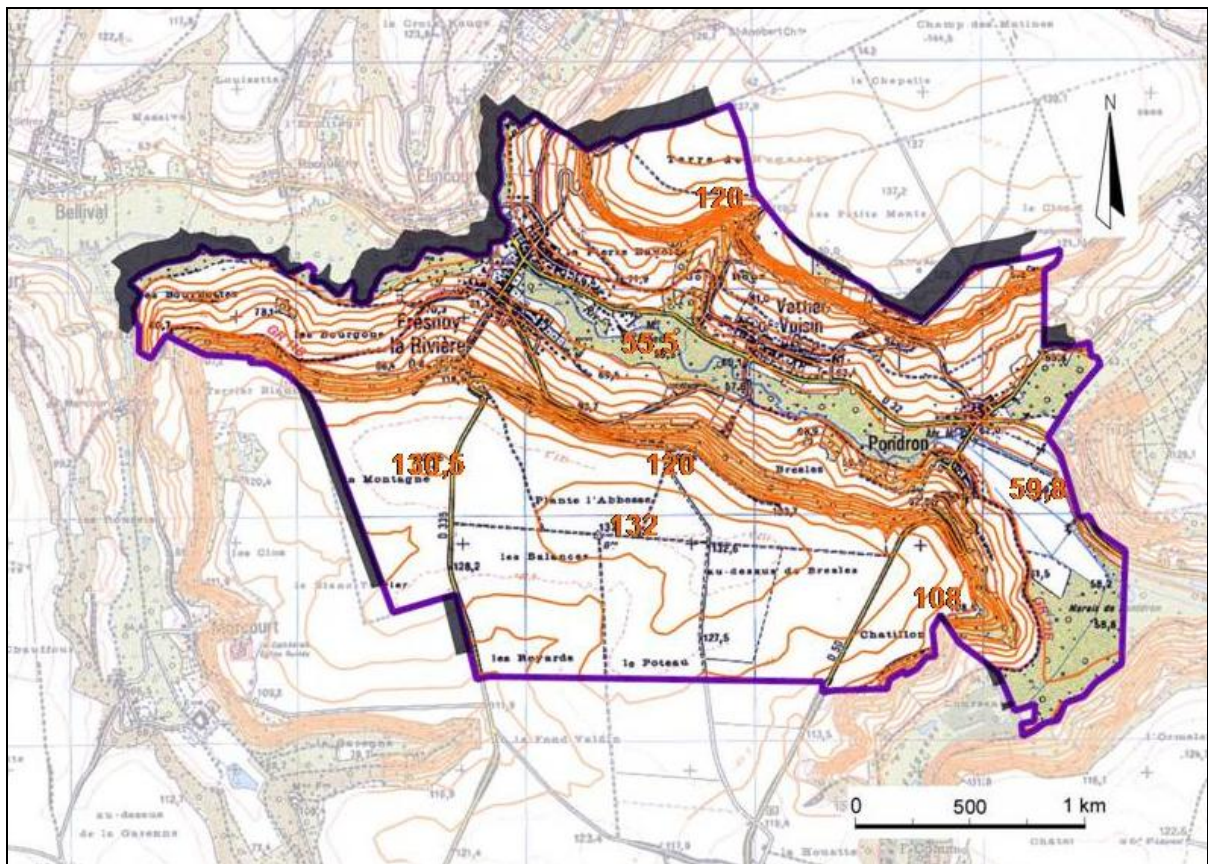
Carte des éléments patrimoniaux naturels



II. Analyse de l'environnement communal : Éléments physiques et biologiques

II.1. Le cadre physique

Relief



La topographie communale témoigne de la mise en place du relief par l'érosion et de ses conséquences :

- Une plate forme tabulaire, entaillée par l'érosion, et qui a aujourd'hui la forme d'un plateau légèrement vallonné, qui constitue l'assise du massif forestier de Compiègne
- Le fond de vallée, assez large, drainé, par l'Automne, et accueillant un marais ponctué de nombreuses mares et étangs
- De nombreux thalwegs perpendiculaires à la vallée de l'Automne

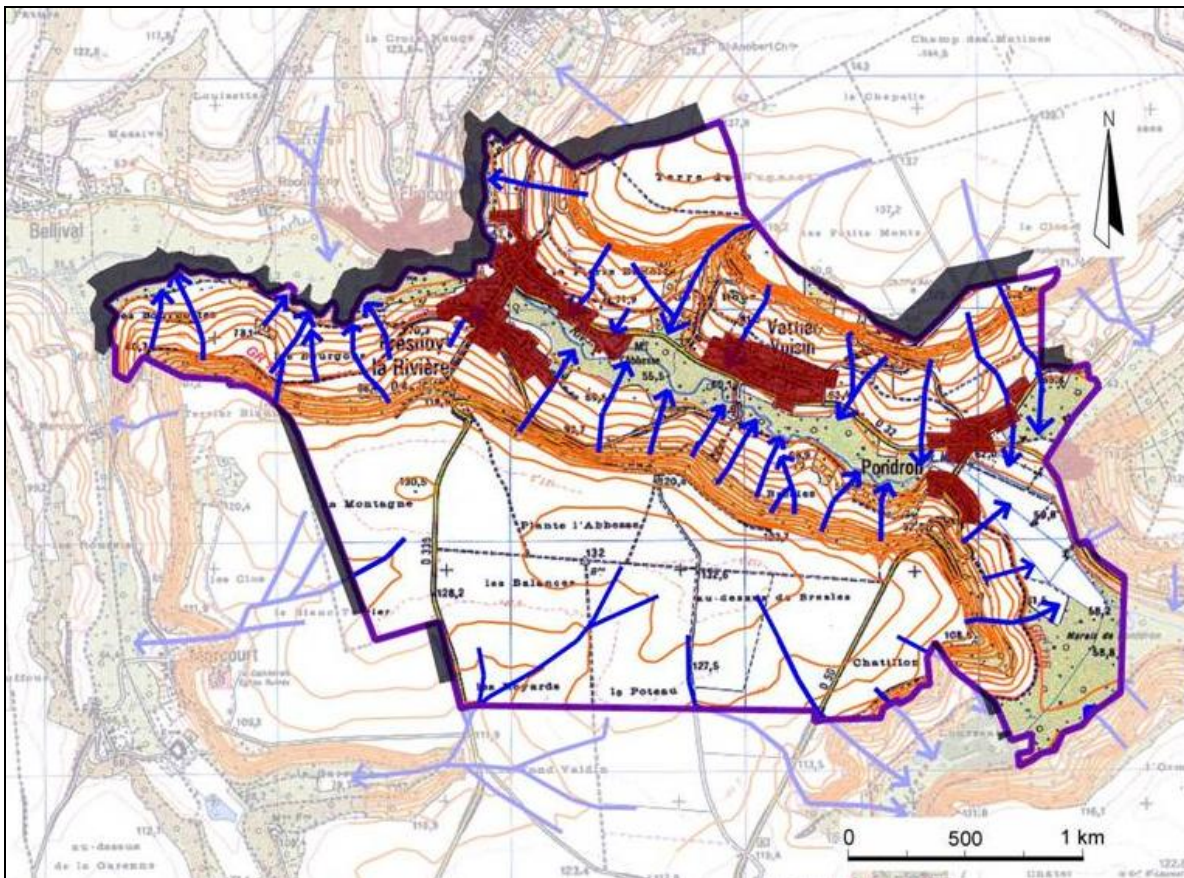
II.1.1. Topographie et contraintes physiques

Cette définition du relief a des conséquences directes sur la commune :

- Possibilité d'éboulement le long des pentes
- Erosion possible sur les surfaces pentues, qui peut entraîner une pollution par les fines des surfaces aval et qui peut entraîner des mouvements de terrain.
- Remise en eau et coulées de boues sur les vallons et micro thalwegs du site notamment sur les surfaces argileuses ou limoneuses.
- Inondations potentielles sur la vallée de l'Automne.

Contraintes physiques du territoire

Thalwegs et lignes d'eau : potentialités de coulées de boues



Les thalwegs sont essentiellement situés de part et d'autre de la vallée de l'Automne, à travers les coteaux boisés.

Les différents noyaux urbains sont situés sur de légers points hauts, en rebord de la vallée. Ces unités urbaines sont limitées par des thalwegs, qui drainent les eaux de ruissellement des plateaux, et identifient par le relief chaque hameau.

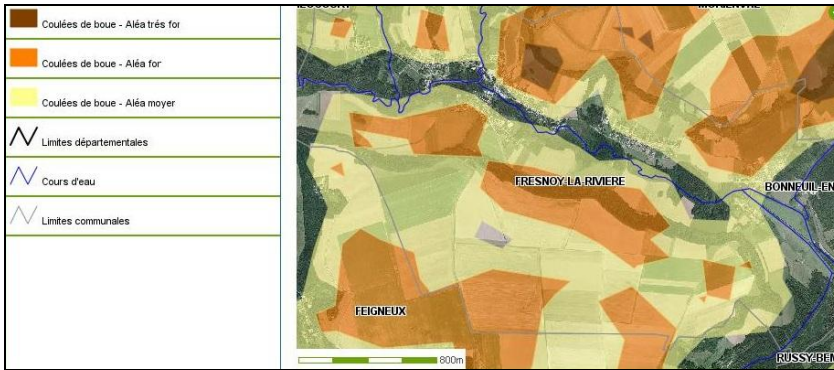
Les voies perpendiculaire au relief participent au drainage et à l'évacuation des eaux de ruissellement. L'espace de marais et d'étangs en pied de coteau joue un rôle d'absorption des eaux issues des coteaux forestiers.

L'agglomération est donc moins soumise aux risques de coulées de boues que sa situation ne le laisserait présager, mais est sensible aux risques d'inondations du fait de la proximité urbaine de la rivière.

Arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant la commune de Fresnoy la Rivière :

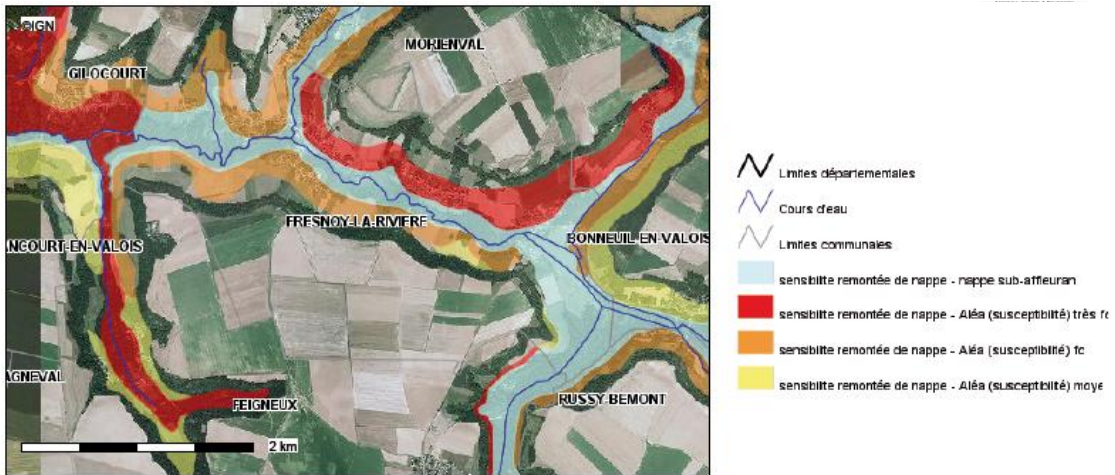
TYPE DE CATASTROPHE	DEBUT LE	FIN LE	ARRETE DU	J.O. le
Inondation, coulées de boues, et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

La commune est concernée par une sensibilité au risque de coulées de boues aléa moyen, fort et très fort sur les versants de la vallée de l'Automne.



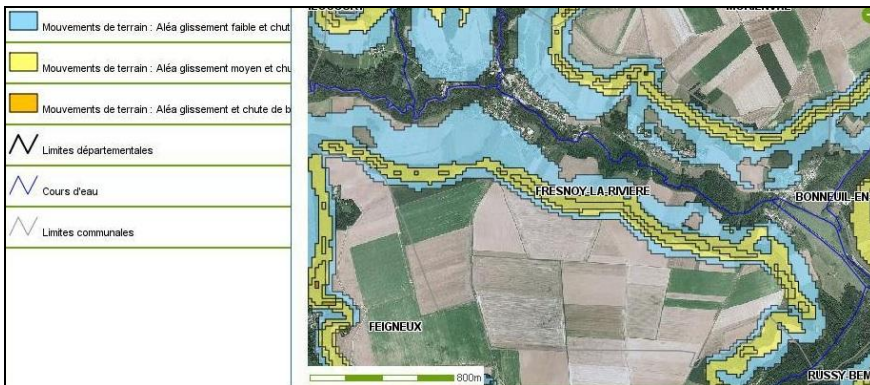
Source : DDT 60

La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques d'inondations.
 La commune est concernée par le risque de remontée de nappe dans la vallée de l'Automne.



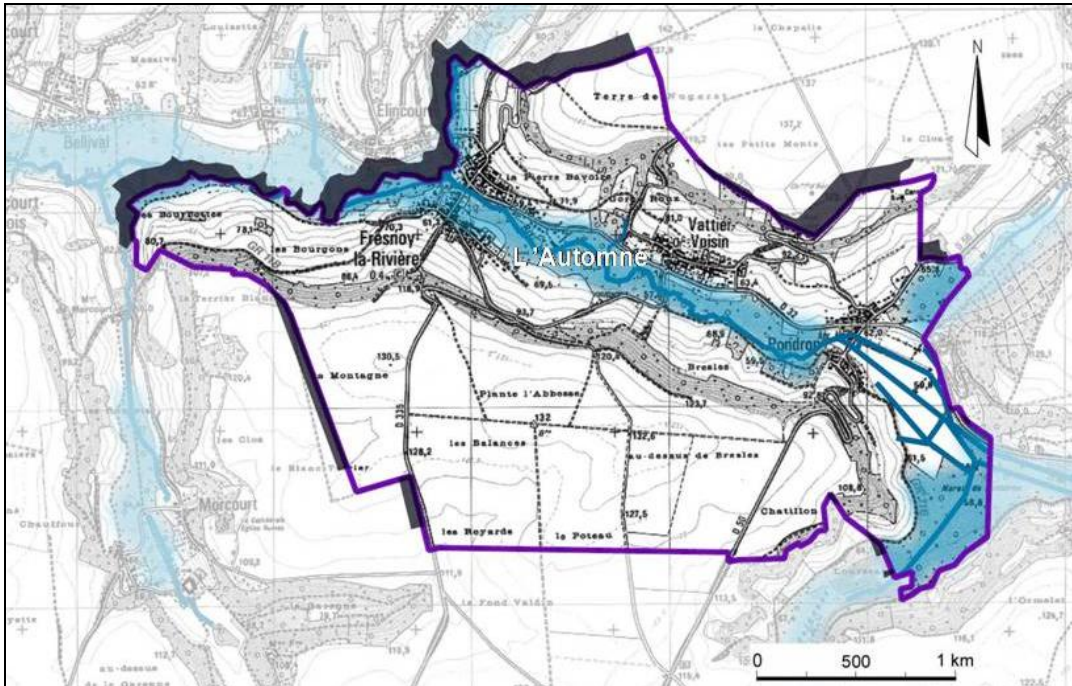
Source : DDT 60

La commune de Fresnoy la Rivière est concernée par une sensibilité au risque de mouvements de terrains sur les versants (aléa glissement faible et chutes de blocs faibles).



Source : DDT 60

Réseau hydrographique



Le territoire communal est traversé par la rivière Automne d'Est en Ouest.

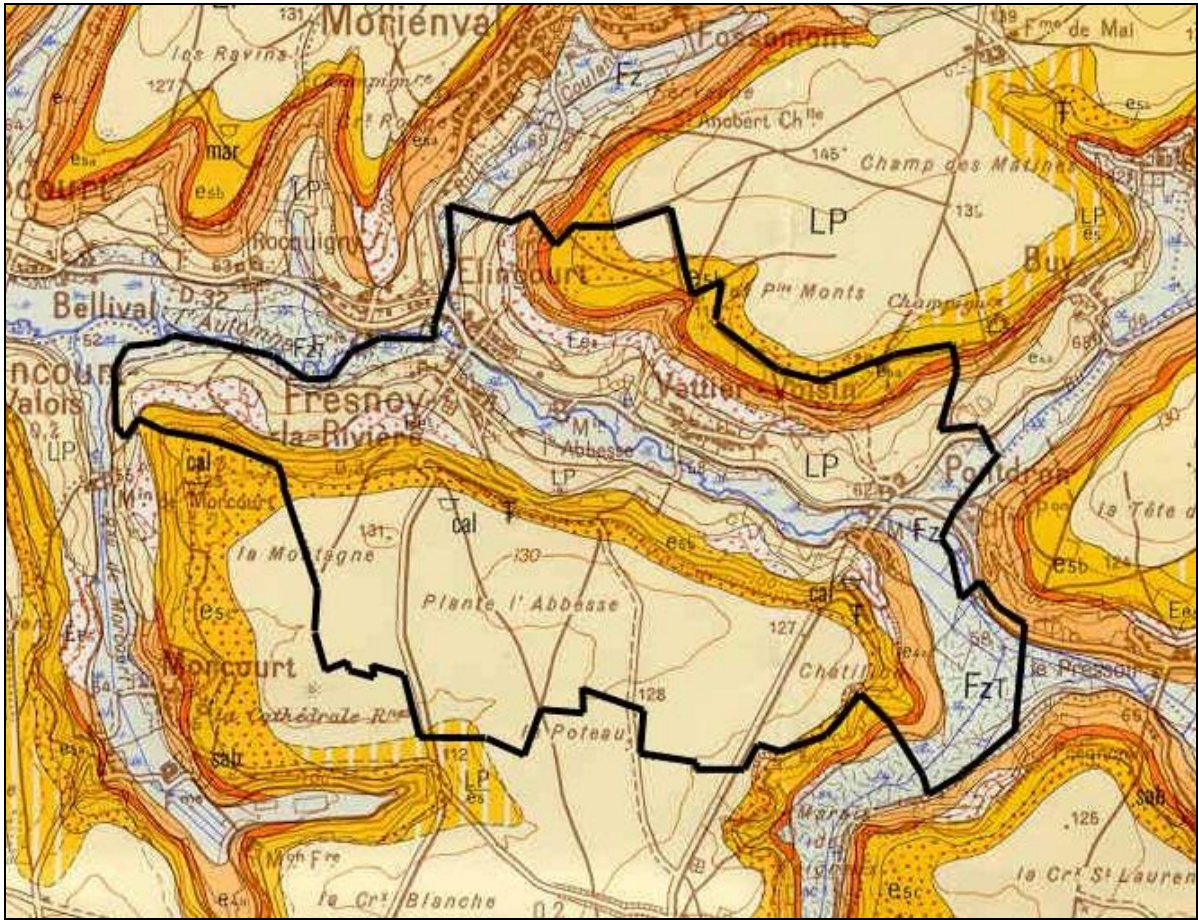
L'eau reçue par les plateaux au Nord et au Sud du territoire communal est canalisée par une multiplicité de micro thalwegs à travers les coteaux, qui la dirigent vers la vallée de l'Automne.

Le village est installé de part et d'autre de l'Automne, le noyau urbain d'origine se situant sur la rive Est, en dehors des espaces inondables qui traversent le village et qui sont composés aujourd'hui de prairies, de peupleraies, et accueille des équipements divers (terrain de jeux, zone de promenade, de pique-nique, aire de stationnement...).

La commune est concernée par une zone à dominante humide (ZDH) :



II.1.2. Géologie et pédologie



Source : BRGM

- | | |
|--|--|
| <i>C</i> : Colluvions de dépression, de fond de vallée et de piémont | <i>e5a</i> : Pierre à liards |
| <i>Ne/e3</i> : Sables de couverture sur argiles et lignite | <i>e5b</i> : Calcaire grossier |
| <i>e2c</i> : Sables de Bracheux | <i>e5c</i> : Calcaires à Cérithes |
| <i>e3</i> : Argiles et lignite | <i>FY</i> : Alluvions anciennes : sables et graviers |
| <i>e3S</i> : Sables fossilifères | <i>FZ</i> : Alluvions récentes |
| <i>e4a</i> : Sables de Cuise | <i>FZt</i> : Tourbes |
| | <i>LP</i> : Limons lacustiques |

Les plateaux sont constitués de limons de grande qualité agricole.

Le fond de vallée est constitué d'alluvions récentes et anciennes, qui sont parfois tourbeuses, et porteuses d'une grande richesse biologique.

Des éboulis de calcaires en haut des coteaux impliquent des risques d'effondrement encore présents. La végétation des coteaux joue un rôle important de maintien des sols.

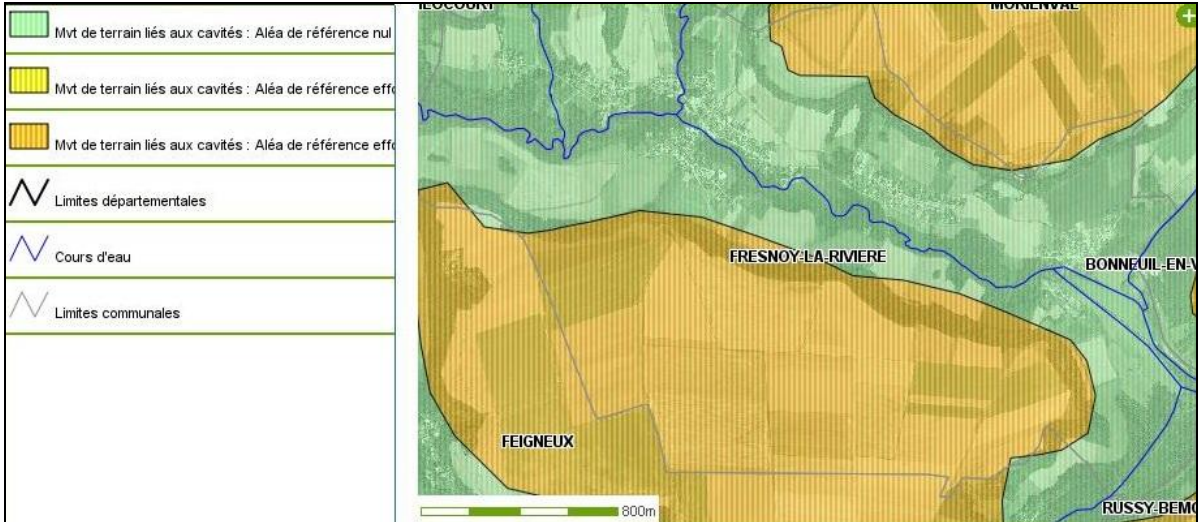
Ces affleurements diversifiés sont une richesse :

- Ils participent à la diversité des formes de relief donc à la richesse du paysage local,
- Ils engendrent une gamme de sols très différents (sols bruns calcaire, sols bruns lessivés, rendzine, sols hydromorphes, sols décapés et minéraux bruts) qui eux mêmes vont déterminer des milieux différenciés. Cependant, ils génèrent une contrainte de stabilité et d'hydromorphie potentielle sur les limons de fond de vallée, et des potentialités d'érosions de versants et de coulées de boues à partir des argiles sur le versant.

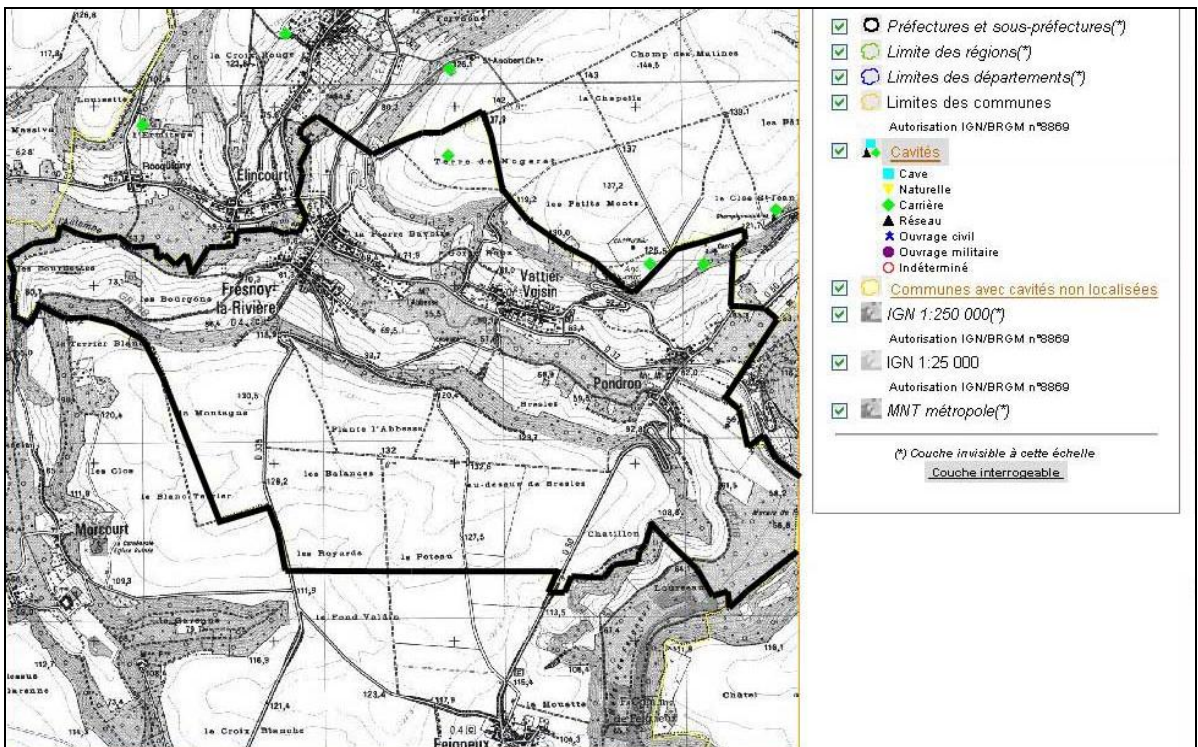
Les espaces boisés actuels constituent un frein à cette dynamique d'érosion.

La commune est concernée par la présence de cavités souterraines, anciennes carrières, au Nord du territoire sur le plateau calcaire.

Elle est soumise à une sensibilité au risque de mouvement de terrain liés aux cavités nul à négligeable, et à un risque d'effondrement moyen sur les espaces du plateau.



Source : DDT 60



Source : prim.net

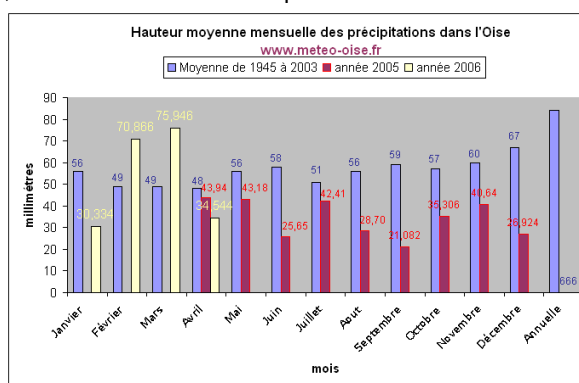
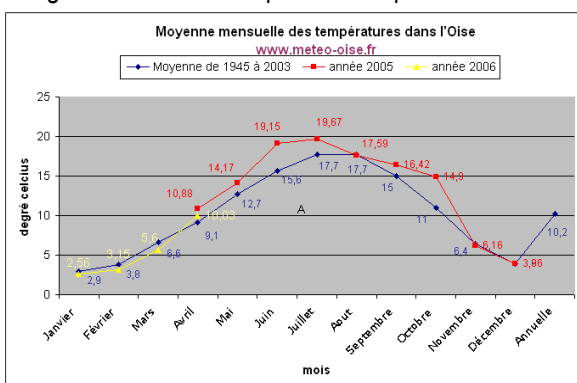
II.1.3. Climatologie

Le climat de l'Oise

Séparé de la mer par le Vexin et par les plateaux crayeux entourant le Pays de Bray, le département de l'Oise possède un climat tempéré à dominante océanique, mais relativement abrité des vents forts qui soufflent fréquemment aux abords de la Manche (influences continentales sensibles).

Sa disposition en forme de cuvette est favorable à la formation de brouillards, souvent tenaces. Ces brouillards, ajoutés à l'effet d'une latitude plus septentrionale, sont à l'origine du déficit d'ensoleillement constaté dans l'Oise par rapport à la région parisienne.

Les grandes caractéristiques climatiques sont : fraîcheur, humidité et ventilation importante.

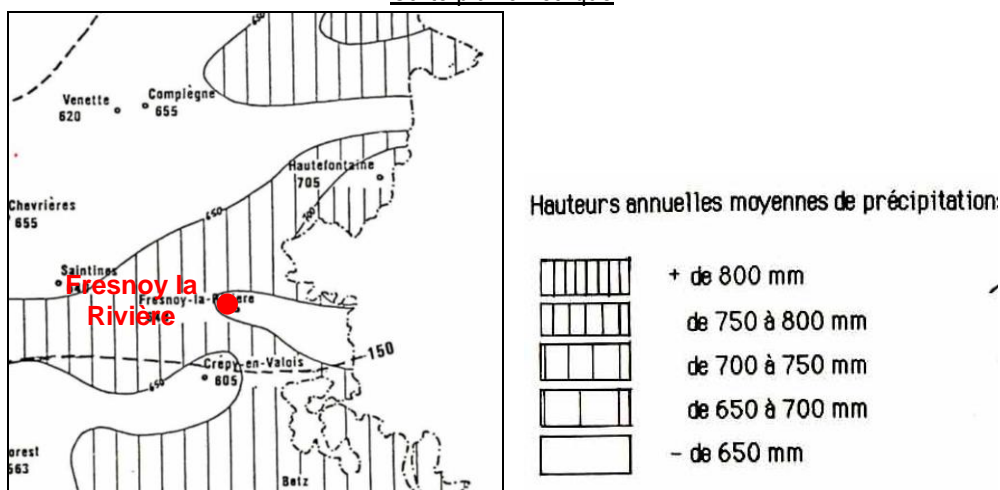


Source : météorologie nationale

Le climat local

La commune de Fresnoy la Rivière se situe dans la région climatique du Crépy-en-Valois, caractérisée par une pluviométrie moyenne et un caractère hivernal moins marqué que dans la vallée de l'Oise.

Carte pluviométrique



Les précipitations annuelles sont en moyenne inférieures à 650 mm, elles sont par contre relativement bien réparties sur les douze mois de l'année.

Les variations sont caractérisées par l'existence d'un maximum, principalement sur le mois de novembre et décembre. Les maximums d'été et d'hiver, moins importants, sont le plus souvent de même valeur.

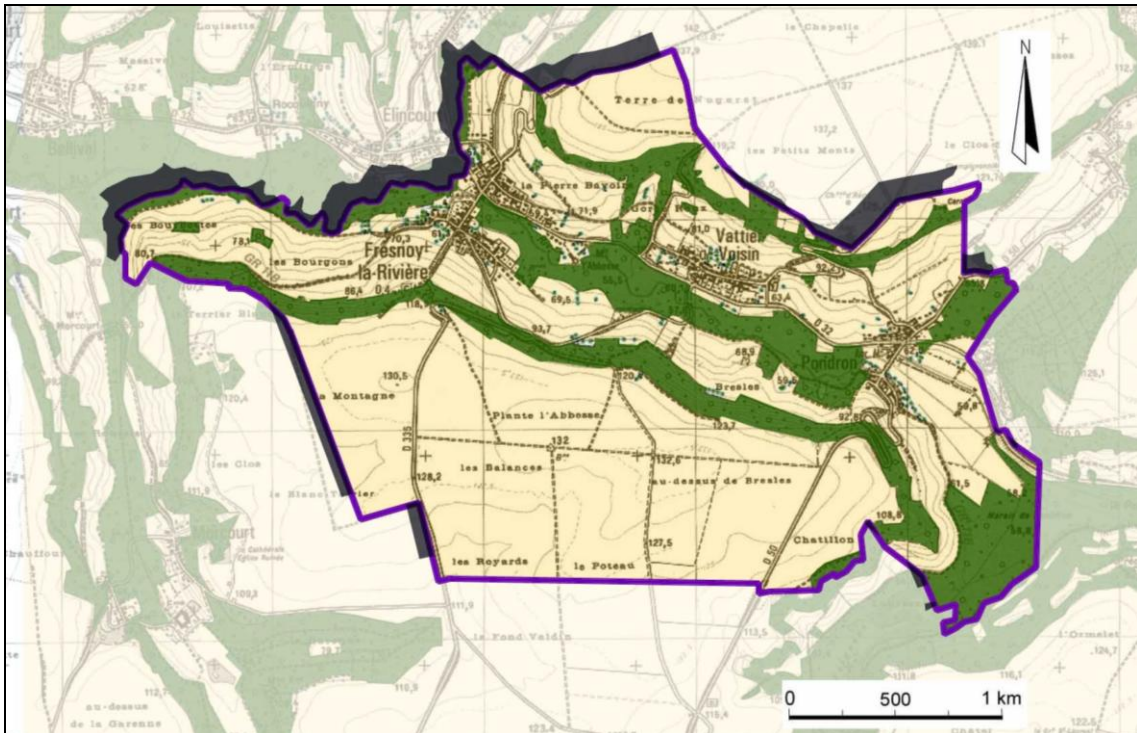
Les périodes de sécheresse relative du printemps et d'automne sont d'avantage étalées sur les mois de mars et avril pour le printemps, septembre et octobre pour l'automne.
 Les précipitations à caractère orageux s'observent essentiellement durant les mois de mai à septembre. C'est au mois d'avril que le nombre de jours de grêle est le plus élevé.

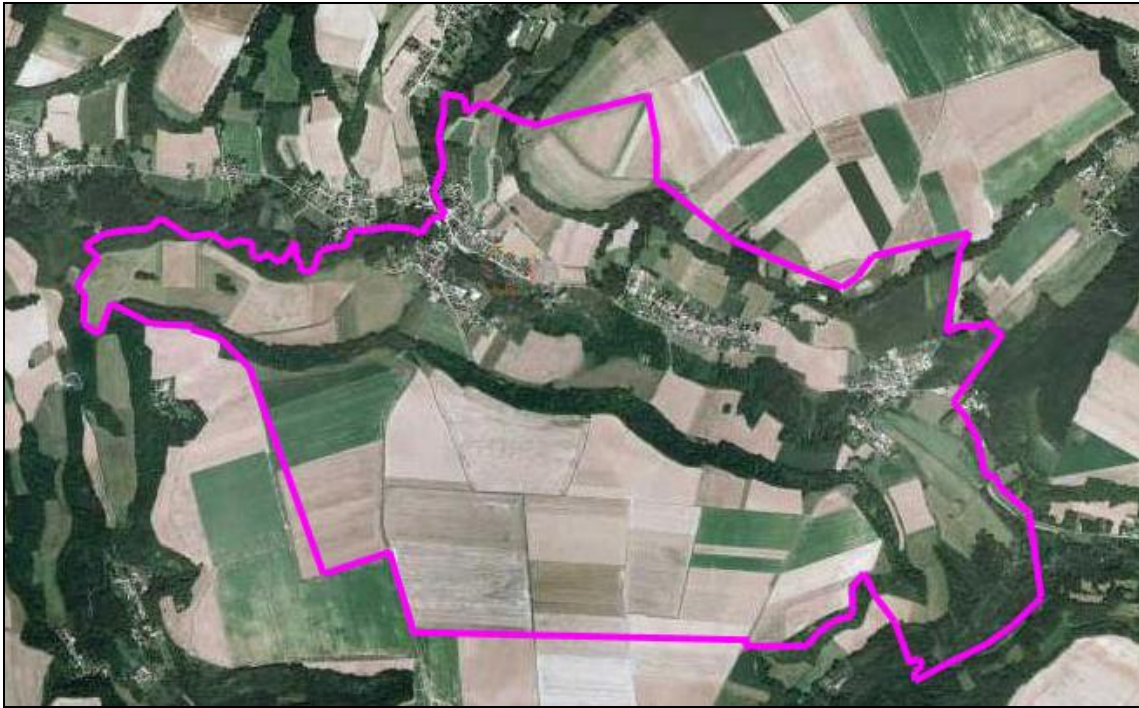
La climatologie du site possède les caractéristiques suivantes :

- Rôle de la forêt affirmée (humidité importante)
- Protection par la forêt des vents du Nord, qui tempèrent les influences froides et favorisent l'exposition au soleil (pas d'effet d'ombre)
- Ventilation du site liée à la vallée
- Inversion climatique provoquant brouillards et brumes, en particulier dans les espaces humides
- Effet de clairière pouvant amener des gels tardifs de printemps.

II.2. Le cadre biologique

II.2.1 La trame verte





La trame verte est constituée de l'ensemble de la végétation arborée du territoire : forêts, boisements, vergers, arbres isolés,...

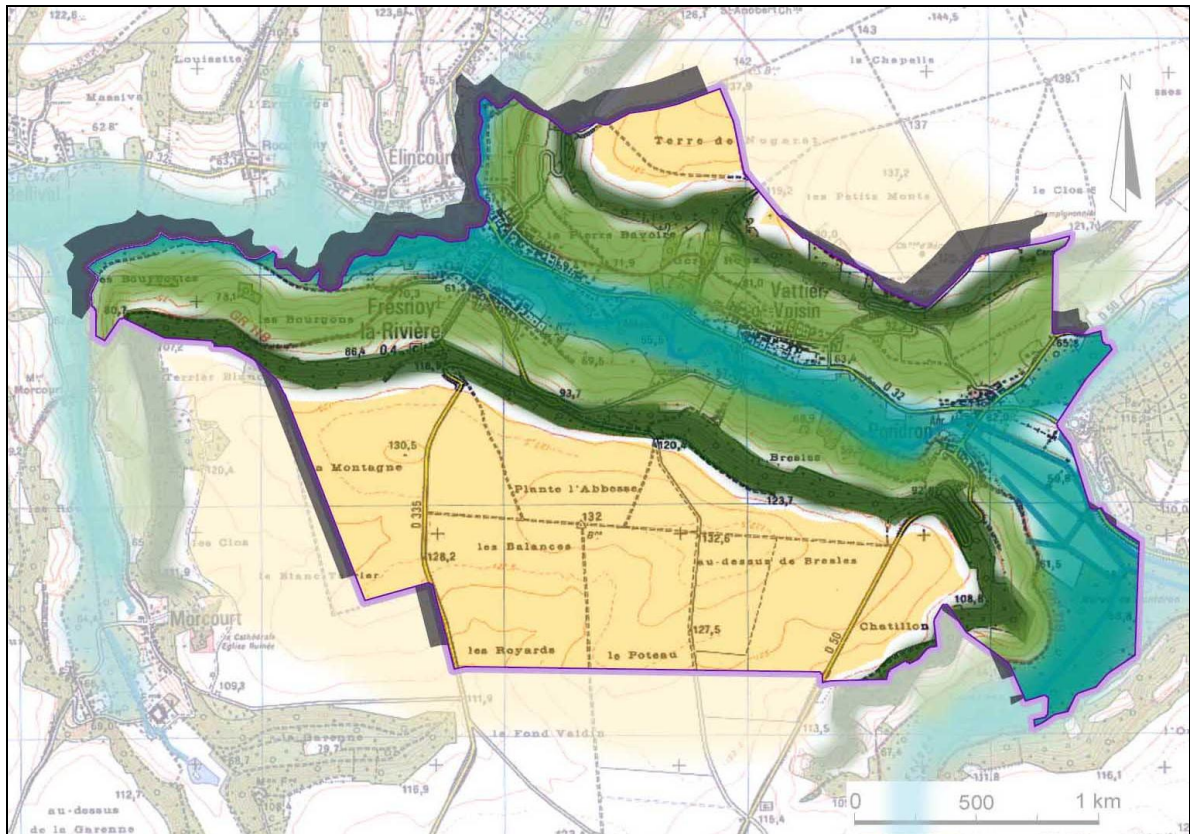
Sur la commune de Fresnoy la Rivière, elle se caractérise par 3 lignes de végétation parallèles à la rivière :

- Le fond de vallée, qui accueille une ripisylve caractéristique et le rebord de vallée marqué par les jardins accompagnant village et hameaux.
- Les deux coteaux encadrant la vallée de l'Automne, dont les boisements marquent le dénivelé.

En limite Sud Est et Nord Ouest du territoire, les deux confluent de l'Automne sont marqués par des boisements plus denses s'étendant sur l'ensemble des pentes.

Le village de Fresnoy la Rivière et ses hameaux s'inscrivent en rebord de vallée, le long de la rivière l'Automne.

II.2.2. Les formations végétales



- Espace monospécifique d'openfield, limité aux espaces plats accessibles à la mécanisation. Très faible diversité biologique, limitée aux espaces résiduels (talus, bords de routes,...)
- Espace cultivé des versants, ponctué de franges boisées. Grande importance écologique de ces espaces : drainage des eaux de ruissellement, maintien de sols... Grande diversité biologique de ces espaces semi hygrophiles et mésophiles, variant selon l'exposition Nord - Sud.
- Espace boisé implanté sur le coteau. Rôle de maintien des sols, de lutte contre l'érosion, de drainage des eaux de ruissellement, et valeur floristique et faunistique. Importance écologique de ce milieu forestier.
- Milieu caractéristique du fond de vallée de l'Automne. Végétation hygrophile, présence de marais parfois drainés. Biodiversité très importante de ces zones humides.

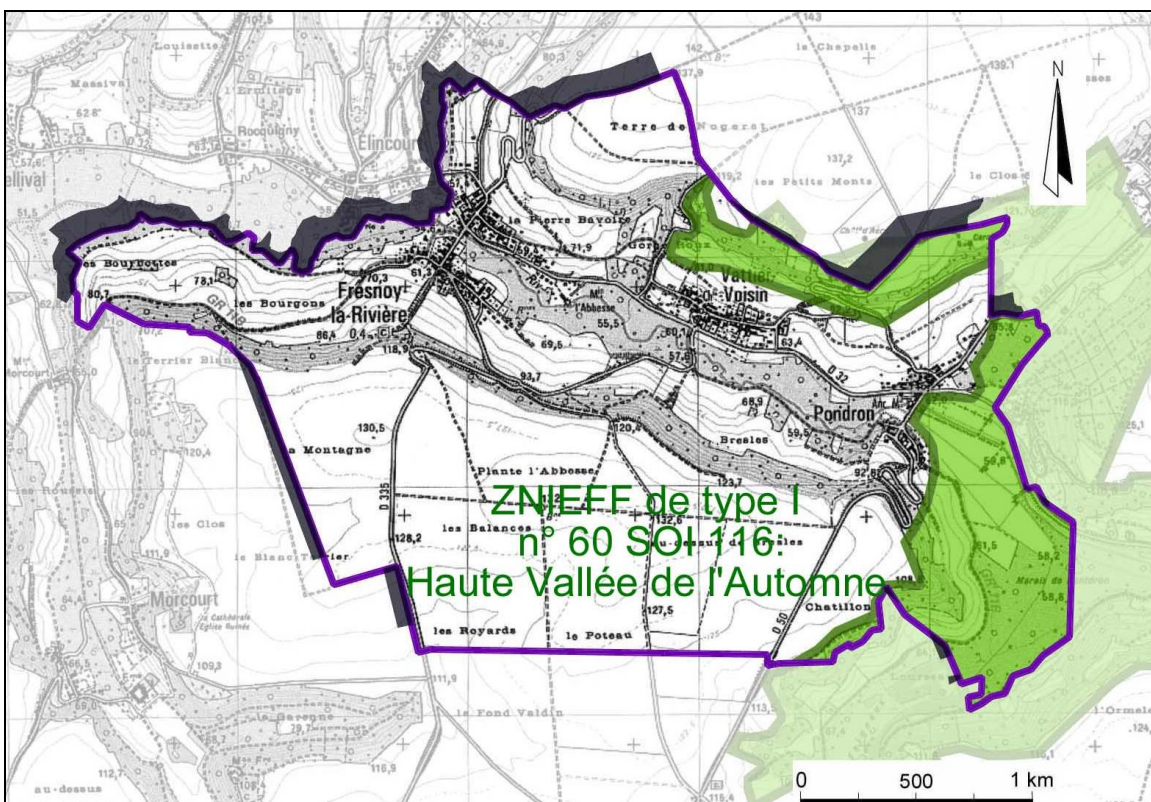
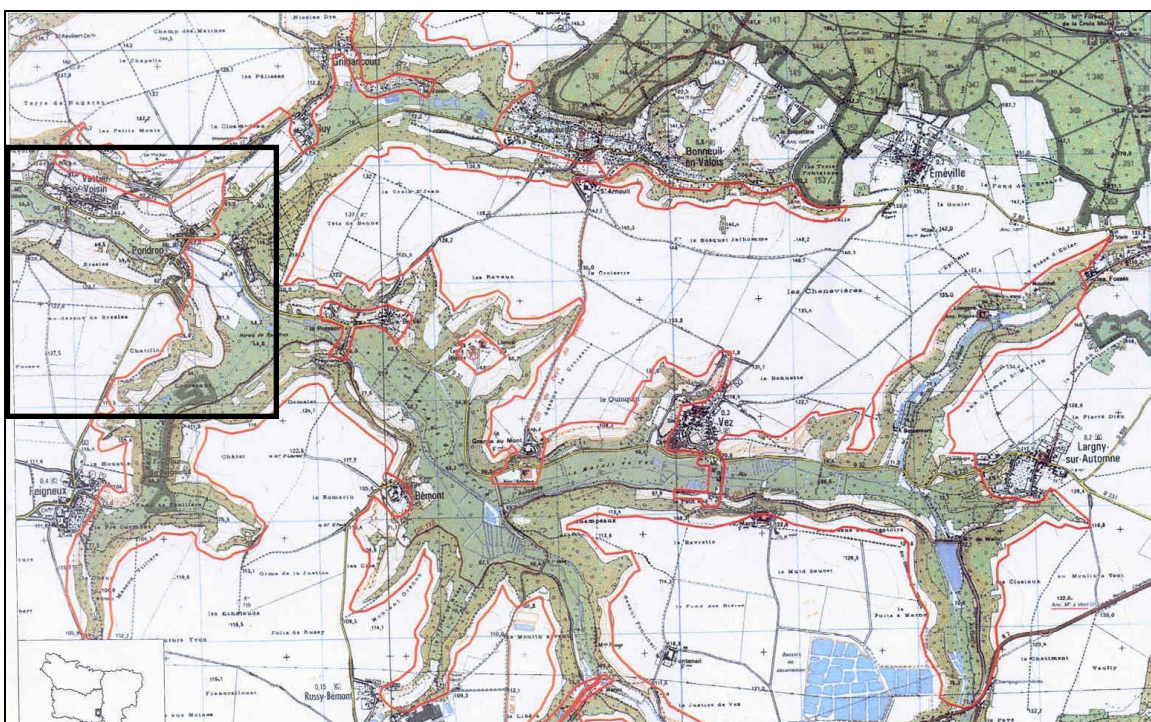
Le territoire communal de Fresnoy la Rivière est marqué par une richesse remarquable de végétation, qui se présente sous plusieurs types :

- La végétation de type « lisières forestières », caractéristique de l'ourlet forestier, marqué par la présence d'arbustes (Sureaux, Noisetiers, Aubépines...)
- La végétation de type « prairie humide » en rebord de la vallée, présents en milieu péri urbain.
- La végétation de type « forêt hygrophile » le long de la rivière, marquée par la présence de frênes, peupliers, aulnes, etc...

Il existe deux ZNIEFF, sur le territoire communal de Vieux Moulin :

- ☞ la ZNIEFF de n° régional 60 SOI-116, qui correspond aux boisements de la Haute vallée de l'Automne.
- ☞ la ZNIEFF de n° régional 60 SOI-202, qui correspond aux boisements de la Vallée de l'Automne.

ZNIEFF de la Haute Vallée de l'Automne (Type 1)



Source : DIREN Picardie

ZNIEFF de la Haute vallée de l'Automne (type 1)

DESCRIPTION

La Haute Vallée de l'Automne est située en limite septentrionale du Valois, mais appartient plutôt, d'un point de vue géomorphologique et biogéographique, à la région naturelle du Soissonnais.

Cette vallée, profondément inscrite dans le plateau tertiaire, suit une direction est-ouest. Son fort festonnement génère une diversité élevée de conditions microclimatiques, en fonction des expositions des versants, de la raideur des pentes et des affleurements géologiques.

La structure géologique est typique du sud-est de l'Oise avec, de bas en haut :

- des alluvions en fond de vallée, localement tourbeuses (tourbières alcalines, par exemple vers Feigneux) ;
- les argiles sparnaciennes ;
- les sables cuisiers, comprenant ponctuellement des argiles de Laon ;
- les épais calcaires lutétiens, qui définissent le plateau ;
- quelques placages sableux de l'Auversien, ou limoneux, en rebord de plateau.

On note la présence des milieux suivants :

- des pelouses calcicoles (*Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*), alternant avec des groupements ponctuels de l'Alyso-Sedion sur dalles et cailloutis calcaires dans les carrières inutilisées ;
- des ourlets calcicoles thermophiles (*Geranion sanguinei*) ;
- des lisières thermophiles du *Berberidion* et bois thermocalcicoles du *Cephalanthero-Fagion*, mêlés d'éléments du *Quercion pubescenti-petraeae* ;
- des boisements de pente nord à Hêtre, à Frêne, à Erable, à Tilleul (proches du *Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani*), accompagnés, sur la corniche lutétienne, de fougeraies (*Phyllitido-Fraxinetum*) ;
- quelques étangs (anciens viviers médiévaux pour certains, creusés récemment pour d'autres) en fond de vallée ;
- de rares prairies humides sur alluvions, essentiellement dans ce qui reste du marais du Berval ;
- des petites aulnaies-peupleraies à grandes herbes (*Alno-Padion*), mêlées de saulaies (*Salicion cinerae*), de mégaphorbiaies (*Thalictro-Filipendulion*) et de plantations de peupliers,
- le cours d'eau de la Vaumoise (affluent de la vallée de l'Automne) qui s'oriente selon un axe nord-est/sud-ouest.
- Quelques petits vergers, pâturés ou fauchés, parfois abandonnés à la friche, subsistent à proximité des villages et des fermes.

INTERET DES MILIEUX

Parmi les éléments les plus remarquables, les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles, sont des milieux menacés en Europe, et sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Il en est de même pour les bois de pentes, abritant notamment des fougeraies importantes dans les cavées.

Ces habitats abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées. Ils sont, intrinsèquement, de plus en plus rares et dégradés dans les plaines du nord-ouest de l'Europe.

Par ailleurs, les pelouses calcicoles constituent également un héritage ethno-botanique de pratiques séculaires de pâturage ovin, comme en témoignent des textes anciens du XVI^{ème} siècle, lesquels réglementaient les parcours à moutons sur les larris de Morcourt.

Les coteaux exposés au sud connaissent des influences méridionales autorisant la présence de nombreuses espèces végétales thermophiles rares et/ou menacées. Ils accueillent une diversité entomologique et herpétologique élevée.

Les anciennes carrières souterraines creusées dans le Lutétien, assez nombreuses dans la vallée, sont favorables à la présence d'importantes populations hivernantes de chauves-souris, rares et menacées en Europe.

Les vastes surfaces boisées permettent également la présence de mammifères à grand territoire.

Ce complexe de milieux forestiers comportant toutes les expositions (contraste entre les pentes nord et les pentes sud, par exemple) et des ourlets calcicoles relictuels, permet globalement l'expression d'une biodiversité particulièrement élevée pour la Picardie.

Les fortes pentes et les températures fraîches du ru de la Vaumoise sont favorables à la vie piscicole et invertébrée. Le tri granulométrique ménage des zones favorables pour la reproduction salmonicole. La diversité des zones de courant et la présence de végétation aquatique sont déterminantes dans la diversification des peuplements de macro-invertébrés benthiques.

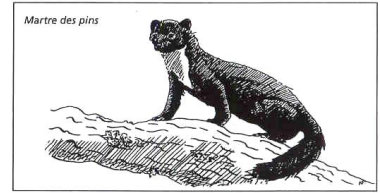
INTERET DES ESPECES

De nombreuses espèces assez rares à exceptionnelles (et menacées pour la plupart) en Picardie sont présentes.

Faune :

- Parmi les oiseaux remarquables figurent :
 - la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
 - le Pic noir (*Dryocopus martius*), dans les grandes hêtraies ;
 - le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
 - le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), sur l'Automne ;
 - le Pic mar (*Dendrocopos medius*), dans les vieilles chênaies.
 - Tous sont inscrits à l'annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.
- On note également la présence du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) et du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) dans les marais, ainsi que de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), dans les ultimes prairies humides de la vallée, vers le Berval. Ces espèces sont menacées en Picardie.
- L'herpétofaune comprend :
 - la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale ;
 - le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ;
 - le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
 - la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

- Mammalofaune
- Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente cette partie de la vallée, de même que le Chat forestier (*Felis silvestris*), le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et la Martre des pins (*Martes martes*).
- Les populations hivernantes de Chiroptères comprennent, entre autres, les espèces suivantes, menacées en Europe (inscrites en annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne) :
 - le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*),
 - le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*),
 - le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),
 - le Grand Murin (*Myotis myotis*),
 - le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
 - l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*).



Les lépidoptères remarquables sont nombreux :

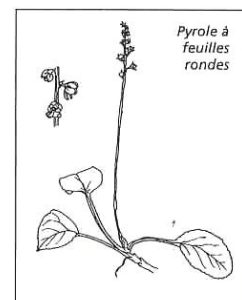
- le Fluoré (*Colias australis*) ;
 - l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*) ;
 - l'Azuré bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) ;
 - la Petite Violette (*Clossiana dia*) ;
 - le Zygène de la Coronille (*Zygaena ephialtes*) ;
 - le Nacré de la Reine des prés (*Brenthis ino*) ;
 - le Thécla de l'Orme (*Satyrion w-album*), lépidoptère diurne rare ;
 - le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*) ;
 - la Phalène ornée (*Scopula ornata*) ;
 - la Funèbre (*Tyta luctuosa*) ;
 - le Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina**) ;
 - la Phalène de la Pulsatille (*Horisme aquata*) ;
 - le Dragon (*Harpya milhauseri*) ;
 - la Noctuelle de la Brouille (*Sedina buettneri*)...
- Plusieurs autres insectes rares et menacés ont été notés, notamment la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), certains orthoptères, comme le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) et la Decticelle bicolor (*Metrioptera bicolor*)...

Dans le ru de la Vaumoise, l'intérêt des espèces repose essentiellement sur la présence de peuplements de macroinvertébrés benthiques riches traduisant la diversité des habitats.

Flore :

Sur les pelouses, ourlets et lisières :

- le Fumana couché (*Fumana procumbens**), sur les pelouses calcaires rases ;
- le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ;
- la Laïche humble (*Carex humilis*) ;
- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**) ;
- la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; - la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ;
- la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) ;
- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ;



- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**) ;
- la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ;
- l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) ;
- l'Orchis singe (*Orchis simia*) ;
- la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ;
- le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ;
- la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*) ;
- l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) ;
- les Orobanches de la Germandrée, du Gaillet et sanglante (*Orobanche teucrii*, *O. caryophyllea*, *O. gracilis*)... ;
- l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*) ;
- l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ;
- le Séséli annuel (*Seseli annuum*) ;
- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**), d'affinités subméditerranéennes, ici en limite nord d'aire de répartition ;
- le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ;
- le Marrube (*Marrubium vulgare*) ;
- l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*) ;
- le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaeepyris*) ;
- le Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*) ;
- l'Alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*) ;
- la Véronique de Scheerer (*Veronica prostrata* subsp. *scheereri*) ;
- le Tétragonolobe siliquieux (*Tetragonolobus maritimus*) ;
- l'Aigremoine odorante (*Agrimonia repens*)...

Dans les milieux boisés :

- la Laïche digitée (*Carex digitata*), sur le calcaire des pentes nord ;
- le Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- le Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*) ;
- la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ;
- le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ;
- le Polystic à soies (*Polysticum setiferum*) ;
- l'Orge des bois (*Hordelymus europaeus*)...

- Dans les zones humides :

- la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*),
- le Populage des marais (*Caltha palustris*),
- le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*),
- le Saule à oreillettes (*Salix aurita*),
- le Lyciet (*Lycium barbarum*),
- la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*),
- le Pétasite officinal (*Petasites officinalis*),
- la Cardamine amère (*Cardamine amara*),
- la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*),
- le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*),
- le Potamot coloré (potamogeton coloratus*),
- l'Orme lisse (*Ulmus laevis**),
- l'Ail des ours (*Allium ursinum*),
- le Cassissier (*Ribes nigrum*)...

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

L'absence d'entretien des pelouses entraîne la fermeture progressive du milieu par boisement spontané. Cet embroussaillage est très peu contrecarré par l'action des rares lapins et des cervidés.

Il en résulte une banalisation, à la fois biologique et paysagère, de ces anciens espaces ouverts originaux et précieux. Des coupes circonstanciées des buissons envahissants seraient nécessaires, en dehors de la saison de reproduction. Dans l'idéal, une restauration d'un pâturage ovin extensif serait souhaitable là où cela s'avérerait encore possible.

Dans les bois, le maintien d'un réseau de vieux arbres sénescents ou morts (quelques-uns à l'hectare au minimum), est très favorable à la présence de populations d'insectes, de mammifères (chiroptères) et d'oiseaux cavernicoles rares et menacés.

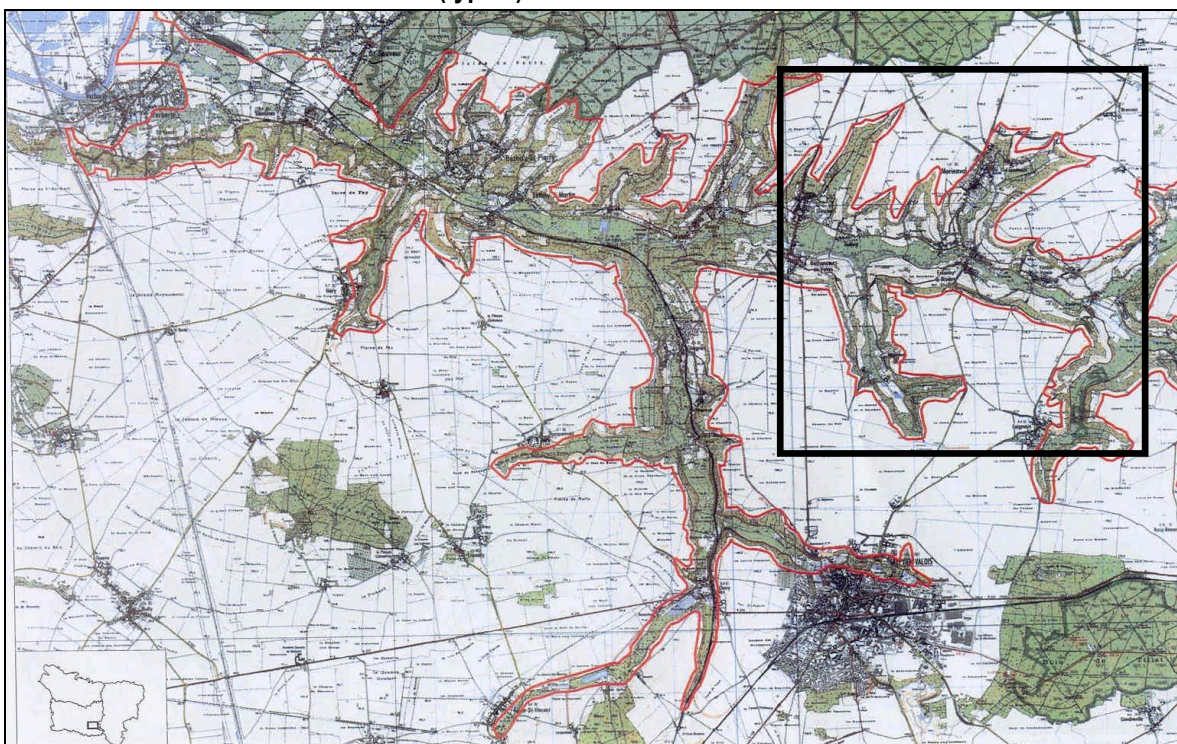
Le boisement et le drainage des derniers hectares de prairies humides et de marais seraient à éviter autant que possible : les zones humides ont quasiment disparu de la vallée de l'Automne et du sud de l'Oise.

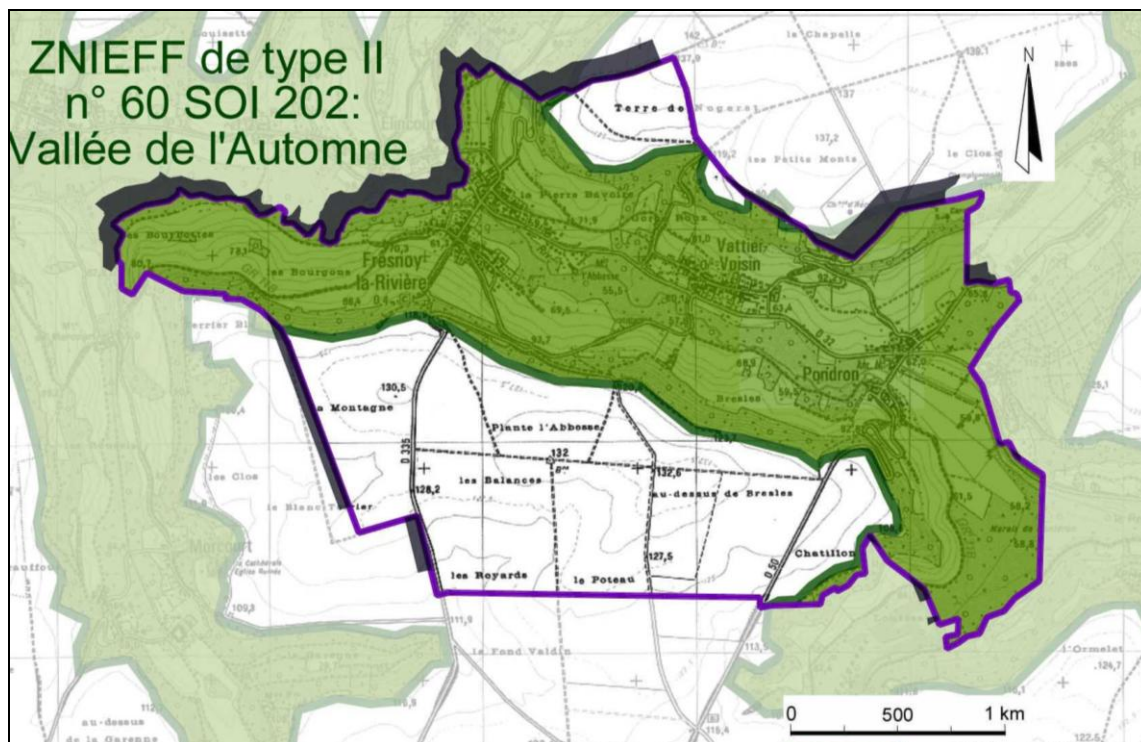
La fermeture des carrières souterraines les plus importantes pour les chauves-souris, à l'aide de fortes grilles empêchant les intrusions humaines mais laissant un accès libre aux chiroptères, permettrait de préserver ces mammifères, très sensibles au dérangement en hiver.

Le manque d'entretien léger des cours d'eau ainsi que les pratiques agricoles favorisent l'envasement et le colmatage des substrats. Ceci est préjudiciable, notamment au niveau des zones de frayères potentielles. Le cloisonnement du cours d'eau, par des embâcles essentiellement, limite les migrations piscicoles vers les zones de frayères potentielles et favorise l'accumulation des sédiments.

N.B. Les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

ZNIEFF de la vallée de l'Automne (type 2)





Description de la ZNIEFF de type 2

L'Automne est un affluent de la rive gauche de l'Oise, située au sud de la Forêt de Compiègne, au nord du Valois.

La Vallée de l'Automne s'étire entre Villers-Cotterets et Verberie, point de confluence avec l'Oise.

Elle s'encaisse profondément dans l'épais banc de calcaire lutétien, comme l'ensemble des vallées inscrites dans le plateau du Soissonnais et du Valois.

Elle suit globalement une orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est. Son réseau hydrographique est proche du type "arêtes de poisson", avec de nombreux petits affluents (dont les principaux sont le Ru de Bonneuil, la Sainte Marie, le Ru Coulant, le Ru de Visery, le Ru de Longpré...) qui la rejoignent sur les deux rives. Cette orientation est liée aux plissements des terrains tertiaires: la vallée de l'Automne suit un synclinal, parallèle à l'anticlinal de la forêt de Retz, qui a porté en altitude le secteur de la route du Faîte.

Les roches affleurantes dans la vallée sont, de haut en bas:

- les limons de plateau, localement mêlés aux sables auverniens ;
- les calcaires lutétiens, qui forment le soubassement du plateau du Valois;
- les sables cuisiers ;
- les argiles sparnaciennes.

Les alluvions du fond de vallée font localement place à des terrains tourbeux vers Feigneux, Béthisy-Saint-Martin, où une petite tourbière a été exploitée, Fresnoy-la-Rivière, Vez, Vauciennes...

Les têtes de réseau hydrographique, notamment des rus de Bonneuil, de Gilocourt et de la Vaumoise, conservent des fonds sablo-graveleux. Ces substrats restent assez peu colmatés par les vases, du fait des pentes relativement fortes du lit mineur. Ces caractéristiques, combinées à l'alimentation par des sources d'eau fraîche et de bonne qualité (issue de la nappe des sables cuisiers qui repose sur le plancher des argiles sparnaciennes), permettent la reproduction des salmonidés. Ces cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole.

Sur les affleurements calcaires en haut de versant, les sols sont maigres, voire squelettiques. Les affleurements de sable cuisien sous les calcaires génèrent des sols calcaro-sableux.

Les anciennes activités de pâturage ovin et de viticulture, sur certains des coteaux les plus raides, ont permis le maintien d'une végétation pelousaire en de nombreux points: au-dessus de Béthisy-Saint-Pierre, à Puisières, à Feigneux, à Rocquemont, au Lonval, à Russy-Bémont...

Les toponymes "Les Vignes Blanches" et "Les Grandes Vignes" à Glaignes, "La Vigne du Seigneur" à Saintines, en témoignent encore.

De même, Le Larris Viquet à Auger Saint-Vincent, Les Larris du Guet à Béthancourt, expriment probablement cette mise en valeur des terres caillouteuses des larris.

Des brachypodiaies se développent sur ces espaces abandonnés par l'agriculture. Les dernières pelouses sont ouvertes en maints endroits par les activités des lapins.

Sur les écorchures et les affleurements rocheux, se trouve une végétation pelousaire pionnière (Alyso-Sedion).

La majorité des pelouses calcicoles est rattachée provisoirement au Festuco lemanii- Anthyllidetum vulnerariae.

La forêt gagne sur tous ces espaces ouverts: les buissons (prunelliers, aubépines, cornouillers, troènes, viornes... : alliance du Berberidion) et les jeunes arbres (noisetiers, bouleaux, hêtres, érables...) envahissent la pelouse.

A terme, une hêtraie thermocalcicole (Cephalanthero-Fagion, voire Quercion pubescentis vers les deux Béthisy) s'installe.

Sur les versants orientés au nord se développent des forêts à érables, à frênes, à hêtres, à tilleuls... (Alliance du Lunario-Acerion).

L'exposition au sud des coteaux, en rive droite, permet le développement d'une flore et d'une faune remarquables au caractère thermocalcicole marqué, typiques des coteaux bien ensoleillés du Valois-Soissonnais.

Intérêt des milieux

Les pelouses calcicoles et calcaro-sabulicoles, les ourlets et les bois thermocalcicoles sont des milieux rares et menacés en Picardie et dans tout le nord-ouest de l'Europe, de même que certains bois de pente en exposition froide. A ce titre, ces habitats sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Par exemple en Picardie, à la suite des évolutions de l'économie agricole, les surfaces de pelouses ont été réduites de plus de 90 % en un siècle.

La qualité des portions amont de quelques affluents de l'Automne permet la reproduction des salmonidés, phénomène devenu rare en Picardie.

Les prairies humides et les zones tourbeuses, les aulnaies et les anciennes carrières souterraines sont également des milieux remarquables.

Tous ces milieux abritent une flore et une faune précieuses, comportant de très nombreuses espèces rares et menacées: la Vallée de l'Automne compte parmi les entités écologiques les plus remarquables de Picardie et du nord de la France.

Intérêt des espèces

Parmi les espèces végétales les plus remarquables se trouvent les taxons suivants, assez rares à très rares en Picardie:

Sur les pelouses et dans les bois thermocalcicoles :

- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les écorchures;
- le Fumana couché (*Fumana procumbens**) ;
- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**);
- le Polygale chevelu (*Polygala comosa**);
- la Gentiane croisettes (*gentiana cruciata**)
- le limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**)
- la Bugrane naine (*Ononis pusilla**)
- le Botryche lunaire (*Botrychium lunaria**) ;
- le Cystoptéride fragile (*Cystopteris fragilis*) ;
- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ;
- le Bugle rampant (*Ajuga chamaepitys*);
- la Brunelle laciniée (*Brunella laciniata*) ;
- la Koélerie grêle (*Koeleria macrantha*), typique des pelouses calcaro-sabulicoles ;
- le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ;
- le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*)
- le Thésion couché (*Thesium humifusum*) ;
- l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*) ;
- le Tétragonolobe siliquieux (*Tetragonolobus siliquosus*) ;
- l'Alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*) ;
- la Laîche humble (*Carex humilis*) ;
- la Laîche digitée (*Carex digitata*) ;
- la Laîche de Haller (*Carex halleriana*) ;
- le Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*);
- le Baguenaudier (*Colutea arborescens*) ;
- la Goodyère rampante (*Goodyera repens*) ;
- l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ;
- le Silène conique (*Silene conica*) ;
- la Véronique en épi (*Veronica spicata*) ;
- la Véronique prostrée (*Veronica prostrata* subsp. *scheererii*) ;
- l'Oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*) ;
- plusieurs orobanches, toutes rares (*Orobanche alba*, *O. caryophyllacea*, *O. gracilis*, *O. minor*, *O. teucrii*)...

De nombreuses orchidées sont également présentes.

Dans les fonds humides:

- la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale**) ;
- l'Orme lisse (*Ulmus laevis**) ;
- le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnat**) ;
- le Potamo coloré (*Potamogeton coloratus**) ;
- la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*) ;
- le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) ;
- l'Ail des ours (*Allium ursinum*) ;
- la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) ;
- l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*) ;
- le Gouet d'Italie (*Arum italicum*) ;

- la Laïche de Maire (*Carex mairii**) ;
- la Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) ;
- le Marisque (*Cladium mariscus*) ;
- le Corydale solide (*Corydalis solida*) ;
- le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) ;
- l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) ;
- la Patience maritime (*Rumex maritimus*).

La faune comprend les espèces précieuses suivantes:

Mammalofaune:

- le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ; le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) ; la Martre des Pins (*Martes martes*) ; le Mulot à gorge jaune (*Apodemus flavicollis*), pour les mammifères plutôt forestiers; la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) dans les lieux humides; le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*)...
- les chauves-souris comptent de nombreuses espèces rares et menacées en Europe, dont les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *R. ferrumequinum*) ; les Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées (*Myotis bechsteini* et *M. emarginatus*) ; le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; la Noctule (*Nyctalus noctula*)...

Entomofaune :

- le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), odonates des cours d'eau à fonds caillouteux sablonneux, sur l'Automne;
- plusieurs lépidoptères remarquables, inféodés aux pelouses thermophiles : le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), la Lucine (*Hemaris lucina*)...

Herpétofaune :

- le rare Lézard vert (*Lacerta viridis*), inscrit en annexe IV de la directive "Habitats", fréquente les pelouses, et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) occupe les murs, les talus, et les anciennes carrières...
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), inscrits en annexe IV de la directive "Habitats".

Avifaune :

- nidification des Pics noir (*Dryocopus martius*) et mar (*Dendrocopos medius*), de la 30ndrée apivore (*Pernis apivorus*), du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), du Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) et de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), tous inscrits en annexe 1 de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne; nidification également de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) ; sur l'étang de Wallu de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) , de la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et du Canard souchet (*Anas clypeata*)...
- passage et stationnement migratoire ou d'hivernage de nombreux canards et limicoles sur l'étang de Wallu.

Facteurs influençant l'évolution de la zone

La problématique principale tient dans le boisement de la quasi-totalité des espaces prairiaux de la vallée. Les dernières pelouses ouvertes sont menacées par l'extension des stades préforestiers.

Il s'ensuit une perte de diversité à la fois biologique et paysagère importante. La flore et la faune spécifiques des pelouses ouvertes tendent à disparaître et ne persistent actuellement que sur les zones grattés et broutés par les derniers lapins. Les plantations de résineux conduisent à la même banalisation tant biologique que paysagère.

La coupe circonstanciée des arbustes envahissants serait donc souhaitable sur les dernières pelouses, avec, dans l'idéal, la restauration d'un pâturage extensif.

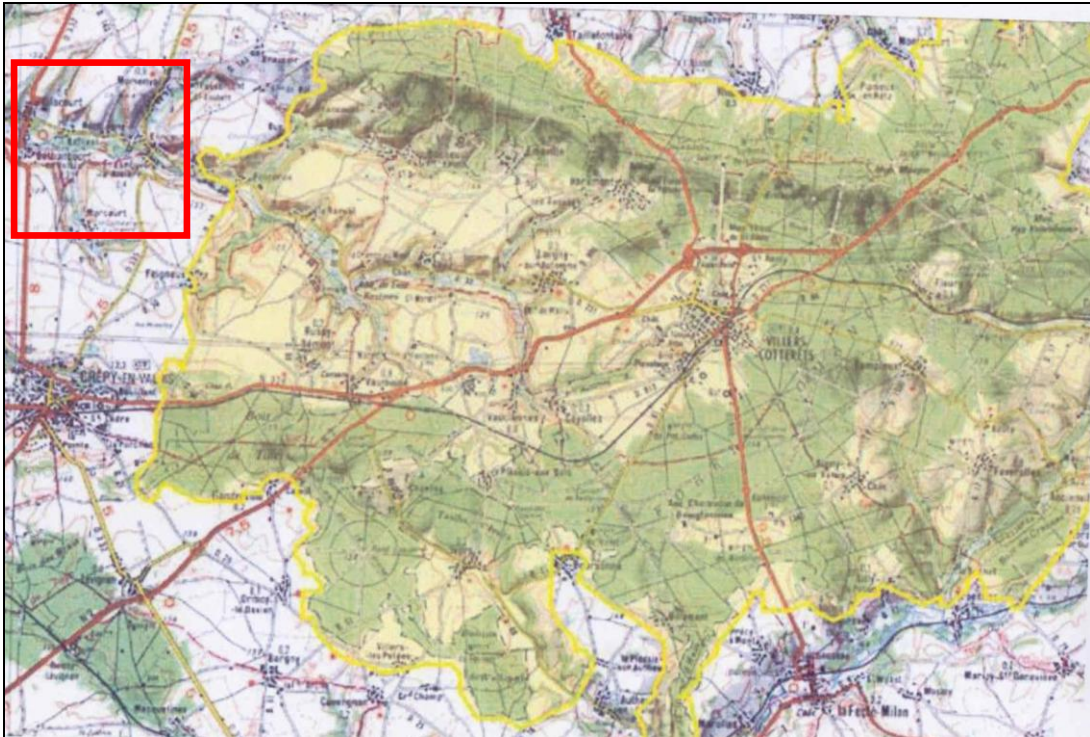
Les prairies de fond de vallée suivent la même évolution: l'économie agricole ne favorise plus guère les activités d'élevage et les prairies humides ont presque totalement disparu de la vallée de l'Automne. Les peupliers, qui les remplacent, ferment et banalisent les paysages et leur valeur patrimoniale. Les lieux-dits Les Prés de Baybelle, Le pré Cormont, à Feigneux, Les prés Bertrand à Séry-Magneval,... témoignent de l'utilisation pastorale passée. Le secteur dit "Les Prés", à Vaucelle, est l'un des rares à porter encore des prairies humides.

Sans activité d'élevage dans les prairies, la vallée de l'Automne perd une bonne partie de son identité à la fois paysagère et patrimoniale.

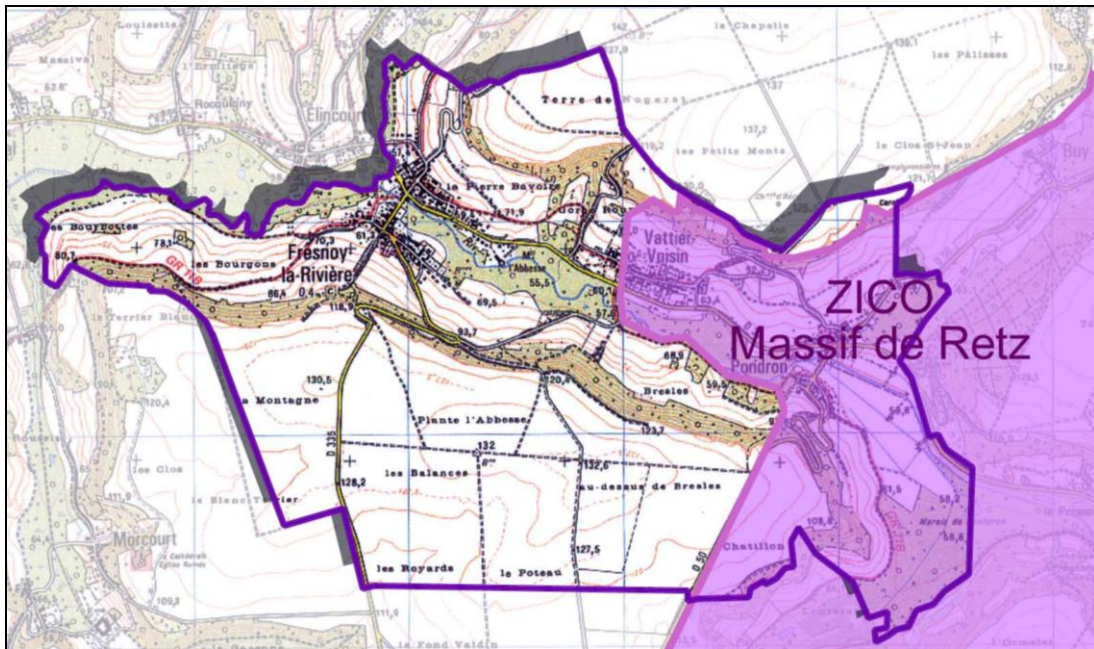
Enfin, la rivière Automne et ses affluents connaissent encore des pollutions occasionnelles, malgré une amélioration de l'épuration des eaux au niveau des collectivités et des industries.

NB: les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

La commune est également concernée par la ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) n°04 du Massif de Retz d'une superficie totale de 27 650 Hectares.

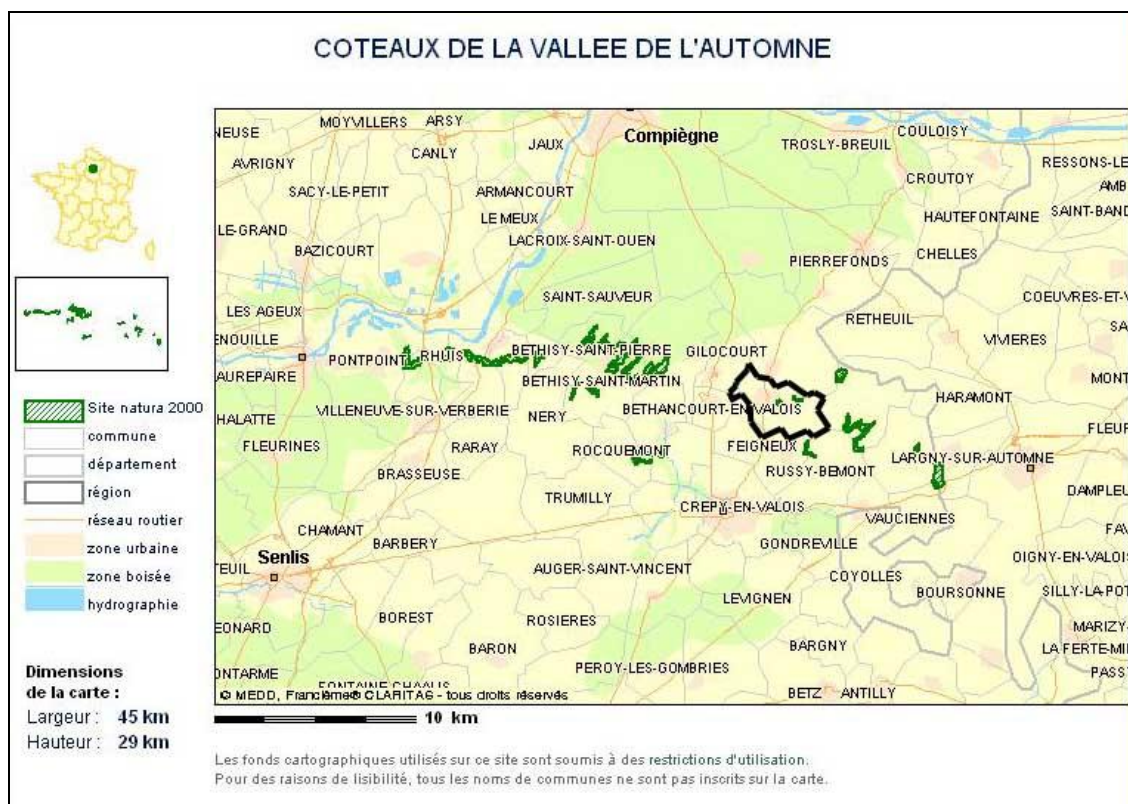


Périmètre de la ZICO présente sur la commune de Fresnoy la Rivière



Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie-DIREN

La richesse environnementale du secteur des coteaux de la vallée de l'Automne est par ailleurs renforcée par une proposition de classement en ZPS Natura 2000.



Source : Fiches DIREN

Les espèces d'oiseaux justifiant ce classement et cette désignation (citées dans l'arrêté du 16 Novembre 2001 et reprises dans l'arrêté du 5 Janvier 2006) sont les suivantes :

Alouette lulu (*Lullula arborea*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*), Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Faucon émerillon (*Falco columbarius*), Faucon pelerin (*Falco peregrinus*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*).

Les espèces d'oiseaux migrateurs justifiant ce classement sont les suivantes :

Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*).

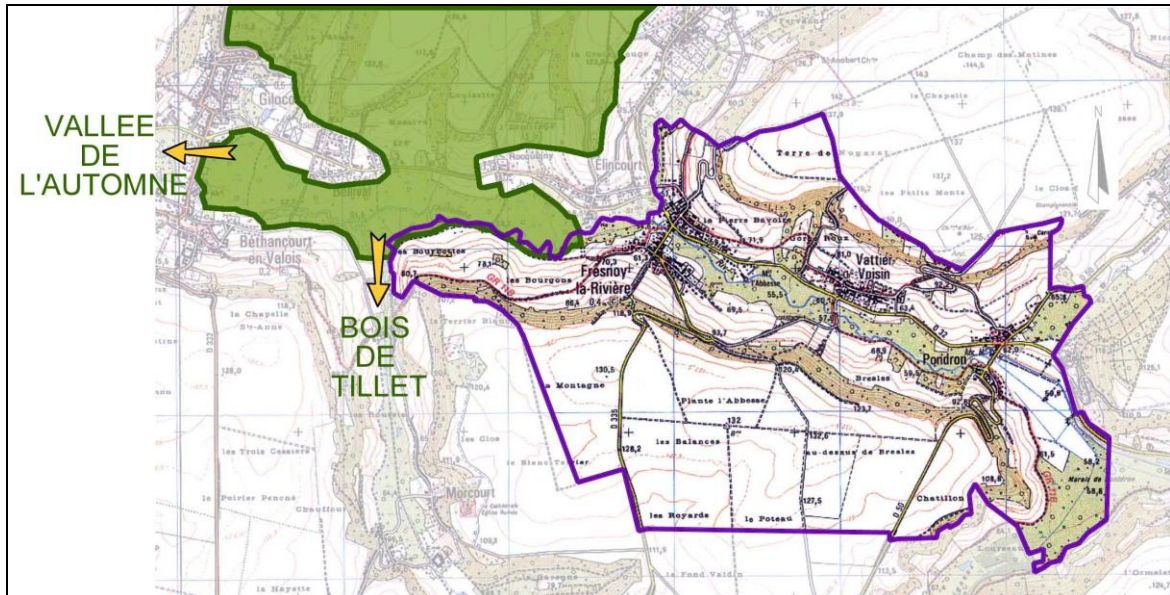
La protection et la valorisation de cet environnement particulièrement riche constitue un atout et un enjeu important pour la commune de Fresnoy la Rivière, car il constitue un patrimoine biologique de très grande qualité et présente un intérêt à la fois :

- environnemental et patrimonial (conservation des espèces, élément paysager remarquable)
- culturel, touristique et de loisirs.

II.2.3 Passages de grands animaux (Zone sensible)

La commune de Fresnoy la Rivière est concernée par les passages de grands animaux, entre la vallée de l'Automne et le Bois de Tillet.

Passage des grands animaux de la forêt de Compiègne vers la vallée de l'Automne



Source : DIREN Picardie

L'espace de transition entre le massif forestier de Compiègne et la vallée de l'Automne constitue une zone de passage importante pour les grands animaux, qui se déplacent d'un massif à l'autre.

La liaison faunique entre le massif forestier de Compiègne (14 000 Ha) et celui de Chantilly concerne des populations forestières conséquentes :

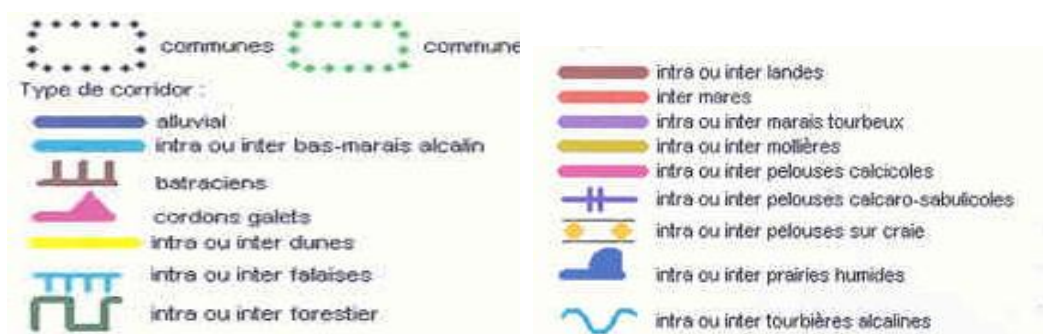
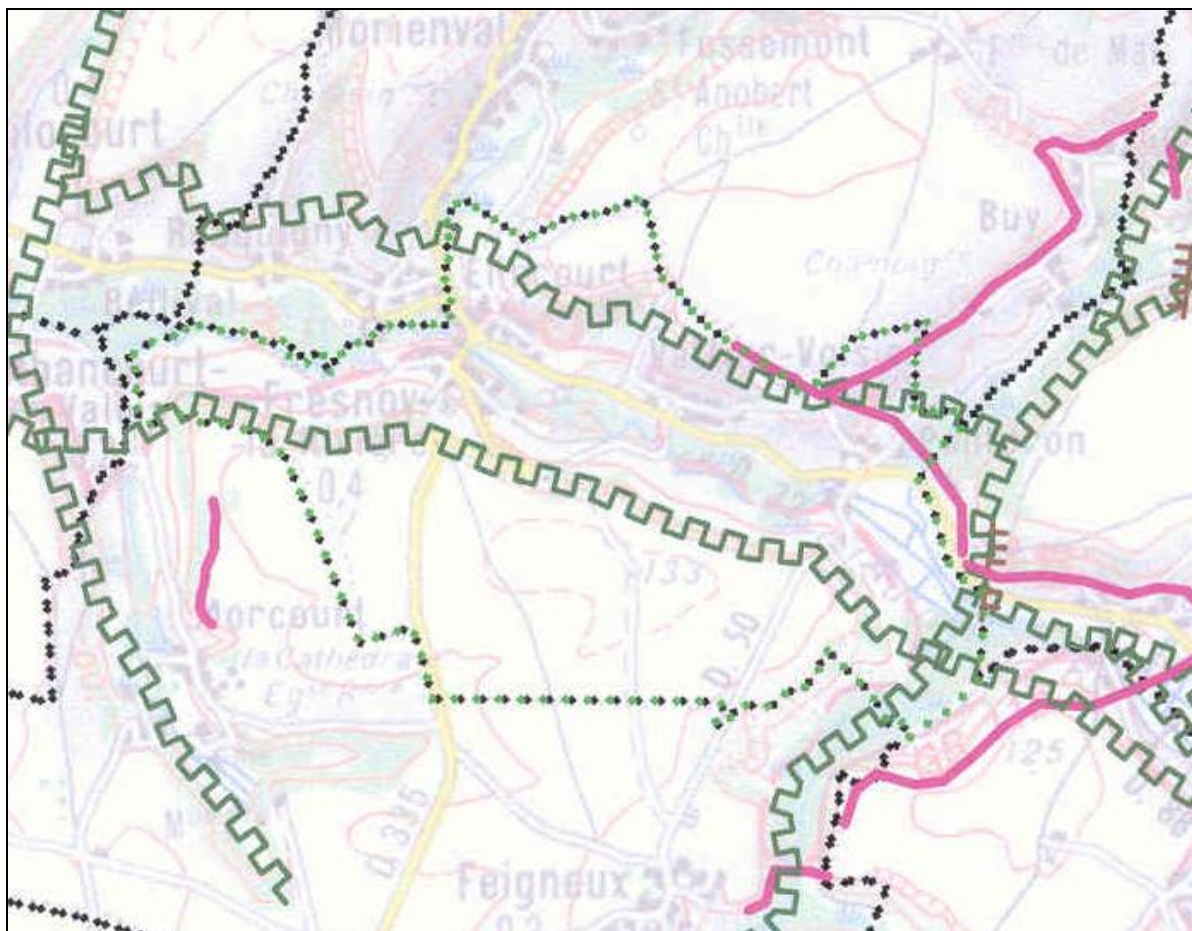
Cerfs (1000 animaux directement concernés), sangliers (300 animaux directement concernés), chevreuils (300 animaux directement concernés), blaireaux, martres, petits mammifères, reptiles, batraciens, invertébrés...

La présence de corridors écologiques pour ces espèces (cervidés, sangliers,...) est liée à la présence de nombreux boisements et bosquets, implantés dans des espaces de prairies plus ou moins ouvertes, qui permettent le passage à couvert d'un massif forestier à l'autre.

La zone concernée est constituée actuellement de bois domaniaux, de bois privés, d'anciennes gravières remises en eaux, et d'espaces cultivés.

II.2.4 Corridors écologiques

La commune de Fresnoy la Rivière est concernée par la présence de corridors écologiques



Source : Corridors écologiques potentiels de Picardie - Direction Régionale de l'Environnement – Picardie (source : conservatoire des Sites Naturels de Picardie – réalisation dans le cadre du projet « réseau de sites, réseau d'acteurs », financé par l'Europe, l'Etat, et la Région Picardie.

Ce travail identifie des corridors potentiels. Certains d'entre eux ont été clairement identifiés et leur fonctionnalité caractérisée. Ce travail n'a cependant pas pu être exhaustif pour tous les groupes vivants et il a été élaboré au vu des connaissances actuelles. L'absence de corridor écologique ne signifie donc pas forcément qu'il n'en existe pas.

Remarque : la présence étude n'a pas porté sur la grande faune car ce travail avait déjà été réalisé en partie par l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE) en 1993.

L'identification des corridors écologiques n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel visant à éviter que des enjeux importants ne soient identifiés trop tardivement.

Notion de réseau écologique :

Toute espèce s'organise en populations plus ou moins connectées les unes aux autres en fonction de sa niche écologique et des caractéristiques du milieu. En limite de niche écologique, la survie, la croissance et le succès de reproduction des individus est plus faible. Une population isolée soumise à des conditions extrêmes (catastrophes climatiques, modifications de pratiques humaines...) peut être amenée à disparaître. La survie d'une espèce dépend alors de ses capacités de colonisation de nouveaux territoires et d'extension de sa population. Beaucoup d'espèces animales ont une phase de déplacement et de recherche de nouveaux territoires dans leur comportement. De même les espèces végétales ont élaboré des modes de dissémination variés: par les airs (oiseaux, insectes, graines munies d'aigrettes ou d'ailes...), grâce à des animaux supports (parasites, graines à crochets...), par déplacement terrestre ou aquatique (la plupart des animaux), ou par colonisation de proche en proche à travers des habitats qui peuvent être peu favorables. Ces deux derniers modes de colonisation font appel aux notions de corridors et de réseaux écologiques.

Dans nos paysages profondément modifiés par les activités humaines, les habitats sont fragmentés par les voies de communication et souvent isolés les uns des autres dans une trame soit agricole soit urbaine de plus en plus uniforme. De plus les habitats sont souvent dégradés voire perturbés ce qui augmente la fragilité des populations et de leur succès de reproduction. Les corridors sont de plus en plus étroits et les habitats favorables de plus en plus éloignés entre eux. Tout ceci rend difficile les déplacements des individus pionniers et le renforcement des populations isolées.

Les éléments de nos paysages peuvent avoir différentes fonctions dans ce réseau écologique :

La matrice : Constituée le plus souvent par la trame agricole. En Picardie, il s'agit pour l'essentiel des zones de grandes cultures donc des terres arables.

Les noyaux de biodiversité : Les sites gérés et protégés pour leur intérêt écologique, dans notre cas les sites actifs.

Les corridors : L'ensemble des éléments paysagers liant deux noyaux de biodiversité entre eux. On pense évidemment à l'ensemble des éléments linéaires que sont :

- les haies, les bandes boisées, les ripisylves pour les espèces forestières
- les cours d'eau et les fossés pour les espèces aquatiques
- les bords de routes et des chemins, les parcs pour les espèces de prairies
- les vieux murs, les talus pour les espèces de milieux secs.

Parler d'un réseau écologique fonctionnel induit donc qu'on s'intéresse à toutes les entités du paysage, les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques.

Les corridors écologiques sont donc des zones assurant la liaison pour les animaux et aussi les végétaux entre deux espaces notamment forestiers. Les corridors participent également de la diversité paysagère en tant que coupure verte et à la diversité des milieux naturels.

L'ensemble des espaces forestiers des coteaux de part et d'autre de l'Automne, entre lesquels se sont développés le village de Fresnoy la Rivière et ses hameaux, est concerné par le passage d'animaux, et de ce fait, par la présence de biocorridors.

II.2.5 Eléments écologiques remarquables



Les boisements le long des côtes de la vallée jouent un rôle de maintien des sols (risques importants d'éboulis en cas de défrichement) et forment des corridors écologiques pour la faune et la flore.



Les haies qui limitent les pâturages, dans la vallée, sont un facteur de biodiversité et de richesse écologique. En effet elles représentent un lieu de nourriture et de nichage pour la petite faune, jouent un rôle anti-érosion et drainent les sols humides.



L'Automne est accompagnée d'une végétation caractéristique : saules, aulnes, frênes, peupliers, etc. La vallée parfois tourbeuse présente une grande richesse écologique, liée à la présence d'espèces rares



La vallée de l'Automne est accompagnée d'une végétation de type « ripisylve » accueillant des espèces caractéristiques de milieux humides. La présence de tourbe par endroit entraîne le développement d'espèces beaucoup plus rares. La présence de peupleraies entraîne une banalisation de ces espaces, et limite la biodiversité.

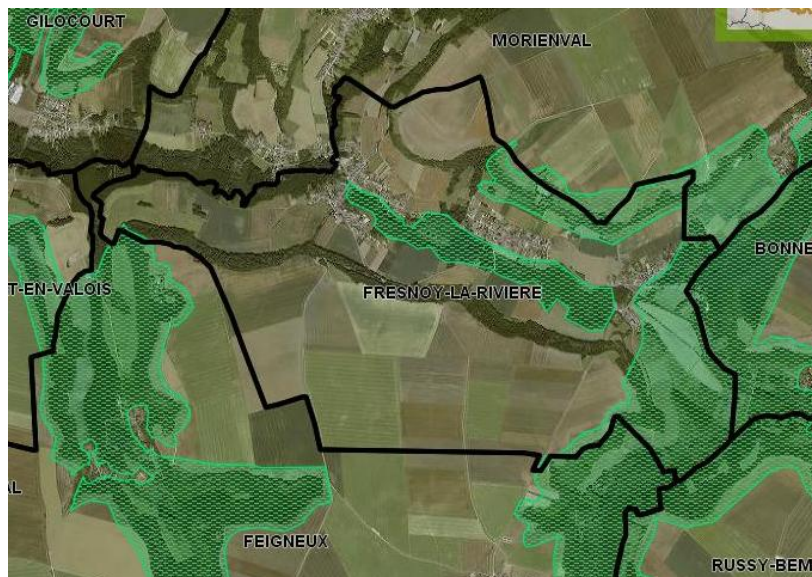


Le calcaire affleurant et surtout la présence de cavités souterraines (anciennes carrières) entraîne la présence d'une faune cavernicole, assez peu répandue en Picardie

II.2.6 Espaces naturels sensibles

Deux zones ont été répertoriées dans le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé le 18 décembre 2008 par le CG :

- Le Grand ensemble naturel sensible « Pelouses de la Vallée de l'Automne », d'intérêt départemental ;
- Le site de la « Haute Vallée de l'Automne », d'intérêt départemental. (description en annexe 1)



II.3. Le cadre anthropique – Les réseaux¹

II.3.1 L'eau

Réseau d'eau potable :

La commune est desservie par le syndicat des eaux de Bonneuil en Valois.

Il n'y a aucun problème actuel d'eau potable sur la commune.

Cependant en cas de développement urbain, une étude de renforcement sera nécessaire.

Réseau Assainissement :

L'assainissement de la commune est autonome sauf le lotissement des Fontinettes raccordé à la station d'épuration de Morienvil, ce qui pose problème :

D'une part la plupart des mécanismes d'assainissement individuel fonctionnent mal, ne sont plus aux normes, ou sont mal entretenus, et d'autre part, l'épandage souterrain n'est pas autorisé sur une grosse partie de la commune.

La commune a opté pour un projet d'assainissement collectif intercommunal avec la commune de Morienvil.

Le planning est le suivant :

- 2011-2012 : Construction de la station d'épuration
- 2013 : Raccordement au réseau

Cette donnée nécessite la mise en place d'emplacements réservés pour les dispositifs techniques de l'assainissement collectif.

Eaux pluviales :

La commune a fait mener une étude sur l'assainissement pluvial en 1999 qui a conclu qu'aucun secteur de la commune n'a été retenu comme étant sensible aux eaux de ruissellement et que les infrastructures pluviales existantes satisfont au développement de la commune inscrit dans le POS.

Cependant, la commune entend mener une étude plus complète d'un Schéma d'assainissement des eaux pluviales (conformément à la loi sur l'eau).

Service Défense Incendie :

Rappel des normes de sécurité incendie : toute construction doit être située à moins de 400m d'une réserve incendie, ou à moins de 200m d'un poteau incendie. Cette distance est réduite à 150m dans le cas d'un équipement qui reçoit du public.

¹ Le bilan de l'état des lieux des réseaux de la commune a été réalisé et énoncé par les concessionnaires de réseaux au cours d'une réunion de travail spécifique en Mairie.

La défense incendie actuelle n'est pas aux normes sur la commune :

2 poteaux présentent un débit insuffisant : de la rue de Flandre (n°5 et 6), qui ne peuvent produire le bon débit qu'après 5 minutes de tirage. Il n'y a pas de possibilité de réduire le temps de réaction de la vanne responsable de ce problème.

Une des solutions serait de prévoir une réserve en cas de construction d'un nouveau lotissement.

Une autre, qui paraît plus réalisable, serait d'aménager un ou plusieurs points d'aspiration dans la rivière, en creusant une retenue d'eau d'au moins 80 cm de profondeur. Cela ferait office de réserve, ce qui permettrait de construire dans un rayon de 400m.

II.3.4. Electricité :

Le réseau électrique en place sur la commune ne pose pas de problème important, même si certaines portions sont très longues (rue de la Vacherie, rue d'Elincourt, rue de L'Ourceaux, rue de Pierrefonds, et presque tout Vattier-Voisin).

Tout développement d'axe de communication devra être précédé d'un renforcement du réseau ; la SICAE pourra réaliser une étude plus précise en fonction des priorités de développement de la commune.

Le réseau basse tension est aérien.

La commune peut alors recevoir des subventions de l'Etat (de l'ordre de 43% du montant des travaux pour la basse tension, 43% pour les lignes France Telecom et 14% pour l'éclairage public).

Pour tout renforcement, la commune peut également recevoir des subventions de l'état, à hauteur de 65% du montant TTC.

La commune envisage l'enfouissement progressif des réseaux aériens, lors de opportunités de travaux, en privilégiant les abords des bâtiments patrimoniaux.

II.3.5. Déchets

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), dont fait partie Fresnoy-la-Rivière, assure la collecte des déchets ménagers des habitants résidant dans les communes adhérentes à la collectivité.

Les fréquences sont les suivantes :

- deux fois par semaine pour les ordures ménagères
- tous les quinze jours pour les emballages et journaux-magazines
- enlèvement à domicile des objets encombrants sur rendez-vous
- une fois par semaine pour les déchets de jardin
- vidage du verre assuré tous les quinze jours

III. Les paysages naturels

III.1. Définition du paysage

Le paysage est le résultat de la combinaison de deux composantes essentielles :

- la composante "naturelle", liée à la géologie, l'hydrographie et la géomorphologie, et qui détermine un ou des reliefs spécifiques, des types de sols particuliers, la présence de l'eau, ...
- la composante "humaine" et culturelle, où se lit l'action de l'homme sur son environnement.

Le facteur temps vient se superposer à ces deux éléments dynamiques. Son action s'exerce à deux échelles différentes: celle liée à l'évolution naturelle est très lente, mais souvent irréversible, alors que celle liée à l'histoire humaine est beaucoup plus rapide, mais parfois éphémère.

L'analyse du paysage dans le cadre du PLU répond aux critères énoncés dans la Loi paysage de 1993 : *"Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution... ils peuvent identifier et délimiter des quartiers, rues, monuments, sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection..."*.

III.2. Le contexte : Le grand paysage

La commune de Fresnoy la Rivière est marquée par de deux grandes entités paysagères perceptibles à l'échelle géographique :

- La vallée de l'Automne
- Le plateau du Valois

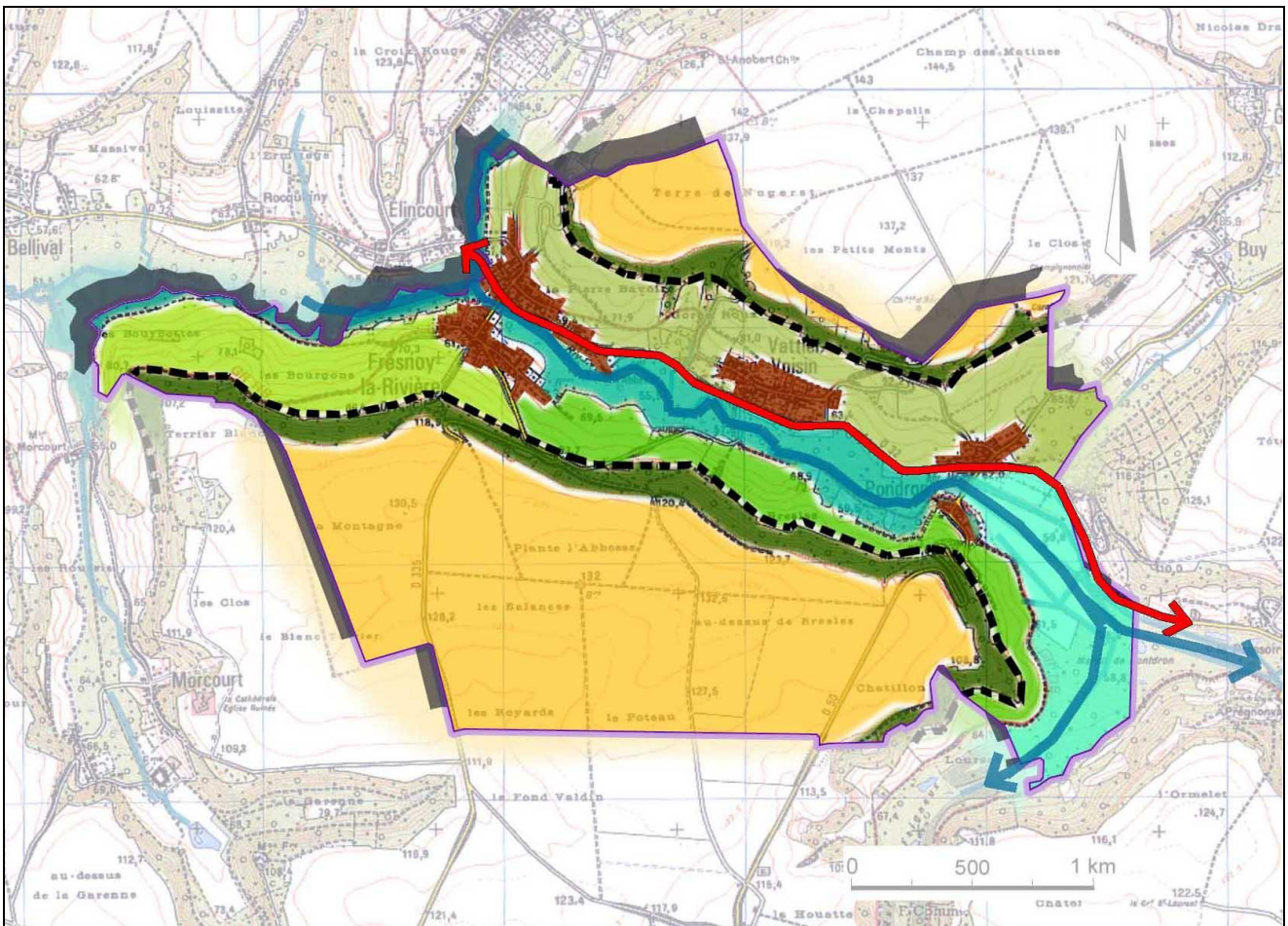
Ces ensembles produisent des formes de relief qui structurent le paysage :




- Eperons et collines boisées
- Coteaux aux pentes diversifiées selon la couche géologique en place
- Fond de vallée






III.3 Les unités de paysage

La méthode des unités de paysage a été employée pour approcher et inventorier le paysage de la commune. Cette méthode prend les unités visuelles comme base d'approche du paysage, il s'agit de découper l'espace en ensembles et sous ensembles qui possèdent les mêmes caractéristiques visuelles, le même degré d'autonomie. Ces ensembles visuels possèdent également des caractéristiques plastiques (esthétiques), écologiques, culturelles (mémoire, lieu référencé, symboles), sociales et économiques qui confèrent à ces ensembles une valeur, des sensibilités. Ces unités sont un produit, celui de l'interaction du milieu et des sociétés humaines qui sont animées de tendances, de mouvements, de dynamiques, qui modifient souvent de façon différentielle ces ensembles.

Les unités de paysage



-  Paysages d'openfield des plateaux : espaces plats, ouverts, horizontaux, limités visuellement par les boisements des côteaux
-  Paysages du côteau, marqués par un espace forestier dense qui structure l'espace par une ligne végétale parallèle à la vallée.
-  Paysages mixtes des versants : cultures et pâtures sont ponctuées par des franges boisées. L'ambiance varie selon la densité des espaces boisés et la pente générale du pied de côteau. Le côteau exposé au Nord est plus entamé que celui exposé au Sud

-  Paysages minéraux des unités urbaines de Fresnoy, Vattier Voisins, et Pondron
-  Paysages de la vallée de l'Automne, marqués par une végétation dense de type humide et des marais. L'ambiance varie selon la proximité physique du cours d'eau, et les aménagements qui l'accompagnent.
-  Ligne visuelle structurante
-  Axe de découverte de la RD32
-  Axe de la vallée de l'Automne

1. Une répartition des paysages liée au relief



2. Les paysages agricoles de plateau : l'openfield

- Importance des espaces ouverts, qui occupent les plateaux de part et d'autre de la vallée.
- Importance de l'impression de vide. Effet de contraste avec les espaces boisés et urbanisés.
- Perception des variations du relief (légères collines et micro-thalwegs) sur la terre nue.
- Présence de franges boisées, qui jouent à la fois un rôle écologique, et de repère visuel pour l'ensemble du paysage de la commune.



Les paysages agricoles d'openfield se caractérisent par la monotonie et l'absence d'élément vertical, qui entraînent une perte de perception de l'échelle visuelle



Les boisements qui accompagnent les versants de la vallée dessinent des lignes qui soulignent le relief et limitent ces espaces ouverts d'openfield



ENJEUX: Peu d'enjeux de développement.
Conservation de la vocation agricole des terres.
Limitation de la consommation d'espace agricole par l'espace urbain.

Valeur plastique	vues sur la silhouette de du village, des hameaux, et des villages environnants. Perception des espaces boisés de la vallée.
Valeur sociale	Présence de quelques chemins agricoles qui peuvent permettre la promenade des habitants.
Valeur écologique	Hormis les franges boisées qui jouent un rôle de remise écologique pour les oiseaux, insectes, petits mammifères, etc..., la biodiversité est très limitée sur ces espaces.
Valeur culturelle	Mode actuel d'exploitation des terres
Valeur économique	Exploitation agricole
Sensibilité	Toute intervention sera immédiatement perçue, du fait de l'absence de point de repère dans cet espace d'openfield.

Dynamique	Recommandations
Liée à l'activité humaine et à l'agriculture Extensions urbaines sur l'espace agricole	Conservation et protection des franges boisées. Limitation de la consommation d'espace agricole.

3. Les paysages mixtes des versants : openfield, pâtures, et franges boisées



Les versants sont occupés par des espaces agricoles où la végétation boisée est importante : elle joue un rôle de drainage des sols, limite l'érosion en maintenant les sols, joue un rôle de brise-vents autour du village, et représente une richesse écologique importante.



Les chemins creux sont caractéristiques du territoire communal. La végétation qui ponctue ces talus joue un rôle important de maintien des terres, qui s'ajoute à sa dimension écologique



Le village de Fresnoy apparaît encadré de végétation La transition entre les paysages très verts de la vallée de l'Automne et l'openfield des plateaux est assurée par ces paysages de versants, où se multiplient les écrans de végétation.

ENJEUX : Conservation des franges boisées, maintien des talus, conservation de la vocation agricole des terres

Valeur plastique	Espaces structurants qui caractérisent le territoire de Fresnoy la Rivière et l'ensemble de la vallée de l'Automne. Lignes vertes parallèles qui se déploient à travers l'ensemble de la vallée et soulignent le relief. Mouvements de la végétation, chromatisme des saisons.
Valeur sociale	Nombreux chemins ruraux qui peuvent permettre la promenade. Présence de GR.
Valeur écologique	La végétation des espaces boisés (arbres, haies, arbustes, etc...) est un refuge primordial pour la faune locale (insectes, oiseaux, petits rongeurs, etc.) et une richesse remarquable pour l'écosystème, à condition de gérer cet espace d'une manière écologique (traitements, etc...)
Valeur culturelle	La vallée de l'Automne a un impact sur l'ensemble du territoire traversé.
Valeur économique	Exploitation sylvicole
Sensibilité	Importance écologique et fragilité de la végétation entourant le village et les hameaux. Toute intervention modifiera l'écosystème, modifiera leurs silhouettes et déstructurera le paysage.

Dynamiques
<p>Liées aux activités humaines et agricoles. Tendances à l'enfrichement en l'absence d'entretien. Protections environnementales fortes.</p>

4. Les paysages humides du fond de la vallée de l'Automne



L'Automne, ici au centre du village de Fresnoy, est accompagnée d'une végétation de type humide caractéristique qui forme une ligne verte en milieu urbain



Les peupleraies sont associées à une végétation de type hygrophile (frênes, saules, aulnes,...) qui se développe en fond de vallée et souligne de sa verticalité le passage de la rivière. Elle traverse le paysage

Les noyaux urbains se sont tous développés dans la vallée, en pied de versant, à proximité immédiate de la rivière



La vallée humide est exploitée en pâturages, ponctuées d'une végétation assez dense, qui limite les vues lointaines et apporte à ces paysages une valeur pittoresque. Elle participe également au drainage et à la régulation des eaux de la vallée.

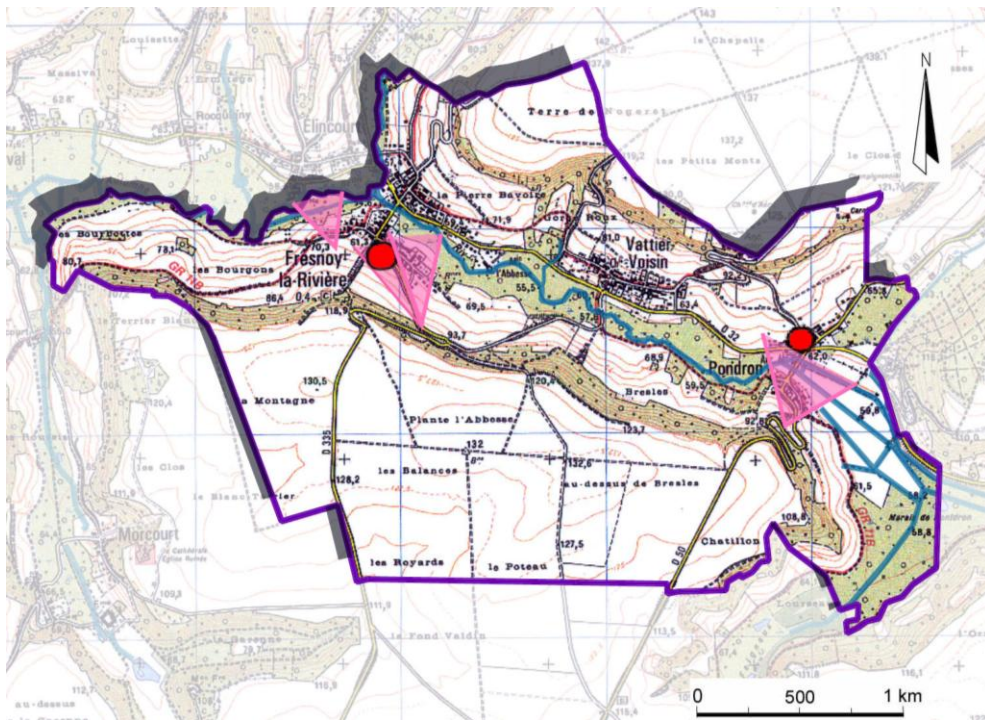
ENJEUX : Maintien et gestion des espaces humides, valorisation du patrimoine (hameau de Pondron et de Vattier Voisin), valorisation des bords de l'Automne, gestion des peupleraies, maintien de l'activité agricole.

Valeur plastique	Espaces structurants qui caractérisent le territoire de Fresnoy la Rivière et l'ensemble de la vallée de l'Automne. Mouvement de la végétation, reflets des espaces humides, rythmes des plantations de peupliers, chromatisme des saisons.
Valeur sociale	Quelques chemins ruraux qui peuvent permettre la promenade.
Valeur écologique	La végétation des espaces boisés (arbres, haies, arbustes, ripisylve, etc...) est un refuge primordial pour la faune locale (insectes, oiseaux, petits rongeurs, etc.) et une richesse remarquable pour l'écosystème, à condition de gérer cette culture d'une manière écologique (traitements, etc...)
Valeur culturelle	La vallée de l'Automne a un impact sur l'ensemble du territoire traversé.
Valeur économique	Exploitation, polyculture
Sensibilité	Importance écologique et fragilité de la végétation entourant le village et les hameaux, surtout présentes dans les parcelles privées de bocage. Toute intervention modifiera l'écosystème, modifiera la silhouette de des villages et déstructurera le paysage.

Dynamique
<p>Liée à l'activité humaine et agricole.</p> <p>Banalisation des paysages et diminution de la biodiversité par la multiplication de peupleraies</p> <p>Protections environnementales fortes.</p>

III.4. Analyse visuelle

III.4.1. Eléments de repères visuels et point focaux



 **Point focal, repère visuel**

 **Cône de vue**

Cône de vue sur Pondron :



Cône de vue sur Fresnoy :



Cône de vue sur Morienvall :



Ces cônes de vue sont des éléments paysagers à protéger. Ils viennent préciser les cônes de vue indiqués au SCOT du Pays du Valois :



(Source : DOG du SCOT du Pays du Valois soumis à enquête publique)

III.4.2. Les vues identitaires de Fresnoy la Rivière

La configuration de la commune entre plateau et vallée boisée entraîne la présence de fronts visuels soulignant les pentes et limitant les vues.

L'ensemble des espaces boisés forestiers et de marais forme ainsi de limites et des arrières plans au paysage, cadrant les perspectives et les vues.

Fresnoy la Rivière se caractérise par la juxtaposition entre les immensités ouvertes des plateaux agricoles, et les espaces fermés aux vues proches de la vallée.

Dans un contexte paysager plat et uniformément occupé par l'openfield, tout élément vertical devient systématiquement un repère visuel important, qui contribue à donner une échelle de lecture au paysage, et à se repérer dans l'espace traversé et l'espace perçu.

L'homogénéité visuelle des plateaux, marquée par une immensité agricole entraîne la présence de quelques points de repères visuels qui trouvent toute leur importance dans ces paysages plats et uniformes : le village de Fresnoy et les hameaux sont perçus à travers des effets de fenêtres ou de balcons.

Les silhouettes des hameaux et du village sont cadrées par des écrans de végétation qui les caractérisent.

Les hameaux de Pondron et de Vattier Voisin apparaissent avec un effet de surprise, ils ne sont pas livrés au regard d'emblée, et s'inscrivent à l'écart, du fait de ruptures végétales entre les noyaux urbanisés.

IV.1. ANALYSE MORPHOLOGIQUE

Les infrastructures

Les infrastructures correspondent au site, à la trame viaire et à la trame parcellaire.

Introduction

Analyser une entité urbaine, c'est avoir la connaissance de sa ville, de son bourg ou de son village. Pour cela, il est indispensable de se pencher sur les éléments qui composent cette entité.

Pour lire la ville, le bourg, le village, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **la lecture morphologique :**

Elle permet de lire les formes du village et de déceler les traces du passé, à travers l'étude des infrastructures (traces sur le sol : voies et parcellaires) et l'étude des superstructures (éléments d'occupation au sol : le bâti, l'espace public, l'espace privé). Cette lecture est un peu restrictive, car elle n'offre qu'une vue en plan c'est-à-dire une seule dimension : horizontale.

- **La lecture pittoresque :**

C'est l'analyse visuelle immédiate sur les lieux, des formes urbaines, tout ce qui est vu, perçu, deviné : c'est-à-dire les différents plans dans l'espace, les séquences, les volumes bâtis et végétaux, les textures, les couleurs,...

C'est une lecture en trois dimensions : horizontale, verticale, volumétrique.

L'analyse "pittoresque" révèle des ambiances différentes qui sont répertoriées en "Paysages urbains". A partir de l'espace public, on analyse la continuité visuelle le long des voies, le profil de ces voies par rapport à la hauteur du bâti, les vides et les pleins, le type d'architecture.

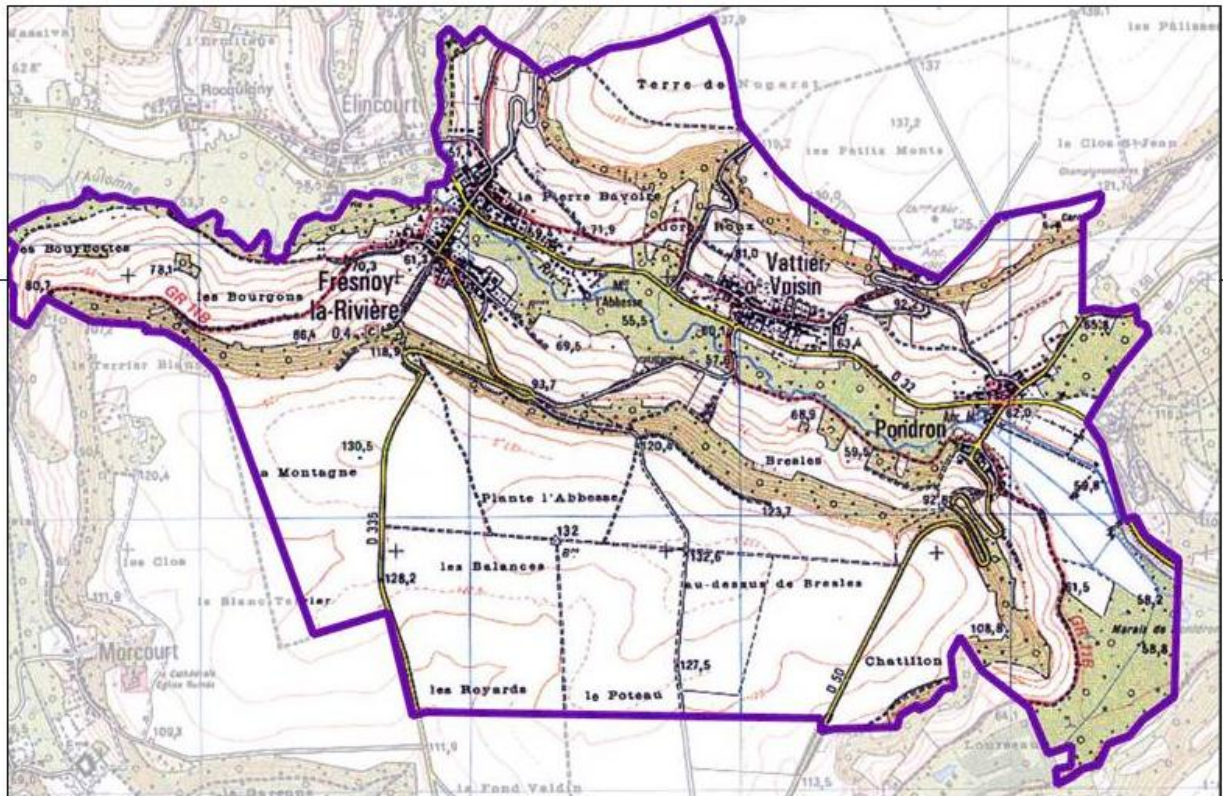
La combinaison de ces différentes lectures permet une connaissance plus approfondie de son lieu de vie, et par la même, d'être plus apte à choisir les orientations qui permettront un développement harmonieux des lieux.

IV.1. Analyse morphologique

IV.1.1. Les infrastructures

Les infrastructures correspondent au site, à la trame viaire et à la trame parcellaire.

IV.1.1.1. Le site



Le village de Fresnoy la Rivière et les hameaux s'inscrivent dans la vallée de l'Automne, adossés au versant, en fond de vallon, et sur les rebords de côte.

Les noyaux urbains sont traversés par un cours d'eau : l'Automne, qui marque une séparation nette entre les deux parties des villages et hameaux.

Le village de Fresnoy s'est originellement établi sur la rive Sud de l'Automne, adossé au versant, au niveau du confluent des deux cours d'eau (Automne et ru d'Eincourt).

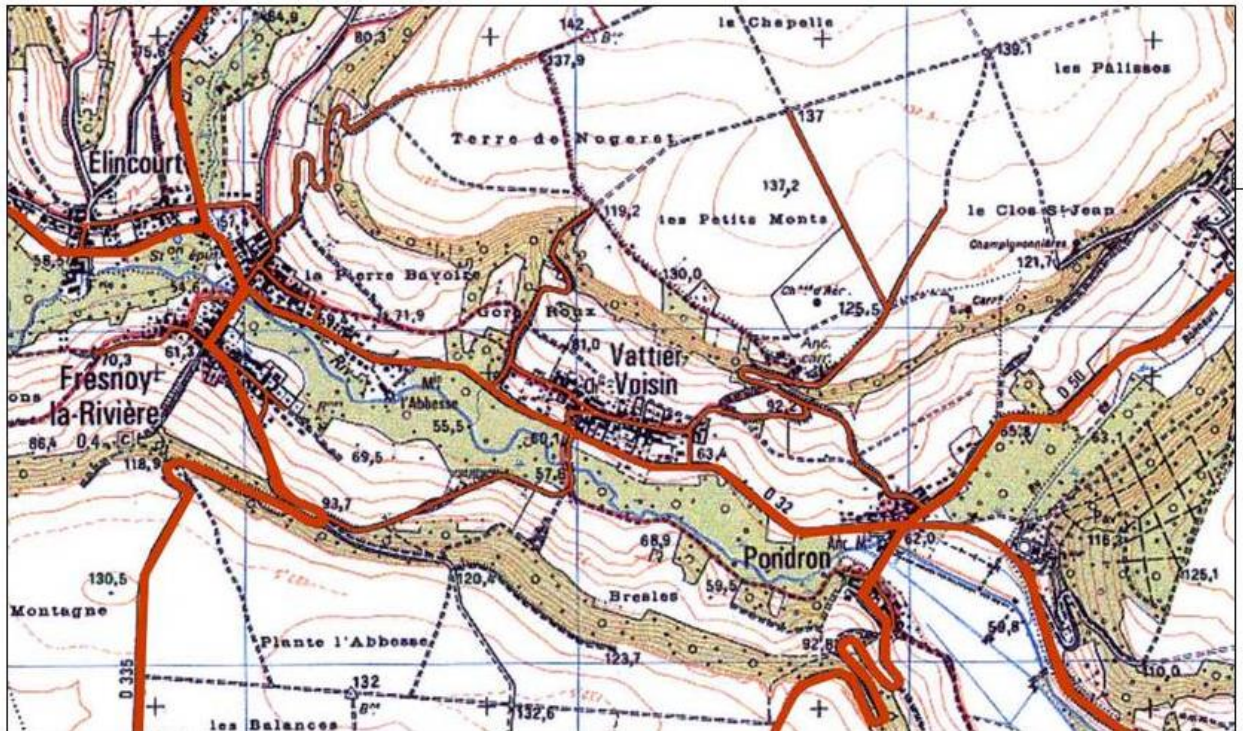
Le hameau de Vattier Voisin s'est établi en pied de versant exposé au Sud.

Le hameau de Pondron s'est développé de part et d'autre de la vallée.

IV.1.1.2. La trame viaire

A - Le système

Le système viaire de l'ensemble du territoire est constitué de voies départementales, de voies communales et de chemins ruraux.



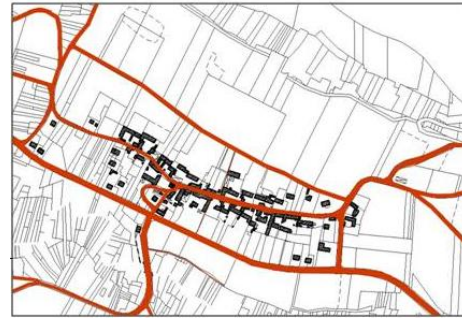
Le village de Fresnoy La Rivière offre une structure originelle en étoile, à la croisée des voies, au sud de la rivière L'Automne, à mi pente de la butte. A partir de cette structure initiale, s'est développée au sud de l'Automne, une trame viaire à la fois réticulée mais réduite formant de petits îlots fermés et une trame arborescente qui engendre des îlots semi – ouverts, de taille et de forme diverses. Au nord de la rivière l'Automne, la trame du village est une trame viaire réticulée lâche engendrant des îlots fermés de forme allongée.

L'axe principal, la rue de l'Automne dessert les entrées Est et Ouest du village et les éléments majeurs et équipements publics du village : école, mairie. A ces axes au gabarit important (celui des routes départementales) et au tracé rectiligne, vient s'articuler un réseau de rues secondaires de part et d'autre de la rivière, au tracé plus souple au sud et toujours rectiligne au nord.

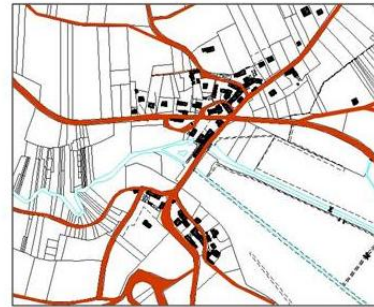
Quelques ruelles et sentes complètent la trame viaire du village ; l'ensemble forme un système de voies bien articulées les unes avec les autres, permettant une communication aisée.



Fresnoy la Rivière



Vattier - Voisin



Pondron

Le hameau de Vattier Voisin s'articule le long de l'axe départemental dans le prolongement de la rue de l'Automne, au large gabarit et au tracé rectiligne. Avec une voie parallèle à la RD et des voies secondaires perpendiculaires à ces deux axes, se forme un maillage lâche composé d'îlots très étirés de grande taille.

Le hameau de Pondron présente une trame viaire plus simple : formant une structure en étoile, elle s'est constitué de part et d'autre de la rivière, formant de rares îlots fermés de très petite taille et surtout des îlots semi-ouverts.

B- Les rapports de la voirie avec le site (relief réseau hydrographique)

1) Relations topologiques entre les voies et le relief :

Les voies principales du village et de ses hameaux s'inscrivent majoritairement parallèlement aux courbes de niveaux. Les voies secondaires sont perpendiculaires aux courbes de niveaux. On peut parler d'obéissance au relief.

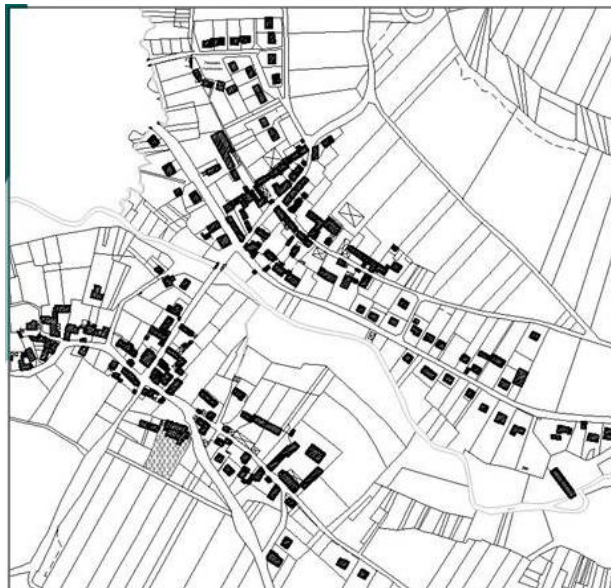
2) Relations entre les voies et la rivière :

Les voies principales du village et des hameaux suivent le tracé de la rivière l'Automne. Quant aux voies secondaires, soit elles franchissent la rivière, soit elles s'inscrivent perpendiculairement au cours d'eau.

IV.1.1.3. La trame parcellaire

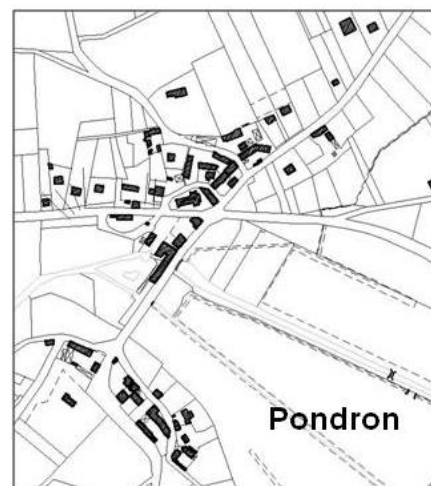
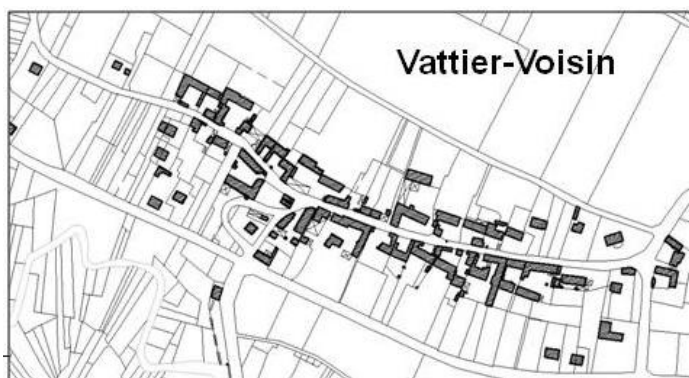
Dans le village :

Fresnoy la Rivière



Le village présente une trame parcellaire relativement variée dans ses dimensions et dans ses formes. Ce sont pour la plupart des figures géométriques à base orthogonale et de dimensions petites à moyennes dans la partie la plus ancienne du village proche de l'église. Au nord de la rivière l'Automne, la taille des parcelles s'agrandit, en bandes variant dans leur largeur ; au nord – ouest, le découpage de fait plus systématique, des parcelles rectangulaires de dimensions homogènes.

Les hameaux :



Le parcellaire du hameau de Pondron est irrégulier. Les formes et les tailles sont diversifiées : du carré à la bande longue en passant par le polygone déformé, on ne peut ici énoncer aucune généralité.

Celui de Vattier voisin est par contre assez homogène. Le long des voies, s'aligne majoritairement un parcellaire en bandes plus ou moins larges.

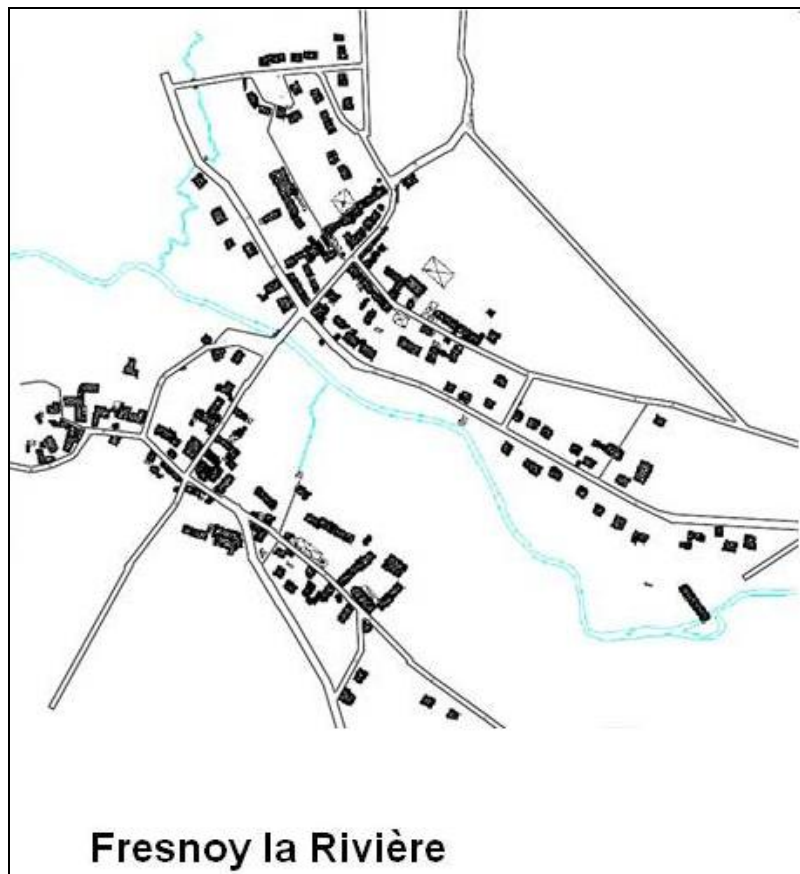
IV.1.2. Les superstructures

Les superstructures correspondent au plein urbain (ou bâti), et au vide urbain (ou espaces libres).

IV.1.2.1. Le plein urbain ou le bâti

Le bâti, réparti dans les espaces détourés par la voirie, est partiellement divisé par le parcellaire. Il constitue le plein urbain.

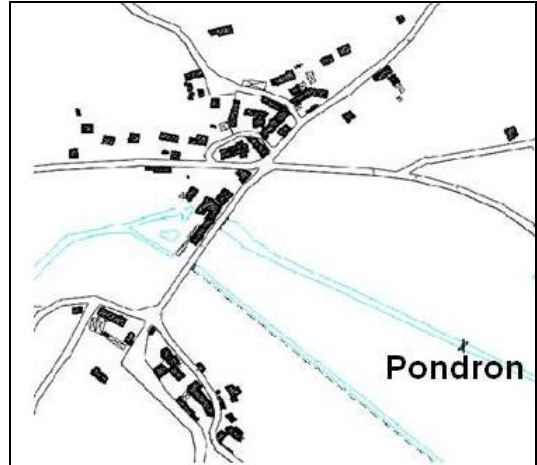
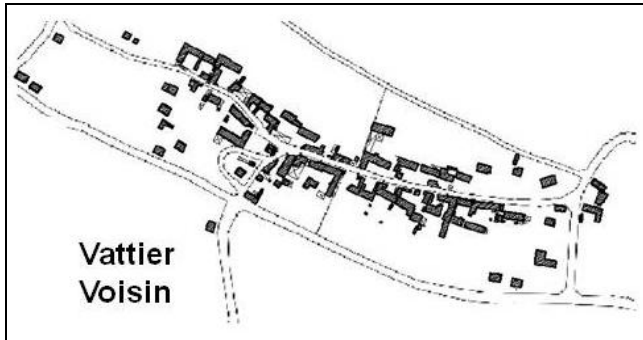
Le village :



La trame bâtie présente la même diversité que le parcellaire.

Dans le cœur ancien du village, le bâti est de densité moyenne, notamment près des carrefours. Il s'organise le long des voies, on peut alors parler de linéaire bâti continu par séquence. Cette densité se retrouve au nord de la rivière, pour s'estomper vers la sortie est du village, le bâti devenant de plus en plus ponctuel et implanté systématiquement en retrait de la rue. On retrouve cette implantation du bâti au nord-ouest dans la partie urbanisée la plus récente.

Les hameaux :



Dans le hameau de Vattier Voisin, la trame bâtie est assez dense le long de l'axe principal parallèle à la rivière, et le long de la RD. Le bâti est presque continu et s'organise à l'alignement de la voie. Vers les extrémités est et ouest, le bâti devient plus aéré, voire sporadique et s'implante soit en milieu de parcelle, soit avec un retrait conséquent par rapport à la rue.

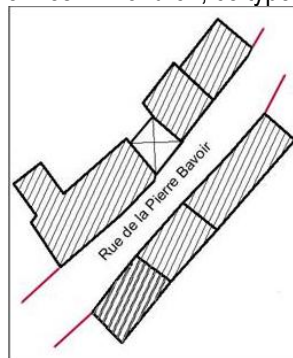
A Pondron, l'occupation du sol par le bâti est davantage ponctuelle. Autour de l'église, le tissu est un peu plus serré avec un bâti implanté à l'alignement de la voie. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ce cœur restreint, les constructions s'éloignent les unes des autres et s'implantent en retrait des voies.

A - Les types de bâti

On distingue trois types de bâti : linéaire, planaire et ponctuel.

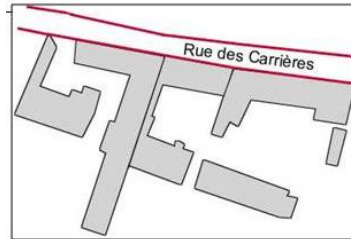
1) Le type linéaire

Il se caractérise par une bande de bâtiments mitoyens le long d'une rue. Le type linéaire est présent dans le centre et dans le faubourg du village par brèves séquences. Il est bien représenté dans le hameau de Vattier Voisin, en raison des longs linéaires des fermes. A Pondron, ce type de bâti est faiblement représenté.



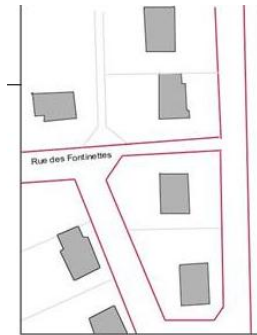
2) Le type planaire

Il s'agit de vastes masses bâties formant des cours ou des jardins intérieurs. Ce type de bâti est assez présent. Il s'agit souvent de corps de ferme ou d'anciens corps de ferme réhabilités que l'on rencontre dans le village et plus particulièrement dans le hameau de Vattier voisin.



3) Le type ponctuel

Les bâtiments sont isolés les uns des autres. Ce type de bâti est bien représenté dans le village dès que l'on s'écarte du cœur ancien, mais également dans les hameaux de la commune et plus particulièrement à Pondron.



B - Relations topologiques entre les éléments bâtis

1) Position relative des éléments bâtis

On peut distinguer deux groupes :

- a) Les éléments bâtis accolés : les uns aux autres par groupes de 2 ou 3 bâtiments et même davantage dans le faubourg rural et à Vattier Voisin.

Le bâti est implanté majoritairement à l'alignement :

- soit par le pignon, soit par le mur gouttereau, ce qui prédomine

- b) Les éléments isolés : il s'agit à la fois de constructions anciennes et plus récentes qui optent pour l'éloignement. Elles se positionnent soit en retrait de la voie ou en milieu de parcelle, ou encore à l'alignement de la voie.

2) Position des bâtiments singuliers par rapport à la trame bâtie

- a) L'église respecte par la direction de son positionnement, les axes directionnels du bâti ancien à proximité. Elle est située suivant un axe Est –Ouest, sur la butte à l'entrée sud du village.
- b) Le positionnement bâti de la mairie le long de la RD permet de l'identifier assez aisément, mais sans créer de véritable centralité.

IV.1.2.2. Le vide urbain ou les espaces libres

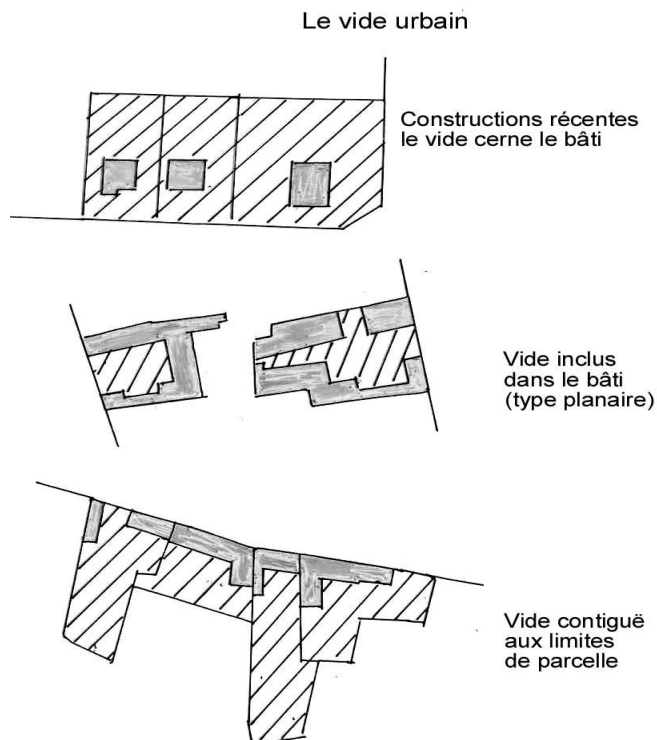
A- Le vide urbain public :

Le vide urbain public est essentiellement représenté par les rues au tracé relativement souple du village et plutôt rectiligne dans les écarts. Il est également représenté par les places et les carrefours des voies, ainsi que les sentes rurales : la place publique du village, de grandes dimensions est un véritable élément de centralité. Les hamuea de Vattier Voisin et de Pondron accueillent de petites placettes.

Au contraire, dans les écarts, mise à part la rue, on ne recense aucun autre type de vide urbain.

B- Le vide urbain privé :

Dans la trame ancienne, il se situe le plus souvent à l'arrière du front bâti contigu aux limites de parcelles. Dans le cas de fermes, il est englobé par le bâti. Dans la trame plus récente, l'espace libre cerne le bâti.



IV.1.3. Conclusion

Chacune des caractéristiques de la forme urbaine révélées par l'analyse morphologique peut être prise comme référence dans la démarche de conception d'un aménagement lorsque l'on prévoit des extensions urbaines.

Dès lors que l'on a acquis la connaissance de la forme urbaine et de ses processus de formation, deux attitudes sont possibles :

- On peut opter pour le prolongement d'une logique et s'y inscrire le plus correctement possible en respectant les règles que révèle l'analyse. En quelle sorte, mettre ses pas dans les pas du passé,
- On peut se démarquer de cette logique, voire même s'y opposer et donc inventer d'autres règles ; en un mot vouloir changer la physionomie du village.

Que l'on choisisse l'une ou l'autre attitude, il convient de faire ce choix consciemment, avec les risques et les avantages que cela comporte ; un capital de connaissances permet d'éviter certes, les erreurs les plus grossières, mais cette connaissance des espaces et de leurs formes ne peut les éviter toutes. Il sera donc nécessaire de se pencher également sur les potentialités qu'offrent les espaces étudiés.

IV.2. ANALYSE PITTORESQUE

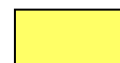
L'analyse pittoresque est l'étude du "paysage urbain" comme résultat. C'est avant tout une analyse visuelle immédiate des formes urbaines (volumes, plans, lignes, points) et des enveloppes architecturales (structures, textures, couleurs). Elle enregistre d'abord ce qui est vu, perçu, à un moment donné ou ce qui a été vu, ou encore ce qui devrait être vu. Elle s'interroge également sur la structure urbaine et sa formation ; Mais la vision en plan n'est considérée que comme la projection horizontale d'une réalité en trois dimensions, dont la vue pittoresque rend mieux compte.

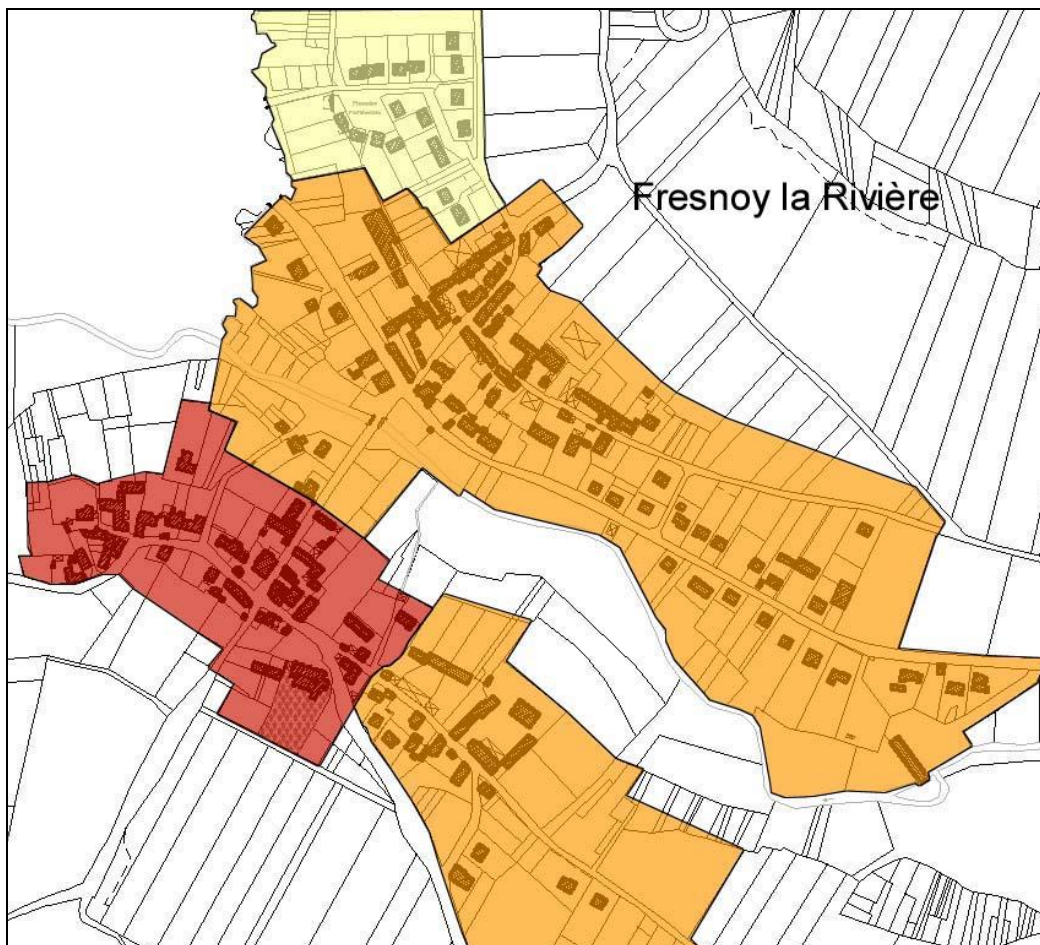
La méthode consiste donc à inventorier les différents paysages urbains rencontrés et à les classer ; le paysage urbain est appréhendé à partir de l'espace public : la rue, la ruelle, la sente, la place, le carrefour...

Ces espaces publics sont définis par la continuité visuelle des alignements les bordant, matérialisés par des constructions et les enceintes qui délimitent l'espace privé de l'espace public, et/ou par l'élément végétal. Intervient également l'enveloppe architecturale : la volumétrie des bâtiments, la hauteur des constructions définissant le profil de ces espaces ; la texture, la couleur, l'ordonnement des façades constituent l'ossature du paysage urbain.

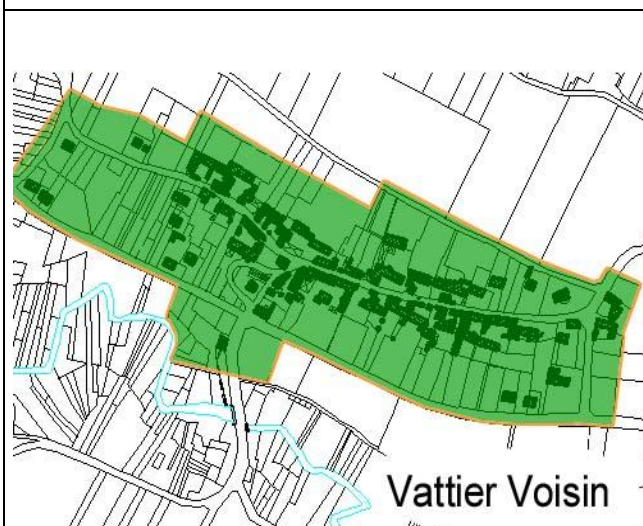
On distingue quatre types de paysages urbains sur la commune de Fresnoy La rivière :

- le paysage urbain dit « d'origine villageoise »
Le cœur ancien du village
- le paysage urbain de type « organique »
Le faubourg rural
- le paysage urbain de type « pavillonnaire »
Les lotissements
- le paysage urbain de type « hameau »
Le paysage de hameau apparenté au type « d'origine villageoise »
Le paysage de hameau apparenté au type « organique »

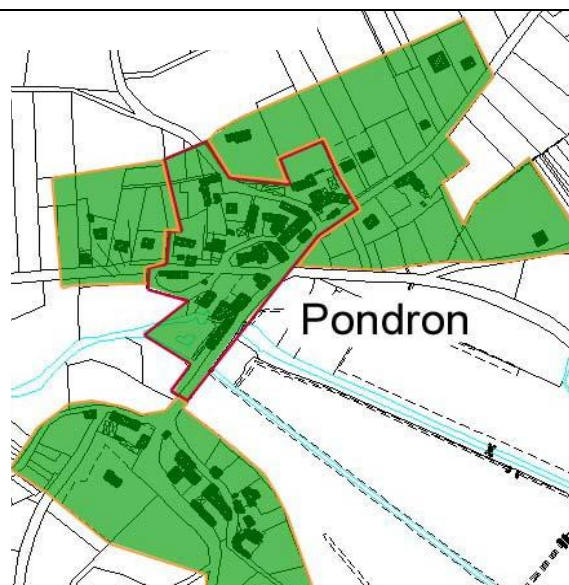




Le paysage urbain de type « hameau »



Paysage de hameau à tendance organique



Paysage de hameau apparenté au type d'origine villageoise

IV.2.1. Le paysage urbain dit "d'origine villageoise"

Le paysage urbain dit « d'origine villageoise » est présent exclusivement dans le village de Fresnoy la Rivière. C'est le cœur ancien du village. Si l'on considère que Fresnoy la Rivière est divisé en deux entités urbaines de part et d'autre de la rivière, ce type de paysage urbain se situe au Sud de l'Automne, à mi pente de la butte.

Le cœur ancien comprend quatre rues : la rue du Chêne, la rue de la Vacherie, la rue du Vieux Pont et la rue du Valois.

Bien qu'étant le paysage centre de la commune, il n'accueille pas la Mairie, qui se situe de l'autre côté de l'Automne.

Le paysage urbain d'origine villageoise comprend un élément structurant, l'église, située sur un point haut, elle est immédiatement perceptible. Sa position dominante en fait un point de repère dans l'espace et une caractéristique du cœur ancien.



L'église

Le cœur de village, outre cet élément structurant ne dénombre aucun autre élément majeur ni équipement public. L'absence d'un élément majeur, la mairie qui habituellement fait partie de ce type de paysage urbain, est à souligner.

Cependant la présence d'anciens commerces aujourd'hui réhabilités en logement, prouve bien qu'il y avait autrefois une certaine activité dans le noyau le plus ancien du village.

Aujourd'hui la vocation du cœur ancien de Fresnoy la Rivière est consacrée uniquement à l'accueil de l'habitat. Il a perdu sa caractéristique principale, la plurifonctionnalité.



*Un ancien commerce aujourd'hui transformé
en habitation*

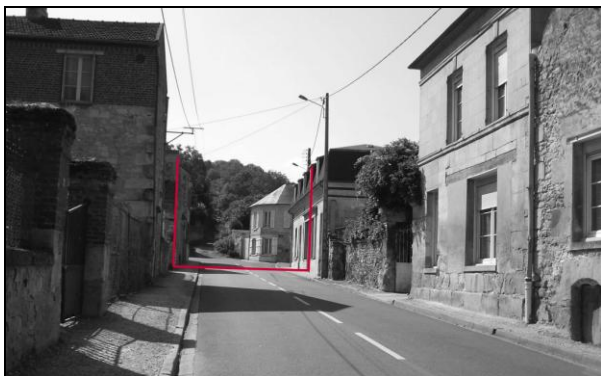


*L'habitat, vocation unique du paysage urbain
d'origine villageoise*

L'espace public est représenté par les quatre rues qui composent ce paysage : la rue du Chêne, la rue de la Vacherie, la rue du vieux Pont et la rue du Valois.

De façon générale, ces rues suivent le tracé souple de l'*Automne*, leur gabarit est peu large pour les rues du Chêne et du Valois et carrément étroit pour les rues de la Vacherie et du Vieux Pont. Les trottoirs sont particulièrement étroits et ne permettent pas une circulation piétonne aisée.

Le traitement de ces rues est entièrement minéral. L'élément végétal appartenant à l'espace privé est cependant perceptible de la rue.



Profils des rues du Chêne et du Valois

La continuité visuelle des rues est due majoritairement aux fronts continus bâtis, parfois interrompus par le mur d'une clôture en moellon lorsque l'accès au jardin se fait dans la continuité du bâti ou que celui ci se situe en léger retrait de la rue.



Continuité visuelle interrompue rue du Chêne

Dans les rues de la Vacherie et du Vieux Pont, la continuité visuelle est plus fréquemment interrompue en raison des constructions ponctuelles présentant leur pignon ou leur linéaire de façade sur la rue, reliées entre elles par des clôtures basses végétales ou des murets en enduit ou plus rarement par des murs en moellons. Le profil des rues peut paraître quelque peu déséquilibré, car les constructions ne sont pas toujours à l'alignement de la voie.

Ces rues prennent un caractère plus champêtre que la rue du Chêne ou la rue du Valois, en raison de la présence de nombreuses haies en bordure de l'espace public.



Profils déséquilibrés des rues de la Vacherie et du Vieux Pont



Continuité visuelle rue de la vacherie

L'espace public est également représenté par la sente herbeuse et la courée rassemblant plusieurs maisons d'habitation.



Le paysage urbain dit « origine villageoise » présente une architecture relativement homogène due à l'emploi d'un matériau constitutif, la pierre.

La construction en pierre de taille ou en moellon comportant trois niveaux (R+1+C) est très représentative de ce type de paysage urbain. Leur volumétrie est assez importante, parallélépipède rectangle coiffé d'une toiture à deux pans en petite tuile plate ou en ardoise, la croupe est très rare et le toit à terrassons inhabituel. L'ordonnement de leur façade est toujours vertical et très souvent régulier. Les percements se superposent d'un étage à l'autre.



Architecture de pierres à étages
(R+1+C)



Architecture d'angle en pierres et
à étages (R+1+C)



Maison en pierres et à étages
(R+1+C) avec annexes



Ancien corps de ferme en moellon et
chaînage pierre
à étages (R+1+C)



Maison 1900 en pierre
A modénature en briques



Maison recouverte d'enduit à étages
(R+1+C)

On rencontre également quelques anciens corps de fermes en pierre réhabilités en habitation, aux proportions généreuses.

Les maisons comportant un seul niveau (R+C) sont relativement rares dans ce type de paysage. Très peu de constructions pavillonnaires se sont insérées dans le cœur ancien du village ; la rue de la Vacherie est la seule rue à en posséder.

La construction pavillonnaire présente une volumétrie cubique plutôt réduite aux matériaux standardisés et à la modénature inexistante.



Ancienne grange en pierre
réhabilitée en habitation,
volumétrie importante

Construction pavillonnaire à la
volumétrie plus proche du cube
que du parallélépipédique
rectangle



Maison rurale en moellons R+C



Maisons en moellons à deux niveaux (R+1+C)



Ancien commerce transformé en habitation
Construction en pierre de taille avec toiture à
terrassons



Escalier extérieur sur habitation
en pierres à étages (R+1+C)

IV.2.2 Le paysage urbain de type organique : Le faubourg

Séparé du cœur ancien du village par la rivière, ce type de paysage urbain s'est constitué au nord de l'Automne sur le coteau, parallèlement au cours d'eau, initialement rue de la Pierre Bavoire et rue de l'Auménie. Il s'agit d'un ancien faubourg rural composé de nombreux corps de ferme. Certaines fermes sont toujours en activité. Le faubourg s'est ensuite étendu rue de l'Automne principalement et de l'autre côté de la rivière sur une petite partie de la rue du Chêne.

Le faubourg rural possède un élément majeur, la mairie, facilement identifiable par son implantation, rue de l'Automne, axe très passant et par son architecture, une construction imposante dite « bourgeoise » qui tranche avec l'architecture rurale du faubourg.



La Mairie fait aussi office d'école communale

Le faubourg comprend également un équipement public, l'école faisant partie de l'ensemble de la mairie et également un unique commerce, la pharmacie, située rue de l'Automne, au niveau de l'entrée nord-ouest du village. Le faubourg rural a conservé sa fonction première, l'activité agricole qu'atteste la présence d'une ferme en activité. Actuellement, la vocation essentielle de ce type de paysage urbain demeure l'habitat.



Un commerce : la pharmacie



Hangars



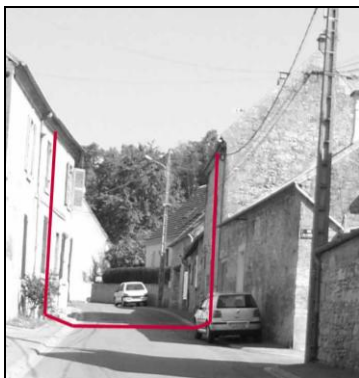
ferme en activité



L'habitat, la vocation majeure du faubourg

L'espace public se caractérise par la rue au tracé rectiligne légèrement assoupli pour la rue de l'Automne et la rue de Lauméni. Les rues perpendiculaires au coteau adoptent un tracé très rectiligne. Le profil des rues varie, large pour la rue de l'Automne et la rue du Chêne, plutôt étroit pour la rue de Lauméni et la rue Pierre Bavoir.

Si les profils de ces voies sont relativement équilibrés dans la majeure partie du faubourg, ils sont plutôt déséquilibrés dans les rues se situant au pied de l'Automne, à savoir la rue de l'Automne et la rue du Chêne, par l'absence de front bâti d'un côté de la voie et par l'implantation en retrait de la rue des constructions récentes. Plus on s'écarte du faubourg ancien et plus ce déséquilibre se fait sentir. Le traitement des rues est plutôt minéral et se végétalise à proximité de la rivière et des sorties du village.



Profil de la rue de la Pierre Bavoir

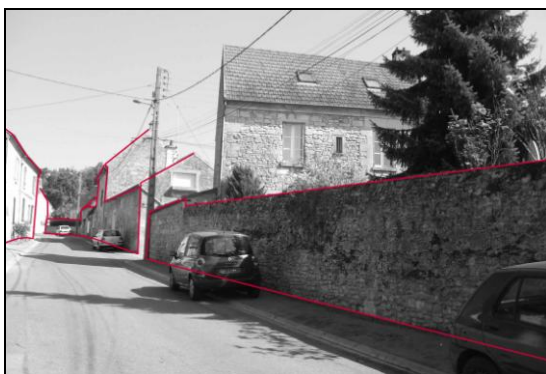


Profil de la rue de Lauméni



Profil de la rue de l'Automne

La continuité visuelle dans le faubourg est assurée par le bâti ancien qui s'implante à l'alignement de la rue ainsi que par les murs de clôture en moellons relativement hauts qui assurent la jonction entre deux bâtis. Plus on s'éloigne de la croisée des rues de l'Automne et de la rue Pierre Bavoir, plus la continuité visuelle est interrompue par le bâti récent et quelques bâtiments anciens implantés en retrait des rues, pour ne plus être assurée du tout, car le bâti devient ponctuel. A l'extrémité de la rue de l'Automne et de la rue de Lauméni, les haies de clôtures ou par les murets de faible hauteur ne guident plus véritablement le regard.



Continuité visuelle de la rue de la Pierre bavoir due aux murs de clôtures et au bâti



Continuité visuelle interrompue de la rue de l'Automne

Le Monument aux morts est également un élément de l'espace public du paysage urbain organique. Situé rue du Chêne, au pied de l'Automne, il est mis en scène par la présence d'un espace naturel de qualité.

Le faubourg compte quelques éléments patrimoniaux, le lavoir, situé en contrebas de la rue de l'Automne, et également un puits situé rue de Lauménie, en moellons et pierre de taille qui mériterait d'être davantage valorisé.



Le Monument aux Morts, rue du Chêne



Le lavoir



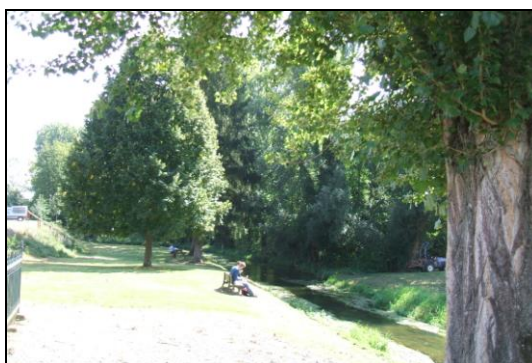
Le puits

Les carrefours, la placette rue du Chêne et le stationnement en face de la mairie ont un aménagement très succin. Les berges de la rivière offrent un espace de détente champêtre, agrémenté d'un mobilier urbain pour le pique nique et le repos.

La ruelle au profil très étroit et au traitement minéral fait partie également de l'espace public.



La ruelle entre la rue de la Pierre Bavoit et la rue des Fontinettes



Espace public aménagé : les bords de l'Automne



La place rue du Chêne



L'aire de stationnement rue de l'Automne

L'architecture du faubourg est assez diversifiée : de grands corps de ferme et leur maison d'habitation se mêlent aux maisons dites « bourgeoises » et aux petites maisons rurales, ainsi qu'aux architectures pavillonnaires récentes.



Front bâti continu sur rue: habitations en pierres (R+1+C) accolées les unes aux autres, à l'ordonnement dissymétrique.



Maison d'habitation dans un ancien corps de ferme en pierres (R+1+C)



Maison bourgeoise en pierres (R+1+C) à l'ordonnement symétrique



Architecture pavillonnaire sur sous sol à l'ordonnement dissymétrique

La volumétrie de ces bâtis est toute aussi hétérogène: de la volumétrie allongée des corps de ferme, à la volume cubique des pavillons récents, en passant par la volumétrie massive des maisons de bourg ou celle de la maison « bourgeoise ».



Construction épousant l'angle de la rue à la volumétrie compacte (R+1+C)



Corps de ferme à la volumétrie allongée



Maison dite bourgeoise (R+1+C)
parallépipède rectangle massif
Toiture à croupe



Construction pavillonnaire à la volumétrie tassée
toiture aussi haute que la façade

Les matériaux constitutifs des bâtiments anciens, fermes et maisons « bourgeoises », sont en pierre de taille ou moellon pour les murs et en petites tuiles plates ou en ardoise pour la couverture. Par contre, les constructions plus récentes utilisent des matériaux standardisés, enduit monocouche gratté, tuiles mécaniques ou en béton teinté, qui sont alors en rupture avec l'architecture traditionnelle. La brique est un matériau quasi inexistant sur le territoire communal. Les clôtures sont également diversifiées dans leurs matériaux, moellons, grille sur mur bahut et dans leur hauteur ainsi que les portails ; ce qui ne contribue pas à l'homogénéité du faubourg.



Construction R+1+C en
moellons et pierres de taille
pour les chaînages d'angle



Architecture R+C atypique dans ce
paysage: la brique



Sur large lucarne à débord de toiture
murs en moellons avec
couronnement



Architecture en moellons à
l'ordonnement irrégulier



Constructions pavillonnaire aux
matériaux standardisés: enduit
monocouche



Architecture pavillonnaire avec
toiture à croupe et coyaux

L'ordonnement des façades des maisons rurales à trois niveaux ou deux niveaux n'est pas régulier, les percements se faisant suivant les besoins; tandis que les façades des maisons dites "bourgeoises adoptent un ordonnancement vertical rigoureusement symétrique. Les architectures pavillonnaires ont un ordonnancement soit irrégulier, soit symétrique.

IV.2.3. Le paysage urbain de type "Pavillonnaire"

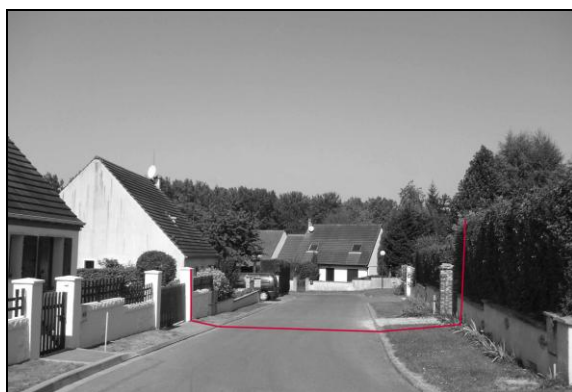
Le paysage urbain de type pavillonnaire regroupe une zone de lotissement présente dans le village de Fresnoy au niveau de la rue d'Elincourt et de la rue des Fontinettes. Ce paysage urbain est récent. Il n'accueille ni élément structurant ni élément majeur, son unique fonction est l'habitat.



L'habitat, la vocation unique de ce paysage

L'espace public se caractérise par les rues au profil et au gabarit moyennement large, sans stationnement latéral, au traitement minéral. L'élément végétal, très présent dans l'espace privé, est largement perçu de l'espace public.

La continuité visuelle n'est plus assurée par le bâti, qui s'implante systématiquement en retrait des voies. Les clôtures basses et les haies végétales doublées de grillage ou de muret, ne guident pas vraiment le regard.



Profil de la rue d'Elincourt



Continuité visuelle de la rue des Fontinettes

Ce paysage urbain comporte une placette, au centre des habitations avec un aménagement paysager relativement sommaire, quelques tiges hautes et arbustes sur pelouse. A cela, s'ajoute la sente qui relie le lotissement à la rue de la Pierre Bavoir.



La placette située sentier des Fontinettes et la sente qui la relie à la rue Pierre Bavoir

Le bâti se caractérise par une volumétrie souvent ramassée, quasiment cubique, avec une toiture disproportionnée par rapport à la hauteur de la façade d'un seul niveau dans la grande majorité des cas, aux matériaux constitutifs standardisés, enduit gratté, menuiseries en PVC ou bois lazuré ou rarement peint, tuiles plates béton, ou mécaniques. La modénature est généralement simple, voire pauvre.

Les clôtures basses doublées de haies sont diversifiées dans l'emploi des matériaux et des formes et dimensions.

Ce type de paysage urbain ne s'inscrit pas dans la continuité des autres paysages urbains et rompt même totalement avec les tissus plus anciens du village.



Architecture pavillonnaire à la volumétrie ramassée, aux matériaux standardisés

IV.2.4. Le paysage urbain de type "Hameau"

Ce type de paysage urbain regroupe les hameaux de Vattier Voisin et de Pondron dans leur totalité. Ce type de paysage peut même être divisé en deux catégories la première concernant le paysage de type hameau qui s'apparenterait au paysage d'«origine villageoise» et le second correspondrait au paysage de hameau à tendance organique, reprenant les mêmes caractéristiques que celles du faubourg de Fresnoy la Rivière.

Le paysage de hameau apparenté à celui d'origine villageoise serait situé en plein cœur de Pondron uniquement, tandis que le paysage de hameau à tendance organique engloberait l'ensemble de l'entité urbaine de Vattier Voisin et les faubourgs de Pondron.

Le paysage de type « hameau » détient des éléments structurants, dans le hameau de Pondron une église et dans le hameau de Vattier-Voisin, une chapelle. Pondron et Vattier Voisin s'organisent d'ailleurs autour de ces deux éléments, qui symbolisent les cœurs de ces hameaux.



La chapelle de Vattier Voisin et son calvaire



L'église de Pondron

Ce paysage de hameau, qu'il soit apparenté au mode d'origine villageoise ou à celui de faubourg organique, a pour vocation essentielle l'accueil de l'habitat.

Cependant les paysages urbains apparentés au faubourg rural comptent quelques fermes.



*L'habitat vocation essentielle du paysage de hameau
Seul le paysage de hameau apparenté au faubourg
organique accueille aussi des fermes*



L'espace public est représenté par les rues et impasses traversant ces hameaux.

Ces voies ont souvent des tracés souples et des profils divers selon le type de voies. Le paysage de hameau s'apparentant au mode villageois présente plutôt un profil étroit et équilibré. Le paysage de hameau à tendance organique, hormis son cœur, présente davantage un profil large et déséquilibré par son bâti souvent implanté d'un seul côté de la rue.

Les rues du paysage urbain apparenté au mode villageois reçoivent un traitement végétal, composé de plantations champêtres, fleurissant agréablement le cœur de hameau. Le paysage de hameau apparenté au faubourg organique présente lui un aspect davantage minéral, notamment au cœur de Vattier Voisin. Plus on s'écarte de ce cœur de paysage et plus le traitement des voies cède le pas au végétal.



Profil équilibré dans le paysage de hameau apparenté au mode villageois : la rue de l'église à Pondron



Profil équilibré et très minéral dans le paysage de hameau à Vattier-Voisin



Profils déséquilibrés des paysages de hameau apparenté au faubourg organique : Rue de la Chapelle à Vattier-Voisin

Dans les cœurs de hameaux, qu'ils soient apparentés au mode d'origine villageoise ou au mode organique, la continuité visuelle est assurée par le bâti à l'alignement de la voie ou par les murs de clôture en moellons relativement hauts. Dans ces types de paysage, ces éléments guident le regard et la continuité visuelle est rarement interrompue.

Dès que l'on s'écarte de ces cœurs de hameaux, la continuité visuelle est beaucoup plus fréquemment interrompue et souvent assurée que d'un seul côté de la voie. Le bâti devient plus ponctuel et s'inscrit davantage en retrait de la voie, les clôtures sont souvent de faibles hauteurs, et ne guident plus le regard.



*Continuités visuelles dans les cœurs de hameaux assurées par le bâti à l'alignement et les clôtures hautes :
Rue de la demoiselle à Pondron (apparenté au type d'origine villageoise) et Rue de la Chapelle à Vattier Voisin
(apparenté au faubourg organique)*



*Continuités visuelles régulièrement interrompues dans les paysages de hameau apparentés au faubourg organique : rue
de l'Ourseau à Pondron et rue de la chapelle à Vattier Voisin*

L'espace public est aussi représenté par les carrefours des voies, les places, les sentes ou bien encore par les bords de la rivière et le petit patrimoine rural.

Le hameau de Pondron possède deux véritables places engazonnées : l'une est située au pied de l'église en plein cœur du hameau et la seconde est un peu plus excentrée, au niveau de la rue de l'Ourseau. A Vattier Voisin, on parlera plutôt de placette, située au pied de la chapelle et du calvaire, elle fait actuellement office de parking et n'est pas mise en valeur.



Les places de Pondron et la Placette de Vattier-Voisin



Le petit patrimoine rural de Pondron, le lavoir,



le puits



*et le réseau de sentes
présent dans les deux hameaux*

On peut noter que l'espace public du hameau de Pondron fait l'objet d'un véritable aménagement paysager. En comparaison, le hameau de Vattier Voisin semble bien nu.



L'architecture de ce paysage urbain est composée de différents types de bâti : la construction pavillonnaire, la maison rurale, la maison bourgeoise, l'ancien corps de ferme.



Corps de ferme en moellons à 2 niveaux



Maison rurale en moellons à 1 niveau



La maison de bourg en pierres à 2 niveaux



Le pavillon R+C avec clôture en meulière

Ces types de bâti ont des volumétries totalement différentes : construction longue et basse, parallélépipède rectangle en passant par la maison de ville plus haute que large et le volume cubique des pavillons récents.



Ancienne grange en moellons transformée en logement R+1+C



Construction récente à la volumétrie importante R+1+C avec modénature élaborée



Maison d'habitation en pierres R+1+C avec ses bâtiments annexes



Pavillon à la volumétrie ramassée



Maison de pays à étages R+1+C en moellons

La pierre demeure dans ces hameaux le matériau de prédilection, bien que les constructions récentes viennent contraster cette unité avec des matériaux de constructions standardisés.



Fermes transformées en habitation : imposantes maison d'habitation à étages (R+1+C) en pierres



*Maison d'habitation en pierres à 2 niveaux
et construction pavillonnaire aux matériaux standardisés.*

IV.2.4. Conclusion

L'analyse pittoresque est particulièrement apte à lire les sites urbains puisque l'essentiel de ce qui est perçu dans le paysage urbain, ce sont des jeux de "plans", un enchaînement de tableaux et l'image que l'on s'en fait, ainsi que la surface de ces "plans", la texture, la couleur des enveloppes architecturales. Le paysage urbain constitue une grille de lecture de l'espace urbain et d'une certaine manière en permet l'évaluation.

L'analyse pittoresque constitue donc un ensemble de références pour les aménagements urbains futurs, et notamment sa pertinence est évidente pour l'aménagement des tissus anciens du village conçus dans cet esprit

IV.3. Constat et prescriptions envisageables

CONSTAT	PRESCRIPTIONS ENVISAGEABLES
PAYSAGE URBAIN DE TYPE "D'ORIGINE VILLAGEOISE"	
<p>Le cœur du village, bien détaché de l'ensemble villageois, rassemble très peu de fonctions, l'habitat et un élément structurant, l'église. La mairie et le commerce, éléments habituels de ce type de paysage sont absents.</p> <p>L'aménagement des espaces publics, rues, carrefour est assez succinct ; seul l'accès au parvis de l'église est quelque peu aménagé. Le cœur du village ancien ne possède pas de place publique qui joue habituellement un rôle de centralité.</p> <p>Le bâti constitué de maisons de bourg et de granges assure par son matériau constitutif principal, le moellon, une homogénéité du paysage.</p>	<p>Ce type de paysage urbain se doit de préserver ses grands principes d'organisation : conserver le profil de ses rues, l'alignement du bâti le long de la voie afin de maintenir la continuité visuelle existante, maintenir la typologie architecturale, particulièrement la volumétrie du bâti. Il est recommandé de veiller au respect des règles de l'art en matière de réhabilitation des façades des constructions anciennes ainsi qu'à la maîtrise en cas d'insertion de constructions nouvelles lors de démolition du bâti ancien.</p> <p>L'aménagement du carrefour RD32 / RD3 permettrait à la fois de réduire la vitesse et de créer un point central.</p>
PAYSAGE URBAIN DE TYPE "ORGANIQUE"	
<p>Le faubourg à caractère mi rural, mi pavillonnaire ne s'inscrit pas en continuité du cœur ancien du village. Il est séparé de cette entité par la rivière. Il accueille principalement de l'habitat mais offre plus de diversité dans ces fonctions que le cœur ancien : la mairie, un équipement public, l'école, un commerce, une ferme.</p> <p>Dans son ensemble le faubourg présente moins d'unité due à un mélange de constructions récentes de type pavillonnaire qui contrastent par leur architecture et leur implantation par rapport à la voie avec l'architecture d'anciens corps de ferme. L'introduction d'un mode architectural en désaccord profond avec l'architecture rurale a également une incidence sur l'espace public, modifiant le profil et la continuité visuelle des rues.</p>	<p>Le faubourg rural est un tissu fragile, qui par l'implantation d'un nouveau modèle urbain et architectural, met en danger ce type de paysage urbain.</p> <p>Il conviendrait d'agir au niveau du règlement sur l'implantation des constructions en respectant l'alignement à la voie soit par la construction principale, soit par des bâtiments annexes. De même, la volumétrie du bâti a une importance non négligeable dans ce type de paysage urbain ainsi que les matériaux constitutifs principaux (couverture, façades).</p> <p>Des parcelles d'inégale importance demeurent libres et font l'objet de demandes. Celles ci doivent prendre en compte le caractère dominant du faubourg afin d'éviter la déstructuration déjà commencée du faubourg.</p>

PAYSAGE URBAIN DE TYPE "PAVILLONNAIRE"	
<p>L'introduction d'un nouveau mode d'urbanisation, le lotissement pavillonnaire, s'inscrit en porte à faux du mode villageois et de son corollaire, le faubourg rural.</p> <p>Son organisation spatiale, consommatrice d'espace, rompt avec celle du tissu traditionnel, par l'implantation systématique en retrait de la voie ou milieu de parcelle, et par son mode de construction sériel qui engendre une monotonie du paysage ainsi qu'un effet de mitage particulièrement sensible sur le versant.</p>	<p>Ce type de paysage urbain qui se répand aux entrées de bien des communes de France, n'est pas à encourager. Pour le développement futur de la commune, il conviendrait d'exploiter dans un premier temps, les parcelles libres à l'intérieur des paysages urbains traditionnels et de concevoir un apport de constructions nouvelles suivant un ensemble déterminé par un plan de masse annexé au règlement.</p>
PAYSAGE URBAIN DE TYPE « HAMEAU »	
<p>Les hameaux sont des entités urbaines distinctes du village proprement dit ; Ils reprennent soit le mode villageois du cœur ancien, soit le mode de faubourg rural. Ils conservent une certaine homogénéité par la configuration de leurs espaces publics, la présence d'un élément structurant, une église, une chapelle, et de petits éléments patrimoniaux, des puits, qui mêlés à la fonction majoritaire, l'habitat, leur confèrent un caractère champêtre.</p>	<p>Ce type de paysage urbain n'a pas vraiment vocation à être renforcé au niveau de l'implantation de nouveaux bâtis.</p> <p>Le mode constructif pavillonnaire là aussi menace l'intégrité des hameaux. Il convient de définir des règles qui reprennent celles du cœur ancien du village et du faubourg rural afin de les préserver.</p>

LA POPULATION ET SON CADRE DE VIE

FRESNOY-LA-RIVIERE

Superficie : 6,81 km²

Nombre d'habitants (2006) : 656

Densité (2006) : 96,3 habitants au km²

Variation annuelle de la population 1999-2004 : 1,1 %

Nombre de logements 2004 : 250

L'analyse sociodémographique de Fresnoy-la-Rivière est essentiellement fondée sur les recensements de 1982, de 1990 et de 1999, (Cahier Jaune et Cahier Orange INSEE RGP1990, CD-Rom Communes Profils RGP1999) et 2006 (sources fournies par l'INSEE, aux critères différents des données antérieures).

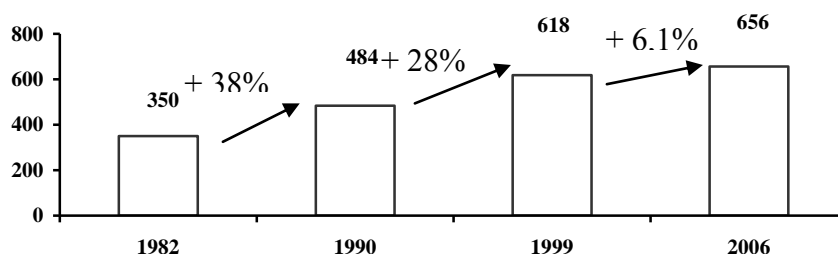
Il est à noter qu'au moment de la réalisation de cette analyse, l'ensemble des données issues du recensement de 2006 n'était pas entièrement disponible.

DEMOGRAPHIE

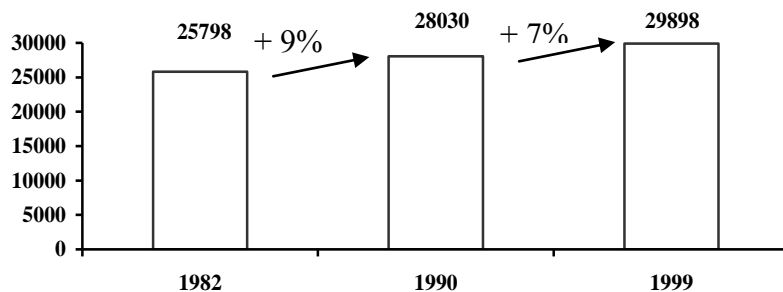
Evolution globale de la population

L'évolution démographique de la commune de Fresnoy-la-Rivière se divise en 2 grandes phases :

Commune : Evolution de la population entre 1982 et 2004 (source : INSEE)



Canton : Evolution de la population entre 1982 et 1999 (source : INSEE)



1982 - 1999 : Forte augmentation de la population

La population passe de 350 habitants en 1982 à 618 en 1999. Elle a augmenté entre 1982 et 1990 de 38% et entre 1990 et 1999 de 28%. Le taux de variation annuel dépasse largement les 2,5% (4,13% entre 1982 et 1990 et 2,75% entre 1990 et 1999).

Durant cette période, le taux de variation annuelle de Fresnoy-la-Rivière est nettement supérieur à la moyenne cantonale (1,04% entre 1982 et 1990 et 1,72% entre 1990 et 1999) et à celle du département (1,16% entre 1982 et 1990 et 0,61% entre 1990 et 1999).

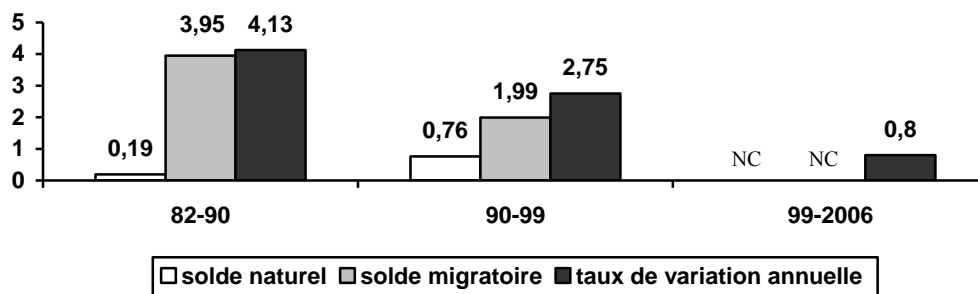
Fresnoy devient une commune attractive. Le solde migratoire est l'élément moteur de la croissance démographique : 3,95% entre 1982-1990 et 2,99% entre 1990 et 1999.

1999 - 2006 : Ralentissement démographique

La commune de Fresnoy-la-Rivière compte, en 2006, 656 habitants.

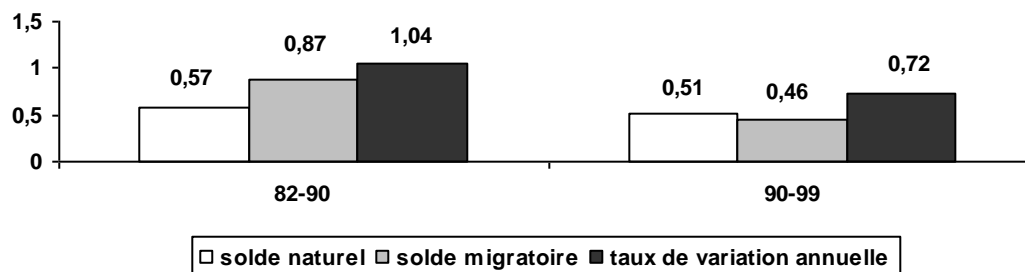
Bien que la population continue d'augmenter (+ 6,9%, soit 34 habitants supplémentaires), le rythme de la croissance démographique diminue. Le taux de variation annuelle est de 1,1%. A priori le solde naturel contribuerait majoritairement à l'évolution de la population de la commune.

Solde naturel et solde migratoire : Variation annuelle (%) de 1982 à 2006

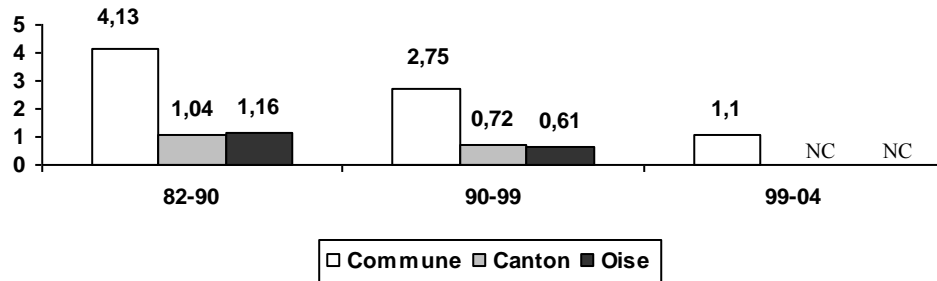


Tout comme l'ensemble du département, l'évolution de la population locale est croissante mais le rythme de la croissance démographique est en baisse depuis 1982, puisque le taux de variation annuel est passé de 4,13 % entre 1982 et 1990, à 2,75% entre 1990 et 1999 et à 1,1% durant la dernière période intercensitaire.

Canton : Solde naturel et solde migratoire : Variation annuelle (%) de 1975 à 1999



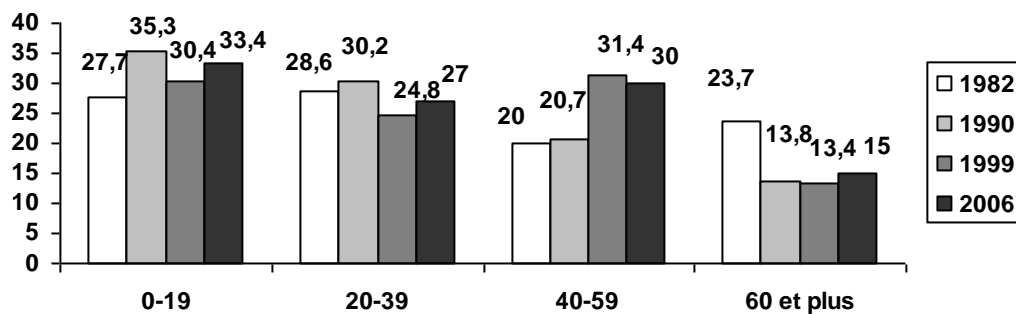
Le taux de variation annuel pour la période 1982-2004 (source : INSEE)



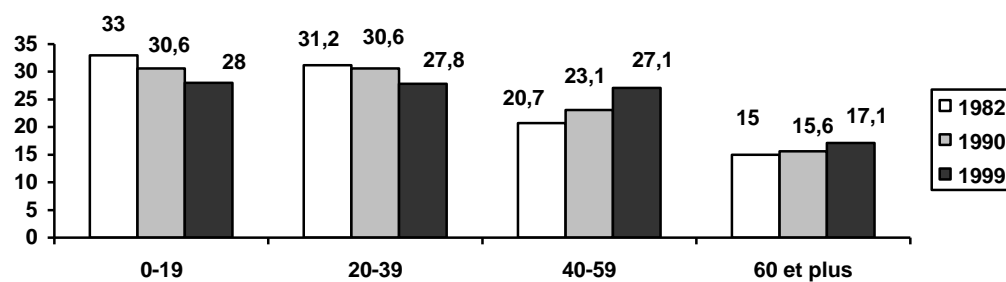
Structure de la population

Les classes d'âge

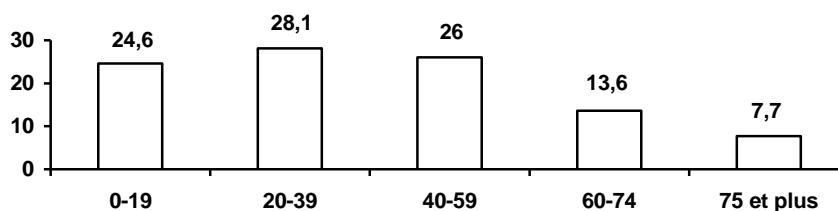
Commune : Population par classes d'âges : Evolution de 1982 à 2006 en pourcentage

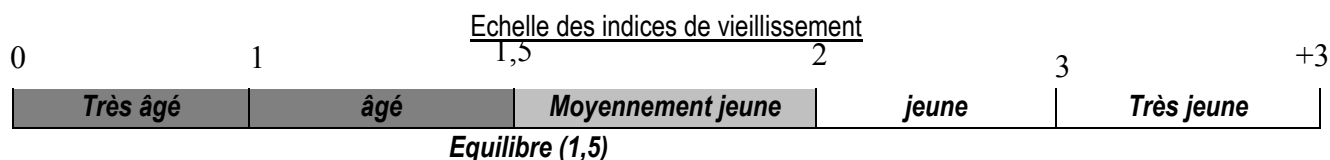


Canton : Population par classes d'âges Evolution de 1982 à 1999 (%) (Source : INSEE)



France : Population par classes d'âges en 1999 (%) (Source : INSEE)





Indice de vieillissement :

- pour la commune : 2,3 (1999) et 2,2 (2004)
- pour le canton : 1,64 (1999)
- pour le département : 1,69 (1999)

Au regard des différents résultats, on constate que la population de Fresnoy-la-Rivière est une population jeune (indice de vieillissement pour 2004 de 2,2).

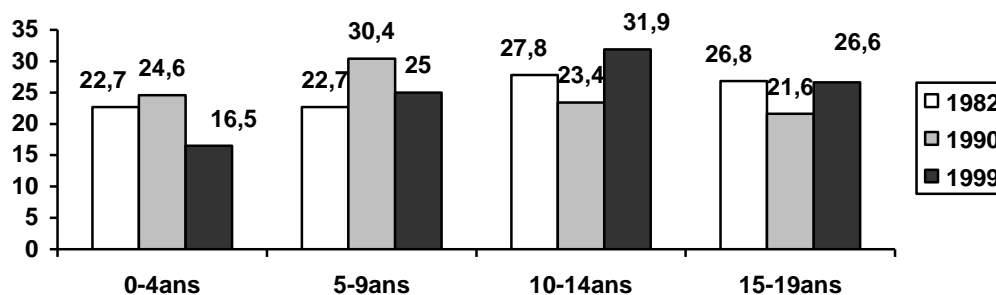
Entre 1990 et 1999, les 0-19 ans et les 20-39ans diminuent au profit de la classe d'âge de la classe des 40-59 ans.

Entre 1999 et 2004, les 0-19ans et les 40-59ans diminuent légèrement. Les 20-39 ans sont quant à eux en légère hausse (+2.2%).

La proportion des plus de 60ans est quant à elle relativement constante depuis 1990.

Si la population ne se renouvelle pas progressivement à moyen terme, dans les 10 à 15 ans à venir la population subira un vieillissement plus marqué : le nombre de jeunes âgés de 0-19 ans diminuera encore tandis la catégorie des 40-59 ans actuellement assez forte se retrouvera dans celle des plus de 60 ans.

Evolution de la classe d'âge des 0-19 ans de 1982 à 1999 (%)



En ce qui concerne les jeunes de la commune, entre 1990 et 1999, on constate une baisse assez marquée des enfants de moins de 10 ans au profit des adolescents (10-19 ans).

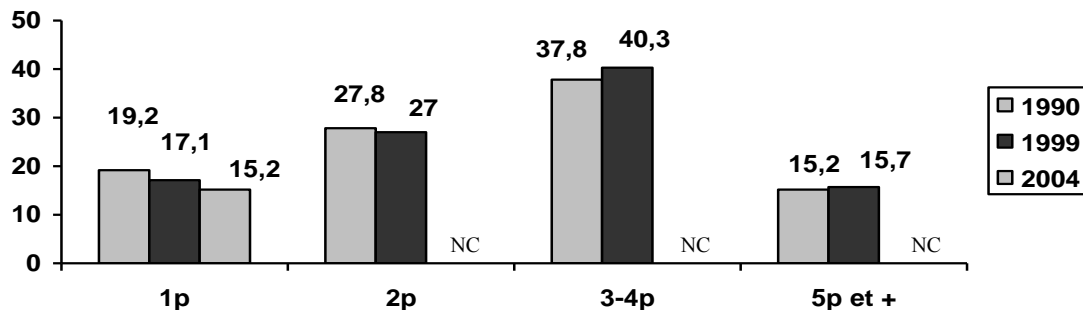
1.2.2 Les ménages

Hormis une baisse constante des personnes vivant seules, la structure des ménages a peu évolué entre 1990 et 1999 :

- Le pourcentage de personnes seules est en diminution. Il est passé de 19% de l'ensemble des ménages en 1990 à 17% en 1999. D'après les premières données de l'INSEE disponibles (recensement INSEE 2004), la proportion des personnes vivant seules a encore diminuée de 2 points. Les ménages d'une seule personne représentent actuellement 15% des ménages de Fresnoy-la-Rivière.
- La catégorie des ménages de deux personnes est relativement stable, elle représente en 1999, 27% des ménages, soit un peu plus du quart de la population locale.

- La proportion des familles de 3 et 4 personnes, composées principalement de couples avec 1 ou 2 enfants, augmente légèrement de 2,5 points entre 1990 et 1999. En 1999, ces familles représentent en 1999, 40% de l'ensemble des ménages de la commune.
- Le pourcentage des ménages de 5 personnes est quant à elle relativement stable, aux alentours des 15%.

Structure des ménages en %



1.2.3 La répartition hommes-femmes :

Contrairement à la moyenne nationale (51,3% de femmes en 1999), la commune possède davantage d'hommes que de femmes et cette tendance s'accroît d'année en année. En 2004, les femmes représentent 47,2% de la population totale.

Répartition hommes-femmes. (Source : INSEE)

	Hommes		Femmes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2006	344	52.8%	308	47,2%
1999	320	51.8%	298	48,2%
1990	244	50.4%	240	49,6%

Conclusion : Les grandes caractéristiques démographiques

L'évolution démographique de Fresnoy-la-Rivière est positive mais le rythme de croissance diminue. La population de la commune apparaît relativement jeune, contrairement au canton et au département qui présente des tendances au vieillissement.

Fresnoy-la-Rivière est une commune résidentielle qui attire essentiellement les familles de taille moyenne.

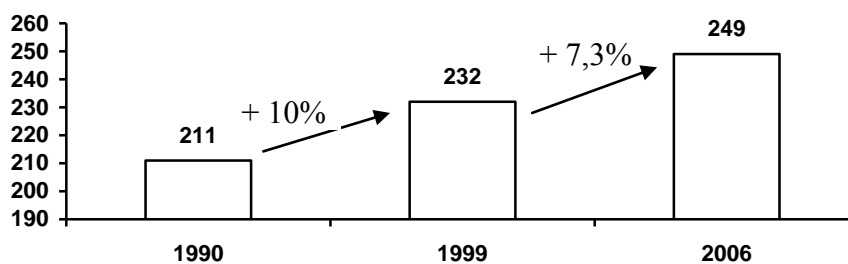
Le logement

2.1. Les grandes caractéristiques du parc de logements

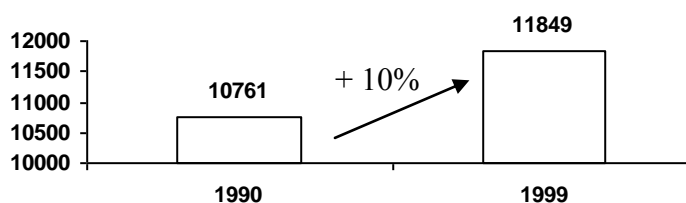
2.1.1. Une commune résidentielle

Entre 1999 et 2006, on est passé de 232 à 249 logements, soit une augmentation de 7% en 7 ans. Le rythme de la construction annuelle sur le territoire communal a légèrement augmenté au cours de la dernière période intercensitaire, passant de 2,3 logements par an entre 1990 et 1999 à 3,2 entre 1999 et 2006.

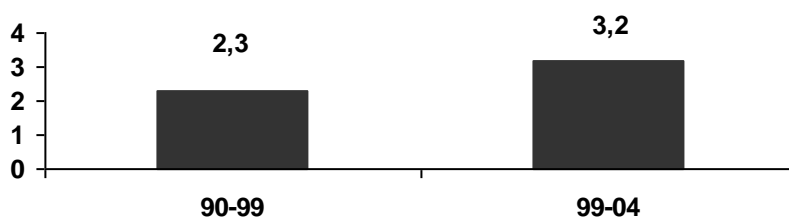
Evolution du nombre de logements de 1990 à 2006 (source : INSEE)



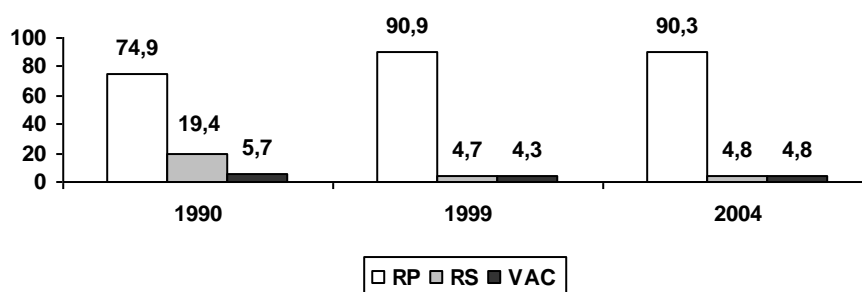
Canton : Evolution du nombre de logements de 1990 à 1999 (source : INSEE)



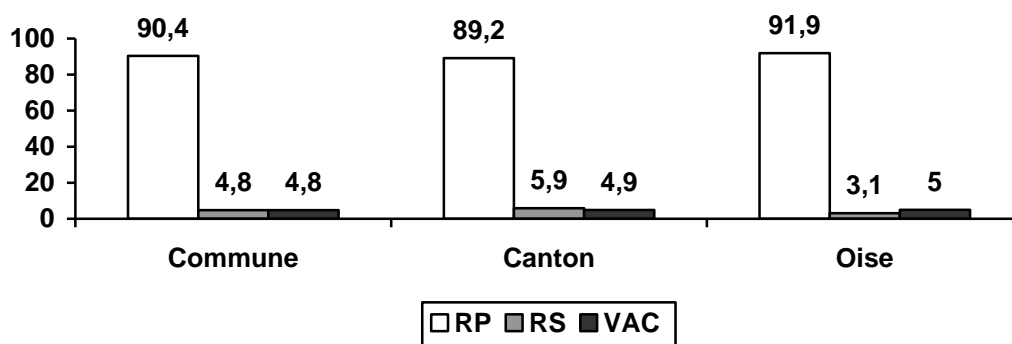
Rythme de la construction annuelle (source : INSEE)



Structure du parc de logements (source : INSEE)



Structure du parc de logements (en %) : Commune / Canton/ département en 2006



La structure du parc de logements de la commune est à peu près la même que celle du canton et du département : avec environ 90% de résidences principales, 4 à 5% de résidences secondaires et de logements vacants.

Entre 1990 et 1999, un grand nombre de résidences secondaires a été remis sur le marché et s'est transformé en résidences principales. Ce phénomène a permis l'accroissement de la population locale.

Entre 1999 et 2004, la structure du parc a peu évolué.

2.1.2. Une très grande majorité de logements individuels

Résidences Principales : type de logements (source : INSEE 1999)

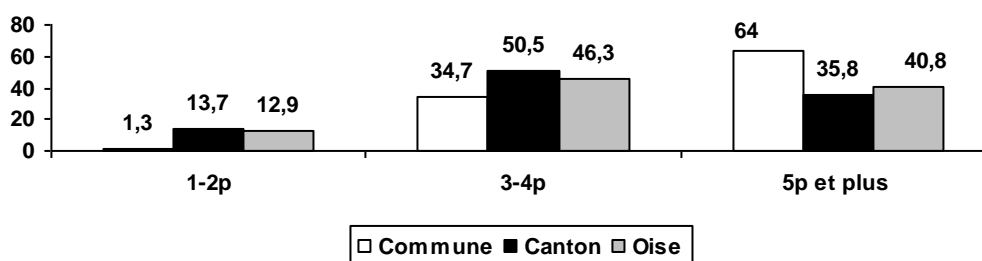
maisons individuelles ou fermes		logements collectifs		autres	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
248	99,6	1	0,4	0	0

Le parc de logements de Fresnoy-la-Rivière est composé presque exclusivement de logements individuels (99,6%, soit 248 logements). Les logements collectifs représentent quant à eux moins d'1% du parc total de logements.

2.1.3. La taille des logements

Les résidences principales de Fresnoy-la-Rivière sont dans l'ensemble de grande taille. L'INSEE a estimé le nombre moyen de pièces par logement en 1999 à 4,8.

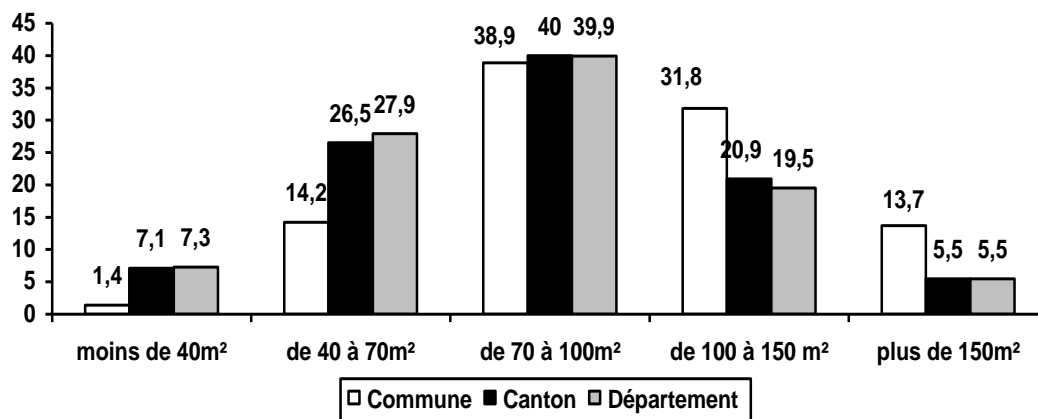
Répartition des résidences principales en nombre de pièces (%) (Source : INSEE 2006)



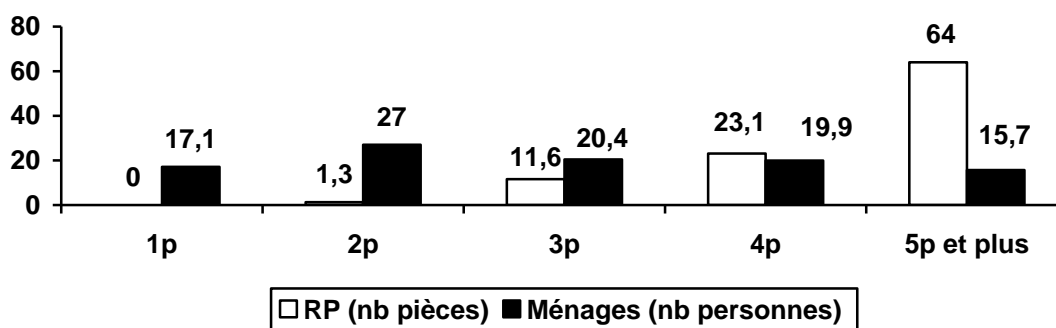
Le parc de la commune est constitué majoritairement (55,5%) de logements de 5 pièces et plus. Le pourcentage de logements de petites et moyennes tailles (inférieurs à 4 pièces) est quant à lui nettement inférieur à celui des moyennes cantonale et départementale.

Comme le montre le graphique suivant, les résidences principales de la commune ont une superficie moyenne nettement plus importante que la moyenne cantonale et départementale. Près de 85% des logements de la commune ont une superficie supérieure ou égale à 70m².

Répartition des résidences principales en superficie (%) (Source : INSEE 1999)



Répartition en 2006 du nombre de pièces des RP (%) et répartition des ménages



Les ménages de une à deux personnes représentent 44% des ménages. Si on met ce nombre en rapport avec celui concernant la taille des logements, on peut supposer que ces ménages occupent la quasi totalité des logements de 1 à 4 pièces (44,5%). Or les logements de plus de 5 pièces représentent 64% des logements de la commune. Il y a donc un fort déséquilibre entre la taille des logements et celle des ménages.

Le nombre moyen d'occupant par logement (INSEE)

	1990	1999	2006
Commune	3,06	2,93	2,63
Canton	2,60	2,52	NC
Oise	2,86	2,67	2,60

En ce qui concerne le nombre moyen d'occupant par logement, la commune suit la tendance nationale. Le nombre d'habitants par logement diminue depuis 1990. On compte actuellement environ 2,6 habitants par logement, ce qui suit la moyenne dans le département de l'Oise.

2.2 L'ancienneté du parc de logement et le statut d'occupation

2.2.1. Un parc relativement ancien

Epoque d'achèvement. (Source : INSEE)

	avant 1949	1949-74	1975-81	82-90	90-99	99-2004	Total
Nombre	109	23	26	38	36	9	232
Pourcentage	47,0	9,9	11,2	16,4	15,5	3,9	100

2006	sans wc intérieur		sans baignoire ou douche		sans chauffage central coll ou ind	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commune	12	5,7	10	4,4	66	29,3
Canton	302	2,8	235	2,2	2017	18,7
Département	9132	3,3	10 910	3,6	68 552	22,5

La commune de Fresnoy-la-Rivière possède un parc de logement relativement ancien. Plus de la moitié des logements ont été construits avant 1975 (56.9%). Cette situation explique en partie le niveau de résidences principales dites "inconfortables".

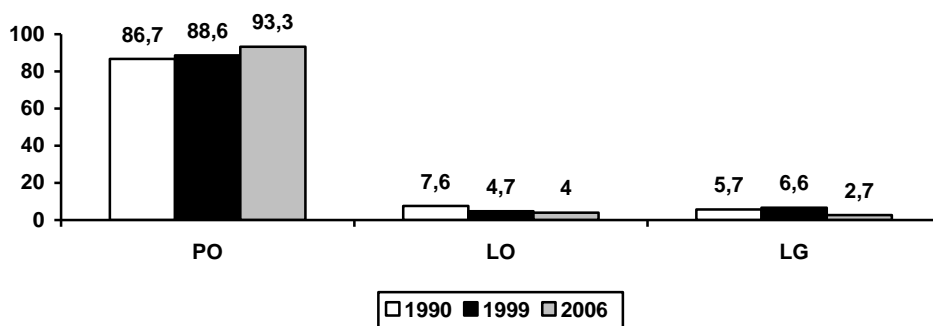
[Selon l'INSEE, un logement est déclaré inconfortable dès lors qu'il lui manque l'un des trois éléments suivants : salle de bains ou douche, WC intérieur, Chauffage central.]

L'absence de chauffage central constitue l'élément essentiel : 77 logements au total (soit 36,5% des RP). Il est à noter que 9 résidences principales (4,3%) ne possèdent pas de douche ou de baignoire et 12 résidences principales de wc intérieur (5.7%).

Dans l'ensemble, le niveau de résidences principales dites "inconfortables" de la commune est légèrement supérieur à la moyenne cantonale et départementale.

2.2.2. L'occupation en 1999

Statut d'occupation des RP en % (source : INSEE)



A Fresnoy-la-Rivière 9 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement. Le taux de propriétaires occupants (PO) est actuellement (2004) de 93,3% et celui de locataire (LO) de 4%. Le pourcentage de propriétaires occupants de la commune est nettement supérieur à celui du canton (63.9%) et du département (60.4%).

Entre 1990 et 2004, le nombre de PO a augmenté de 53% (+72 propriétaires occupants). Le nombre de logements locatifs a quant à lui diminué de moitié : on est passé en 1990 de 12 logements, à 9 logements locatifs en 2004.

En ce qui concerne les logés gratuitement (LG), le nombre a fortement baissé depuis 1990. En 2004, 6 ménages sont logés gratuitement (4,3%).

Dates d'emménagement des Résidences Principales (source : INSEE) :

Entre 1990 et 1999, on compte environ 6 emménagements par an (53 emménagements enregistrés entre 1990 et 1999) sur la commune alors que le rythme de la construction est de 2,3 logements par an. On peut donc affirmer que le turn-over (rythme emménagements / déménagements) est important, compte tenu de la taille de la commune.

Les grandes caractéristiques du parc de logements :

- Le nombre de résidences principales est élevé (91% du parc). Les résidences principales sont constituées de maisons individuelles (98,6%, soit 208 logements).
- Sur la commune, 9 personnes sur 10 sont propriétaires de leur logement. Le pourcentage de propriétaire occupant (93.3%) a nettement progressé (+50% depuis 1990). Il y n'a que 4% de logements locatifs (LO). Il n'y a aucun logement aidé sur la commune.
- Il y a un déséquilibre entre la taille des logements et la taille des ménages. Le nombre de logements de 1 à 3 pièces est faiblement représenté (19.4% des résidences principales) sur la commune.
- Le turn-over est important sur la commune.

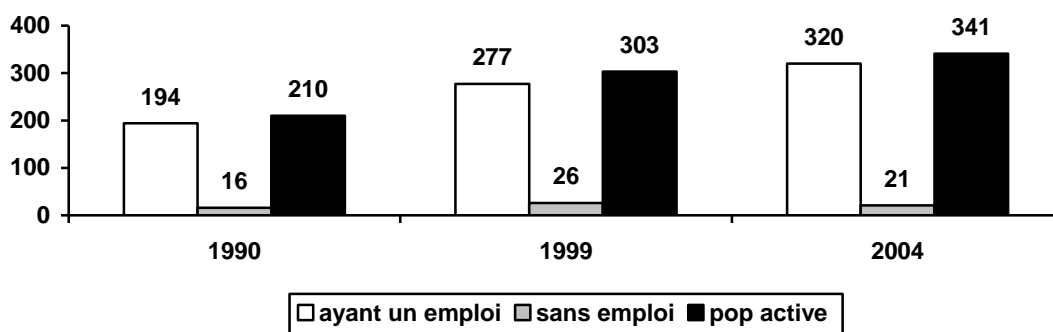
3. La population active

3.1. Les grandes caractéristiques

La population active est en augmentation depuis 1990. La population active est passée de 210 personnes en 1990 à 303 en 1999 et à 341 en 2004, soit respectivement une augmentation de 31 % et de 11 %.

La représentation de la population active par rapport à la population totale augmente. La population active représente en 2006, 51,9% de la population totale contre 43,4% en 1990. En 15 ans, la population active a subi une augmentation proportionnellement plus importante que celle de la population totale. La population active est donc alimentée par l'afflux des nouveaux arrivants actifs.

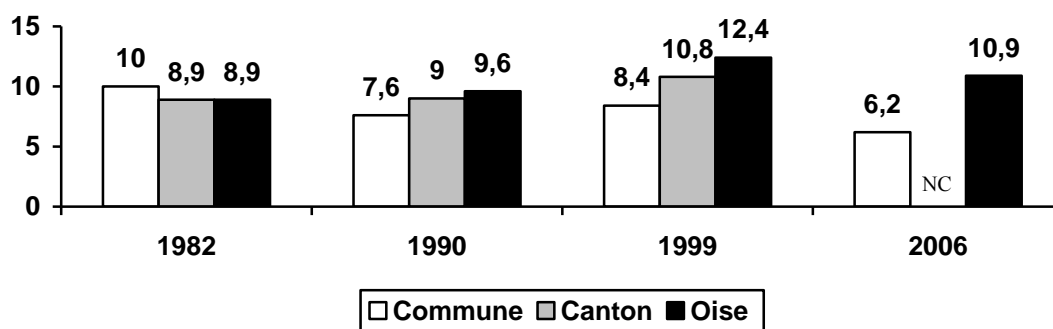
La population active de 1999 à 2004 (source : INSEE)



	1990	90/99	1999	99/04	2006
Population active	210	+44,3%	303	+15,5%	341
Population totale	484	+27,7%	618	-19,2%	656
<u>P.A. / P. Totale</u>	43,4%	-	49,0%	-	51,9%

3.2. Les demandeurs d'emploi

Evolution du taux de chômage (%) (source : INSEE)



Depuis 1990, le taux de chômage est inférieur aux moyennes cantonales et départementales. Durant la dernière période intercensitaire (1999-2004), le taux de chômage a diminué de 2 points, passant de 8,4% en 1999 à 6,2% en 2004. Le chômage touche essentiellement les 25-49 ans (65,4%).

Age des demandeurs d'emploi en 1999 :

	Total		De plus d'un an	
	Nombre	%	Nombre	%
15 à 24 ans	4	15,4	0	0,0
25 à 49 ans	17	65,4	7	26,9
50 ans ou +	5	19,2	3	11,5
total	26	100	10	38,5

3.3. Les migrations alternantes (déplacements domicile-travail)Commune : Migration alternante 1999 (source : INSEE)

Population Active totale			
341			
Ayant un emploi		Sans emploi	
Nombre	%	Nombre	%
320	93,8	21	6,2
<i>hors de la commune</i>		<i>dans la commune</i>	
Nombre	%	Nombre	%
295	92,2	25	7,8

Canton : Migration alternante 1999 (source : INSEE)

Population Active totale			
14185			
Ayant un emploi		Sans emploi	
Nombre	%	Nombre	%
12652	89,2	1533	10,8
<i>hors de la commune</i>		<i>dans la commune</i>	
Nombre	%	Nombre	%
8909	70,4	3746	29,6

Plus de 90% de la population active ayant un emploi travaille à l'extérieur de la commune. 57% d'entre elle travaille dans le département et 43% travaille en dehors du département.

Les lieux de travail des actifs travaillant en dehors de la commune sont principalement Crépy en Valois, Compiègne, Senlis, Villers-Cotterêts (Aisne) et Roissy (Val d'Oise).

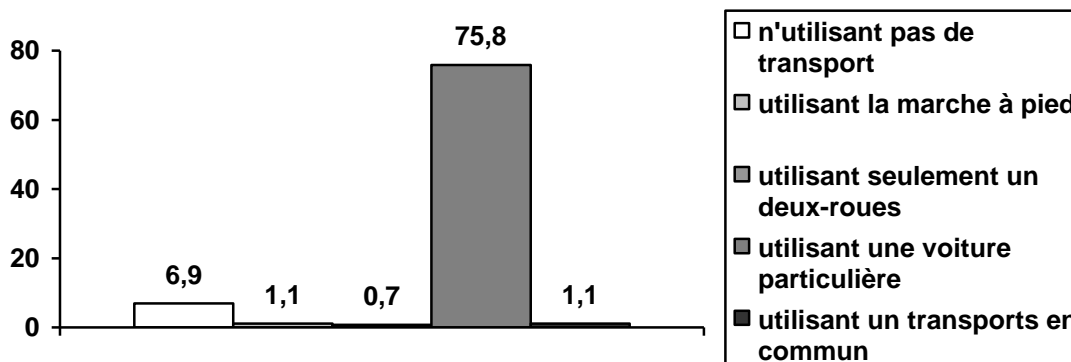
Le nombre d'actifs résidant et travaillant sur la commune a diminué de moitié entre 1990 et 1999, passant de 50 actifs à 26.

Lieux de travail des actifs (source : INSEE)

	commune	Hors de la commune		
		Total	Oise	hors Oise
2006	25	295	169	126
	7,8	92,2	52,8	29,4
1999	26	251	143	108
	9,4	90,6	51,6	39,0
1990	50	144	66	78
	25,8	74,2	34,0	40,2
1982	42	93	52	41
	31,1	68,9	38,5	30,4

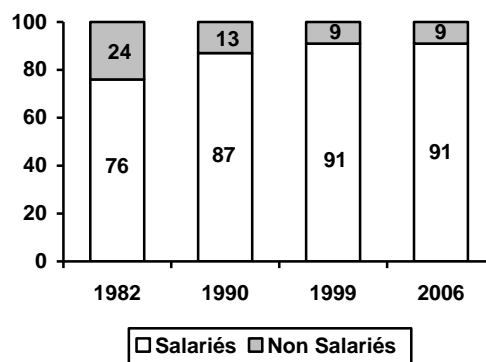
En matière de déplacements, les trois-quarts des actifs utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. 92,4% des ménages possèdent au moins une voiture (37.4% des ménages possèdent une voiture et 55% deux voitures).

Mode de déplacement de l'ensemble des actifs ayant un emploi (%) (Source INSEE)



3.4. Les secteurs d'activités et les catégories socioprofessionnelles

Salariés et non salariés (%) (Source : INSEE)



La part des salariés s'accroît depuis 1982, passant de 76% de la population active totale en 1982 à 91% en 1999.

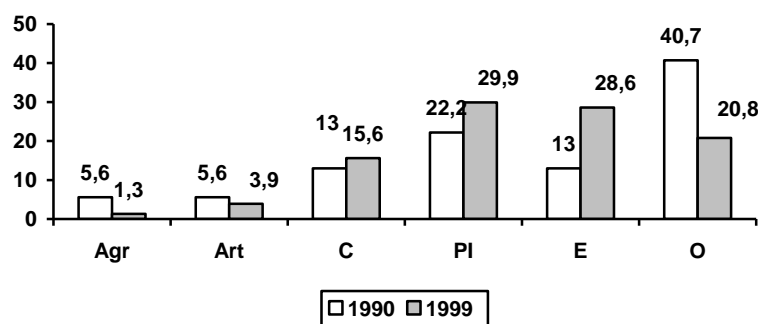
Secteurs d'activités des actifs ayant un emploi		Fresnoy-la Rivière		Canton 1999	Oise 1999
		1990	1999		
Primaire		8,2%	1,4%	2,4%	2,6%
Secondaire	Total	28,5%	27,8%	34,0%	28,5%
	Industrie	20%	23%	27,7%	23,2%
	BTP	8,5%	4,8%	6,3%	5,4%
Tertiaire		63,3%	76,1%	69,8%	68,9%

Le secteur primaire est en forte baisse : En 1999, 1,4% de la population active travaille dans le domaine agricole, contre 8,2% en 1990.

Le secteur secondaire est assez stable, avec cependant une baisse de 50% dans le secteur du BTP et une légère augmentation dans l'industrie.

La majorité des actifs travaille dans le secteur tertiaire. Entre 1990 et 1999, ce secteur a progressé de plus de 20% points, passant de 63,3% à 76,1%.

Evolution des catégories socioprofessionnelles depuis 1990 (%) (Source : INSEE)



CSP : Catégories socioprofessionnelles :

Agr : Agriculteurs et exploitants, **Art** : Artisans, commerçants et chefs d'entreprises, **C** : Cadres, professions libérales, **PI** : Professions Intermédiaires, **E** : Employés, **O** : Ouvriers, salariés agricoles, services.

La population active de la commune est composée en majorité de professions intermédiaires (29,9%), d'employés (28,6%) et d'ouvriers (20,8%).

Dans l'ensemble les différentes catégories socioprofessionnelles ont enregistré entre 1990 et 1999 les changements suivants :

Catégories en augmentation :

- Les employés (E) : + 16 points
- Les professions intermédiaires (PI) : + 8 points
- Les cadres, professions libérales (C) : +3 points

* **Profession Intermédiaire** : personnes ayant à la fois un statut hiérarchiquement intermédiaire entre Cadre Supérieur et Employé ou Ouvrier, et jouant un rôle intermédiaire (ex : infirmiers, assistantes sociales, contrôleur, représentant d'entreprise, gradés de banques, ...).

Catégories en diminution :

- Les ouvriers (O) : -20 points
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (Art) : -2 points
- Les agriculteurs et exploitants (Agr) : -4 points

3.5 Le secteur agricole

Les professionnels ont été réunis lors d'une séance du groupe de travail du PLU le 09 décembre 2010 afin d'être entendu. Les remarques faites par les agriculteurs ont conclu à la mise en place de secteurs spécifiques (UAf) puisque les fermes se situent dans le tissu urbain existant et qu'il y a lieu d'adapter les règles afin de permettre la pérennité de cette activité.

Il a été précisé que la tendance des agriculteurs est d'excentrer les bâtiments d'activité agricole compte tenu des contraintes d'accessibilité, notamment en milieu urbain.

Les activités agricoles sont :

- De la céréaliculture sur le plateau,
- De la céréaliculture et polyculture dans la vallée de l'Automne.

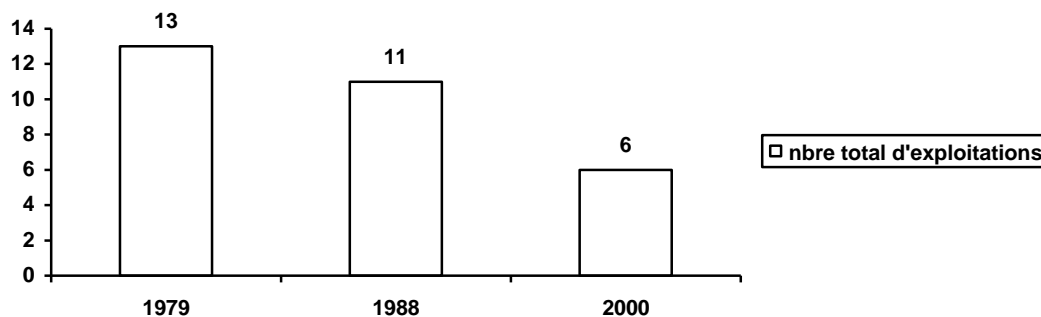
En fond de vallée, quelques peupleraies peuvent évoluer en pâtures.

Seul le fond de vallée à Pondron est drainé.

Données du RGA 2000 (pour information) :

En ce qui concerne le nombre d'exploitations, on assiste à une diminution du nombre des exploitations, passant de 13 exploitations en 1979 à 6 en 2000.

Nombre d'exploitations sur le territoire communal



Age des exploitants et coexploitants

	1979	1988	2000
20 à 39 ans	NC	NC	NC
40 à 55 ans	NC	NC	NC
Plus de 55 ans	6	8	5
Total	14	14	11

En 2000, près de la moitié des exploitants et co-exploitants ont plus de 55 ans.

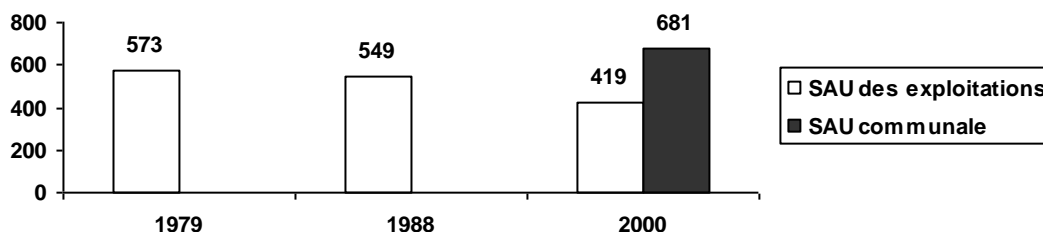
La superficie en fermage représente 386 ha soit 92% de la SAU des exploitations et concerne pratiquement la totalité des exploitations (11 exploitations).

La SAU (Surface Agricole Utilisée) est passée de 549 ha en 1988 à 419 ha en 2000, soit une diminution de 24% en 12 ans. Elle représente 58% de la superficie communale, soit 394 ha.

La culture céréalière (blé : 42% de la SAU et l'orge : 9%) est toujours dominante, par rapport aux autres cultures, 56% des terres cultivées. La surface en herbe est quant à elle en nette diminution.

Actuellement 3 exploitations pratiquent l'élevage de volailles pour un total de 76 têtes.

S.A.U. : Surface Agricole Utilisée



S.A.U. : types de cultures

	1979		1988		2000	
	Ha	%	ha	%	ha	%
Terres labourées	542	94,6%	547	99,6%	418	99,8%
Céréales (blé, orge,...)	447	78%	349	63,6%	235	56,1%
Pois protéagineux	NC	NC	NC	NC	58	13,8%
betterave	76	13,3%	60	10,9%	66	15,8%
Surfaces toujours en herbe	30	5,2%	NC	NC	0	0%
SAU totale	573	100%	549	100%	419	100%

Le cheptel :

	1979		1988		2000	
	Nbre exploit.	Nbre de têtes	Nbre exploit.	Nbre de têtes	Nbre exploit.	Nbre de têtes
Bovins	8	63	NC	NC	0	0
Volailles	0	0	7	158	3	76
Ovins	NC	NC	NC	NC	0	0

Sources : RGA et Porter à Connaissance de l'Etat

3.6 Le niveau de formation (en 1999) :

Globalement, le niveau de formation de la population de Fresnoy-la-Rivière est supérieur à celui du canton et du département,

- Seulement 16% de la population locale ne possède aucun diplôme contre 23,7% pour le canton et 22,9% pour le département.
- Plus de 32% de la population de Fresnoy-la-Rivière possède un diplôme allant du niveau Bac à l'enseignement supérieur, contre 23,8% pour le canton et 25,7% pour le département.

Niveau d'étude de la population (%) (Source : INSEE)

	Aucun	CEP	BEPC	CAP/BEP	BAC/BP	BAC+2	DS	Total
Commune	71	42	42	112	89	45	29	420
	15,7	9,3	9,3	24,8	19,7	10,0	11,1	100
Canton	5033	3871	1687	5606	2398	1523	1130	21248
	23,7	18,2	7,9	26,4	11,3	7,2	5,3	100
Oise	130 728	69 308	37 190	141 997	79 451	57 475	47 332	542063
	23,2%	12,3%	6,6%	25,2%	14,1%	10,2%	8,4%	100%

Les grandes caractéristiques économiques et sociales :

- La population active est principalement composée de professions intermédiaires (29,9%), d'employés (28,6%) et d'ouvriers (20,8%).
- Près de 10% des actifs travaillent et vivent sur place.
- Le taux de chômage est en baisse. En 2004, 6,2% des actifs sont à la recherche d'un emploi.

V.4. Equipements et commerces

La commune possède :

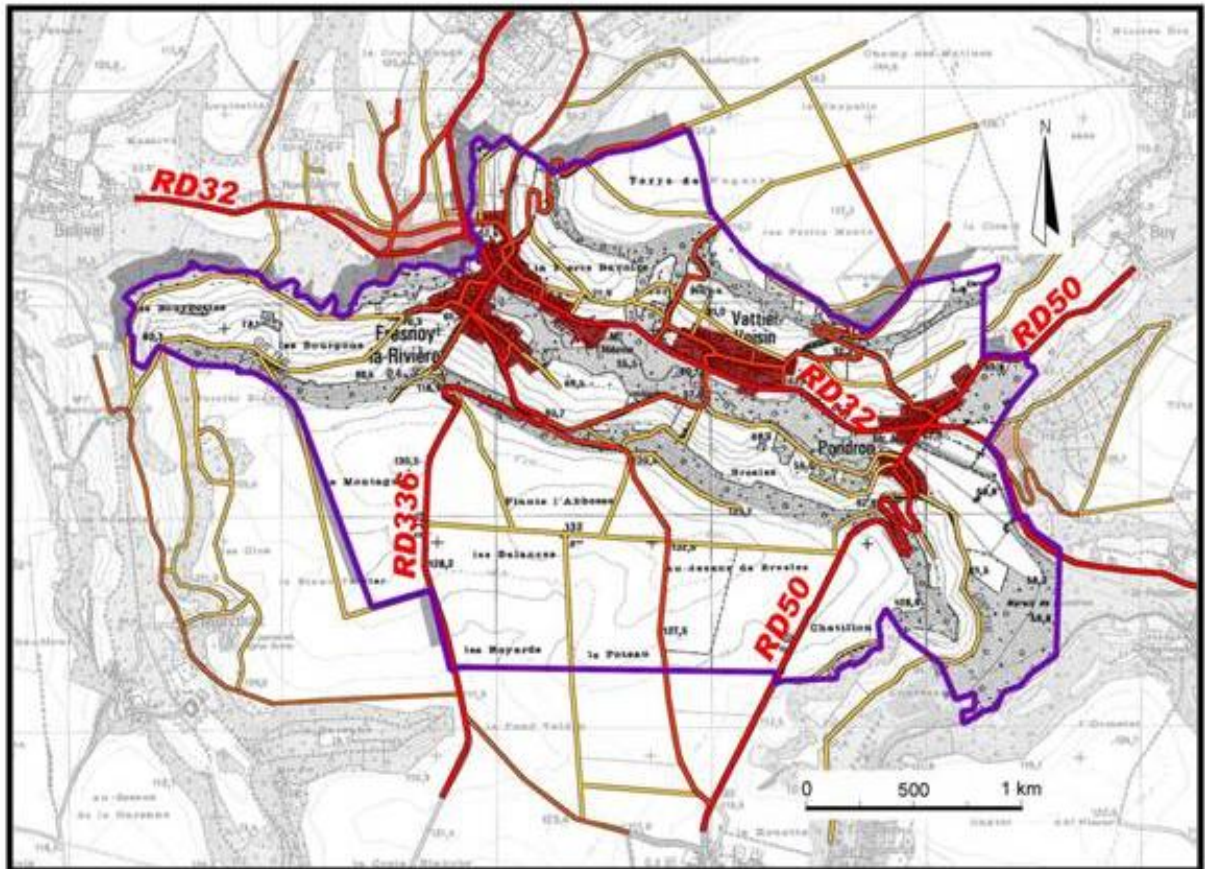
- une mairie
- une école (gérée par le SIVOS de Feigneux)
- deux églises
- un cimetière
- des locaux associatifs
- une petite bibliothèque

Commerces :

- une pharmacie
- une boutique de produits du terroir
- un électricien
- une entreprise générale du bâtiment
- une entreprise de service à domicile

Il est à noter l'offre en transport en commun existant sur la commune, qui peut offrir une alternative à l'utilisation de la voiture particulière et proposer un service public aux populations qui ne possèdent pas de véhicule. En effet, la ligne interurbaine n°28 « Compiègne – Crépy-en-Valois » dessert la commune de Fresnoy-la-Rivière.

V.5. Circulations et réseau viaire



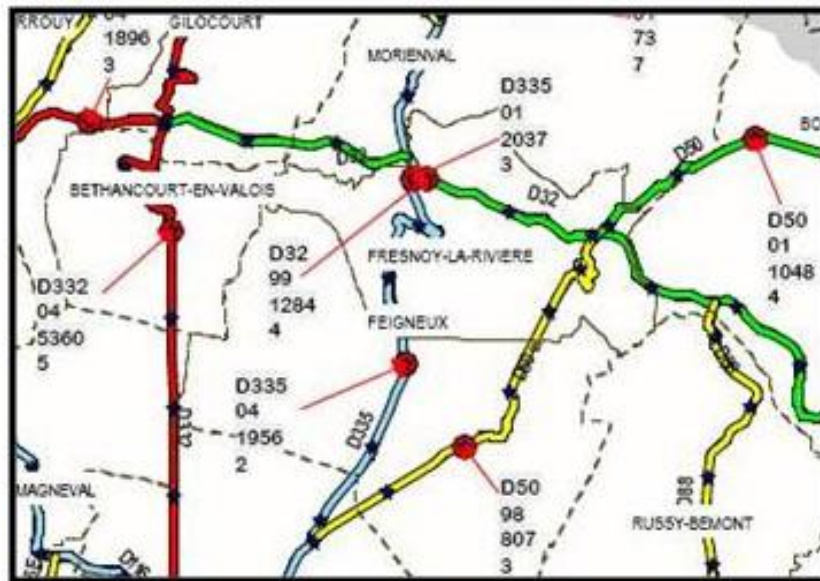
La commune de Fresnoy la Rivière est traversée par 3 routes départementales :

- la RD 32
- la RD 335
- la RD 50

Le Conseil Général a fourni les informations suivantes sur l'importance du trafic journalier :

- RD335 à Fresnoy la Rivière (en 2004) : 2 037 véhicules par jour dont 3% de Poids Lourds
- RD32 à Fresnoy la Rivière (en 2004) : 1284 véhicules par jour dont 4% de Poids Lourds
- RD 50 à Feigneux (en 2004) : 807 véhicules par jour dont 3% de Poids Lourds
- La RD 332 en limite Ouest du territoire (2004) : 5360 véhicules par jour dont 5% de poids Lourds.
Cette voie est classée en catégorie 1.

Il est à rappeler que pour tout aménagement qui pourrait être réalisé sur le réseau départemental, un avis du conseil général devra être requis et une autorisation signée (convention ou permission de voirie).

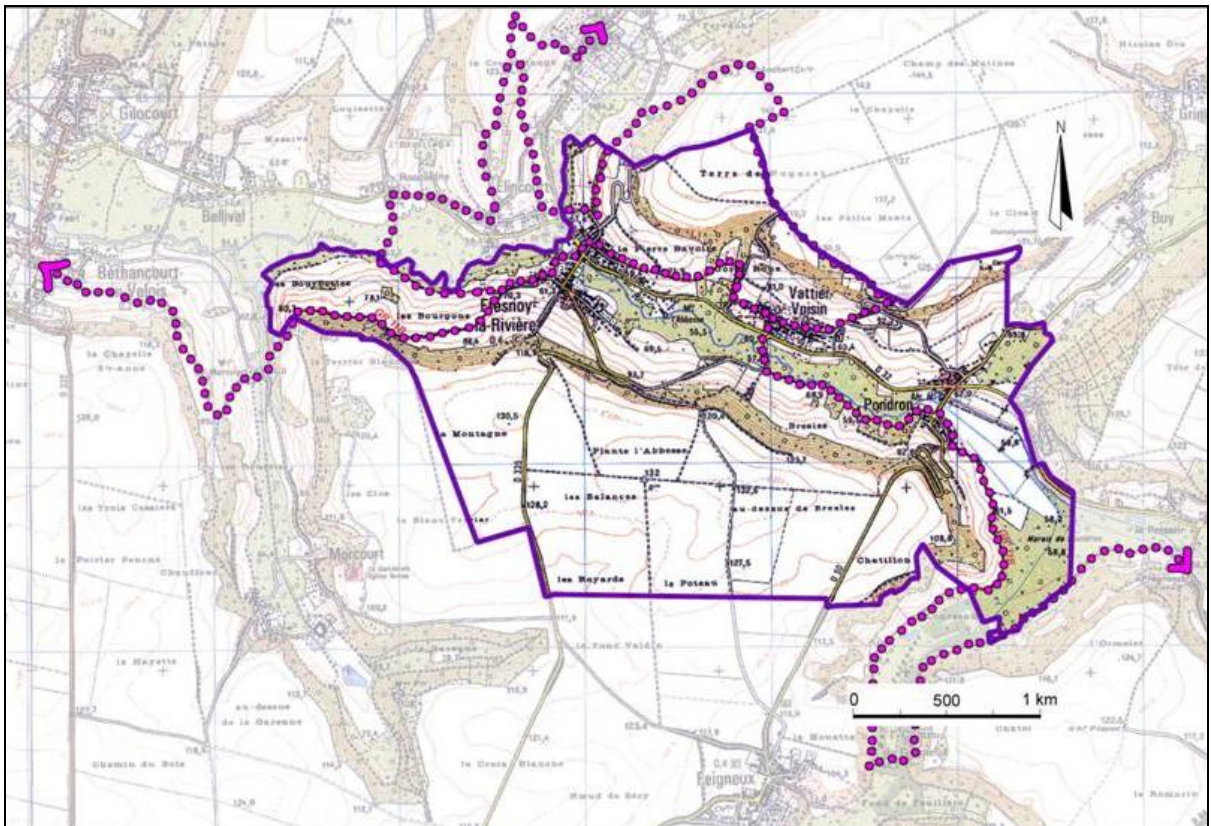


Comptages routiers sur les RD (Conseil Général - 2004)



V.6. Circuits touristiques

La commune de Fresnoy la Rivière est concernée par le passage de plusieurs circuits de randonnées, permettant de découvrir la vallée de l'Automne. Ces circuits se dessinent donc à une échelle intercommunale. Ces circuits s'inscrivent sur les versants de part et d'autre de la vallée.



VI. Bilan du POS actuel

HISTORIQUE DU POS

- 11 mars 1989 : Approbation de l'élaboration du POS
- 11 octobre 1996 : Approbation de la modification du POS

A. Elaboration du POS : Approbation le 11 mars 1989

I. Objectifs de la commune

Reprise des 4 objectifs du PAR (Plan d'Aménagement Rural mars 1979 - 25 communes)

1. Préserver le caractère rural du Canton. Maintenir les exploitations agricoles et maintenir un seuil de population qui permette un minimum d'animation commerciale et de services.
2. Structurer la croissance du Canton autour de Crépy-en-Valois, Béthisy-St-Pierre, Béthisy-St-Martin et Saintines.
3. Prendre en compte puis freiner le flux résidentiel. Bien intégrer les nouveaux résidents et maintenir la population locale.

4. Mettre en valeur les sites et les espaces forestiers, développer le potentiel touristique en protégeant les espaces naturels.

II. Dispositions adoptées

1. Le Secteur urbanisé

La commune a retenu 3 zones NA :

- Une zone INA (urbanisation à court terme) : 1,3 ha - Non localisée sur le plan de zonage
- Deux zones IINA (urbanisation à plus long terme, après modification du POS) : 3,7 ha
 - lieux dit La Rotie
 - lieux dit La Blavette et la Pierre Aigue

Total des zones NA : 5 ha

La capacité de ces zones est estimée à 70 logements (parcelles de 600 m² au minimum)

La zone U est composée de 5 îlots et couvrent une superficie de 37 ha.

Capacité d'accueil supplémentaire (dents creuses) : Une quarantaine de logements soit environ 120 habitants supplémentaires.

Le règlement de la zone U a été rédigé de façon à préserver au mieux le caractère rural.

L'aménagement et l'urbanisation conduiront à un accroissement sensible de la population. Il y aura lieu de prévoir :

- l'accueil et le transport scolaire
- une capacité suffisante au niveau des réseaux
- L'aménagement des voiries et la création de voies nouvelles (zone NA)

2. Les secteurs naturels :

Les dispositions de la ZEP (Zone d'Environnement Protégé de la Vallée de l'Automne - avril 1978) ont été appliquées. Les espaces naturels ont été protégés au maximum (classement NC et ND)

B. Modification du POS : Approbation du 11 octobre 1996

La modification porte sur deux points :

Modification réglementaire de la zone U

- Article 5 : Caractéristique des terrains
- Article 6 : Implantation par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 10 : hauteur des constructions
- Articles 14 et 15 : COS

Mise en place d'Emplacements Réservés (ER) de protection le long de la Rivière Automne
(Non localisé sur plan)

CHAPITRE II

BILAN DU DIAGNOSTIC

I Bilan du diagnostic

L'état des lieux présenté au chapitre précédent révèle les atouts et les contraintes inhérents à la combinaison spécifique des éléments physiques et humains qui ont présidé jusqu'à aujourd'hui au développement de la commune.

Démographie

Atouts

- L'évolution démographique de Fresnoy-la-Rivière est positive bien que son rythme de croissance diminue.
- Fresnoy-la-Rivière est une commune résidentielle qui attire essentiellement les familles de taille moyenne.
- La population apparaît comme relativement jeune

Logement

Atouts

- Le nombre de résidences principales est élevé (91% du parc). Les résidences principales sont constituées de maisons individuelles (98,6%, soit 208 logements).
- Sur la commune, 9 personnes sur 10 sont propriétaires de leur logement. Le pourcentage de propriétaire occupant (93.3%) a nettement progressé (+50% depuis 1990)

Handicaps

- Il y n'a que 4% de logements locatifs (LO). Il n'y a aucun logement aidé sur la commune.
- Il y a un déséquilibre entre la taille des logements et la taille des ménages. Le nombre de logements de 1 à 3 pièces est faiblement représenté (19.4% des résidences principales) sur la commune.
- Le turn-over (rythme emménagement / déménagement) est important sur la commune.

Activité

Atouts

- Présence d'activités agricoles sur le territoire communal
- La population active est principalement composée de professions intermédiaires (29,9%), d'employés (28,6%) et d'ouvriers (20,8%).
- Près de 10% des actifs travaillent et vivent sur place.
- Le taux de chômage est en baisse. En 2004, 6,2% des actifs sont à la recherche d'un emploi.

Handicaps

- Peu de commerce et d'équipements publics dans le village.

Circulations

Atouts

- Le territoire communal est desservi par 3 RD (RD32, RD36, RD50)
- Limites du village et des hameaux bien définies, répartis le long de la RD32.
- Passage de nombreux chemins de randonnée, répartis principalement de part et d'autre de la vallée, qui permettent une découverte touristique du territoire.
- Nombreux chemins ruraux qui peuvent permettre la promenade

Handicaps

- Absence de trottoirs, d'aménagements de stationnement (bas côtés instables)

Milieu physique

Atouts

- Relief du territoire marqué par la vallée de l'Automne, qui le traverse de l'Est à l'Ouest, entaillant le plateau agricole.
- Présence dans la vallée de l'Automne d'espaces de marais, ainsi que d'une végétation caractéristique

Handicaps

- De nombreuses lignes de ruissellement entaillent les deux versants, et traversent également les noyaux urbains.
- Implantation du village et des hameaux sur les versants entraînant la présence de pentes marquées qui correspondent à de petits thalwegs, couloirs de potentielles coulées de boues ou débordements en cas de fortes pluies.

- Présence de micro thalwegs qui peuvent entraîner des écoulements d'eau et de potentielles coulées de boues.

Milieu biologique

Atouts

- Présence de la vallée de l'Automne, qui traverse le territoire, formant une trame verte caractéristique des milieux humides et offrant une richesse écologique remarquable.
- La commune est concernée par plusieurs classements reconnaissant la richesse de ses milieux naturels :
 - 1 ZNIEFF de type I
 - 1 ZNIEFF de type II
 - 1 ZICO
 - 1 ZPS Natura 2000
- Réalité de la biodiversité : multiplicité des petits boisements, vallée humide, espaces boisés de fond de vallée

Handicaps

- Contraintes liées à la présence de l'eau (hydromorphie des sols, débordements potentiels)
- Présence de carrières souterraines

Réseaux

Atouts

- Eau potable :
Le réseau d'eau potable ne pose pas de difficultés.
- Réseau électrique :
Le réseau électrique ne pose pas de difficultés.

Handicaps

- Assainissement :
Réseau d'assainissement autonome, sauf sur le lotissement des Fontinettes (rattaché à Morienvall), ce qui pose des problèmes de pollution du milieu naturel.
- Défense incendie :
La défense incendie n'est pas aux normes sur le village.
- Réseau électrique :
Réseaux aériens.

Paysage naturel

Atouts

- L'horizontalité de l'openfield laisse apparaître le passage de la vallée, et la silhouette du village et des hameaux.
- Les boisements des versants de part et d'autre de la vallée permettent le maintien des sols, la régulation et le drainage des eaux et participent à l'importante richesse biologique du territoire.
- Importance du paysage de la végétation de la vallée.
- Village et hameaux entourés de leur écrin végétal, ce qui caractérise leur silhouette.

Handicaps

- Ecran aux espaces aquatiques formé par les ripisylves

Paysage urbain

Atouts

- Intégration du passage de la rivière en cœur de village
- Présence d'une église patrimoniale qui domine le village
- Présence d'un petit patrimoine local (lavoirs, calvaires, ...)
- Présence de bâtiments en pierre de taille et d'un patrimoine architectural vernaculaire, qui caractérisent le paysage architectural de la commune et qui sont à protéger et à conserver.

Handicaps

- Présence de constructions de type pavillonnaire mal intégrées au paysage urbain existant
- Impact visuel des réseaux aériens

II. Le cadre supra communal

La commune est concernée :

- Par le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) du Valois, approuvé le 5 mai 1995. Le SCOT en révision n'a pas été approuvé à ce jour.
- Par la Charte de Territoire de la Communauté de Communes du Pays du Valois.
- Par le SDAGE Seine Normandie.
- Par le SAGE de l'Automne (révision en cours).

Le présent Plan Local d'Urbanisme est compatible avec les éléments du cadre supra communal. Ceci sera précisé dans le chapitre VIII de la deuxième partie du présent rapport de Présentation.

La commune n'est pas concernée :

- par un Programme Local d'Habitat (**P.L.H.**)
- par un Plan de Déplacement Urbain (**P.D.U.**)

III. Les objectifs du PLU : Le parti d'aménagement

III.1. Présentation du parti d'aménagement

Le parti d'aménagement s'organise autour de cinq grands thèmes qui ont organisé le PADD : (voir le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable – dossier de PLU.*)

- **Préserver l'identité rurale du village, son cadre de vie de qualité, par une évolution maîtrisée de la démographie du village et une réelle politique urbaine qui inclue la mixité urbaine et sociale.**
- **Aider le développement économique local en favorisant l'accueil d'artisans, de professions libérales, de commerces et de services sur le territoire communal, et en encourageant le tourisme lié aux espaces naturels et culturels de la vallée de l'Automne.**
- **Préserver, protéger et mettre en valeur les espaces naturels (écosystèmes de fond de vallée, boisements de versants, liaisons écologiques) et agricoles.**
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural de la commune en donnant des règles précises et cohérentes, et permettre les architectures innovantes notamment liées au bioclimatisme.**

III.2. Besoin en logement d'ici 2015-2020 pour assurer le maintien de la population (sont intégrées les statistiques du recensement 2007).

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à Fresnoy la Rivière, ainsi que les mouvements enregistrés sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements pour assurer ne serait-ce que le maintien de la population d'ici 2020.

Une première estimation du nombre de logements peut être faite par le calcul et le raisonnement suivants :

A. Besoin minimum pour assurer le maintien de la population

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à Fresnoy-la-Rivière, ainsi que les mouvements enregistrés sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements pour assurer ne serait-ce que le maintien de la population d'ici 2022.

Une première estimation du nombre de logements peut être faite par le calcul et le raisonnement suivant :

1. POURSUITE DU PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT

Le renouvellement du parc (abandon, démolition...) devrait continuer jusqu'en 2022, en raison de la présence de nombreux logements anciens (plus de 56 % du parc total antérieur à 1974). Une reprise du renouvellement autour de 0,30% pendant 18 ans (2004-2022) peut être retenue (moyenne calculée entre 1990 et 2004).

248 (parc total de 2004) \times $1,055$ (intérêt composé : 0,30% sur 18 ans) = 262 .

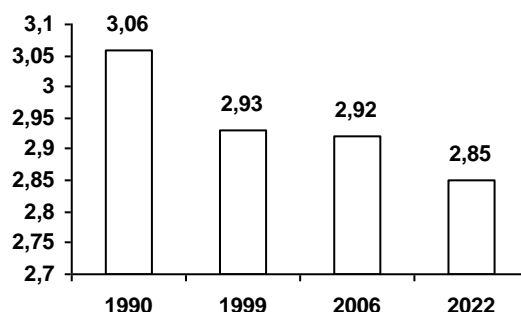
$262 - 248 = 14$ logements renouvelés (démolis, abandonnés ou voués à un autre usage).

2. LA POURSUITE DU PHENOMENE DE DESSERREMENT ENTRE 2004 ET 2022

Le phénomène de diminution de la taille des ménages et du desserrement dans le parc devrait commencer. Ayant une incidence très importante sur la consommation de logements, le phénomène de la décohabitation doit être pris en considération.

Si l'évolution de la population suit la tendance actuelle, en 2022, le nombre d'occupants par résidence principale se montera à environ **2,92 personnes**.

Evolution du nombre d'occupants par résidence principale



652 (population en 2004) / $2,85 = 229$;

$229 - 224$ (résidences principales en 2004) = 5

5 résidences principales sont nécessaires pour répondre aux besoins issus du phénomène de desserrement.

3. RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS

Dans la mesure où le nombre de résidences secondaires a déjà fortement baissé entre 1990 et 2004, et que le nombre de logements vacants est resté stable durant cette période, on part du principe que ces deux valeurs devraient se maintenir au niveau actuel.

4. HYPOTHESES

Selon le taux de desserrement retenu (nombre d'occupants par résidence principale = 2,85), l'hypothèse suivante peut être calculée :

Critères	HYPOTHESE
RP 2004	224
Renouvellement / Réaffectation	14
Desserrement	5
Logements vacants	0
Résidences secondaires	0
TOTAL	243
Total des logements à réaliser	+19

Ainsi, d'après ces hypothèses, entre 2004 et 2022, ce sont **19 logements** qui seront nécessaires pour permettre le maintien de la population résidente en 2004 (652 habitants), soit **un logement par an**.

La mise en adéquation de ces différents facteurs montre qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements et ce dans l'objectif de maintenir le niveau actuel de la population communale.

Il y a donc une nécessité de répondre d'une part à la demande des habitants actuels, mais également de satisfaire de nouvelle population souhaitant s'installer sur la commune. Il faut prévoir davantage de logements pour une population égale et a fortiori croissante.

III.3. Option démographique retenue :

- Hypothèse de développement retenue : +0,75% par an
 - Population en 2022 : 730 habitants
 - Augmentation de la population : +12%
 - Besoin total estimé : 52 logements.

Le Schéma Directeur du Valois impose pour la commune de Fresnoy-la-Rivière un taux de variation annuel à ne pas dépasser de 1,82% par an jusqu'en 2015. La population maximum à ne pas dépasser en 2015 est de 795 habitants, ce qui correspond à un besoin de 65 logements.

Remarque : Le SCOT du Valois est actuellement à l'étude, et pourra formuler de nouvelles propositions.

III.4. Compatibilité du parti d'aménagement avec les textes législatifs concernant l'environnement et l'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Fresnoy la Rivière a été réalisé dans le cadre et selon les principes du Développement Durable.

C'est pourquoi l'ensemble des textes législatifs concernant l'environnement et l'urbanisme a été pris en compte.

DEUXIEME PARTIE

***JUSTIFICATIONS DES
DISPOSITIONS DU P.L.U.***

INTRODUCTION

Le territoire communal se divise en deux grandes catégories : les zones urbaines et les zones naturelles.

Les zones urbaines sont des zones équipées ou qui le seront prochainement : elles sont désignées par la lettre U suivie d'un indicatif (UA, UB,...).

Les zones naturelles sont des zones qui sont insuffisamment ou non équipées. Elles sont réservées à l'urbanisation future ou protégées, soit au titre de la valeur agricole des terres, soit au titre de la qualité des sites et du paysage: elles ont pour indicatif : AU (zone à urbaniser), A (zone agricole) et N (zone naturelle).

Les délimitations de ces différentes zones sont reportées sur les plans de découpage en zones sur lesquels sont également indiqués:

- les emplacements réservés (ER) aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts,
- les terrains classés comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer au titre de l'article L 130 -1 du Code de l'Urbanisme.

Les dispositions adoptées dans le règlement et au zonage traduisent des objectifs d'aménagement et de développement. Elles sont commentées dans la présente partie.

Le plan de découpage en zones correspond aux objectifs et actions déclinés dans le parti d'aménagement et le PADD.

CHAPITRE I LES ZONES URBAINES

Les zones urbaines comprennent l'ensemble de l'espace urbanisé actuel : village de Fresnoy-la-Rivière, hameaux de Pondron et de Vattier-Voisin.

Les zones urbaines ont été délimitées selon deux critères :

- La prise en compte des informations de la DREAL concernant la protection des zones humides et le maintien de la trame bleue constitue une base de travail. Par ailleurs, le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie a réalisé une étude écologique sur les zones d'enjeux écologiques de la commune dont les zones humides. Ces sources d'informations ont eu pour conséquences de conforter la protection des zones humides par des secteurs adaptés. Ainsi, par rapport au POS, les espaces bordant le marais ont été classés en secteur Nh de protection.
- L'analyse urbaine et architecturale a mis en évidence une typologie de paysages urbains qui a permis de distinguer une zone UA qui correspond au paysage urbain d'origine villageoise et organique en partie et une zone UB qui correspond au paysage urbain de type "pavillonnaire".

Afin de permettre la réalisation des objectifs d'aménagement prévus au P.L.U., les élus de la commune se réservent la possibilité, une fois ce dernier rendu public ou approuvé, d'instituer si nécessaire, par délibération, un Droit de Prémption Urbain pour l'ensemble des zones urbaines (conformément aux dispositions de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme modifiées par la Loi d'orientation sur la ville n°91-662 du 13 juillet 1991).

Remarque : Concernant les accès de ces zones sur les voies départementales, les divers aménagements qui pourraient être réalisés sur le réseau routier départemental, notamment dans le cadre de la valorisation des entrées de village, devront être soumis à l'avis du Conseil Général et à la conclusion d'une convention.

I. La zone UA :

La zone UA correspond au paysage urbain d'origine villageoise et organique en partie. Il s'agit du centre et des faubourgs anciens du village ainsi que des hameaux de Vattier Voisin et Pondron.

Elle présente les caractéristiques suivantes: Une vocation d'habitat, de commerce, de fermes et de service et d'équipement public.

Cette zone est constituée d'îlots fermés moyennement densifiés, avec un parcellaire de moyennes dimensions. Le bâti est implanté soit de façon continue à l'alignement de la voie, soit de manière ponctuelle mais toujours en majorité à l'alignement de la voie. La continuité visuelle est due au bâti et aux murs de clôture.

I.1. Caractéristiques de la zone

-Cet ensemble de paysages urbains présente une certaine unité liée à la structuration du site par les fermes.

- L'espace public est traité sobrement selon un mode villageois.

- La vocation est essentiellement l'habitat et l'activité agricole.

- La zone est constituée d'îlots fermés, moyennement densifiés, avec un parcellaire hétérogène de petites et moyennes dimensions. Pour les anciennes fermes, les îlots sont de grandes dimensions.

- Le bâti est constitué d'une typologie architecturale où la pierre et le moellon dominant, comprenant des fermes, des maisons rurales à étage, des maisons de type maison rurale basse aussi appelées « longères » et quelques maisons rurales en bande recouvertes d'enduit.

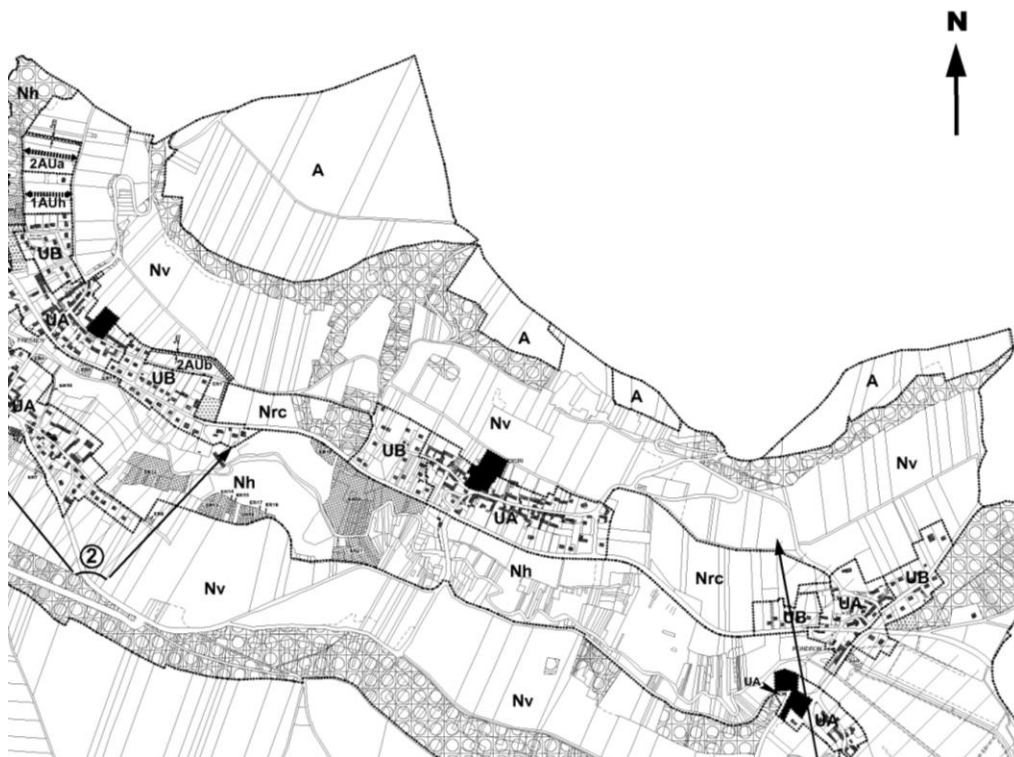
- Le bâti est implanté en majorité de façon continue le long des voies, ou avec un léger retrait laissant un petit espace de quelques mètres, limité par une clôture basse en pierres surmontée d'une grille métallique.

- La continuité visuelle est due au bâti et aux murs de clôture souvent en pierres, qui donnent à ce paysage urbain une ambiance caractéristique et patrimoniale.



Zones UA

Les secteurs UAf correspondent aux bâtiments et installations agricoles actuels ou en projet :



Secteurs UAf

- La topographie joue un rôle dans le site, l'édification des bâtiments et des murs de clôture ayant pris en compte cette contrainte.
- Le patrimoine architectural de qualité est dans l'ensemble bien préservé.

1.2. Objectifs de la zone

- Préserver la qualité urbaine et architecturale de ces paysages urbains, tout en permettant l'insertion de nouveaux éléments, à condition de respecter les principes d'organisation.
- Veiller au respect des règles en matière de réhabilitation (façades des constructions anciennes) ainsi qu'à la maîtrise en cas d'insertion de constructions nouvelles lors de démolition du bâti ancien.
- Conserver et développer le mélange des fonctions pour assurer une véritable vie dans le cœur de bourg et d'encourager l'implantation de commerces et de services.

Le Secteur UAf prend en compte la spécificité de l'activité agricole.

1.3. Justification des grandes caractéristiques réglementaires

Les sous-sols ont été interdits, au regard du risque de remontée de nappe signalé par la DREAL, des espaces inconstructibles ont été indiqués au plan de zonage, eu égard au risque de coulée de boue.

Implantation par rapport aux voies :

Dans cette zone, le bâti s'organise majoritairement à l'alignement de la voie, soit par leur mur pignon, soit par leur mur gouttereau. Il a donc été fixé dans le règlement la même disposition. Cette mesure exprime une volonté de conserver ce paysage urbain de qualité.

Implantation par rapport aux limites séparatives :

Les constructions doivent être édifiées sur au moins une des limites séparatives. La partie de la construction qui n'est pas contiguë à une de ces limites, doit respecter une marge (M) minimale de 3 mètres par rapport à cette limite. L'objectif de cette mesure est de pouvoir laisser un passage (pour un véhicule par exemple) et d'éviter la dispersion des bâtiments.

Emprise au sol des constructions :

Concernant les constructions à usage d'habitation, cette mesure n'a pas été réglementée. Elle peut se justifier compte tenu de la densification des parcelles, caractéristique importante du village ancien.

Hauteur maximum des constructions :

La hauteur de toute construction ne peut excéder trois niveaux, soit R + 1 + un seul niveau de combles. Cette réglementation reprend les caractéristiques de la majorité des constructions existantes.

Aspect extérieur des constructions :

L'article 11 a été rédigé de manière à préserver les caractéristiques architecturales actuelles (architecture régionale : maisons rurales à la modénature sobre, aux murs en pierre de taille ou de moellon, et à la couverture en tuiles plates, etc...).

II. La zone UB

La **zone UB** correspond au paysage urbain de type "pavillonnaire". Ce sont les faubourgs récents qui s'étendent vers les sorties du village. Elle a pour vocation unique, l'habitat. Le bâti est implanté sur un parcellaire en bandes, en retrait plus ou moins conséquent de la voie. La continuité visuelle n'est plus vraiment assurée, ni par les façades du bâti, ni par les clôtures.

II.1. Caractéristiques de la zone

- La vocation est essentiellement l'habitat et les fermes.
- Le bâti est majoritairement implanté en retrait de la voie sur un parcellaire en bandes étroites ou en forme plus carrée.
- L'espace public est composé d'une rue principale et éventuellement d'une placette (place des Fontinettes).
- La continuité visuelle n'est pas réellement assurée par les clôtures basses qui ne guident pas le regard.
- Le bâti est en général de type pavillonnaire construit depuis moins de cinquante ans.
- Le paysage urbain est structuré par un maillage assez lâche, développé en prolongement du centre ancien le long des axes routiers ou constituant une forme autonome.
- Son organisation se fait le long des voies, s'inscrivant souvent en rupture avec la continuité du paysage urbain de type villageois.



II.2. Objectifs de la zone

- En cas de nouvelles zones à urbaniser : Agir sur le découpage parcellaire, le profil des voies, l'implantation du bâti de même que sur sa volumétrie et l'aspect architectural, afin qu'il puisse s'intégrer sans heurt à la forme et au tissu urbain. L'objectif est d'assurer une transition douce entre les tissus urbains traditionnels et les nouveaux quartiers.
- Sur le tissu pavillonnaire existant : il faut agir sur l'espace public de ce type de paysage urbain existant, en remaniant le profil des voies par des alignements d'arbres, d'aménagement des trottoirs, des stationnements et des délaissés, lorsque le profil des voies le permet.
- Il faut éviter les constructions en double rideau qui déstructurent ces ensembles fragiles au plan morphologique.

II.3. Justification des grandes caractéristiques réglementaires

Les sous-sols ont été interdits, au regard du risque de remontée de nappe signalé par la DREAL, des espaces inconstructibles ont été indiqués au plan de zonage, eu égard au risque de coulée de boue.

Implantation par rapport aux voies :

La disposition adoptée maintient le mode d'implantation actuel. En effet les constructions existantes étant implantées majoritairement en retrait de la limite de la voie, les constructions seront implantées dans une bande de 20 m, ce qui correspond à la plupart des cas existants.

Implantation par rapport aux limites séparatives :

Les parties de construction non contiguës à une limite séparative doivent être implantées avec une marge minimale de 4 mètres par rapport à cette limite. L'objectif de cette mesure est de pouvoir laisser un passage (pour un véhicule par exemple) et d'éviter la dispersion des bâtiments.

Emprise au sol des constructions :

L'emprise au sol n'a pas été réglementée compte tenu de l'hétérogénéité du parcellaire.

Hauteur maximum des constructions :

La hauteur maximale est fixée à trois niveaux (R + un seul niveau de combles) ce qui constitue la hauteur maximale des bâtiments d'habitation du village et des faubourgs.

Aspect extérieur des constructions :

L'article 11 a été rédigé de manière à intégrer ce type de paysage urbain à l'identité générale du bâti du village dont les caractéristiques sont : maisons rurales à la modénature sobre, aux murs en pierre de taille ou de moellon, et à la couverture en tuiles plates, etc...

IV. Répartition des superficies

Zones	Superficie en hectare	Pourcentage par rapport à la superficie de la zone	Pourcentage par rapport à la superficie communale
-------	-----------------------	--	---

Zones Urbaines

UA	24,05 ha	62,9 %	3,5 %
UAf	1,41 ha	3,7 %	0,2 %
UB	12,83 ha	33,5 %	1,9 %
Total des zones U	38,29 ha	100%	5,6 %

Superficie communale*	684,15 ha	-	-
------------------------------	------------------	---	---

(*) Superficie communale mesurée à l'aide du logiciel Autocad et à partir du plan de cadastre vectoriel.

La densité de logements sur les zones UA et UB est de 7 logements / hectare.

Remarque : Les densités de logements ont été calculées en zone U et en zones AU en enlevant les espaces publics et espaces libres destinés au paysagement et à la gestion des eaux pluviales, ce qui permet de bien cerner la densité réelle de l'urbanisation.

CHAPITRE II

LES ZONES A URBANISER

La zone **AU** est une zone naturelle non équipée destinée à l'urbanisation future. Dans la zone AU, les constructeurs peuvent être tenus de participer financièrement à la réalisation des équipements rendus nécessaires par des opérations autorisées. Les zones AU sont dotées d'un échancier, le chiffre indique qu'elle sera urbanisable :

- soit à court et moyen terme : 1AU
- soit à plus long terme après modification du PLU : 2AU.

La commune a fait le choix de mettre en place des zones d'urbanisation future de type 1AU et 2AU. Les zones 2AU seront ouvertes à l'urbanisation après une modification ou une révision du présent document d'urbanisme.

La zone 1AUh correspond à la reconduction de la zone IINA du POS sur le site des Fontinettes.

Les zones 2AU reconduisent également les zones IINA du POS avec quelques modulations :

- Sur le site des Fontinettes (2AUa), la zone est légèrement augmentée (+0,3 ha).
- Sur l'est du village (2AUb), la zone est fortement diminuée (-1,25 ha).

Le choix de mettre en place des zones qui seront ouvertes à l'urbanisation uniquement à moyen ou long terme, permet à la commune de réguler le nombre de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux habitants à travers l'ouverture progressive de ces zones à l'urbanisation.

La Loi portant Engagement National pour le Logement du 13 Juillet 2006 a rendu nécessaire l'évaluation régulière du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements, dans un délai maximal de 3 ans après approbation du document.

Cette évaluation doit permettre :

- de mesurer la consommation effective de terrains (zones AU, « dents creuses » des zones U, divisions de propriétés)
- de mesurer l'évolution de la consommation en terrains et l'avancée de l'urbanisation des zones U,
- d'envisager pour les 3 années suivantes l'ouverture éventuelle à l'urbanisation des deux zones 2AUh, par phase, et en fonction de l'offre et la consommation globale de logements sur la commune.



Ces différentes zones participent aux objectifs communaux définis au PADD :


- *Préserver l'identité rurale du village, son cadre de vie de qualité, par une évolution maîtrisée de la démographie du village et une réelle politique urbaine qui inclue la mixité urbaine et sociale.*
- *Aider le développement économique local en favorisant l'accueil d'artisans, de professions libérales, de commerces et de services sur le territoire communal, et en encourageant le tourisme lié aux espaces naturels et culturels de la vallée de l'Automne.*
- *Préserver, protéger et mettre en valeur les espaces naturels (écosystèmes de fond de vallée, boisements de versants, liaisons écologiques) et agricoles.*
- *Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural de la commune en donnant des règles précises et cohérentes, et permettre les architectures innovantes notamment liées au bioclimatisme.*


L'ensemble des zones AU offre la possibilité d'augmenter le nombre de logements et de satisfaire ainsi la demande actuelle en répondant aux objectifs d'offre de logements voulus par la commune.

Afin de préserver les principes d'organisation du village et des hameaux ces zones s'inscrivent soit dans la continuité du tissu urbain existant, soit en complémentarité du tissu urbain existant.

Les fiches suivantes constituent une réponse à la loi d'évaluation environnementale.

ZONE A URBANISER A USAGE D'HABITATION FUTURE (1AUh) ENTREE NORD DU VILLAGE	
Situation dans la commune (plan)	Situation
	<p>Cette zone est située au nord du village, en continuité de celui-ci, en bas de versant, en pente douce ; le site est desservi par une voie ouverte à la circulation mais demandant à être renforcée.</p>
	Superficie :
	1,19 ha
Objectifs:	Capacité d'accueil :
<ul style="list-style-type: none"> - Cette zone reconduit le développement futur prévu au POS (zone IINA). - Ce site devra inclure du logement locatif prévu à l'emplacement réservé n°11, conformément à la loi ENL. - Un principe de voie, indiqué au plan de zonage, organise l'aménagement de la zone. - Il y a lieu de prévoir l'aménagement du chemin au sud et l'élargissement de la route au nord. 	16 logements environ
Photographies du site	
	
Environnement :	
<p>Actuellement zone agricole, en limite d'un lotissement et d'une peupleraie (séparée par un chemin). Problème d'intégration paysagère du lotissement sur le versant.</p>	
Préconisations :	
<p>Gestion douce des eaux pluviales. Création d'une trame viaire reliée au centre du village. Organisation des voiries détaillées dans les Orientations d'Aménagement.</p>	

ZONE A URBANISER A USAGE D'HABITATION FUTURE (2AUa) FRESNOY NORD	
Situation dans la commune (plan)	Situation
	<p>Cette zone est située au nord du village, en continuité de celui-ci, en bas de versant, en pente douce ; le site est desservi par une voie ouverte à la circulation mais demandant à être renforcée.</p>
	Superficie :
	1,18 ha
Objectifs :	Capacité d'accueil :
<p>Terminer l'urbanisation du village. Organiser la desserte par une voie unique entre la route et le chemin à réhabiliter. Offrir du logement.</p>	10 à 15 logements
Photographies du site	
	
Environnement :	
<p>Actuellement zone agricole, en limite d'un lotissement et d'une peupleraie (séparée par un chemin). Problème d'intégration paysagère du lotissement sur le versant.</p>	
Préconisations :	
<p>Gestion douce des eaux pluviales. Création d'une trame viaire reliée au centre du village. Ecran bioclimatique au nord de la zone, gérant l'interface agricole/urbain. Organisation des voiries incluses dans les Orientations d'Aménagement.</p>	

ZONE A URBANISER (2AUB) A USAGE D'HABITATION FUTURE FRESNOY EST	
Situation dans la commune (plan)	Situation
	<p>Cette zone d'urbanisation future s'organise le long d'une voie existante. Elle est située sur un versant relativement pentu, en continuité du village de Fresnoy. Elle vient terminer l'urbanisation de Fresnoy Est.</p>
	Superficie :
	1,41 ha
Objectifs:	Capacité d'accueil :
<p>Terminer la forme urbaine du village Offrir un ensemble d'habitat relié à la trame viaire du village. Intégrer l'ensemble au paysage rural environnant.</p>	10 à 12 logements
Photographies du site	
Contexte environnemental	
Jardins et cultures.	
Préconisations	
<p>Intégration paysagère par un système de haies champêtres au Nord (liaison avec l'espace agricole). Mise en place de jardins protégés entre la route et le site pour limiter l'urbanisation sur ce secteur sensible, visuellement en entrée de village. De plus l'accès étant dangereux sur la RD, il n'est pas souhaité un accès à la zone par celle-ci.</p>	

Répartition des superficies :

Zones	Superficie en hectare	Pourcentage par rapport à la superficie communale
-------	-----------------------	---

Zones à Urbaniser

1AUh	1,19 ha	0,2 %
2AUa	1,18 ha	0,2 %
2AUb	1,41 ha	0,2 %

Total des zones AU	3,78 ha	0,6%
Superficie communale	684,15 ha	

Capacité d'accueil totale des zones d'urbanisation future :

Zone 1AUh de Fresnoy Nord : 16 logements

TOTAL ZONES 1AU : 16 logements

Zone 2AUa de Fresnoy nord : 10 à 15 logements

Zone 2AUb de Fresnoy est : 10 à 12 logements

TOTAL ZONES 2AU : 20 à 27 logements

TOTAL zones AU :	35 à 42 logements
-------------------------	--------------------------

Il est à noter que ces zones d'extension urbaine sont inscrites dans les zones d'évolution repérée dans le SCOT à venir du Pays de Valois.

Densités en logements :

La densité de logements sur les zones UA et UB est de 7 logements / hectare.

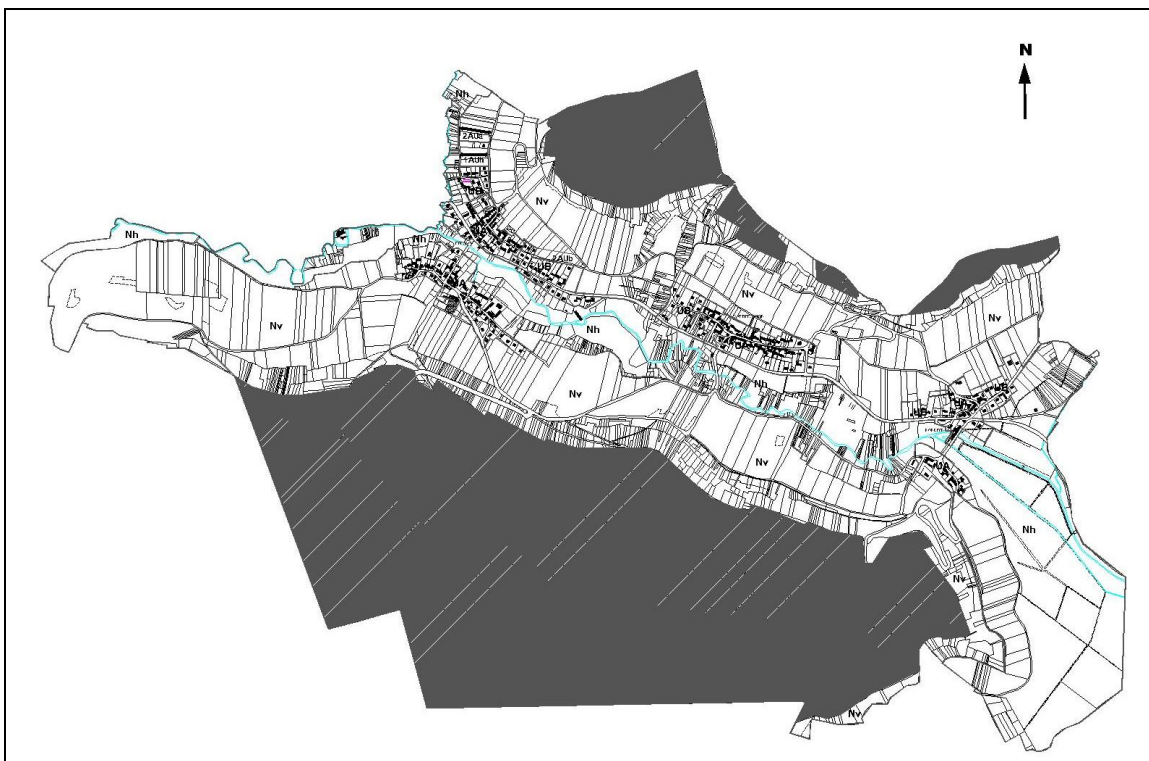
Densité en logements sur les zones d'urbanisation future à destination d'accueil de logements :

1AUh	17 logements / ha
2AUa	10 à 15 logements / ha
2AUb	9 à 11 logements / ha

Remarque : Les densités de logements ont été calculées en zone U et en zones AU en enlevant les espaces publics et espaces libres destinés au paysagement et à la gestion des eaux pluviales, ce qui permet de bien cerner la densité réelle de l'urbanisation.

CHAPITRE III LES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

I. La zone A



La **zone A** est une zone naturelle qu'il convient de préserver en raison de la qualité agricole des terrains et la volonté de maintenir l'activité agricole.

Seules les constructions et installations liées directement à l'agriculture ou à l'élevage sont autorisées.

La zone agricole de la commune de Fresnoy-la-Rivière s'organise sur le plateau sud et sur le plateau nord, domaine de la céréaliculture en openfield. Le zonage a été réalisé à partir du porter à connaissance de l'Etat qui a invité la commune à classer les parties sommitales de la commune en zone agricole et les versants en zone naturelle.

Rappel de l'article L111-3 du Code Rural :

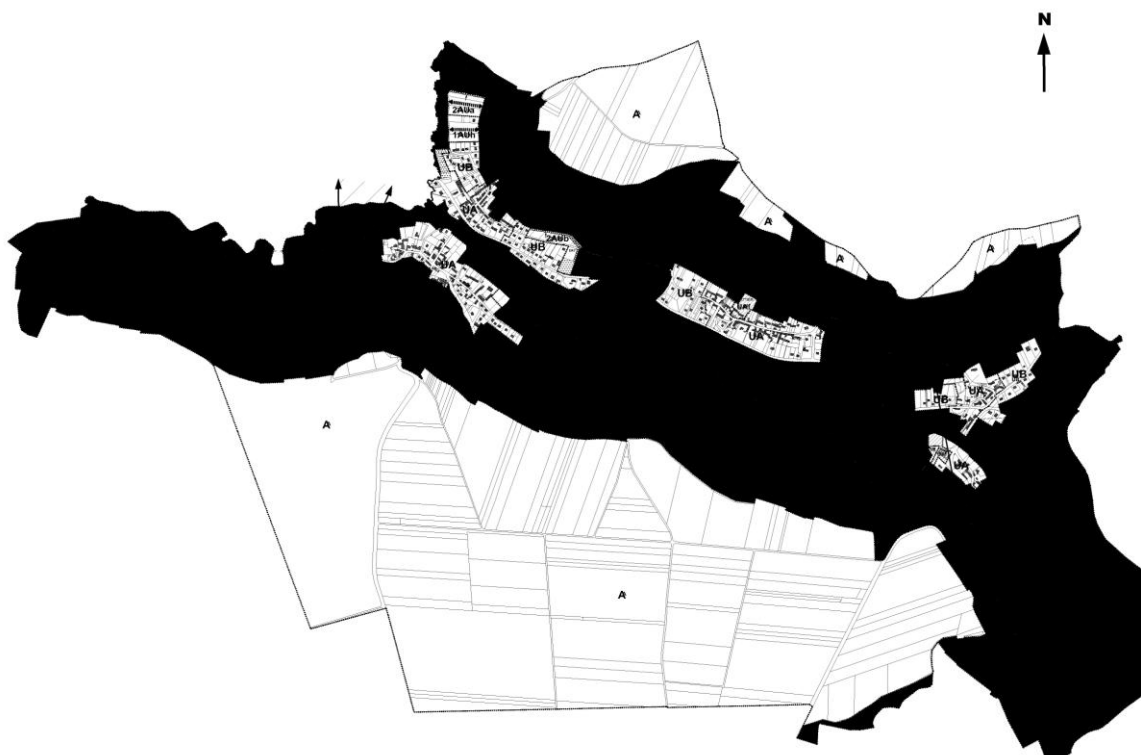
Lorsque des dispositions législatives ou réglementaire soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiment agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même distance d'éloignement doit être imposée à ces derniers, à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de construction existantes. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre

d'Agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de document d'urbanisme.

I.1. Superficie de la zone

La zone A représente une superficie totale de **280,2 ha**, soit 41,1% du territoire communal.

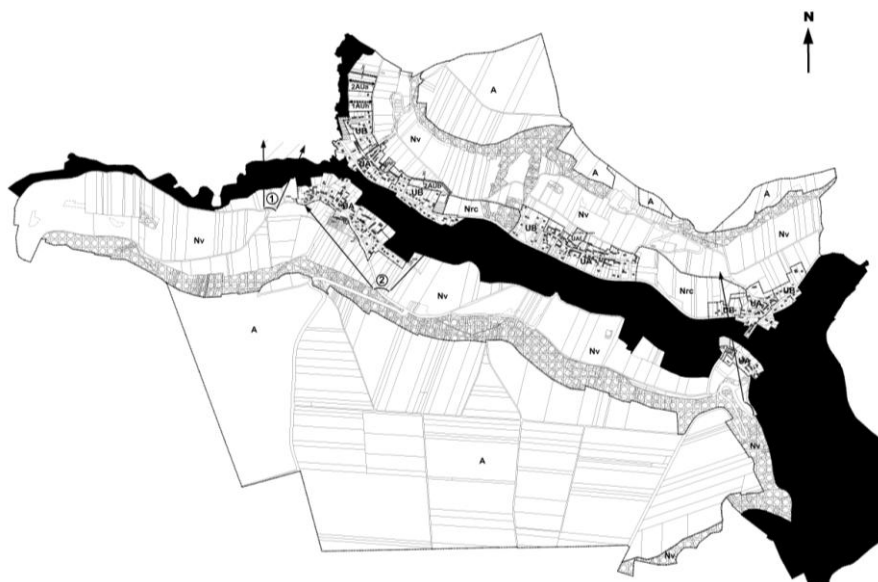
II. La zone N



La zone N est une zone naturelle sensible à protéger très strictement en raison de la qualité des paysages et des milieux naturels liés à la présence de la forêt et de l'eau. Cette zone compte quelques habitations isolées.

Elle comprend trois secteurs :

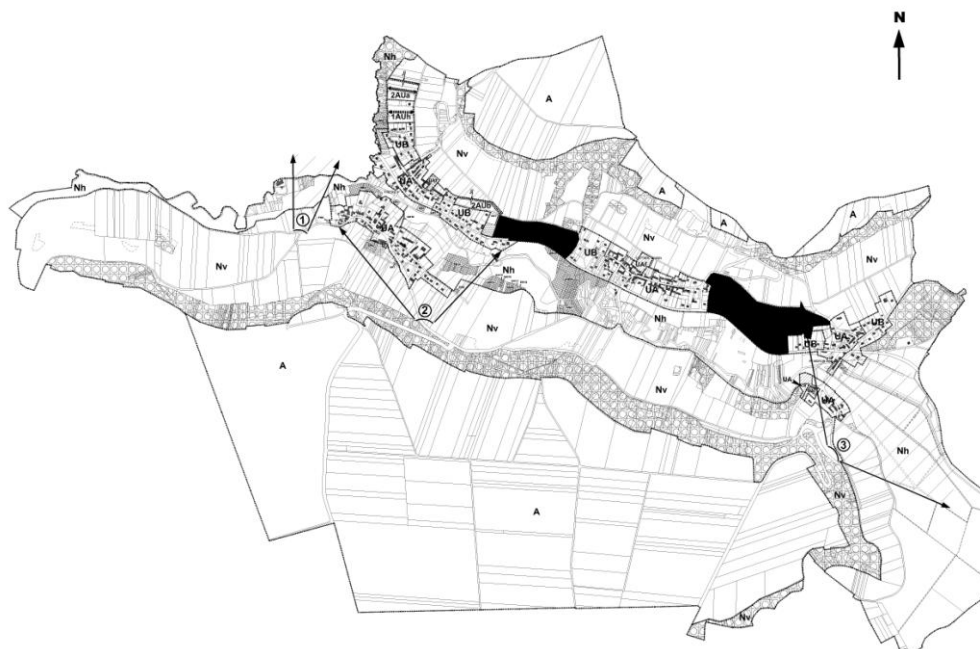
un secteur Nh qui concerne les milieux humides de fond de vallée dont l'objectif est la protection et la réhabilitation écologique : ce secteur a été délimité selon la délimitation d'un zone humide d'intérêt patrimonial établie par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.



Cas de la parcelle du marais, rue de Flandre : il n'a pas été souhaité d'urbaniser ce secteur malgré sa proximité avec les constructions existantes pour plusieurs raisons :

- Elle est incluse dans la zone humide d'intérêt patrimonial définie par le CSNP
- Elle est située à proximité immédiate d'une ZDH définie par la DREAL et du site Natura 2000. Son urbanisation aurait eu un impact sur ces écosystèmes protégés.
- Elle est mal desservie par la voirie.

- un secteur Nrc de coupure paysagère entre les unités urbaines.



Secteur Nrc

- un secteur Nv qui concerne le versant nord du village et les espaces de rupture de pente du rebord de plateau occupés par la forêt et des écosystèmes remarquables (prairies et pré bois calcicoles)



Secteur Nv

Constructions autorisées :

En secteur Nh : Les seules constructions autorisées en secteur Nh sont les extensions des constructions existantes dans la limite de 10% de la SHON initiale.

En secteur Nv Compte tenu de l'activité agricole en secteur Nv, les hangars agricoles sont autorisés sous réserve d'une étude d'insertion (jointe au permis de construire).

Implantation des constructions :

L'implantation des constructions a pour objectif l'intégration et le respect du caractère naturel du site.

Aspect extérieur des constructions :

Les règles visent à favoriser l'intégration paysagère des constructions dans le site naturel, et dans le respect de l'architecture locale.

L'ensemble de la zone et des secteurs ont été appréciés à partir du Porter à Connaissance de l'Etat, et notamment de la DREAL sur la délimitation des zones naturelles et suivant l'examen des protections et zones sensibles, fournies par la DREAL :

- ZNIEFF
- ZICO
- Corridors écologiques
- Zone sensible grande faune
- Arrêté de Biotope

III. Répartition des superficies

Zones	Superficie En hectare	Pourcentage par rapport à la superficie communale
A	283,22 ha	41,4 %
A	283,22 ha	41,4 %
Nh	126,50 ha	18,5 %
Nv	220,76 ha	32,3 %
Nrc	11,60 ha	1,7 %
N	358,86ha	52,5 %
Superficie communale	684,15 ha	

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES

I. Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Rappel : L'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme interdit tout changement de vocation et tout défrichement dans les Espaces Boisés Classés mais n'interdit pas la gestion normale des bois, ni les coupes (sous conditions).

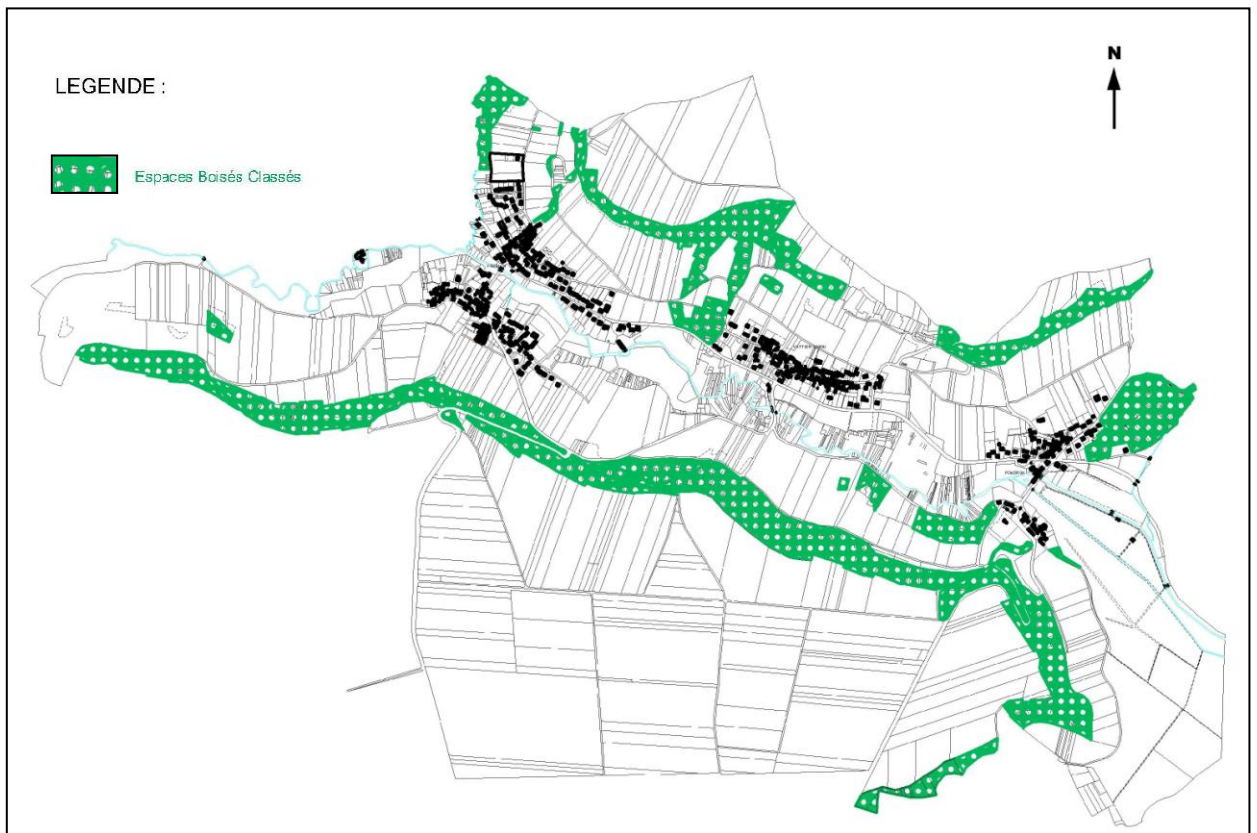
En ce qui concerne les espaces boisés non classés et appartenant à un ensemble de plus de 4 ha, la législation forestière demeure, à savoir : le défrichement devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une autorisation en application de l'article L 311-1 du Code Forestier pour les particuliers et L 312-1 du même code pour les collectivités Locales. Les dispositions de l'article L 311-3 du dit code précisant les cas de refus.

Les espaces boisés classés concernent les massifs forestiers et les boisements de campagne notamment sur les pentes pour leur rôle écologique et anti érosif.

Les boisements des zones marécageuses n'ont pas été retenus comme EBC eu égard aux recommandations de la DREAL et de la DDAF afin de permettre la reconquête écologique des marais en prairies humides ou roselières.

Rappelons que ces espaces boisés jouent un rôle primordial dans la biodiversité et la richesse écologique de la région, reconnu par des classements en ZNIEFF, ZICO, Ils sont des espaces d'accueil et de passage des grands mammifères, jouant un rôle non négligeable de corridor écologique, et il y a lieu de maintenir cette structure végétale qui participe à la qualité du cadre de vie de la commune.

I.1. SITUATION DES EBC



Les EBC représentent une superficie de 72,78 ha sur le territoire communal.

I.2. DIFFERENTIEL EBC DU P.O.S / EBC DU P.L.U



EBC en +, ajoutés aux EBC du POS : écrans bioclimatiques, boisements de versants, et forêts structurantes



EBC en -, supprimés des EBC du POS : espace appartenant à l'écosystème du marais, et boisements ayant disparu

Superficie totale des EBC du POS :	130,53 Ha
Superficie totale des EBC du présent PLU	72,78 Ha
Différentiel :	57,75 Ha

La différence de superficie en EBC entre le POS et le PLU s'explique par le déclassement des EBC situés sur les zones humides et le déclassement d'espaces destinés à redevenir des pelouses calcicoles, suite à l'étude menée par le Conservatoire Régional des Sites. Le but est de retrouver des mosaïques végétales en milieux humides et des pelouses calcicoles sur la cuesta.

II. LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX ET PATRIMONIAUX REMARQUABLES, classés au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme

Le territoire communal de Fresnoy la Rivière est concerné par la présence de bâtiments et d'ensembles architecturaux de qualité classés au titre de l'article L-123-1-7 du Code de l'Urbanisme.

Ces éléments patrimoniaux, concourent à définir l'identité, et constituent une richesse pour la commune :

Commune	Unité de patrimoine Adresse	Protection	Etendue de la protection
Fresnoy-la-Rivière	Eglise	classement 10/01/1920	Eglise : classement par arrêté du 10 janvier 1920
Fresnoy-la-Rivière	Eglise de Pondron	classement 30/01/1920	Eglise de Pondron : classement par arrêté du 30 janvier 1920

CHAPITRE V
TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES

ZONES	SUPERFICIE	
Zones urbaines (UA, UB)	38,81 ha	5,6%
Zones à Urbaniser (1AU, 2AU)	3,78 ha	0,5%
Zones à vocation agricole (A)	283,22 ha	41,4%
Zones naturelles (Nh, Nv, Nrc, N)	359 ha	52,5%
TOTAL DES ZONES	684.15 ha	100%
Espaces boisés classés (répartis dans les différentes zones)	72,69 ha	10,6%

CHAPITRE VI EMPLACEMENTS RESERVES

Des mesures conservatoires ont été adoptées afin de permettre la réalisation ou l'aménagement d'espaces ou d'équipements d'intérêt général.

Les détails des emprises, leurs bénéficiaires et leurs superficies sont fournis en annexe du Plan.

- ER 1 : Aménagement paysager Calvaire – 83 m²
- ER 2 : Réserve incendie, étang pour la commune – 4190 m²
- ER 3 : Restitution écologique du marais – 1134 m²
- ER 4 : Restitution écologique du marais – 1692 m²
- ER 5 : Restitution écologique du marais – 2342 m²
- ER 6 : Extension du cimetière – 2318 m²
- ER 7 : Aménagement de sécurité – 186 m²
- ER 8 : Aménagement de sécurité – 299 m²
- ER 9 : Aménagement de sécurité – 240 m²
- ER 10 : Circulation douce – 406 m²
- ER 11 : Restitution écologique du marais – 3735 m²
- ER 12 : Restitution écologique du marais – 8930 m²
- ER 13 : Restitution écologique du marais – 3175 m²
- ER 14 : Restitution écologique du marais – 259 m²
- ER 15 : Restitution écologique du marais – 571 m²
- ER 16 : Restitution écologique du marais – 1855 m²
- ER 17 : Restitution écologique du marais – 116 m²
- ER 18 : Restitution écologique du marais – 367 m²
- ER 19 : Restitution écologique du marais – 1883 m²
- ER 20 : Restitution écologique du marais – 22180 m²
- ER 21 : Restitution écologique du marais – 6059 m²
- ER 22 : Restitution écologique du marais – 939 m²
- ER 23 : Création d'un poste de relevage – 61 m²
- ER 24 : Création d'un poste de relevage – 65 m²

CHAPITRE VII

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Toutes les servitudes grevant le territoire communal ont été recensées dans la lettre de Monsieur le Préfet de l'Oise le 04 mai 2007 portant à la connaissance de la municipalité l'ensemble des éléments avec lesquels le présent plan doit être compatible ainsi que les informations jugées utiles à l'élaboration de ce dernier.

Leur liste ainsi que leurs emplacements sont détaillés en annexe du plan.

CHAPITRE VIII

LES CONTRAINTES SUPRA COMMUNALES

La commune de Fresnoy la Rivière est soumise aux orientations données par les documents supra communaux suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Valois
- SDAGE Seine Normandie
- SAGE de la vallée de l'Automne (en révision)

Le PLU de la commune doit être compatible avec ces documents.

I. Le SCOT :

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays du Valois sera prochainement approuvé (fin de l'enquête publique en juin 2011). Le PLU a pris en compte le SCOT dans un objectif de compatibilité.

Les préconisations du SCOT ont été suivies dans le PLU :

- En termes environnemental :
 - o Le PLU protège les espaces humides du fond de vallée et propose une restitution écologique de l'ensemble des zones humides.
 - o Il protège les espaces boisés et propose également la restitution des pelouses calcicoles sur la cuesta.
 - o Il prend en compte les risques.
 - o La gestion des eaux pluviales sur les zones d'urbanisation future est réalisée sur la parcelle.
 - o Le choix de l'assainissement collectif participe aux objectifs de qualité de l'eau.

- En termes paysager et architectural :
 - o Les coupures vertes entre les unités urbaines sont maintenues et font l'objet d'un classement spécifique.
 - o Les cônes de vue ont fait l'objet des dispositions de l'article L-123-1-7 du Code de l'urbanisme.
 - o Les recommandations architecturales et urbaines du règlement protègent et pérennisent le patrimoine architectural.

- En termes de consommation des terres agricoles ou naturelles :
 - o Le PLU réduit la consommation de terre par rapport au POS existant.

- Il rationalise l'offre de logements et participe pleinement aux objectifs de densité urbaine et de non consommation des terres agricoles.
- En termes de développement urbain :
 - Le développement urbain choisi par la commune est cohérent avec le SCOT.

II. Le SDAGE SEINE-NORMANDIE :

SDAGE – Seine Normandie			
Orientat ion	Disposition		Prise en compte dans le PLU
2	6	Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités.	Le PLU indique le traitement des eaux pluviales sur la parcelle. Par ailleurs, la commune va s'engager dans un schéma d'assainissement des eaux pluviales conformément à la loi sur l'eau.
	7	Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie.	La zone d'urbanisation future 1AUh est organisée pour une gestion optimale des eaux pluviales.
	8	Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales.	La commune va faire un schéma des eaux pluviales dans lequel elle va prendre les mesures adéquates.
4	14	Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements.	Les espaces boisés du versant ont été classés en EBC, Les fonds de parcelle des zones d'extension sont aménagés en haies brise-vents
14	45	Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable de manière différenciée en zone urbanisée et en zone rurale.	Il n'y a pas de captage d'eau potable sur la commune.
19	83	Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme.	Les zones humides ont été prises en compte et protégées.
	84	Préserver la fonctionnalité des zones humides.	Une restitution écologique des marais est en cours avec le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie.
33	144	Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation.	Les projets d'extension urbaine sont limités à une zone AUh et à deux zones 2AUh. En zone AUh, toutes les eaux pluviales (domaine privé/domaine public) doivent être traitées sur la parcelle.
	145	Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval.	Les eaux pluviales doivent être traitées à la parcelle (inscrit dans le règlement de toutes les zones). La commune va s'engager dans un schéma de gestion des eaux pluviales.

III. Le SAGE de la Vallée de l'Automne :

Le SAGE de la Vallée de l'Automne est actuellement en révision. Le PLU est en accord avec les propositions d'actions énumérées dans le SAGE de la Vallée de l'Automne, notamment en ce qui concerne les risques et la restauration de la biodiversité des milieux aquatiques.

TROISIEME PARTIE
MISE EN ŒUVRE DU PLAN

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification communale qui détermine les perspectives d'évolution de la commune, notamment dans les zones urbanisées.

Si le document est le plus souvent nécessaire à la conduite d'une bonne planification du cadre communal dans ses aspects de document juridique contenant le droit d'occupation et d'utilisation des sols, il n'est souvent pas suffisant pour toute la mise en œuvre des objectifs que la commune a voulu inscrire dans celui-ci.

Ainsi, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme implique:

- une prise en compte des impacts que peut générer celui-ci sur l'environnement,
- une mesure des implications financières, foncières et en terme d'équipements que les effets de celui-ci peuvent engendrer,
- une approche des actions complémentaires et d'accompagnement.

Ces complémentarités permettent de satisfaire à l'objectif de maintien et d'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune.

CHAPITRE I

LES IMPLICATIONS

Les implications sont d'ordre financier et partenarial.

La commune devra acquérir les emplacements réservés que le document lui attribue pour la réalisation des ouvrages ou espaces publics.

Pour assurer ces financements, la commune peut:

- bénéficier de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) pour les constructions et agrandissements de bâtiments implantés sur le territoire communal (cf. Code Général des Impôts),
- solliciter des subventions pour les travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'infrastructures,
- demander des participations pour la réalisation d'équipements nécessités par l'urbanisation de la zone AU (si, dans celle-ci, la T.L.E. n'est pas applicable) et dans laquelle un Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) aura été approuvé par le Conseil Municipal (cf. article L 332-9 du Code de l'Urbanisme).
- peut instituer la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) pour l'aménagement des voies existantes et/ou l'établissement ou l'adaptation des réseaux associés à la voirie, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Lorsqu'une voie préexiste et qu'aucun aménagement supplémentaire de la voie n'est prévu, les travaux peuvent ne concerner que les réseaux. En clair, l'utilisation de la PVR ne suppose plus nécessairement l'exécution de travaux de voirie.

Dans le cadre de ses finances publiques et en faisant appel aux différentes subventions qu'elle peut solliciter et obtenir des autres collectivités et de l'Etat, la commune doit pouvoir faire face aux dépenses engendrées par ces différents projets.

CHAPITRE II

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Comme rappelé précédemment, la municipalité peut conduire une politique foncière pour acquérir les terrains nécessaires à l'aboutissement de ses projets inscrits dans le présent document.

Dans cette optique, elle a la possibilité d'instituer, si nécessaire, un Droit de Prémption Urbain (voir plus haut partie II, chapitre I) pour réaliser des acquisitions sur l'ensemble des zones urbaines (U), en plus de la procédure d'acquisition d'emplacements réservés inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut également se constituer une réserve foncière en usant des procédures suivantes: Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) ou Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.).

Les terrains ainsi réservés grâce à ces différentes procédures sont destinés à la réalisation d'équipements collectifs, d'actions ou d'opérations d'aménagement ayant pour objet de prendre en considération les dispositions de la loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991.

Ces réalisations doivent également permettre, selon les termes de l'article L 110 du Code de l'Urbanisme, *"d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales"* et ce, dans un souci d'harmonisation des différentes actions au niveau intercommunal, afin de respecter l'autonomie, les prévisions et les décisions d'utilisation de l'espace des collectivités publiques concernées.

A cette fin, elle peut mettre en œuvre tous les moyens que le Plan Local d'Urbanisme lui apporte et mener, avec la volonté d'une gestion cohérente et équilibrée de la commune et de son environnement, toutes les actions d'accompagnement qui inciteront à la réalisation des objectifs retenus.

La loi SRU du 13 décembre 2002 (article L.332-11-1) offre à la Commune la possibilité d'instituer une participation pour le financement de tout ou partie des voies nouvelles et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Le Conseil Municipal devra arrêter par délibération pour chaque voie nouvelle et pour chaque réseau réalisé la part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires riverains.

ANNEXE 1

Présentation des

Espace Naturel Sensible (ENS)

Et

Grand Espace Naturel Sensible
(GENS)



Surface : 1616

Altitude : 58 - 123 m

Entité paysagère :

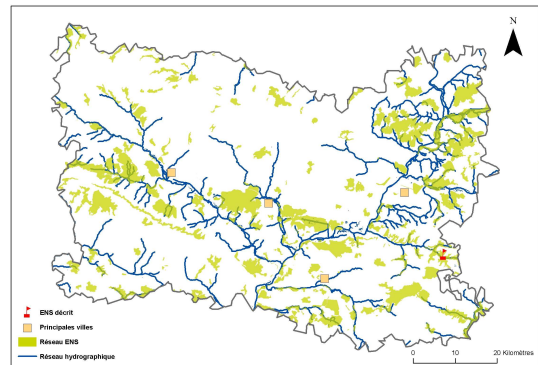
SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CREPY-EN-VALOIS.

Commune(s) concernée(s) :

BONNEUIL-EN-VALOIS, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, MORIENVAL, RUSSY-BEMONT, VAUCIENNES, VAUMOISE, VEZ.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200566, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 04, ZNIEFF I n°220013838, ZNIEFF II n°220420015.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

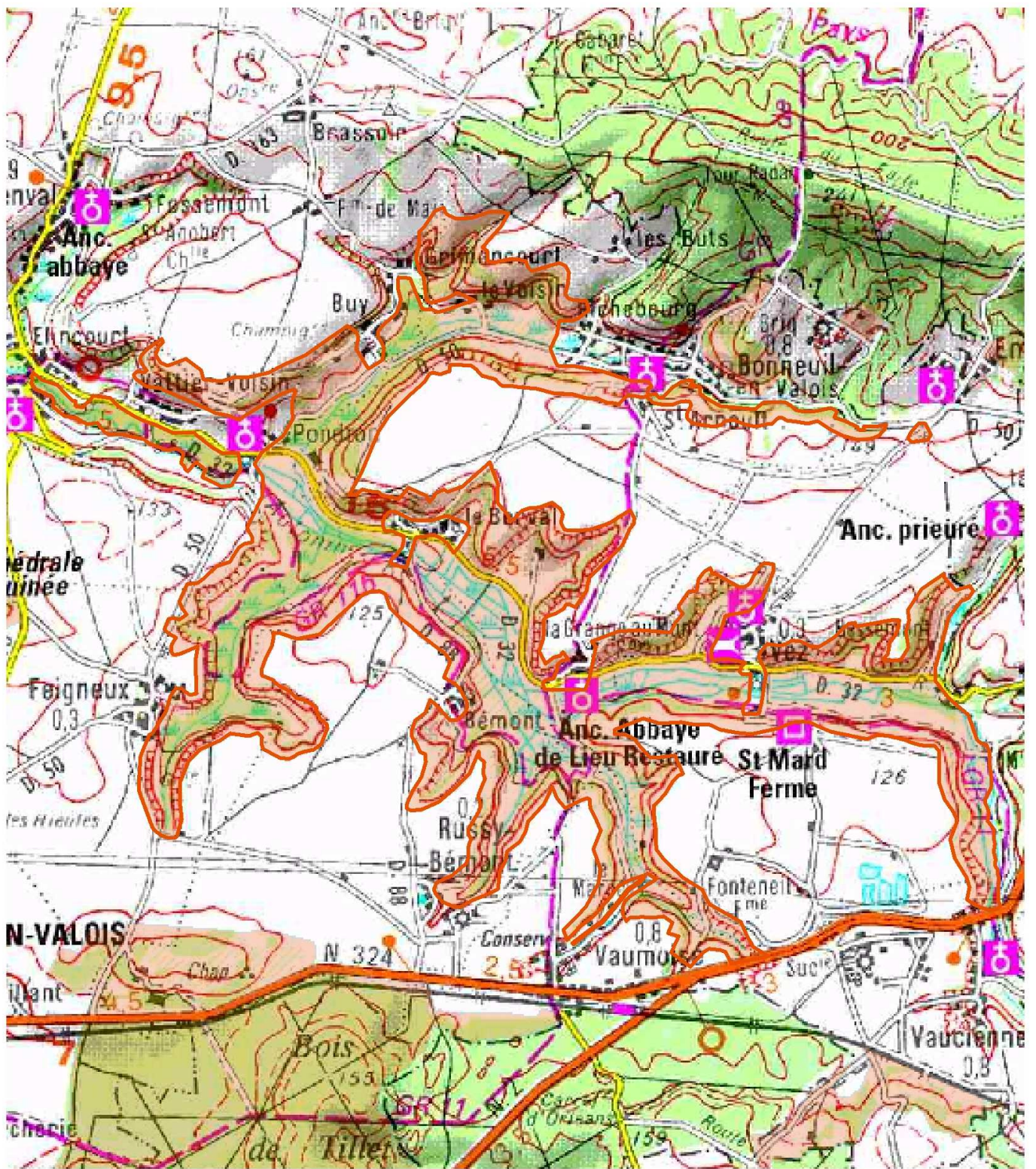
Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts.
Valorisation du patrimoine naturel.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La vallée de l'Automne, orientée est-ouest, est une des plus exceptionnelles vallées de l'Oise. C'est une véritable mosaïque de milieux qui génère une forte diversité écologique, par la diversité des expositions, des affleurements et des dénivelés.



 Délimitation de l'ENS

0 550 1 100 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles ; les anciennes carrières souterraines ; les vastes surfaces boisées

Espèces végétales remarquables

le Fumana couché (*Fumana procumbens**), sur les pelouses calcaires rases ; le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ; la Laïche humble (*Carex humilis*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**) ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ; l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**) ; le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**) ; le Potamot coloré (*potamogeton coloratus**), l'Orme lisse (*Ulmus laevis**) ; la Sésélie annuelle (*Seseli annuum*)

Espèces animales remarquables

la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Pic noir (*Dryocopus martius*), dans les grandes hêtraies ; le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ; le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), sur l'Automne ; le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ; le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) ; la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ; le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; le Nacré de la Reine des prés (*Brenthis ino*) ; le Thécia de l'Orme (*Satyrion w-album*) et le Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina**)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux. Seules les pelouses, en voie de fermeture, semblent isolées.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site en contexte agricole et fortement anthropisé.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les coteaux constituent les habitats les mieux préservés, à l'exception des pelouses calcicoles gagnées par la recolonisation forestière. Le fond de vallée est banalisé écologiquement et fragilisé par l'anthropisation importante. Le site est toutefois fonctionnel et lié à de nombreux milieux similaires tout au long de la vallée de l'Automne jusqu'au débouché avec l'Oise.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Ce site comprend une vallée dans son ensemble à savoir coteau et fond de vallée. La diversité paysagère est donc de mise avec :

- des coteaux avec boisements de pentes (pentes abruptes), prairies voire même champs cultivés lorsque la pente est mécanisable, pelouses calcaires
- des fonds de vallée mêlant peupleraies, friches accélérées, champs cultivés et accueillant l'essentiel de l'urbanisation. Le cours d'eau est rarement perceptible étant donné la fermeture du fond de vallée. L'accès visuel se fait essentiellement au niveau des villages et lorsque les axes de communication le traverse. Il est généralement dédoublé avec notamment les boires des moulins (moulin de Vez). Le fond de vallée est très peu accessible, il est emprunté par deux axes routiers (RD32 et RD50) ces derniers sont appuyés sur un coteau. La fermeture du fond de vallée ne permet pas d'avoir de vue intéressante. Hormis ces axes de communication, le fond de vallée est rare d'accès (quelques chemins privés souvent très encombrés). Seul le GR118 permet d'aborder la vallée de l'Automne. En revanche, dès que l'observateur aborde les coteaux, son champ visuel se détend peu à peu pour localement avoir des panoramas très intéressants sur la vallée et ses émergences boisées. En rebord de plateau, quelques points de vue se dégagent et permettent non seulement de voir la vallée en plongée mais aussi d'apercevoir le plateau agricole opposé. A noter encore, le chapelet d'éléments de patrimoine en fond de vallée.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par sentiers et routes traversant le site.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (pâturages, champs), foresterie (peupleraies) et loisirs (promenade, chasse, pêche)

Principales activités aux alentours

Agriculture, foresterie et loisirs

Fréquentation

Forte (site abritant de nombreux villages en périphérie) ; les usages sont nombreux et parfois impactants (foresterie). Les secteurs abritant potentiellement des populations de Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*) doivent être évités.

Réglementations diverses

Quelques restrictions d'accès et pêche interdite par endroits

Foncier

Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Communes de Feigneux et de Fresnoy-la-Rivière

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

>> Deux sites gérés par le CSNP (pour des raisons de lisibilité, seules les actions menées en 2006 et 2007 sont détaillées) :

1. Le Coteau du Châtel à Feigneux (Code site : S60016) / Site 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (env. 3 ha) / Réalisation du plan de gestion en 1999 / Propriétaire : Commune

Convention territoriale de la vallée de l'Automne regroupant 3 sites dont les sites de Fresnoy-la-Rivière

Révision du plan de gestion en 2004 (financée à 75 % par le Conseil Général)

Actions menées en 2006 : Débroussaillage et contrôle des rejets + Bornage partiel

Actions menées en 2007 : Bûcheronnage, débroussaillage et fauche

2. Le Marais et les Petits Monts à Fresnoy-la-Rivière (Code site : S60035) / Contractualisation du site (signature d'un bail emphytéotique en 2003 sur 7,2 ha) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale de la vallée de l'Automne regroupant 3 sites dont les sites de Fresnoy-la-Rivière

Projet de préservation et de mise en valeur d'un larris et d'une zone humide

Réalisation du plan de gestion en 2005.

Actions menées en 2006 : Bornage ; bûcheronnage ; débroussaillage des fourrés ; suivi scientifique.

Actions menées en 2007 : Débroussaillage, étrépage et coupe de rejets du boisement N2000 attenant aux larris ; Débroussaillage du marais Malton, mise en place du pâturage et fauche de l'Aster, débardage de grumes de peupliers

>> Forêt privée : 3 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 35% de la superficie.

Dégradation et menaces

Plantations de peupleraies, anthropisation du site, surfréquentation des grottes

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Fermeture des grottes, gestion des pelouses, maîtrise des plantations, préservation du bel étang privé
- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site, 1 site géré par le CSNP, soutien des actions de la CLEA
- Suivi écologique par le CSNP
- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau le long de la vallée
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



GENS11

Pelouses de la Vallée de l'Automne



ID

Surface : 3159**Altitude :****Entité paysagère :**

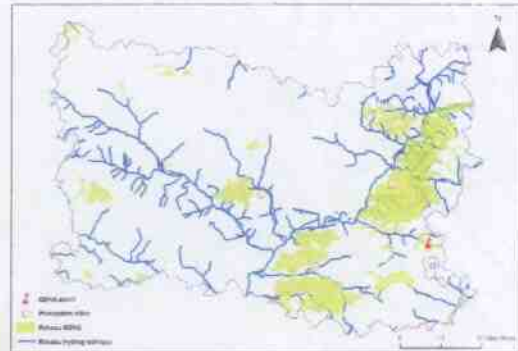
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN

Canton(s) concerné(s) :

Crépy-En-Valois, Pont-Sainte-Maxence, Vieux-Moulin.

Commune(s) concernée(s) :

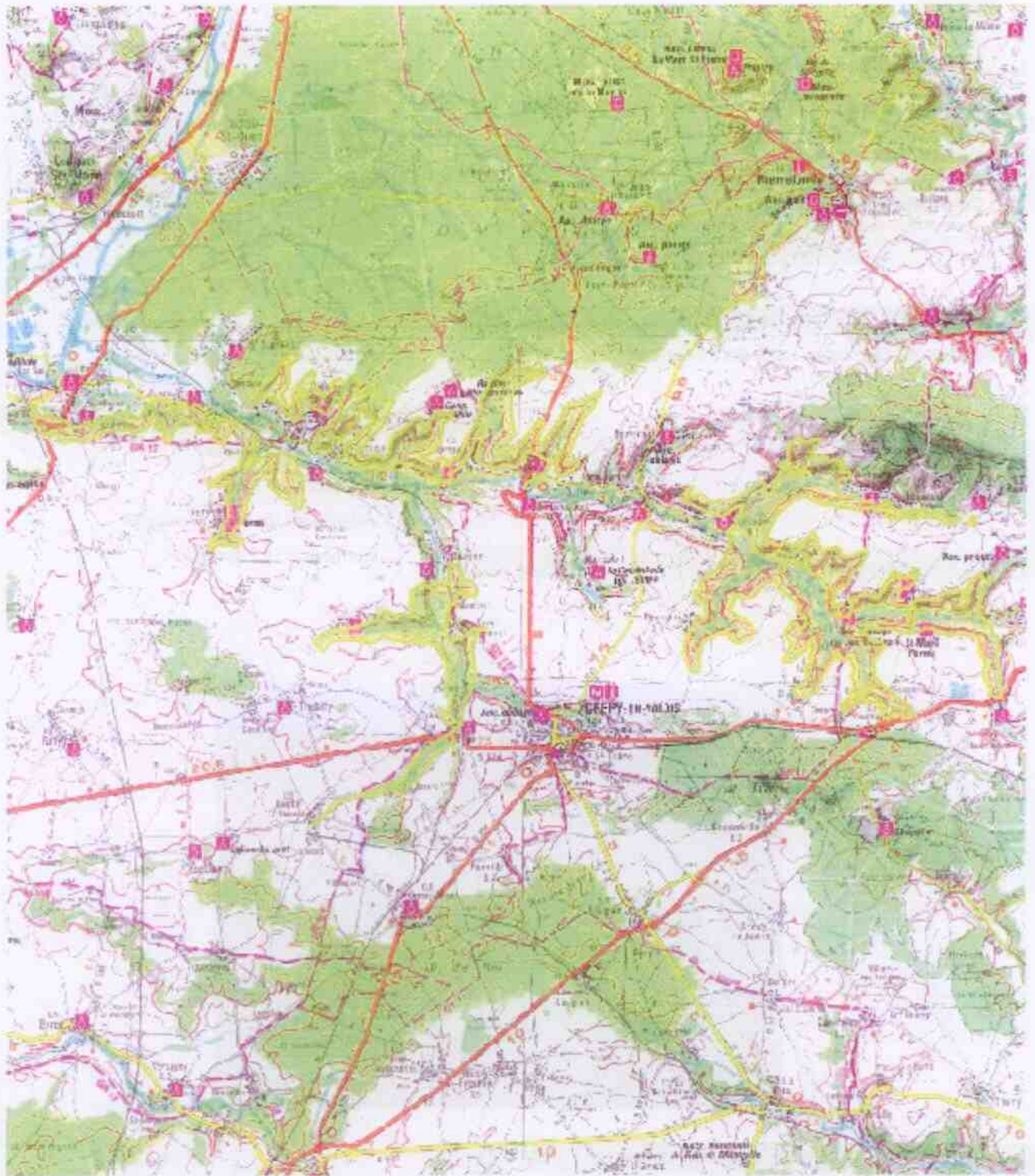
AUGER-SAINT-VINCENT, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, BONNEUIL-EN-VALOIS, DUVY, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, GILOUCOURT, GLAIGNES, MORIENVAL, NERY, ORROUY, ROCQUEMONT.


**Inscription à inventaire, statut de protection :***Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.***Valeur patrimoniale**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée**Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)**

Le site reprend en grande partie le périmètre de la Znieff de type II "Vallée de l'Automne", du fond de vallée jusqu'aux coteaux les plus élevés. L'Automne est un affluent rive gauche de l'Oise et débouche sur celle-ci au niveau de Verberie. Elle est alimentée par de nombreux petits ru qui viennent la grossir de sa source à son embouchure. C'est une vallée particulièrement encaissée avec de nombreuses digitations suivant globalement une orientation nord-ouest/sud-est. Les différences d'affleurements et d'exposition génèrent une diversité importante de milieux patrimoniaux, dont de nombreux milieux au caractère thermocalcicole marqué.



 Délimitation du GENS

0 2 450 4 900 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Habitats de la Directive Habitats : Hétraies du *Asperulo-Fagetum* ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) ("sites d'orchidées remarquables") ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion** ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* ; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Aino-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)* ; Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi** ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ; Tourbières basses alcalines.

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Espèces de la Directive Habitats :

>> Invertébrés : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)* ; Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

>> Mammifères : Grand Murin (*Myotis myotis*) - Résidente. Hivernage ; Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) - Résidente. Hivernage ; Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) - Résidente. Hivernage ; Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) - Résidente. Hivernage ; Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteini*) - Résidente. Hivernage

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Site CSNP : Le coteau de Baybelle à Roquemont/Site Natura 2000/Propriétaire : M. DE BERTIER/Site : Iarris et Le Marais et les Petits Monts à Fresnoy-la-Rivière/Nouveau site proposé en 2005. Compris dans le périmètre du site NATURA 2000 de la Vallée de l'A

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi

Additif au Rapport de Présentation

Présentation de la Zone Natura 2000

Etude d'incidence du projet de PLU sur la Zone Natura 2000

PREAMBULE

Dans son courrier du 19 mars 2012, M. le directeur départemental des territoires a émis un avis défavorable des services de l'Etat sur le projet de PLU de Fresnoy-La-Rivière, pour ne pas avoir formulé les incidences du projet sur le site Natura 2000 des « coteaux de la vallée de l'Automne ». Cette étude fait l'objet de cet additif au rapport de présentation.

Une réunion des services a été organisée à cet effet le 22 novembre 2012 ; étaient présents :

- M. Bonnel Maire, M. Bornigal 1^{er} adjoint, M. Lecaillon 2^e adjoint, Mme. Pekmezian 3^e adjoint.
- Mme. Lobin, DDT SAT Senis, Mmes Choquer et Lazarescu, C de C du Pays du Valois.
- M. Top, CNS Picardie et M. Galet Ecothème (au titre du DOCOB et des réserves naturelles communales).
- M. Koval, Bureau d'études ALT, maître d'œuvre du PLU.

Au cours de cette réunion les éléments suivants ont été abordés :

- A la suite de cet avis et à la demande de la commune M. Koval a bâti un document d'étude d'incidences envoyé aux différents partenaires pour avis.
- Ecothème fait part de l'avancée de l'étude DOCOB en cours de réalisation. Il faut ajouter au document produit par ALT les milieux humides du fond de vallée. Les différents documents cartographiques concernant la zone Natura 2000 seront envoyés à ALT. Il est indiqué que ces sites sont la propriété de la commune qui a fait des contrats de gestion avec le CNS (Conservatoire d'Espaces Naturels) de Picardie, premier conservatoire agréé en France..
- LE CNS Picardie indique qu'à la mi décembre il disposera d'un plan de gestion sur les sites naturels appartenant à la commune et faisant l'objet d'un contrat de gestion entre la commune et le CNS.
- La DDT indique que ce document sera joint au dossier de PLU pour l'enquête publique.

Relevé de décisions de cette réunion :

- Le bureau d'études modifie la note additive sur l'étude d'incidences après réception des différents documents.
- Ecothème envoie les documents cartographiques à ALT.
- Le Plan de gestion est envoyé courant janvier pour annexe à l'enquête publique.
- La commune envoie une lettre au Préfet et une copie à l'autorité environnementale avec le dossier modifié après intégration des différents documents cités.

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Sommaire	3
Introduction	4
I. Cadre Général.....	5
Fresnoy-la-Rivière, un maillon au cœur de grands ensembles écologiques.....	5
Rappel: Les inventaires écologiques sur la commune.....	6
II. La problématique Natura 2000 sur la commune de fresnoy-la-riviere	8
1. Les coteaux de la vallée de l'Automne	8
Présentation de la Natura 2000	9
2. Le sous-site des « Larris Champignonnière de Vattier-Voisin »	11
Présentation du site.....	11
Synthèse et hiérarchisation des habitats présents sur le site.....	12
Espèces	14
3. Le sous site du « Marais de Malton »	16
Hydraulique.....	17
Flore :.....	18
Faune	20
4. Les Natura 2000 présentent aux alentours :.....	22
4.1 FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP	22
4.2 MASSIF FORESTIER DE COMPIEGNE	23
4.3 MASSIF FORESTIER DE RETZ.....	27
4.4 FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI	28
III. Etudes d'incidence environnementale du PLU sur les zones Natura 2000.....	30
Protection des habitats sur coteaux calcaires :.....	31
Protection des espèces :.....	31
Protection des habitats de la zone humide, marais Maton:	34
Objectifs de restaurations.....	34
Bilan cartographié des mesures d'optimisation écologique dans le projet de PLU.....	36

INTRODUCTION

La commune de Fresnoy-La-Rivière est concernée par une Natura 2000 (ZSC) : « Coteaux de la vallée de l'Automne » sur son territoire communal.

Trois autres sites Natura 2000 sont situés entre 1 et 10km de la commune :

- ZPS (Zone de Protection Spéciale) : Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp

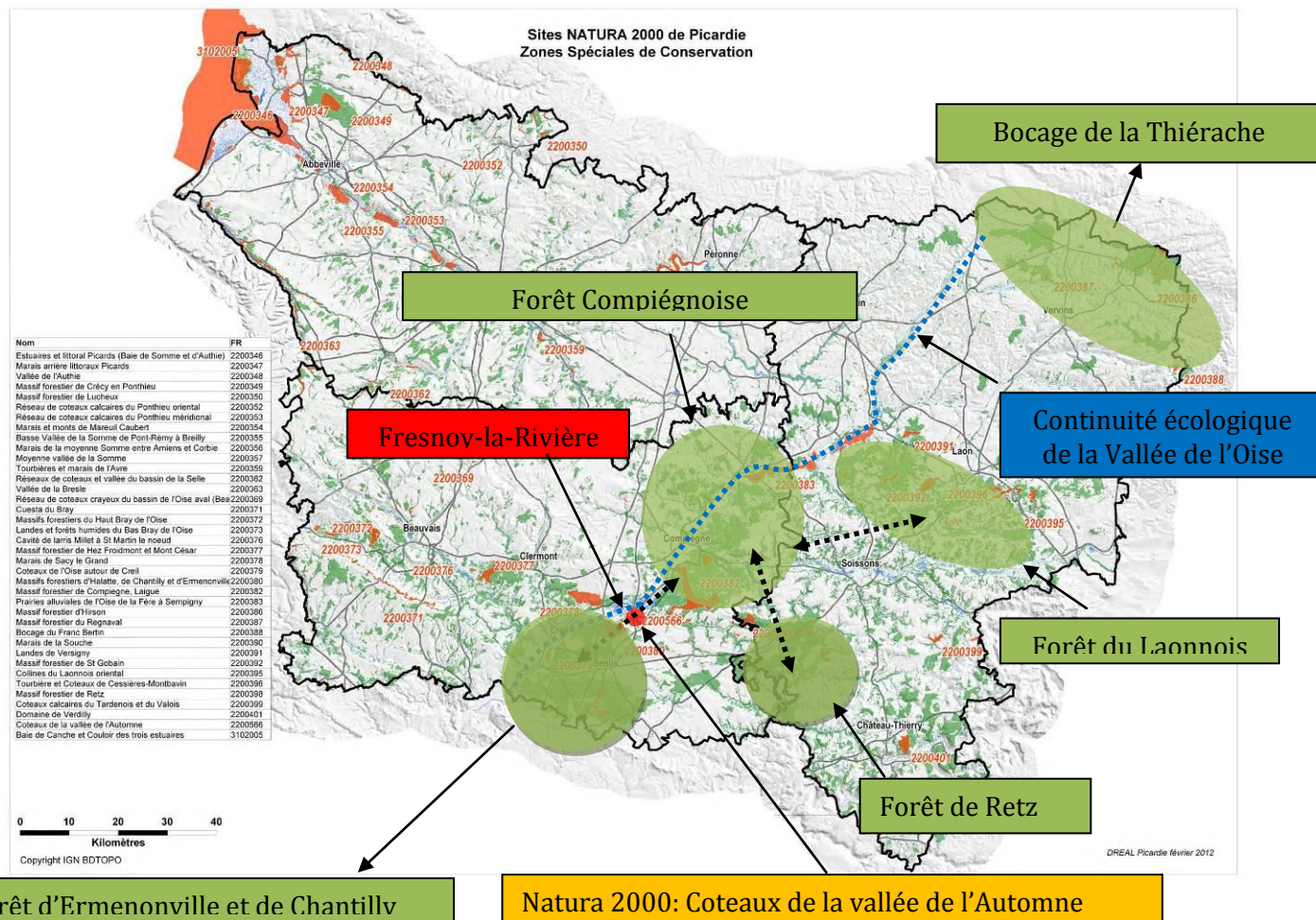
Forêts picardes: massif des trois forêts et bois du roi.

- ZSC:

- Massif forestier de Compiègne, Laigue
- Massif forestier de Retz

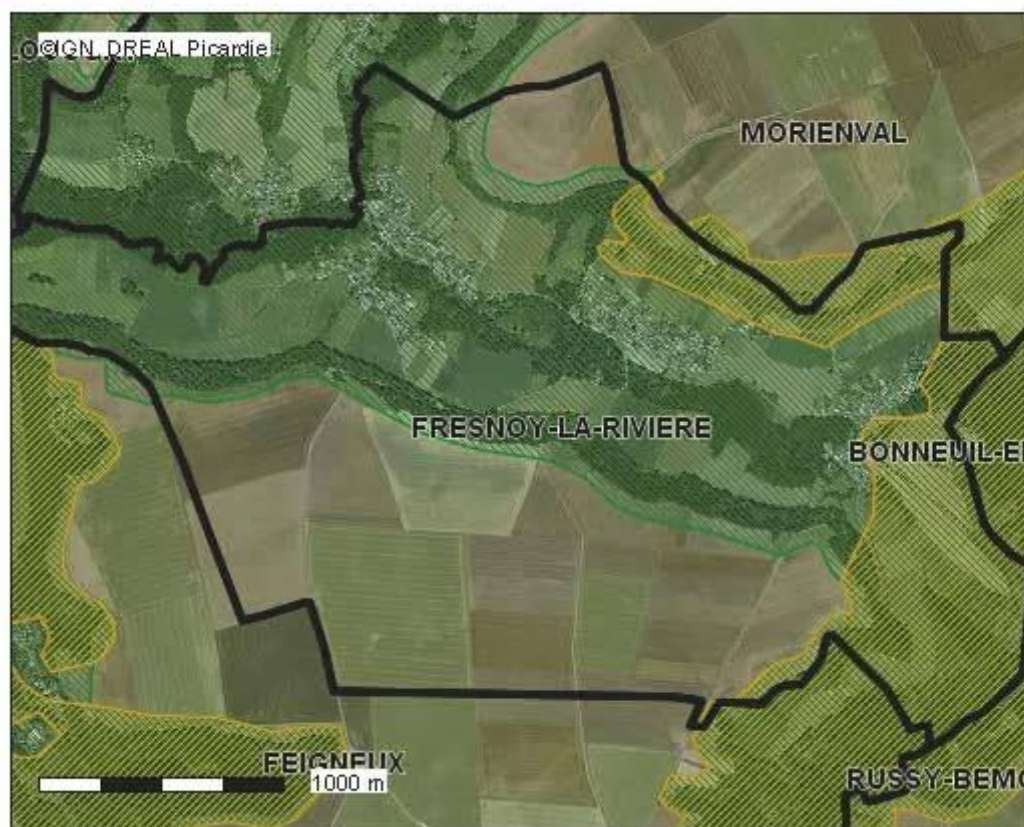
I. CADRE GENERAL

FRESNOY-LA-RIVIERE, UN MAILLON AU CŒUR DE GRANDS ENSEMBLES ECOLOGIQUES



La commune de Fresnoy-la-Rivière est située au cœur d'entités éco-paysagères importantes de Picardie: la forêt d'Ermenonville et de Chantilly, la forêt de Compiègne, la forêt de Retz, la forêt de Laonnois, le Bocage de la Thiérache, continuités écologiques des vallées de l'Oise et l'Aisne.

Les ZNIEFF



Conception : DDT 60

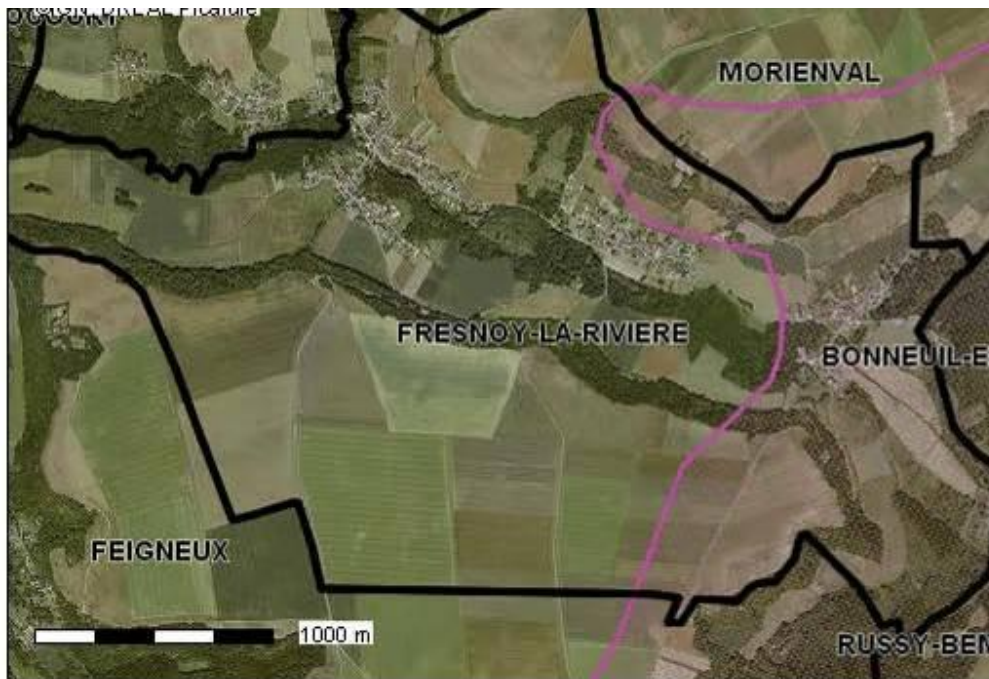
Date d'impression : 05-04-2013



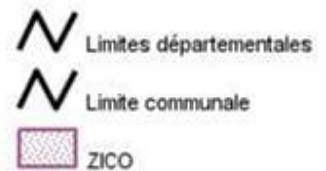
Il existe :

- Une ZNIEFF de type 1 sur le territoire communal, reconnaissant l'intérêt écologique de la Haute vallée de l'Automne.
- Une ZNIEFF de type 2 sur le territoire communal, caractérisant la vallée de l'Automne.

Les ZICO



Conception : DDT 60
Date d'impression : 05-04-2013



La commune est également concernée par la frange ouest de la ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) n°04 du Massif de Retz d'une superficie totale de 27 650 Hectares.

LES ZONES humides



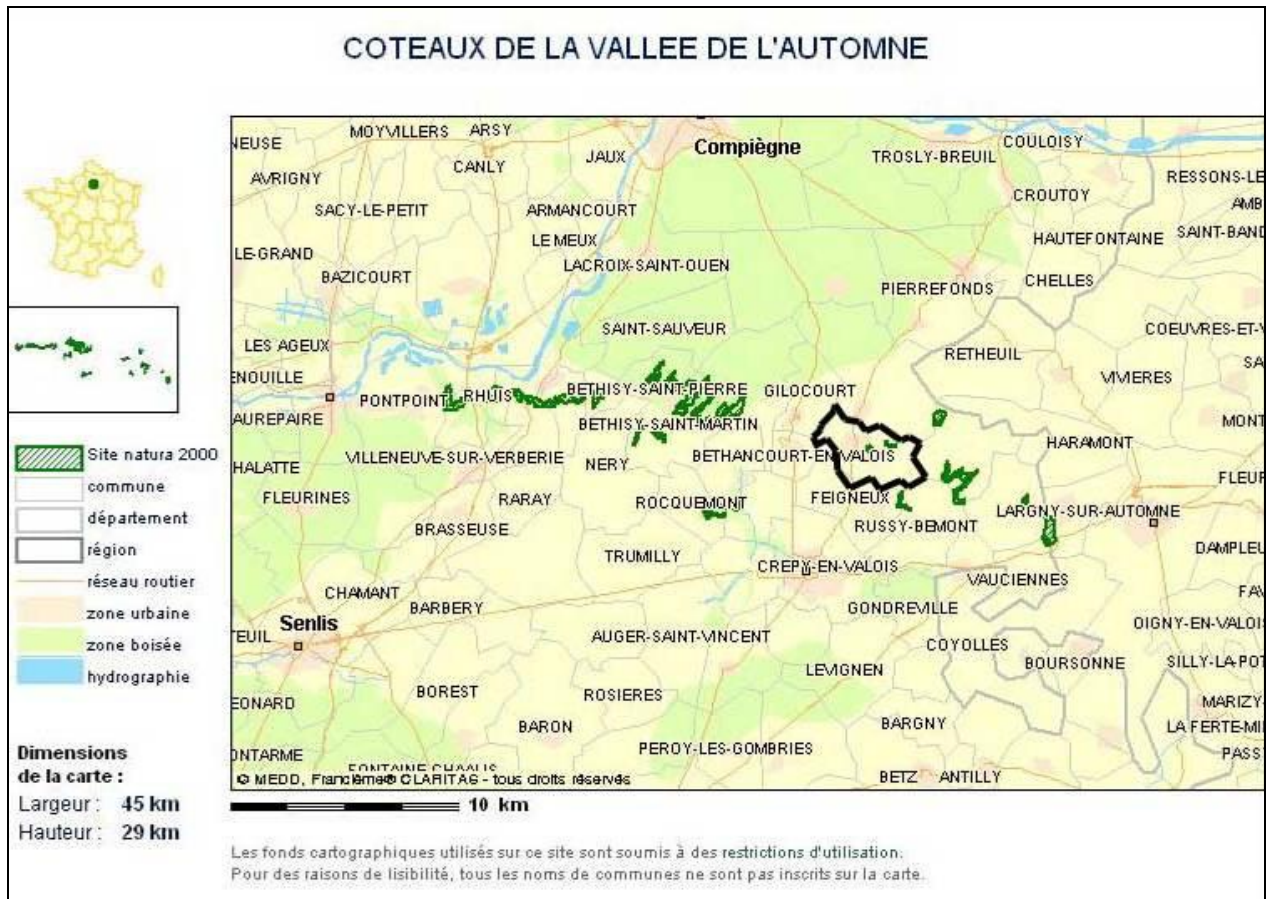
Conception : DDT 60
Date d'impression : 05-04-2013



Le fond de vallée de l'automne et ses formations d'alluvions modernes ont été classées en zone humide, elles font de fait l'objet de protection au titre du code de l'Environnement et des directives du SDAGE Seine Normandie.

II. LA PROBLEMATIQUE NATURA 2000 SUR LA COMMUNE DE FRESNOY-LA-RIVIERE

1. LES COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE



Caractéristiques

Le site est un ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents. Il constitue une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise. Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences méditerranéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz. Elle donne ainsi une représentation diversifiée des habitats potentiels du Valois et constitue une importante limite biogéographique pour le système calcicole xéro-thermophile méditerranéo-montagnard proche du Quercion pubescenti-petraeae, en particulier pour la pelouse endémique francilienne du *Fumano procumbentis*-*Caricetum humilis* (limite nord du Xerobromion), pour les ourlets du *Geranium sanguineum*,

La vallée offre de superbes séquences caténales d'habitats, le long de transects nord/sud avec opposition de versants, diversité lithologique du système calcicole avec notamment une guildes remarquable de pelouses sablo-calcaires à calcaires, pelouses-ourlets, ourlets, rochers, dalles et parois calcaires du Lutétien, système alluvial diversifié (prairies humides, roselières, saulaies et aulnaies, étangs),...

Qualité et importance

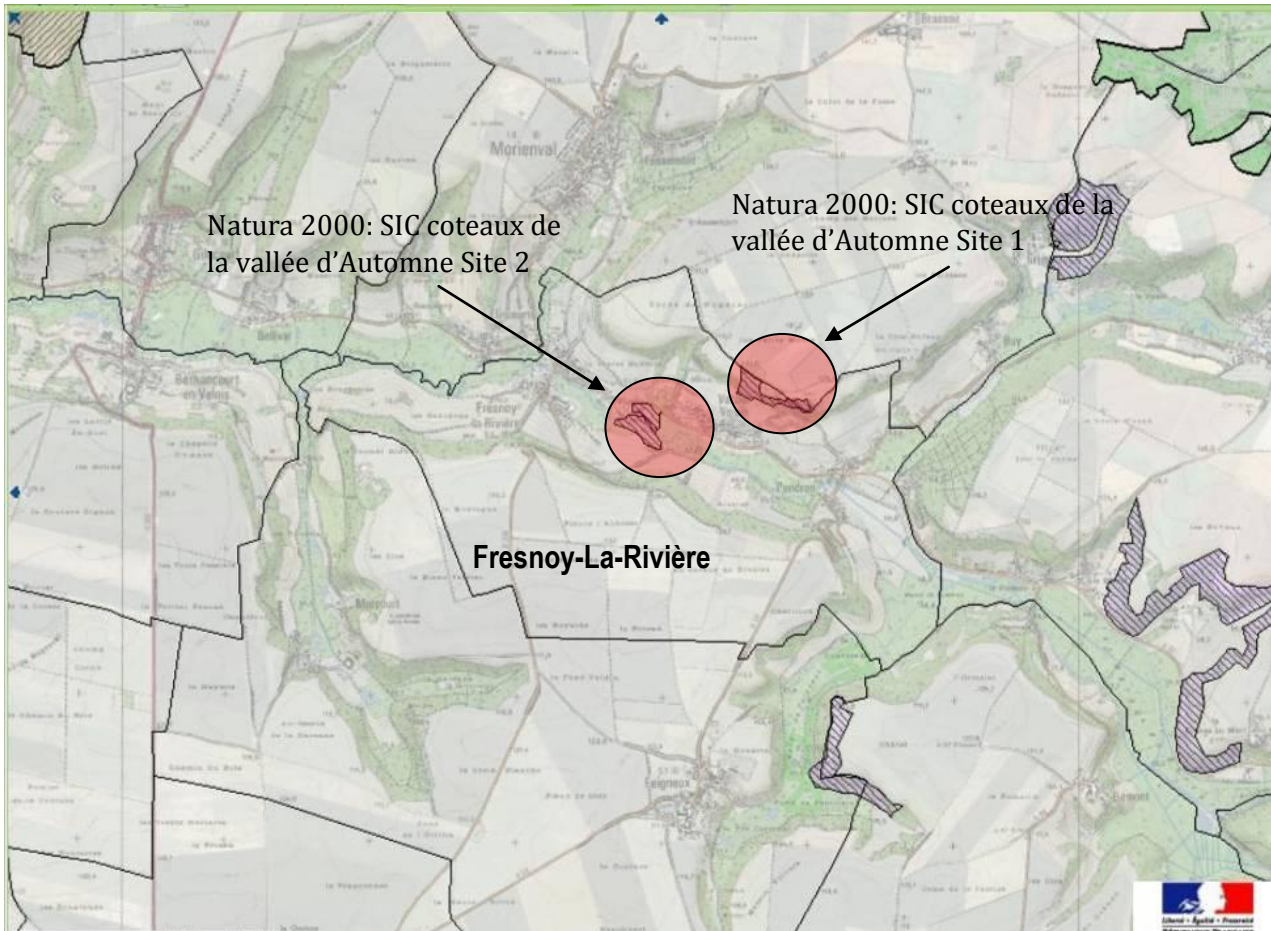
Les intérêts spécifiques sont en conséquence diversifiés et originaux, notamment les aspects floristiques mieux connus : cortège très complet de la flore des pelouses calcaires (calcaricole à sabulo-calcaricole, xérophile à mésophile, thermophile à psychrophile, avec plantes en isolats d'aire ou en limite d'aire septentrionale ou occidentale (*Artemisia campestris*, *Fumana procumbens*, *Carex ericetorum*,...), avec 11 espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées. cet ensemble est en liaison avec un cortège faunistique aux mêmes caractéristiques biogéographiques (limite nord du Lézard vert et différents insectes). Intérêts ornithologiques (ZICO), mammalogiques (présence d'une cavité avec 4 chauve-souris de l'annexe II de la directive dont le Petit Rhinolophe, présence du Chat sauvage), entomologiques (plusieurs insectes menacés) et herpétologiques remarquables.

Vulnérabilité

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements, etc...) mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant :

- risque de disparition des pelouses calcaires. Le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin ;

- risque de vieillissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles ;
- pressions nombreuses (urbanisation, activités de loisirs, carrières, décharges, boisements, etc...) ;
- risque de descentes de nutriments et d'eutrophisations de contact ;
- risque de diminution dans le lit majeur de l'Automne du système prairial alluvial et des petits marais alcalins.

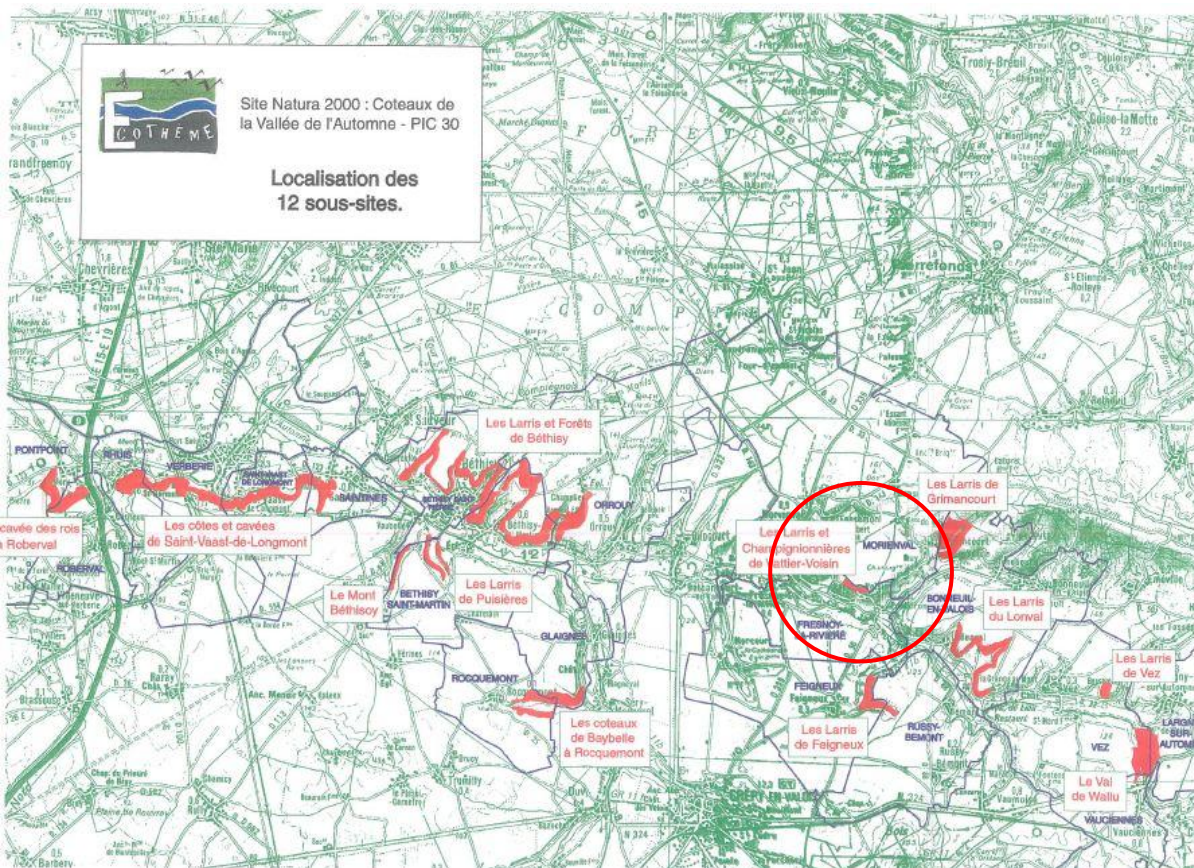


Deux sites sont présents sur la commune, le premier est la « Larris Champignonnière de Vattier-Voisin » situé à la limite nord communale en rebord de la cuesta calcaire, le deuxième, la zone dite du « Marais de Malton » situé dans le fond de vallée humide.

2. LE SOUS-SITE DES « LARRIS CHAMPIGNONNIERE DE VATTIER-VOISIN »

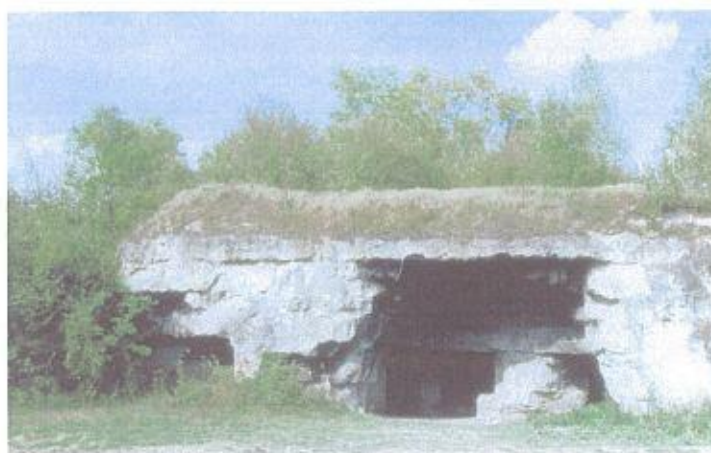
La zone Natura 2000 qui concerne la commune de Fresnoy-la-Rivière est le sous-site « Les Larris Champignonnières de Vattier-Voisin »

Toutes les informations dans cette partie sont issues du DOCOB de la Natura 2000.

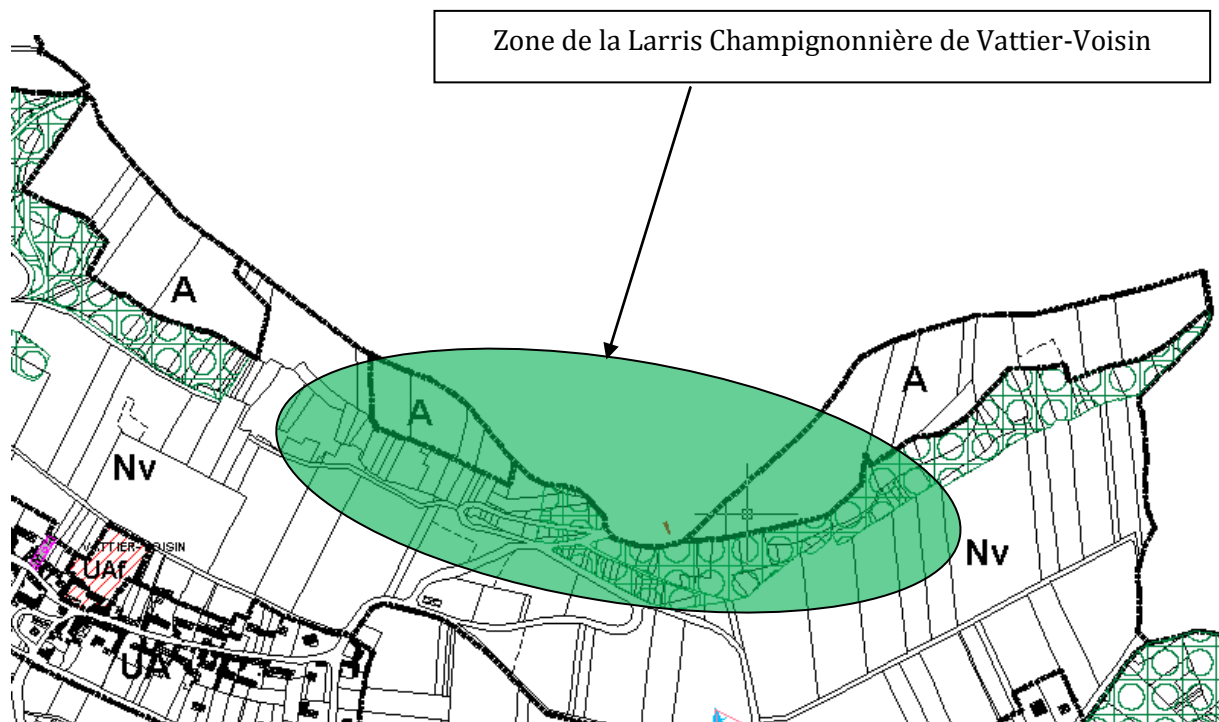


Source : DOCOB (Document d'objectifs de la Natura 2000)

PRESENTATION DU SITE



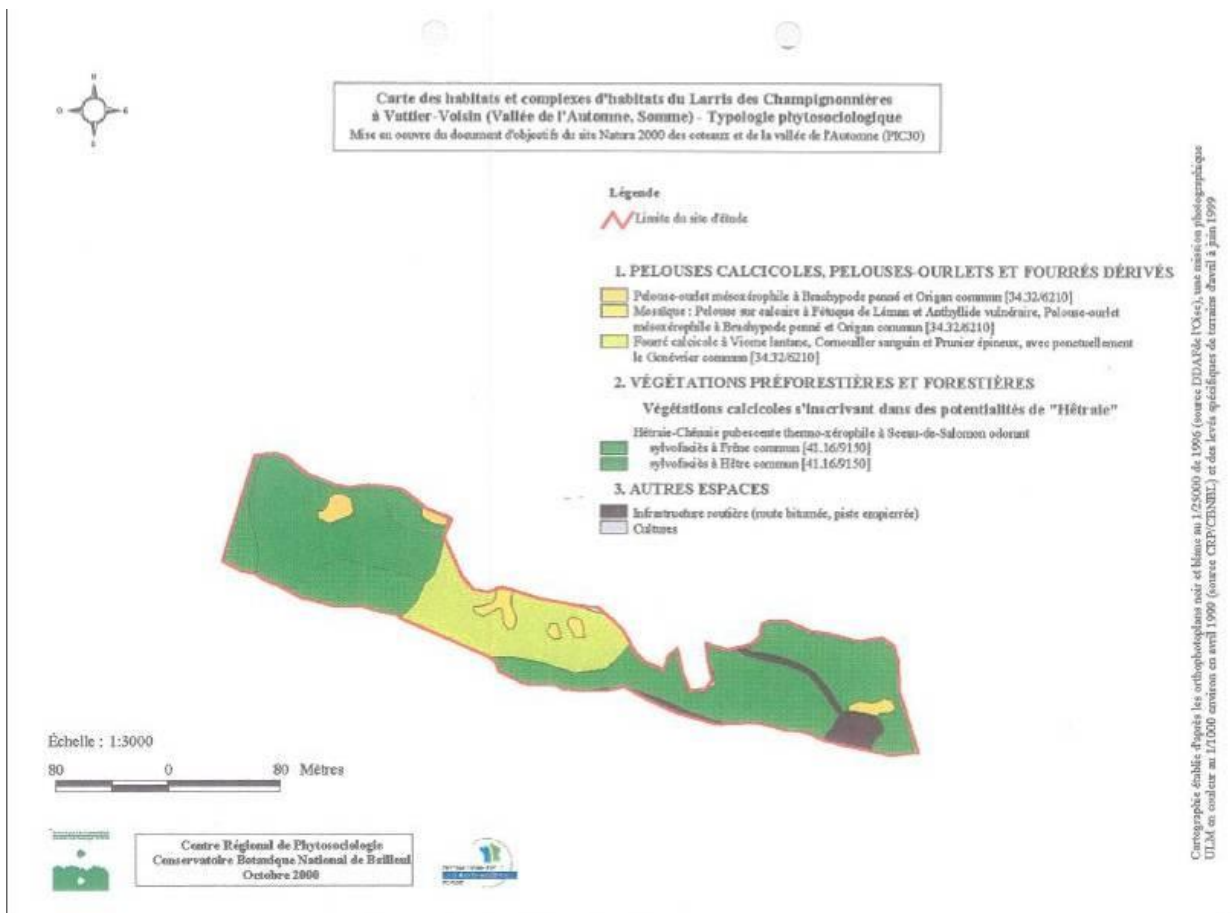
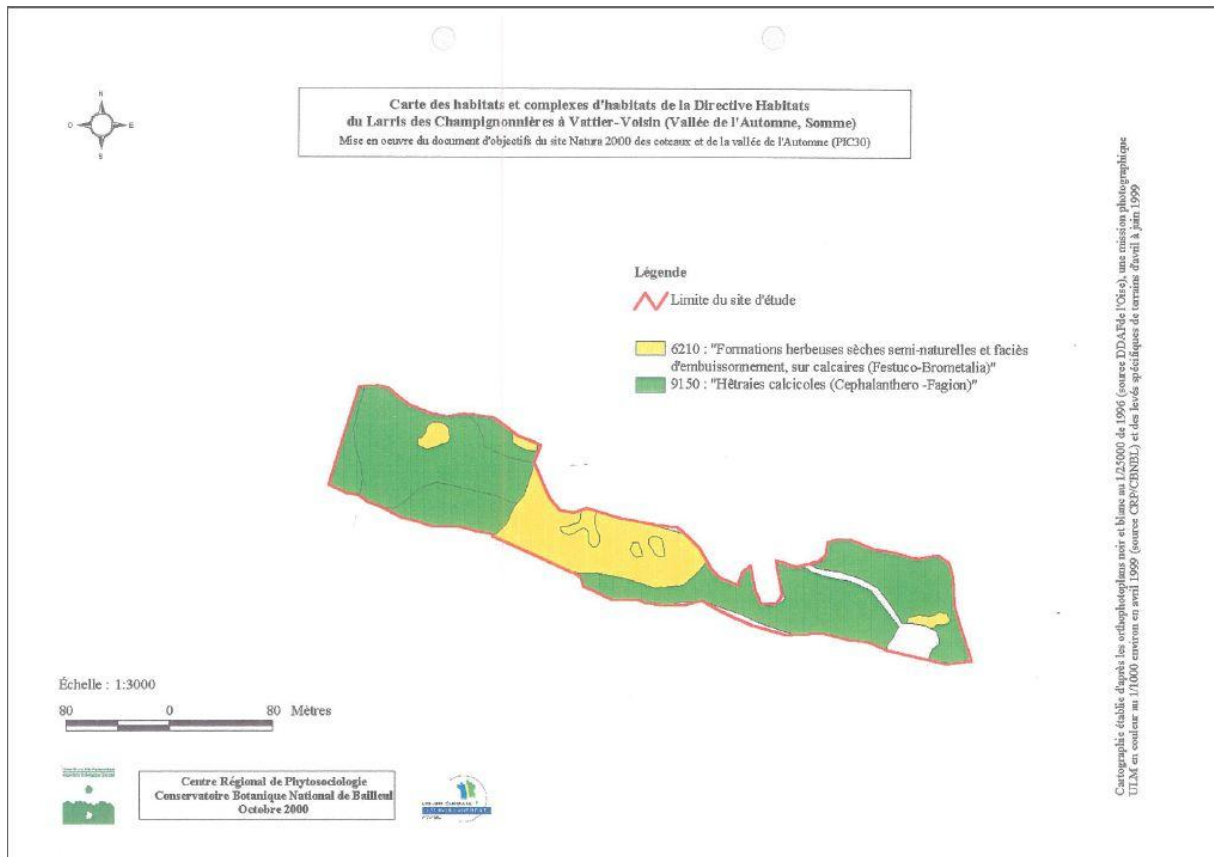
Les peleeuses et la champignonnière de Vattier-Voisin - Photo ECOTHEME



Il s'agit du plus petit site Natura 2000 de la Vallée de l'Automne : à peine plus de 3 ha. Celui-ci présente néanmoins l'originalité d'avoir été autrefois utilisé dans sa partie orientale comme carrière de pierres puis comme champignonnière. Cette carrière constitue un habitat déterminant pour de nombreuses espèces de chauve-souris inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats. En dehors de ce milieu spécifique et des cultures adjacentes, le site de Vattier-Voisin est principalement boisé ou embroussaillé, avec ponctuellement des reliques de pelouses calcicoles plus ou moins densifiées et des clairières forestières.

SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES HABITATS PRESENTS SUR LE SITE

Code Natura 2000	Habitats Natura 2000 (en gras : habitats prioritaires)	Surface concernée sur le site (ha)	Etat de conservation	Evolution actuelle
Pelouses calcicoles, pelouses ourlets et fourrés dérivés				
6210	Pelouse sur calcaire à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnérable	0,04 hectares	Moyen	Densification très importante du tapis herbacé et colonisation par les fourrés calcicoles
6210	Pelouse-ourlet mésoxérophile à Brachypode penné et Origan commun	0,09 hectares	Moyen	Colonisation par les fourrés calcicoles et localement par les boisements naturels
6210	Fourré calcicole de recolonisation à Viorne lantane et Prunier épineux	0,6 hectares	Bon	Habitat menacé à terme par les boisements. Présence de quelques Genévriers communs.
Végétations préforestières et forestières				
9150	Hêtraie-Chênaie pubescente xéro-thermophile sur calcaire à Sceau-de-Salomon odorant	2,2 hectares	Moyen	La hêtraie a tendance à être envahie par des espèces nitrophiles provenant des cultures situées en amont ainsi que par des essences comme le Peuplier blanc



ESPECES

Les chiroptères

La carrière souterraine du site abrite 5 espèces de chiroptères (chauve-souris) de l'annexe II de la directive habitat :

- *Rhinolophus hipposideros*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Myotis emarginatus*
- *Myotis bechsteinii*
- *Myotis myotis*

Elle nécessite donc des mesures de gestion spécifiques dans le but de protéger cet habitat souterrain déterminant pour l'écologie des chiroptères.

Les lépidoptères

- *Callimorpha quadripunctaria*

Les coléoptères



- *Lucanus cervus*





Les LARRIS et CHAMPIGNONNIERES DE VATTIER-VOISIN

- Orientations de gestion -



LES MILIEUX PELOUSAIRES

-  Restauration et entretien des pelouses densifiées et des fourrés calcicoles en habitats pelousaires
-  Création de haies de fourrés denses au niveau des zones de contact entre les cultures et les pelouses calcicoles

LA FAUNE

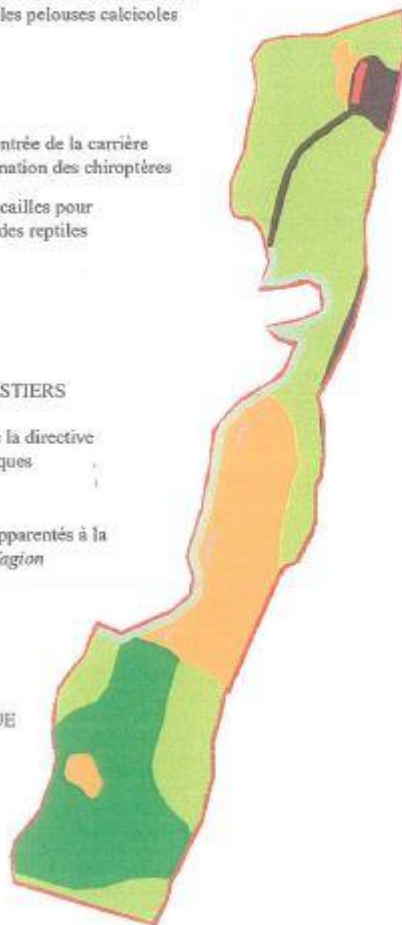
-  Pose d'une grille à l'entrée de la carrière pour favoriser l'hibernation des chiroptères
-  Création de petites rocailles pour favoriser la présence des reptiles

LES MILIEUX PRE-FORESTIERS ET FORESTIERS

-  Préservation des habitats forestiers de la directive en favorisant les essences caractéristiques de l'habitat considéré.
-  Evolution possible vers des habitats apparentés à la Hêtraie calcicole du *Cephalanthero-Fagion* à partir de boisements dégradés

MILIEUX NE NECESSITANT PAS DE GESTION CONSERVATOIRE SPECIFIQUE

-  Chemins et abords de la carrière



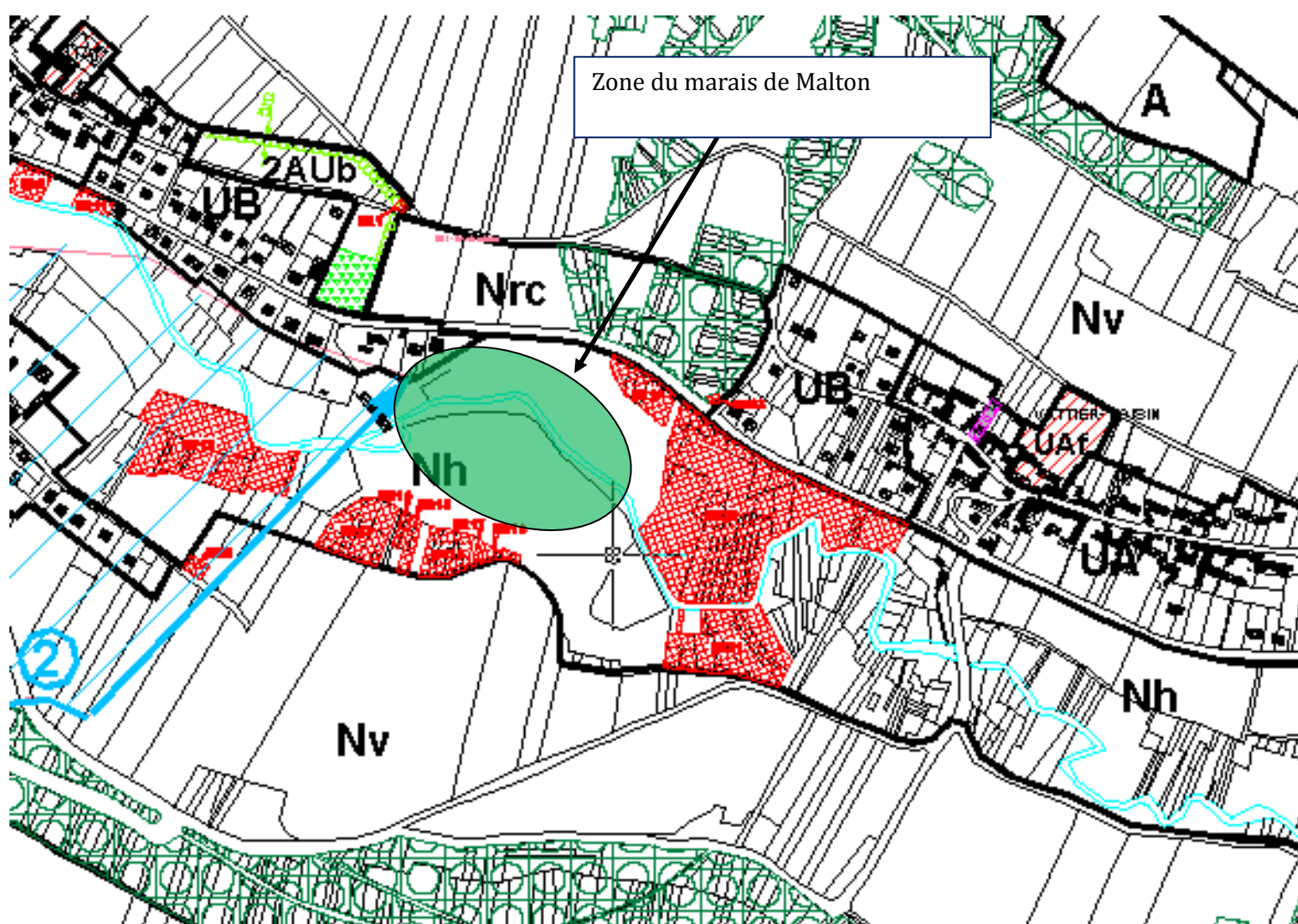
Échelle : 1:3000
80 0 80 Mètres

3. LE SOUS SITE DU « MARAIS DE MALTON »

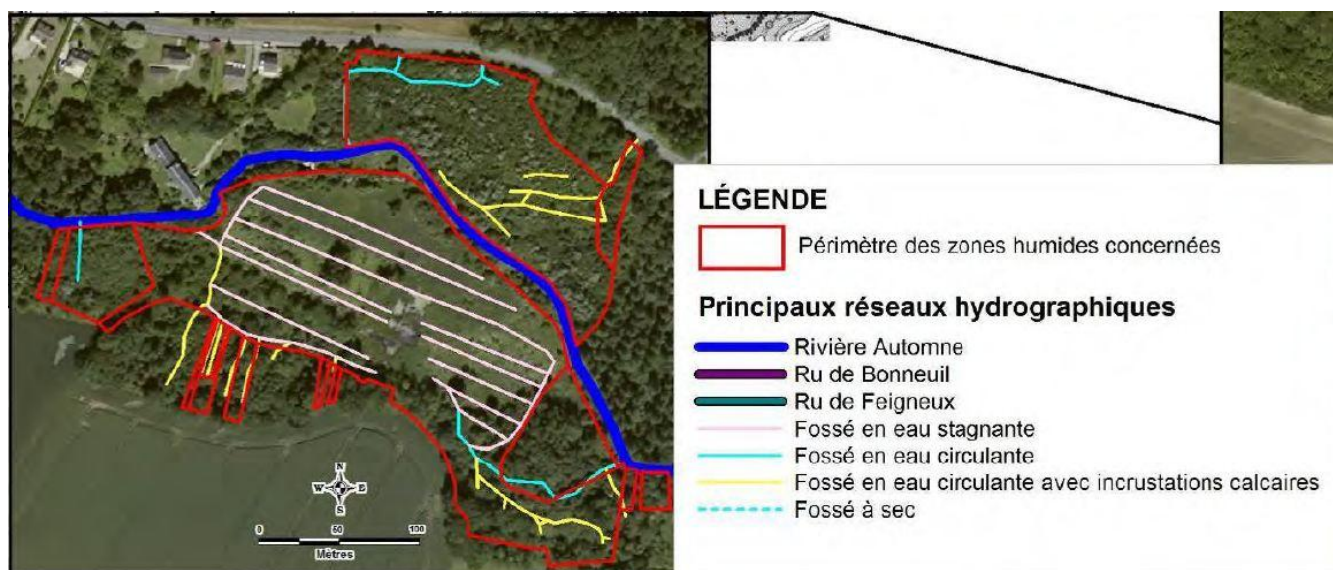
Toutes les informations concernant ce site sont tirées du document produit par Ecothème : Expertises écologiques et propositions de mesures de restauration de zones humides.

Il est à noter que le classement en Natura 2000 de la zone humide pour une surface de 6,80ha l'a été sur demande de la commune qui a entamé une politique de restitution écologique de ses milieux humides

La gestion de ce site (le marais de Malton) a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.



HYDRAULIQUE



On observe la présence de fossés en eau stagnante, en eaux circulante :

- drainant les sources de résurgence de bas de pente
- avec des incrustations calcaires visibles liées à des eaux fortement chargées en carbone de calcium qui précipite autour des débris présents notamment végétaux.

Des fossés à sec accélérant le drainage en cas de montée des eaux

FLORE :

Localisation des espèces végétales d'intérêt patrimonial au sein de la Natura 2000.

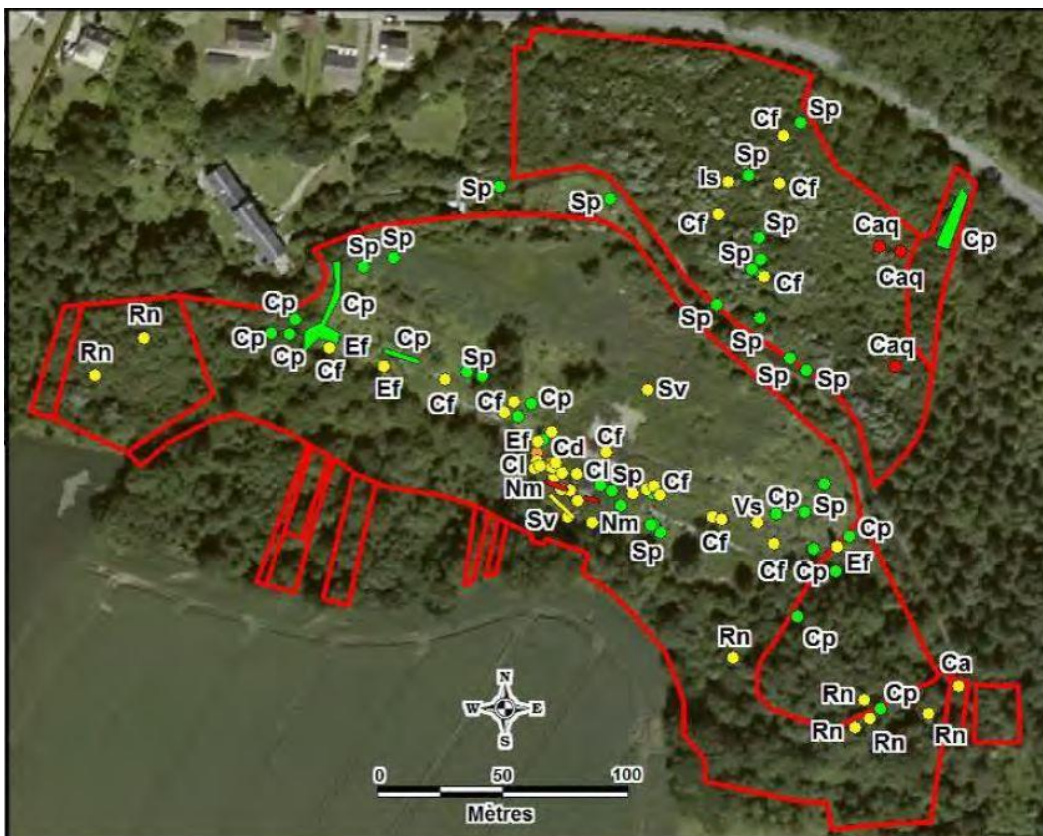
TABLEAU DES ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL PRESENTES AU NIVEAU DES ZONES HUMIDES ETUDIÉES
(cf. Carte de localisation des espèces végétales d'intérêt patrimonial au sein des zones humides étudiées)

Taxon	Nom commun	Statut*	Protection*	Degré de menace régional*	Liste rouge régionale	Indice de rareté régional*	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	I(CS)	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Carex distans</i>	Laïche distante	I	-	NT	Non	R	Oui	Oui
<i>Carex lepidocarpa</i>	Laïche à fruits écaillés	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Catabrosa aquatica</i>	Catabrose aquatique	I	-	VU	Oui	RR	Oui	Oui
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Dryopteris affinis subsp. borteri</i>	Dryoptéris de Borrer	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Elymus caninus</i>	Chiendent des chiens	I	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des boursiers	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Isoetes setacea</i>	Scirpe sétacé	I	-	LC	Non	AR	Non	Non
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	I	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur-de-coucou	I	-	LC	Non	AC	Oui	Oui
<i>Nasturtium microphyllum</i>	Cresson à petites feuilles	I	-	NT	Non	RR	Oui	Oui
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	I(NC)	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Ribes nigrum</i>	Groseillier noir	I(CNS)	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	I	-	LC	Non	AR	Oui	Oui
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	I	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	I(C)	-	LC	Non	PC	Oui	Oui
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	I	-	NT	Non	AR	Oui	Oui
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écussons	I	R1	LC	Non	AR	Oui	Oui

CARTE DE LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL AU SEIN DES ZONES HUMIDES ETUDIÉES

LÉGENDE

- Périmètre des zones humides concernées
- Espèce végétale très rare
- Espèce végétale rare
- Espèce végétale assez rare
- Espèce végétale peu commune et considérée d'intérêt patrimonial
- Cp* *Caltha palustris*
- Ca* *Cardamine amara*
- Caq* *Catabrosa aquatica*
- Cd* *Carex distans*
- Cf* *Cyperus fuscus*
- Cl* *Carex lepidocarpa*
- Dp* *Dipsacus pilosus*
- Da* *Dryopteris affinis subsp. borteri*
- Ec* *Elymus caninus*
- Ef* *Equisetum fluviatile*
- Is* *Isoetes setacea*
- Nm* *Nasturtium microphyllum*
- Pp* *Prunus padus*
- Rn* *Ribes nigrum*
- Sp* *Sonchus palustris*
- Sv* *Samolus valerandi*
- Tf* *Thalictrum flavum*
- Ug* *Ulmus glabra*
- Vs* *Veronica scutellata*





FAUNE

Localisation de la faune au sein de la Natura 2000.

Avifaune

Parmi les 44 espèces d'oiseaux inventoriées sur l'ensemble des sites et de leurs abords, on compte deux espèces quasi menacées (cf. Listes des espèces animales recensées au niveau des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et de Bonneuil-en-Valois (60) en annexe) :

- le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) potentiellement nicheur au sein des zones boisées des zones humides étudiées ;
- le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) nicheur aux abords.

À l'ensemble de ces données, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a également noté la présence de la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), oiseau peu commun et quasi menacé en Picardie, au niveau du Marais Malton.

L'intérêt ornithologique du site est donc potentiellement assez élevé au niveau du Marais Malton (présence de la Bouscarle de Cetti et présence en chasse du Faucon hobereau) et moyenne ailleurs aux vues des espèces inventoriées.

Mammifères

L'inventaire des mammifères a permis de recenser 6 espèces dont 2 peuvent être jugées comme d'intérêt patrimonial en Picardie (cf. Listes des espèces animales recensées au niveau des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et de Bonneuil-en-Valois (60) en annexe) :

- le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), assez rare et vulnérable ;
- le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), assez rare et quasi menacé.

L'intérêt mammalogique est donc à considérer comme élevé sur les secteurs où a été observé le Muscardin (marais près de la limite communale en contrebas du lieu-dit « les Bourbottes » et au nord du château de Pondron) et assez élevé au niveau du Marais de Pondron.

Reptiles

L'inventaire des reptiles a permis de recenser 3 espèces au niveau et aux abords des zones étudiées (cf. Listes des espèces animales recensées au niveau des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et de Bonneuil-en-Valois (60) en annexe).

Aucune espèce patrimoniale n'est à signaler. L'intérêt de ce site pour ce groupe est donc assez faible

Batraciens

Seules 3 espèces d'amphibiens ont été observées au niveau et aux abords des zones humides étudiées (cf. Listes des espèces animales recensées au niveau des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et de Bonneuil-en-Valois (60) en annexe).

Aucune espèce patrimoniale n'est à signaler. L'intérêt de ce site pour ce groupe est donc assez faible

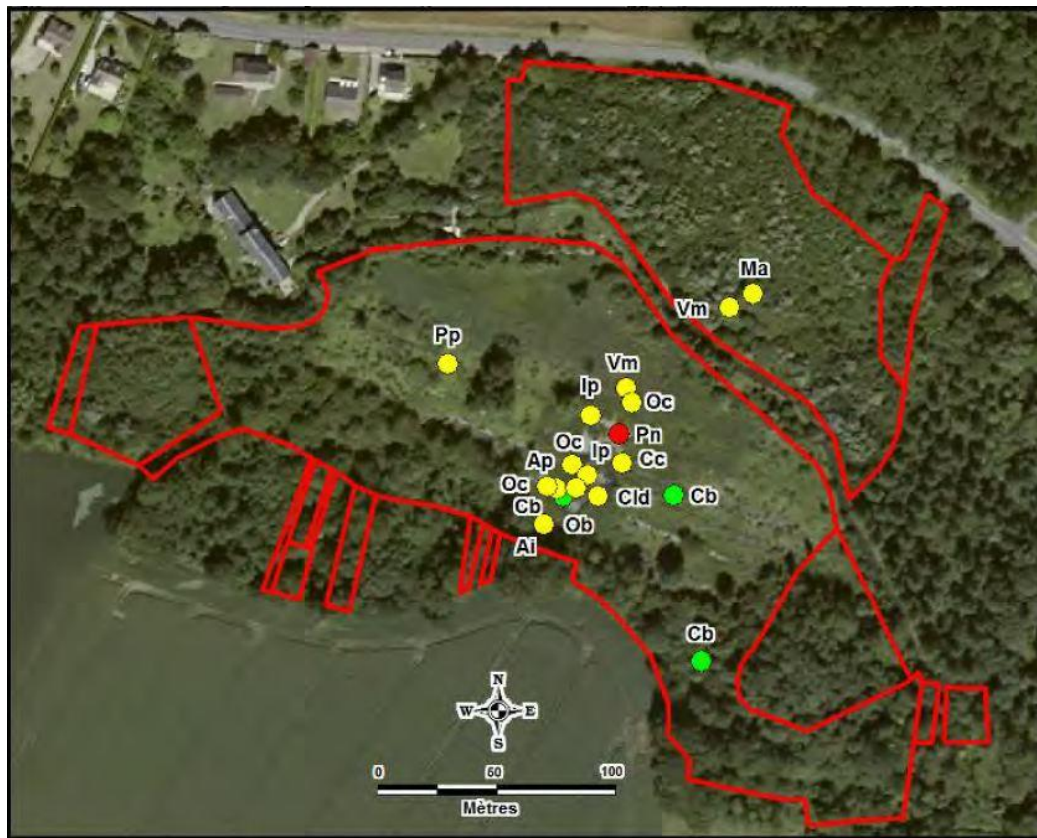
Mollusques

Sans faire l'objet d'un inventaire systématique, une recherche du Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitat » et déjà notée au niveau du Marais Malton, a été réalisée au niveau des secteurs à forte potentialité (cariçaies humides). L'espèce a été rencontrée au niveau de deux stations humides en bordure du Ru de Bonneuil.

L'intérêt malacologique est donc à considérer comme assez élevé à minima sur les secteurs de la peupleraie du Ru de Bonneuil, le Marais Malton et au nord du Marais Malton.

Entomofaune

Concernant les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), 15 espèces ont été notées au sein et aux abords des zones humides étudiées (cf. Listes des espèces animales recensées au niveau des zones humides de Fresnoy-la-Rivière et de Bonneuil-en-Valois (60) en annexe). Deux d'entre elles peuvent être considérées comme d'intérêt patrimonial avec le Petit mars changeant (*Apatura ilia*) et l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*). De plus, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a noté la présence de la Petite violette (*Clossiana dia*), espèce assez rare et considéré en danger en Picardie, au niveau du Marais Malton.



LÉGENDE

	Périmètre des zones humides concernées
●	Espèce faunistique très rare
●	Espèce faunistique assez rare ou quasi menacée
●	Espèce faunistique peu commune et non menacée
Al	<i>Apatura lilia</i>
Ap	<i>Anax parthenope</i>
Cb	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Cc	<i>Cettia cetti</i>
Cd	<i>Chrysochraon dispar</i>
Ce	<i>Cervus elaphus</i>
Chd	<i>Chortippus dorsatus</i>
Cld	<i>Clossiana dia</i>
Cod	<i>Concepehalus dorsalis</i>
Ed	<i>Euchorthippus declivis</i>
Fs	<i>Falco subbuteo</i>
Ip	<i>Ischnura pumilio</i>
Ma	<i>Muscardinus avellanarius</i>
Ob	<i>Ortheum brunneum</i>
Oc	<i>Ortheum coerulescens</i>
Pc	<i>Lysandra coridon</i>
Pn	<i>Phragmatiphila nexa</i>
Pp	<i>Proserpinus proserpina</i>
Sf	<i>Sympetrum foscolumbii</i>
St	<i>Sexiicola torquata</i>
Vm	<i>Vertigo moulinsiana</i>

4. LES NATURA 2000 PRESENTENT AUX ALENTOURS :

4.1 FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP

LES ESPECES CONCERNEES PAR CE SITE SONT LES SUIVANTES :

■ Espèces d'oiseaux

- *Alcedo atthis* (2-3 couples)
- *Caprimulgus europaeus* (2 males)
- *Circaetus gallicus*
- *Circus cyaneus* (5 couples)
- *Circus pygargus* (1-2 individus)
- *Dendrocopos medius* (350 couples)

- Dryocopus martius (30 couples)
 - Falco columbarius (2-6 individus)
 - Falco peregrinus (1-3 individus)
 - Lanius collurio (10 couples)
 - Lullula arborea (0-7 individus)
 - Luscinia svecica (1-2 couples)
 - Milvus migrans (0-2 individu(s))
 - Milvus milvus (1-7 individus)
 - Pandion haliaetus (0-1 individus)
 - Pernis apivorus (20 couples)
 - Sterna hirundo (1-8 individus)
- Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil
- Accipiter gentilis
 - Accipiter nisus
 - Jynx torquilla
- Autres espèces importantes d'oiseaux :
- Upupa epops
 - Ficedula hypoleuca
 - Phoenicurus phoenicurus
 - Phylloscopus bonelli

4.2 MASSIF FORESTIER DE COMPIEGNE

Caractéristiques du site

Ce massif forestier s'étale sur une succession de cuvettes situées entre la cuesta qui frange le massif à l'est et au sud et les terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise, ce vaste massif s'étire de la vallée de l'Automne jusqu'au Noyonnais, où il est en contact avec la ZPS "Moyenne vallée de l'Oise".

Qualité et importance

Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse.

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes. Seule la vallée de l'Aisne et, plus au nord, les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité du massif.

Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Île de France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

Vulnérabilité

L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

Habitats

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- Landes sèches européennes
- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- Pelouses calcaires de sables xériques
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)
- Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Espèces

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- Rhinolophus hipposideros
- Myotis myotis
- Myotis bechsteinii
- Rhinolophus ferrumequinum
- Myotis emarginatus

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Triturus cristatus

INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- Callimorpha quadripunctaria
- Lucanus cervus
- Cerambyx cerdo
- Limoniscus violaceus
- Osmoderma eremita

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Dicranum viride

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

Plantes

- Cardamine impatiens L.
- Polygonatum odoratum (Mill.) Druce
- Corydalis solida (L.) Clairv.
- Iris foetidissima L.
- Vincetoxicum hirundinaria Medik.
- Festuca heterophylla Lam.
- Calamintha menthifolia Host
- Carex humilis
- Lathyrus linifolius subsp. montanus
- Anemone ranunculoides L.
- Polystichum aculeatum (L.) Roth
- Polystichum setiferum (Forsk.) T.Moore ex Wo
- Calamagrostis canescens (Weber) Roth
- Carex reichenbachii Bonnet
- Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce
- Hypericum montanum L.
- Dianthus deltoides L.
- Bromus benekenii (Lange) Trimen
- Potentilla argentea L.
- Carex depauperata
- Impatiens noli-tangere L.
- Cynoglossum germanicum Jacq
- Limodorum abortivum (L.) Sw
- Hordelymus europaeus (L.) Harz

Oiseaux Dendrocopus medius
 Lanius collurio
 Dryocopus martius
 Pernis apivorus

4.3 MASSIF FORESTIER DE RETZ

Caractéristiques du site

Ce complexe forestier intègre l'essentiel des potentialités forestières du Valois, sur substrats tertiaires variés (calcaires grossiers, marno-calcaires, sables acides parsemés de nombreux chaos de grès, argile et formations à meulière). La palette des habitats forestiers est globalement dans un état d'exemplarité et de représentativité des ensembles caténaux du Tertiaire parisien. Le site joue un rôle biogéographique important et partage les influences atlantiques, médio-européennes et montagnardes. Parmi les habitats forestiers inscrits à la directive, on mentionnera surtout les séries neutro-acidoclines à neutro-calcicoles des hêtraies-chênaies collinéennes submédioeuropéennes (*Galio odorati-Fagetum sylvaticae* et *Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae*), la série rivulaire des frênaies hygrophiles (*Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*), la série acidophile subcontinentale sèche (*Fago sylvaticae-Quercetum petraeae*) bien développé sur sables auversiens avec nombreux affleurements gréseux riches en bryophytes et lichens,...

Qualité et importance

La taille du massif lui confère un intérêt écosystémique européen pour l'avifaune forestière nicheuse et les populations de grands mammifères. Le site est entièrement inventorié en ZICO. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques connus sont surtout floristiques (plantes rares en limite d'aire ou en aire disjointe, notamment le cortège submontagnard aujourd'hui très réduit (mais avec encore *Equisetum sylvaticum*, *Gymnocarpium robertianum*), 6 espèces protégées, nombreuses plantes menacées.

Vulnérabilité

L'état global de conservation des espaces est correct mis à part quelques enrésinements limités dans les secteurs de sable. Une gestion ordinaire prenant en compte le maintien de la biodiversité devrait suffire à assurer la pérennité des espaces forestiers remarquables.

Habitats

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Especies

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Rhinolophus hipposideros

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

- *Phyteuma spicatum* L.
- *Gymnocarpium dryopteris* (L.) Newman
- *Monotropa hypopitys* L. subsp. *hypopitys*
- *Hypericum androsaemum* L.
- *Equisetum sylvaticum* L.
- *Anemone ranunculoides* L.
- *Hordelymus europaeus* (L.) Harz
- *Oreopteris limbosperma* (Bellardi ex All.) Hol
- *Pyrola rotundifolia* L.
- *Osmunda regalis* L.

4.4 FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI

Caractéristiques du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocénologiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

Vulnérabilité

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

ESPECES

- *Alcedo atthis*
- *Caprimulgus europaeus*
- *Ciconia ciconia*
- *Circus cyaneus*
- *Dendrocopos medius*
- *Dryocopus martius*
- *Grus grus*
- *Ixobrychus minutus*
- *Lanius collurio*
- *Lullula arborea*
- *Pandion haliaetus*
- *Pernis apivorus*

II. ETUDES D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE DU PLU SUR LES ZONES NATURA 2000

En application du décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 modifiant l'article L414-4 du code de l'environnement, le PLU de Fresnoy-la-Rivière est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet de PLU a supprimé les EBC sur la zone Natura 2000 des coteaux pour permettre une gestion écologique des pelouses calcicoles en liaison avec le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie. Il en est de même pour la zone qui concerne les marais afin de protéger les prairies humides et de régénérer les formations basses alluviales.

Si le PLU avait gardé les dispositions du POS, il y aurait eu une possibilité d'appauvrissement des milieux par enrichissement et constructions sur le versant. D'autre part, les prairies calcicoles concernées par la Natura 2000 étaient classées en zone agricole dans le POS donc susceptibles de recevoir des bâtiments.

Le PLU envisage désormais trois secteurs naturels :

- un secteur Nh qui concerne les milieux humides de fond de vallée dont l'objectif est la protection et la réhabilitation écologique. La commune s'est engagée dans une acquisition gestion de ces zones humides en liaison avec le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie. Elle mène un travail exemplaire de requalification écologique de sa zone humide.
- un secteur Nv qui concerne les versants du village et les espaces de rupture de pente du rebord de plateau occupés par la forêt et des écosystèmes remarquables (prairies et pré bois calcicoles)
- un secteur Nrc non constructible de coupure éco paysagère entre les unités urbaines.

PROTECTION DES HABITATS SUR COTEAUX CALCAIRES :

	Mesures
Pelouse sur calcaire à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnéaire	Classement en zone Naturelle, suppression de l'EBC pour une souplesse de gestion et gestion écologique du site par le Conservatoire naturel des sites de Picardie.
Pelouse-curllet mésoxérophile à Brachypode	Classement en zone Naturelle, suppression de l'EBC pour une souplesse de gestion et gestion écologique du site par le Conservatoire naturel des sites de Picardie.
Fourré calcicole de recolonisation à Viorne Lantane et prunier épineux	Classement en zone Naturelle, suppression de l'EBC pour une souplesse de gestion et gestion écologique du site par le Conservatoire naturel des sites de Picardie.
Hêtraie-Chênaie pubescente xéro-thermophile sur calcaire à Sceau de Salomon odorant	Classement en zone Naturelle, suppression de l'EBC pour une souplesse de gestion et gestion écologique du site par le Conservatoire naturel des sites de Picardie.

PROTECTION DES ESPECES :

Concernant les chiroptères :

Les habitats de chaque espèce chiroptère sont décrits dans le DOCOB :

◆ **Rinolophus Ferrumequinum**

Le Grand Rhinolophe recherche plus particulièrement les secteurs semi-boisés, les broussailles, les boisements clairs, les jardins, les parcs et vergers, les bords des eaux stagnantes et courantes ainsi que les villages.

Terrains de chasse : milieux semi-boisés ou boisés et les zones bocagères. En vallée de l'Automne les pelouses calcicoles constituent des milieux de chasse très attractifs en raison de la présence de nombreux insectes.

Les sites d'hibernation sont constitués par des grottes, carrières, cavités souterraines ou caves.

Les sites de reproduction se trouvent principalement dans les combles, les greniers ou les clochers, bien qu'on puisse parfois en découvrir dans les cavités souterraines. La distance entre les gîtes de reproduction et les terrains de chasse peut aller jusqu'à 10 km.

◆ **Rinolophus Hipposideros**

Le Petit Rhinolophe affectionne essentiellement les milieux forestiers et bocagers, à proximité des zones humides ou d'un plan d'eau, mais aussi les parcs et jardins ainsi que les villages.

Terrains de chasse : généralement le Petit Rhinolophe chasse plutôt dans les milieux broussailleux et les boisements clairs, avec des pauses plus ou moins fréquentes dans les branchages. Il semble éviter les milieux les plus ouverts ainsi que les formations de résineux. En vallée de l'Automne les pelouses calcicoles et surtout les boisements de pente sur sols calcaires constituent des milieux de chasse très attractifs.

Les sites d'hibernation sont constitués par des grottes, carrières, cavités souterraines ou caves.

Les sites de reproduction se trouvent principalement dans les combles, les greniers ou les clochers.

La distance entre les gîtes de reproduction et les terrains de chasse est souvent très faible.

◆ Myotis Bechsteini

Le Vespertilion de Bechstein semble montrer une nette prédilection pour les milieux forestiers et plus particulièrement les vieux boisements de feuillus. On peut toutefois le rencontrer dans d'autres milieux plus ouverts comme les parcs ou les jardins. Les sites d'hibernation sont constitués par des grottes, carrières, cavités souterraines ou caves mais aussi parfois par des arbres creux. Les densités de cette espèce étant très faibles en Picardie, les sites d'hibernation accueillent généralement 1 seul individu et plus rarement 2.

Les sites de reproduction semblent plus souvent situés dans les arbres creux et plus rarement dans les bâtiments.

◆ Myotis Myotis

Le Grand Murin recherche plus particulièrement les milieux ouverts (prairies, pâtures, pelouses calcicoles, parcs, ...). En forêt sa prédilection va vers les boisements clairs. On peut également le rencontrer dans les villages où il chasse autour des lampadaires, bien que ses terrains de chasse favoris soient représentés par les abords des haies et les lisières forestières.

Les sites d'hibernation sont constitués par des grottes, carrières, cavités souterraines ou caves.

Les sites de reproduction sont souvent situés dans les greniers et les combles des bâtiments, comme c'est le cas pour le château de Compiègne qui accueille une colonie de reproduction comprise entre 250 et 300 individus (il s'agit de la plus grande colonie connue en Picardie).

◆ Myotis Emarginatus

Le Vespertilion à oreilles échancrées affectionne plus particulièrement les milieux broussailleux et les taillis ainsi que les parcs et vergers. Les secteurs de ripisylves ainsi que les boisements en lisière de pelouses calcicoles semblent être des milieux particulièrement appréciés pour la chasse.

Les sites d'hibernation sont constitués par des grottes, carrières, cavités souterraines ou caves. Dans le nord de la France, les sites de reproduction sont le plus souvent situés dans les bâtiments.

Cinq chiroptères affectionnent les milieux semi-boisés ou bocagers. Les dispositions du PLU n'ont pas d'incidence sur l'aire d'évolutions des différents chiroptères, ni sur leurs sites d'hibernation : au regard du POS existant, le PLU renforce la protection écologique du versant par la mise en place de deux secteurs Nv et Nrc. La gestion écologique du site Natura 2000 a été explicitée ci-dessus. La mise en place de trames bocagères (EBC) le long des deux voies d'accès au plateau afin de conserver les trames vertes existantes, la réduction de la zone d'urbanisation future en direction du versant (IINA, devenue 2Aub) viennent renforcer les protections. Le choix de ne pas étendre les surfaces urbaines existantes en co-visibilité du site Natura 2000 vont dans le sens d'une protection effective.

■ Concernant les lépidoptères

Callimorpha quadripunctaria

L'Écaille chinée est une espèce qui recherche les milieux chauds et ensoleillés : Jardins bien exposés, friches, coteaux et bois clairs en terrain calcaire, secteurs rocailleux, ...

Compte tenu de son orientation "Est - Ouest", la vallée de l'Automne présente de nombreux milieux favorables à cette espèce et en particulier une mosaïque de pelouses calcaires mêlées de boisements clairs.

Bien que l'activité de l'Écaille chinée semble prédominante au crépuscule et pendant la nuit, on peut fréquemment la rencontrer en plein jour en train de butiner.

Le coteau calcaire et le secteur rocailleux sont protégés en secteur Nv et en EBC

■ Concernant les coléoptères

Lucanus cervus

Compte tenu de son écologie, le Lucane cerf-volant est surtout inféodé aux forêts de feuillus et tout particulièrement aux formations de chênes. Les arbres dépérissants sont indispensables à son cycle larvaire qui est relativement long. Cette espèce ne dédaigne pas cependant les secteurs bocagers.

En vallée de l'Automne, la présence de cette espèce est renforcée par l'importance des massifs forestiers alentour (Compiègne, Retz, etc.). Néanmoins, les milieux boisés présents sur les coteaux de l'Automne lui sont également favorables.

Les pelouses calcicoles, quant à elles, sembleraient plus particulièrement prisées au moment de la reproduction pendant laquelle cette espèce recherche les zones plus ouvertes et les clairières.

C'est au crépuscule que l'activité du Lucane cerf-volant semble la plus importante.

La continuité écologique de la forêt de la Cuesta est assurée par les EBC.

PROTECTION DES HABITATS DE LA ZONE HUMIDE, MARAIS MATON:

Le classement en secteur Nh permet d'assurer l'intégrité écologique du site, la politique d'acquisition soit à l'amiable soit par les ER mis en place permet en liaison avec le CNSP une gestion écologique du site.

La coupure eco paysagère (secteur NRc non constructible) et le classement en EBC des trames végétales sur le versant contigu du marais Maton permet la préservation d'une catena écologique (complémentaire des effets de mosaïque des formations végétales de la zone humide) nécessaire à la protection, au maintien voire à l'optimisation de l'avifaune du marais.

De même les liaisons mammaliennes marais, bois de versant, forêt de côte, vers la forêt domaniale sont maintenues voire améliorées.

Concernant les autres espèces vivant dans la zone humide et décrites dans les relevés établis par le bureau d'études Ecothème (reptiles, batraciens, mollusques, entomofaune) le PLU n'a pas d'incidence, tout au contraire les éléments de classement en zone naturelle avec différents secteurs, d'acquisition de parcelles du marais notamment par le biais des ER, de gestion écologique du marais par le CNSP, de maintien de la continuité du marais, de maintien des liaisons avec le versant participent au maintien et à l'amélioration de la biodiversité de l'environnement écologique de la commune. Si ces dispositions n'avaient pas été prises c'est vers un appauvrissement écologique global vers lequel on se dirigeait.

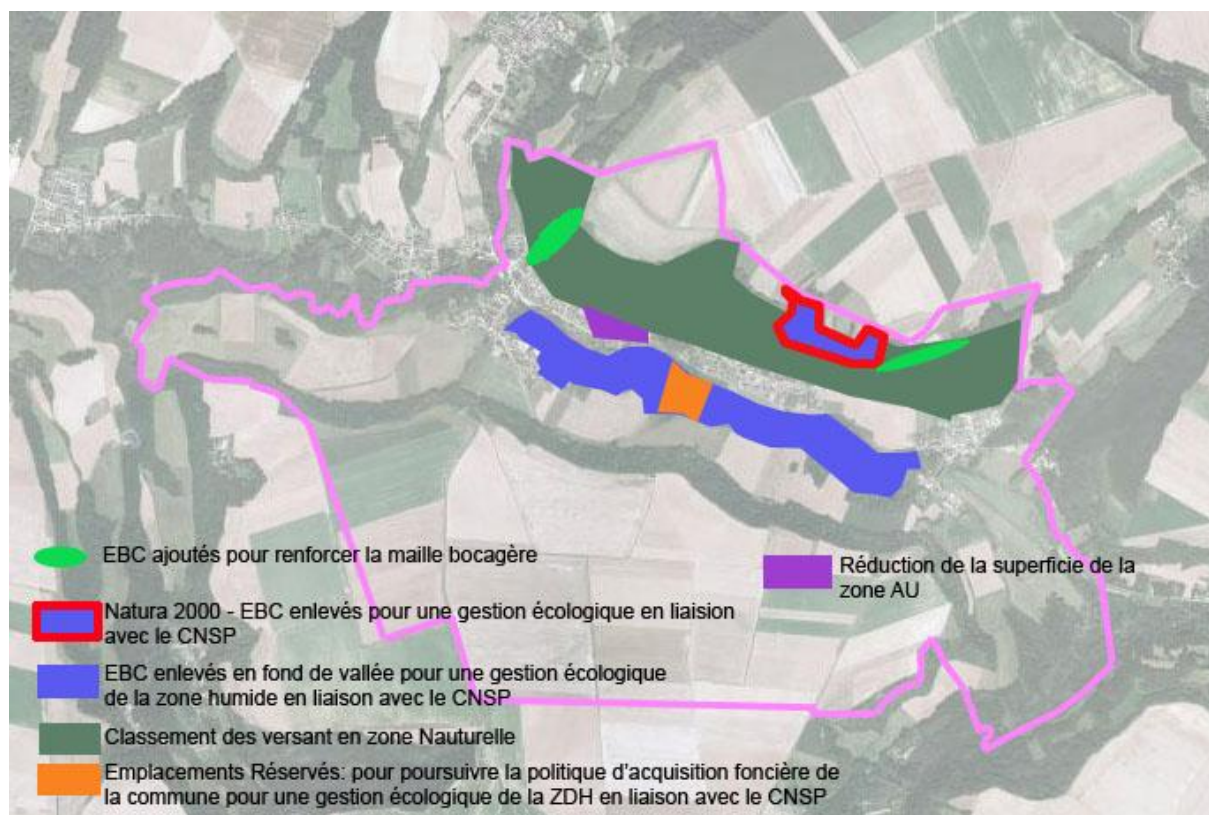
OBJECTIFS DE RESTAURATIONS

Il y'a trois objectifs de restauration dit prioritaires :

- Maintenir et diversifier les boisements existants
- Maintenir et restaurer les milieux ouverts hygrophiles (mégaphorbiaie, magnocariçaies, roselières...) avec quelques îlots boisés (saules...)
- Restaurer les niveaux d'eau de certains secteurs ouverts et fermés par ralentissement du drainage, tout en maintenant l'hydrographie existante (notamment fossés issus de sources)



BILAN CARTOGRAPHIE DES MESURES D'OPTIMISATION ECOLOGIQUE DANS LE PROJET DE PLU



Conclusion : le projet de PLU n'a pas d'incidence sur la Natura 2000 des « coteaux de la vallée de l'Automne